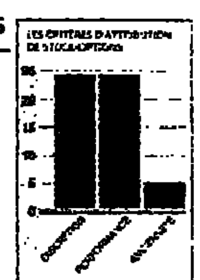
Le Monde

LE MONDE INITIATIVES

■ 20 pages d'offres d'emplois
■ Demandez notre deuxième cahier



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16384 – 7,50 F

MERCREDI 1er OCTOBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Les années noires de Maurice Papon

LE PROCÈS de Maurice Papon, ancien ministre accusé d'avoir participé à la déportation des juifs de Bordeaux sous l'Occupation, devrait s'ouvrir le 8 octobre. *Le Monde* publie à cette occasion un supplément de huit pages pour raconter et expliquer ce que furent l'action de l'administration de Vichy, la persécution antijuive et finalement l'épuration.

Un récit sur la carrière de Maurice Papon et un entretien avec l'historien Pierre Nora complètent cet ensemble.

Les évêques confessent que le silence de l'Eglise sous Vichy fut une faute

« Le Monde » publie le texte de la « déclaration de repentance » faite à Drancy

AU MÉMORIAL de Drancy – d'où soixante-seize mille juifs ont été déportés vers les camps d'extermination pendant la dernière guerre –, les évêques de l'Ile-de-France et des régions qui ont abrité d'autres camps d'internement devaient se réunir, mardi 30 septembre, pour entendre Mgr Olivier de Berranger, évêque du diocèse de Saint-Denis (où se trouve Drancy), lire une déclaration de repentance. Quelques centaines de personnes, dont les responsables de la communauté juive et d'associations de déportés, étaient attendues lors de cette cérémonie sans précédent.

« Devant l'ampleur du drame et le caractère inouï du crime, trop de pasteurs ont, par leur silence, offensé l'Eglise elle-même et sa mission. Aujourd'hui, nous confessons que ce silence fut une faute », soulignent les évêques dans cette déclaration dont *Le Monde* publie l'intégralité.

Président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Henri Hajdenberg devait répondre à cette intervention. Dans un entretien au *Monde*, il admet que ce repentir de l'Eglise est tardif mais se félicite d'un geste qu'il rapproche de celui de Jacques Chirac, le 16 juillet 1995, lors de l'anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver, reconnaissant pour la première fois la faute de l'*« Etat »*.



La démarche des évêques ne fera pas l'unanimité dans les milieux juifs et catholiques, peu informés des efforts de conciliation déjà menés depuis trente ans. Les uns déplorent un repentir tardif. Les autres craignent que les actes de courage de certains ecclésiastiques et de fidèles pour sauver des juifs – que la déclaration de repentance ne manque pas de souligner – ne soient occultés par une initiative que Jean-Marie Le Pen a qualifiée, lundi 29 septembre sur RTL, d'*« absolument scandaleuse »*.

Lire pages 12 et 19

La « vache folle » et l'homme

DIX ANS après l'émergence de la maladie de la « vache folle » (ESB) sur le sol britannique, la responsabilité de son agent de transmission dans l'apparition d'une nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob chez l'homme ne semble plus faire de doute. Deux équipes britanniques viennent d'apporter de nouveaux éléments de preuve dans la revue *Nature* qui doit paraître le 2 octobre.

Dans un entretien au *Monde*, Dominique Dormont, président du Comité des experts français, rappelle que vingt-trois cas suspects de Creutzfeldt-Jakob ont été identifiés et qu'il est, pour l'heure, toujours impossible de savoir si ces cas sporadiques prendront la dimension d'une épidémie.

Lire page 29

Le « parti » des contribuables américains traque le fisc

WASHINGTON
de notre correspondant

Ils ont été introduits discrètement dans la salle de la commission des finances du Sénat. Des écrans les ont dissimulés aux caméras et un brouilleur électronique a modifié leur voix. Tels étaient les termes de l'accord : ces agents du fisc américain voulaient bien parler, à condition que leur anonymat soit préservé. Reconnus, la vengeance de leur employeur, la « pieuvre » de l'Internal Revenue Service (IRS), était quasi certaine...

Les trois jours d'auditions parlementaires consacrés aux agissements de l'IRS ont pris des allures de procès mafieux, avec un accusé de choix : le racket des contribuables. D'emblée, le sénateur républicain Phil Gramm a rappelé le contexte : *« Nous avons tous peur de l'IRS. »* Dans un bel unanimisme, des agents du fisc scrupuleux et des victimes courageuses se sont donc épaulés pour prendre la défense du « parti » des contribuables, 200 millions de membres tétanisés par une administration honnie pour son absence d'humanité. L'occasion étant unique de rendre coup pour coup, ce fut, par procuration, un exutoire collectif pour tous les Américains, avec l'administration fiscale pour tête de Turc. Parfois en larmes, les témoins ont raconté des expériences de cauchemar, faites de tribulations dans un monde kafkaïen où 100 000 agents du fisc semblent mus par l'obsession du lucre. Comptes bancaires et salaires saisis sans justification, preuves fabriquées pour « couler » les récalcitrants, refus de reconnaître le paiement des arriérés d'impôts, « ciblage » systématique des foyers réputés plus faciles à intimider. Les histoires personnelles se multiplièrent, suivies des confessions de quelques agents repentants de l'IRS. Ce fut dévastateur.

Bon nombre d'agents du fisc épluchent discrètement les déclarations fiscales, afin de repérer celles des célébrités, de leurs amis ou des membres de leur famille. Les fonctionnaires du fisc sont notés à l'aune du volume des pénalités qui rentrent dans les caisses de l'Etat, ce qui donne une prime à la chasse aux contribuables innocents. L'« esprit maison » étant de considérer que les débiteurs sont des escrocs, les méthodes les plus rudes sont tolérées et les employés ayant des états d'âme sont sanctionnés. Le directeur de l'IRS, Michael Dolan, a fait amende honorable : *« J'ai bien conscience*, a-t-il dit, *que des excuses sont une piètre consolation au regard du stress et de la frustration éprouvés par ces hommes et ces femmes. Je fais néanmoins mes excuses à chacun d'entre eux. »*

Des engagements ont été pris, au premier rang desquels figure la suppression du lien entre la productivité des agents et leur « chiffre d'affaires ». Les principaux responsables de l'administration fiscale vont être convoqués à Washington, afin que toutes les conséquences des auditions sénatoriales soient tirées.

Il faut agir vite. Il n'a pas échappé aux démocrates que les républicains ont exploité cette diabolisation facile de l'IRS afin de faire avancer leur objectif, à plus long terme, d'une mise à plat, voire d'une élimination pure et simple, de l'impôt sur le revenu. Il n'empêche : pendant trois jours, quel beau défoulement ! Dès demain, l'IRS reprend la chasse aux contribuables.

Laurent Zecchini

« La Voix du Nord » chahutée



JEAN-LOUIS PRÉVOST

LA DIRECTION de *La Voix du Nord* et son président, Jean-Louis Prévost, sont contestés. Des actionnaires dénoncent les conditions de la reprise de l'entreprise par les salariés, qui n'aurait profité qu'aux principaux dirigeants. *« L'opération s'est faite dans la transparence »*, réplique Jean-Louis Prévost dans un entretien au *Monde*.

Lire page 26

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 9 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA; Danemark, 15 KRD; Espagne, 225 PTA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 450 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 2900 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON., 250 PTE; Réunion, 9 F; Sénégal, 850 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,10 FS; Tunisie, 1,2 Din; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1001 - 7,50 F

L'architecture au seuil du purgatoire

LES RENDEZ-VOUS de l'architecture des 2 et 3 octobre à la Grande Halle de La Villette, à Paris, seront-ils le rayon de soleil qu'attendent les professionnels de la ville ? C'est en tout cas la volonté affichée par Catherine Trautmann et par les principaux acteurs de ce secteur, auxquels s'est notamment associé *Le Monde* à l'occasion d'un sondage dont nous publions les résultats.

Dès le 26 septembre, le ministre de la culture a voulu montrer l'importance qu'elle accorde à ce secteur en annonçant plusieurs mesures, à l'occasion du vingtième anniversaire d'un des organismes les plus actifs en faveur de la ville, la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), dirigée par Jean-Paul Alduy. Réservant aux Rendez-vous les mesures-clefs d'ordre financier, notamment en faveur de l'enseignement, Mme Trautmann a mis poliment les pieds dans le plat à propos des concours : *« Il faut rendre les concours plus transparents par quelques mesures simples. »*

Le ciel, il est vrai, s'était montré particulièrement morose ces dernières années, après le temps faste des grands travaux mitterrandiens. La crise de la construction s'est installée, accompagnée de vives tensions à l'intérieur de la professession. Directeur de l'architecture depuis mars 1996, domaine dans lequel il fait figure de routier aguerri, directeur en revanche tout frais du patrimoine, François Barré bénéficie du soutien affirmé du nouveau ministre de la culture. Le prédécesseur de Mme Trautmann, Philippe Douste-Blazy avait déjà récupéré la tutelle de l'architecture, mais ne semblait pas trop savoir que faire de ce cadeau encombrant, démuni de tous moyens, et se heurtant, en outre, à une direction du patrimoine peu coopérative. Catherine Trautmann n'aura, elle, pas traîné pour clarifier la situation, faisant de l'architecture une priorité.

L'essai sera-t-il transformé ? En tout cas, le moindre rayon de soleil sera perceptible. La commande architecturale reste sinistrée, à quelques frémissements près.

Frédéric Edelmann

Lire la suite page 22, pages 34-35 notre sondage et un entretien avec Mme Trautmann

■ 19 600 chômeurs de plus

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 19 600 au mois d'août (+ 0,6 %) par rapport à juillet. p. 7

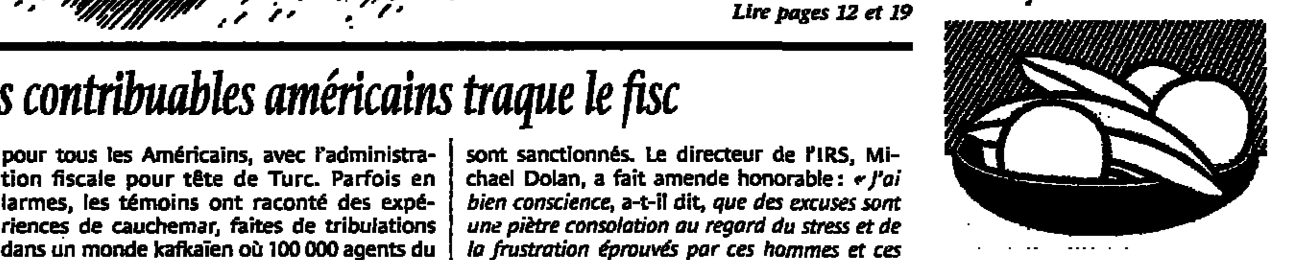
■ M. Jospin dénonce la « violence d'Etat » en Algérie

Alors que la presse algérienne annonce de nouveaux massacres, le chef du gouvernement est le premier haut responsable français à dénoncer *« la violence d'Etat »* à Alger. p. 3 et le point de vue d'Yves Bonnet p. 20

■ Un entretien avec Gerhard Schröder

L'un des deux candidats du SPD à la chancellerie salue dans *Le Monde* la conversion des socialistes français au réalisme. P. 4

■ La mort de Roy Lichtenstein



Grande figure du pop'art, l'artiste *américain est mort, mardi à New York.* Ci-dessus, *Bananas & Grapefruit*, 1972. p. 32

■ Cohabitation sèche

Lionel Jospin réplique aux critiques de Jacques Chirac : le président a le droit de *« s'exprimer »*, mais il revient au premier ministre de *« gouverner »*. p. 6 et notre éditorial p. 22

■ Les Etats-Unis, Total et l'Iran

Washington veut savoir si le pétrolier français tombe sous le coup de la législation D'Amato contre les sociétés investissant en Iran. p. 2

■ Nouveaux menus dans les cantines

La circulaire de 1971, qui fixe la composition des menus dans les cantines, est simplifiée au profit de la qualité nutritionnelle. p. 15

■ Loups et agneaux

Eleveurs et défenseurs des animaux s'opposent sur la présence, dans le Mercantour, de grands consommateurs de brebis. p. 18

■ Grands chefs

Jean-Pierre Quélin a fait la tournée de quelques institutions gastronomiques : Lucas-Carton, Ledoyen, la commanderie de Chagny, l'hôtel Balzac. p. 30

DIPLOMATIE Le gouvernement américain a annoncé, lundi 29 septembre, qu'il ouvrait une enquête sur le contrat gazier conclu avec l'Iran, pour un montant de 12 milliards de francs, par un consortium international conduit par le français Total. Si cette enquête est concluante, la *« loi américaine »* sera appliquée, a indiqué le département d'Etat. ● LE SÉNATEUR républicain Alfonse D'Amato, qui est à l'origine de la loi imposant des sanctions aux sociétés étrangères qui investiraient en Iran, a jugé que les trois compagnies du consortium devaient être *« pleinement sanctionnées »*. ● L'UNION EUROPÉENNE et la France ont mis en garde contre une éventuelle application à Total de la loi D'Amato. ● LE PROGRAMME NUCLÉAIRE de Téhéran est l'un des arguments qui permettent aux Etats-Unis de justifier l'isolement de l'Iran.

Le contrat de Total avec l'Iran est un défi embarrassant pour Washington

Les Etats-Unis ont ouvert une enquête, lundi 29 septembre, pour déterminer si les sanctions de la loi D'Amato s'appliquent ou non à cet accord. Chaque éventualité comporte des inconvénients pour l'administration Clinton

NEW YORK (Nations unies) et WASHINGTON
de nos correspondants

L'accord gazier avec l'Iran, signé par Total et ses partenaires russe et malaisien, dimanche 28 septembre, place les Etats-Unis dans une position embarrassante. Ce contrat entre a priori dans le champ d'application de la loi D'Amato, qui prévoit l'imposition de sanctions aux entreprises investissant plus de 40 millions de dollars par an dans des projets pétroliers ou gaziers en Iran. L'objectif en est de renforcer l'embargo américain contre l'Iran, en dissuadant les entreprises étrangères d'investir dans ce pays sous peine de représailles. La menace n'ayant pas eu l'effet escompté, Washington est placé dans l'obligation, au moins théorique, de mettre en branle les sanctions. Il s'agit d'une tout autre logique, porteuse d'une crise éventuelle entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

A l'annonce du contrat, les réactions de l'administration américaine sont restées, somme toute, modérées. Rappelant que tout investissement dans les secteurs pétrolier ou gazier iraniens a pour effet d'accroître les ressources que Téhéran consacre *« à soutenir le terrorisme et à se procurer des missiles et des armes nucléaires »*, le département d'Etat a indiqué que la législation serait appliquée dans toute sa rigueur. Washington a cependant l'intention d'*« étudier attentivement »* les dispositions de cet accord, pour déterminer s'il tombe sous le coup de la loi D'Amato, ce qui est une manière de gagner du temps.

De source américaine, on précise que les Etats-Unis préféreraient ne pas avoir à imposer de sanctions, un cas de figure que rendrait possible une réelle détermination de la France à faire pression sur le régime de Téhéran pour obliger celui-ci à renoncer au terrorisme. *« La vraie question*, ajoute ce diplomate, *est celle-ci : les Français veulent-ils un affrontement avec les Etats-Unis ou veulent-ils travailler avec nous pour faire rentrer dans le rang le gouvernement iranien ? Nous avons aussi des compagnies pétrolières qui aimeraient bien accéder au pétrole et au gaz iraniens, et nous ne les laissons pas faire. »*

Le principal artisan de la loi, le sénateur républicain de New York Alfonse D'Amato, a demandé, lundi soir, que Total soit sanctionnée avec toute la vigueur possible. Comme son appel va provoquer un écho au Congrès, l'administration sera confrontée à un dilemme : d'un côté, la perspective d'ouvrir une crise diplomatique, de l'autre, le risque, en cas d'inaction, d'être accusée par les républicains de cautionner une aide étrangère déguisée à un pays considéré comme *« terroriste »*. Ce développement tombe mal pour Washington. Outre que le vice-président Al Gore, de retour de Moscou, n'a pas réussi à convaincre les Russes de cesser leur coopération militaire et nucléaire avec l'Iran, l'administration Clinton et les compagnies pétrolières américaines poursuivent une intense activité auprès des anciennes Républiques soviétiques, pour prendre des options sur les formidables réserves énergétiques de la mer Caspienne. Il ne manque pas de commentateurs à Washington pour souligner que l'intérêt, à terme, des Etats-Unis est de renouer des relations avec l'Iran, qui occupe une position stratégique pour l'exploitation des ressources de cette région.

LE PRÉCÉDENT DE CUBA

Le président Clinton avait été placé devant une telle alternative à propos de la loi Helms-Burton, qui impose un embargo à Cuba. La menace de sanctions américaines à l'encontre de sociétés étrangères avait provoqué une vive tension transatlantique, que le chef de la Maison Blanche avait choisi de faire retomber. Il avait utilisé une disposition lui permettant de reporter la mise en œuvre complète des sanctions pour une durée de six mois, par la suite renouvelée. Une échappatoire comparable est prévue par la loi D'Amato. Le président peut retarder la mise en œuvre de sanctions pour une durée de quatre-vingt-dix jours (renouvelable), le temps de se livrer à des consultations avec le ou les gouvernements concernés. Dans le cas de Cuba, un compromis avait été rendu possible après que les Européens eurent accepté de lier la poursuite de leur coopération à l'amélioration de la situation des droits de l'homme.

Afsané Bassir Pour et Laurent Zecchini

« Les lois américaines s'appliquent aux Etats-Unis »

Le premier ministre, Lionel Jospin, a mis en garde les Etats-Unis, lundi 29 septembre, contre toute interférence dans la signature du contrat gazier entre un consortium international, conduit par Total, et l'Iran. Interrogé par la chaîne de télévision privée TF 1, M. Jospin, faisant allusion à la loi D'Amato imposant des sanctions aux sociétés pétrolières qui investiraient en Iran, a fait valoir que *« les lois américaines s'appliquent aux Etats-Unis (...), pas en France »*. L'Union européenne, a-t-il dit, est *« solidaire de la position qui est la nôtre, parce que personne n'accepte l'idée que les Etats-Unis puissent faire passer leur loi à l'échelle mondiale »*. *« Ce n'est pas parce que (...) les parlementaires américains prennent des lois pour les Américains que celles-ci doivent s'adresser aux Français et aux entreprises françaises »*, a-t-il insisté.

Les Etats-Unis n'ont pas réussi à mettre l'Iran en quarantaine

ANALYSE

Aucune des deux issues possibles à cette affaire ne devrait satisfaire Washington

S'ILS DÉCIDENT, en définitive, de ne pas sanctionner la compagnie pétrolière française Total et ses partenaires russe, Gazprom, et malaisien, Petronas, pour avoir conclu un contrat gazier de 12 milliards de francs avec Téhéran, les Etats-Unis auront créé un précédent, dont d'autres compagnies pourraient se prévaloir. Que Washington décide au contraire de sévir contre Total et ses associés, et ce sera un *casus belli* avec l'Union européenne. Autant dire qu'aucune des deux issues ne devrait les satisfaire.

Le porte-parole de Leon Brittan, le commissaire européen au commerce extérieur, a appelé, lundi 29 septembre Washington, à conclure, avant la date limite du 15 octobre, un accord avec l'UE sur des règles d'investissement dans les pays *« sensibles »*, afin d'éviter un affrontement à propos du contrat signé par Total. Toute mesure de rétorsion américaine contre le pétrolier français serait *« illégale et inacceptable »*, a commenté de son côté le porte-parole de la Commission européenne, Peter Guilford.

Concernée au premier chef, Paris a fait valoir que *« l'application des dispositions de la loi* [américaine D'Amato, imposant des sanctions aux sociétés investissant en Iran pour plus de 40 millions de dollars] *constituerait un grave précédent en matière de commerce en droit international »*, les seules sanctions valables en la matière étant *« celles prises par le Conseil de sécurité de l'ONU »*, a rappelé le porte-parole du ministère des affaires étrangères, Jacques Rummelhardt.

Il aurait pu ajouter que c'est en partie parce qu'elles s'en tiennent au strict respect des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU que Total, ainsi que l'autre compagnie pétrolière française, Elf, malgré l'avancement de leurs négociations avec Bagdad, n'ont pas encore conclu de contrat avec l'Irak, soumis, lui, à des sanctions internationales plurielles depuis août 1991.

L'administration américaine peut difficilement prétendre avoir été prise au dépourvu par l'annonce de la conclusion du contrat gazier. Lorsque le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a rencontré son homologue américaine, Madeleine Albright, le 25 septembre à New York, les divergences à propos de l'Iran, y compris la loi D'Amato, étaient au menu. Mme Albright a été avertie que le contrat serait conclu prochainement.

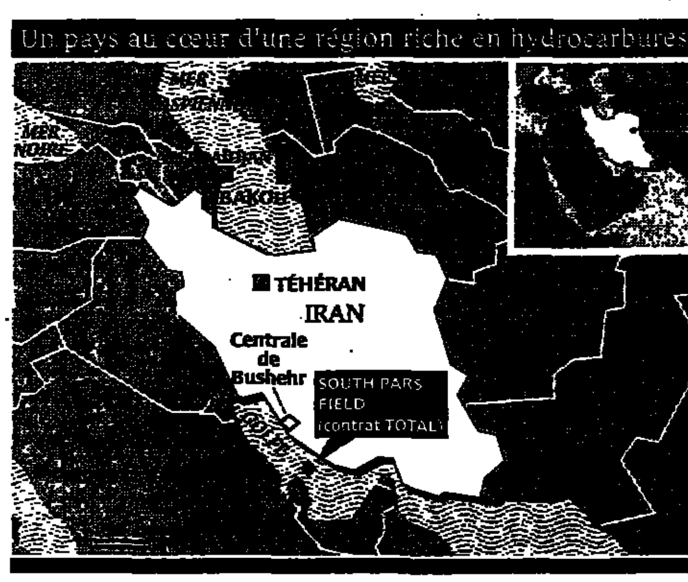
CONTRADICTIONS AMÉRICAINES

Le gouvernement français n'avait pour sa part aucune raison de dissuader Total de conclure, dans la mesure notamment où il considère, comme ses quatorze partenaires de l'UE, que les sanctions unilatérales imposées par les Etats-Unis sont illégales.

L'attitude de l'Union européenne est renforcée par les contradictions inhérentes à la politique de Washington. Depuis 1995, les sociétés pétrolières américaines ne sont pas autorisées à investir en Iran, ni à y acheter du pétrole. Le gouvernement des Etats-Unis s'emploie aussi, non sans succès, à écarter Téhéran de tout projet d'exploitation du brut de la mer Caspienne, dont l'Iran est pourtant riverain, et dont les réserves – au moins 100 milliards de barils – donnent lieu à une compétition internationale aux enjeux très importants.

Ainsi, sous la pression de Washington, l'Azerbaïdjan a exclu l'Iran de plusieurs contrats, dont un de 7,5 milliards de dollars conclu avec un consortium occidental pour l'exploitation du pétrole de cette mer. Mais lorsqu'il y va de leurs intérêts, les Etats-Unis n'hésitent pas à faire des entorses à leur propre embargo. Le président Bill Clinton a signé au mois d'août un décret autorisant des sociétés américaines à participer à des opérations limitées, portant sur le brut iranien. *« Dans des conditions appropriées, des ressortissants américains peuvent obtenir l'autorisation de participer à des opérations commerciales de troc de pétrole brut de la mer Caspienne contre du brut iranien afin d'appuyer des projets énergétiques en Azerbaïdjan, au Turkménistan et au Kazakhstan »*, a précisé M. Clinton dans une lettre aux deux chambres du Congrès. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'explication n'est pas très claire.

En juillet déjà, les Etats-Unis, qui se sont activement employés à faire en sorte que les projets d'oléoducs dans la région évitent le territoire iranien, avaient consenti une exception à la règle, jugeant que la construction d'un oléoduc passant par l'Iran et reliant le Turkménistan à la Turquie ne tombait pas sous la loi D'Amato, dans la mesure où c'est Téhéran qui financera la portion traversant son territoire. Ce qui est vrai, mais cela n'empêchera pas l'Iran de toucher des royalties pour l'acheminement du brut, une fois le projet achevé.



A la différence de nombre de leurs alliés, non seulement européens, mais aussi régionaux, les Etats-Unis sont convaincus que la mise en quarantaine de l'Iran poussera le régime islamique à une forme plus démocratique de gouvernement. Ils sont même allés jusqu'à annoncer publiquement, en décembre 1995, qu'ils alloueraient une somme de 20 millions de dollars à la CIA pour des actions visant à modérer le régime iranien. Ils veulent aussi que l'exclusion de leurs propres sociétés d'Iran ne profite pas à d'autres, d'où l'extension des sanctions aux compagnies étrangères. Jusqu'à présent, cette stratégie n'a pas été couronnée de succès.

Mouna Naïm

Les manœuvres de Téhéran pour acquérir l'arme nucléaire

L'IRAN a réaffirmé, mercredi 24 septembre, le caractère pacifique de son programme nucléaire et dénoncé les Etats-Unis pour leur tentative d'empêcher la République islamique d'en acquérir la technologie. Cependant, en dépit des dénégations répétées des dirigeants iraniens, les spécialistes occidentaux ne doutent pas de la volonté de Téhéran de se doter d'un armement nucléaire. L'administration américaine en a fait un de ses arguments forts pour justifier l'isolement diplomatique et commercial qu'elle souhaite imposer au régime iranien. Le vice-président Al Gore a affirmé, mardi 23 septembre à Moscou, qu'il disposait encore de nouvelles preuves de l'existence d'un programme visant à doter l'Iran de la technologie des armes atomiques et des missiles à longue portée. Ce programme a été accéléré depuis qu'il est apparu que l'Irak était à deux doigts de disposer d'armes de destruction massive. L'Iran cherche aussi à parvenir dans la région à la parité stratégique avec Israël.

Le Pentagone avait indiqué, le 26 juin, dans un communiqué officiel, que l'Iran disposerait probablement d'armes nucléaires avant l'an 2000. Coïncidence, Téhéran a annoncé début juillet que le premier réacteur (sur quatre) de sa centrale nucléaire de Bushehr, sur le golfe Persique, devrait *« entrer en service prochainement »*. La construction de cette centrale avait été commencée en 1975 par le groupe allemand Siemens, et interrompue en 1979, après la Révolution islamique, sur l'injonction du gouvernement allemand. Depuis, Siemens a recommencé à travailler pour l'Iran mais uniquement sur la construction d'une centrale électrique au gaz au nord du pays.

SOCIÉTÉS-ÉCRANS

On retrouve pourtant Siemens dans une tentative faite par l'Iran en 1993 pour obtenir la fourniture, par le groupe tchèque Skoda, de deux réacteurs nucléaires. Dans le cadre d'un accord secret, Skoda aurait servi d'intermédiaire et d'acheteur officiel d'équipements sensibles fabriqués par Siemens et destinés à l'Iran. Après la révélation de l'existence des négociations, le gouvernement tchèque a bloqué le contrat.

Quant à la centrale de Bushehr, à moitié terminée en 1979 et gravement endommagée ensuite par des bombardements pendant la guerre Iran-Irak, la Russie a entamé sa reconstruction, depuis un accord signé le 8 janvier 1995, pour un coût estimé à plus de 1 milliard de dollars (6 milliards de francs). Les réacteurs de Bushehr pourraient permettre théoriquement la production annuelle de 180 kilos de plutonium, sachant que la fabrication d'une bombe nécessite 6 à 7 kilos. Mais Bushehr est contrôlée étroitement par les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) établie à Vienne. Après avoir été bernée par l'Irak et la Corée du Nord – elle n'avait pas détecté l'existence de programmes clandestins de construction d'armes atomiques en parallèle aux activités nucléaires civiles –, l'organisation a renforcé ses procédures.

Il existe pourtant, sur le plan technique, une autre voie que celle du plutonium « civil » pour fabriquer une bombe : celle de l'uranium enrichi. L'Iran a cherché à acquérir en 1995 auprès de la Russie des centrifugeuses à gaz permettant justement de raffiner l'uranium. Il a fallu des pressions fortes de Bill Clinton pour que le président russe mette son véto à l'exportation de cette technologie. Pour obtenir les moyens de produire suffisamment de matière fissile, Téhéran utilise deux canaux : celui de la coopération avec la Russie mais aussi avec la Chine et la Corée du Nord et, dans le même temps, un réseau de sociétés-écrans implantées dans les pays occidentaux et chargées d'acquérir des technologies sensibles de façon plus ou moins clandestine.

INGÉNIEURS RUSSES

La Russie et la Chine, soumises à une forte pression diplomatique des Etats-Unis, font preuve officiellement d'une grande prudence face aux demandes iraniennes. Mais les contrôles sont difficiles. Plusieurs centaines d'ingénieurs russes travaillent aujourd'hui en Iran à la construction de la centrale de Bushehr. Le chantier nécessite l'importation de milliers de tonnes d'équipements parmi lesquels il est facile de dissimuler des technologies prohibées. La Chine, pour sa part, a entrepris depuis septembre 1992 la construction de deux petits réacteurs nucléaires à Esteghlal, à peu de distance de Bushehr. Selon le centre d'études contre la prolifération, basé à Monterey, en Californie, les réacteurs devraient être opérationnels dans sept à huit ans et la Chine aurait déjà signé un accord avec Téhéran pour en construire d'autres.

Deux fondations de la révolution islamique sous la tutelle des chefs religieux – pour les opprimés (Mostafazan) et pour les invalides de guerre (Jambazan) – ont implanté depuis des années des filiales et des sous-filiales dans les pays occidentaux. Il s'agit, sous la couverture d'institutions charitables, d'un empire économique disposant d'antennes dans plusieurs pays. Les fondations ont de nombreuses filiales en Europe, notamment dans le transport maritime et les agences de voyages, à Dubaï et dans les ex-Républiques de l'Union soviétique.

Deux filiales en Allemagne – Vena vertretungs et Roshd –, basées à Düsseldorf et dirigées par des Iraniens, sont particulièrement actives. Elles se consacrent à des opérations d'import-export dans les domaines de la haute technologie. Vena a pris le contrôle d'une entreprise métallurgique d'Allemagne de l'Est en faillite baptisée Sket. Une autre société allemande, Sitco, appartient à la même mouvance et serait utilisée pour faciliter les investissements iraniens en Europe de l'Est, en Asie et en Afrique. Ces entreprises cherchent avant tout à obtenir des biens d'équipements civils, mais qui peuvent être utilisés à des fins militaires.

Eric Leser

Les dénégations de Boris Eltsine

***« Les Américains nous accusent de livrer du matériel nucléaire à l'Iran, il n'y a rien de moins vrai ! (...) J'y oppose le démenti le plus formel qui soit »*, avait déclaré, vendredi 26 septembre, Boris Eltsine, devant la presse, à l'issue de ses entretiens au Kremlin avec le président français, Jacques Chirac. Le chef de l'Etat russe avait mentionné à l'appui de ses dires un rapport confidentiel remis, quelques jours plus tôt, par des experts russes et américains à l'occasion de la visite à Moscou du vice-président américain, Al Gore. *« Ce rapport est formel : il pourrait y avoir des fournitures d'armes russes à l'Iran, à l'exception de missiles et de matériel nucléaire. Cela est absolument exclu »*, avait expliqué M. Eltsine. Il avait également affirmé que *« les échanges russes avec l'Iran continueront à se développer, en dépit des protestations américaines »*. – (AFP.)**

Lionel Jospin souligne la « violence » de l'Etat algérien

Le premier ministre annonce un assouplissement de la politique des visas

Le premier ministre, Lionel Jospin, a condamné, lundi 29 septembre sur TF 1, l'*« opposition fanatique et violente qui lutte contre* [le] *pouvoir »* en Algérie, ajoutant que ce dernier *« utilise d'une certaine façon la violence et la force de l'Etat »*. A l'ONU, les autorités algériennes ont repoussé sèchement, lundi, une offre de dialogue du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, tandis que la presse en Algérie annonçait de nouveaux massacres.

SI LA POLITIQUE de la France vis-à-vis de l'Algérie ne change pas, le ton, lui, n'est plus le même. Au cours de son intervention sur TF 1, lundi 29 septembre, Lionel Jospin n'a pas hésité à mettre en cause les autorités algériennes, tout en condamnant la violence des extrémistes islamistes. *« Dans le cas de l'Algérie,* a-t-il expliqué, *la très grande difficulté, c'est que nous ne savons pas comprendre ce qui se passe véritablement. Nous voyons bien une terreur affreuse, une violence scandaleuse qui se développe contre les populations, mais il est extrêmement difficile d'identifier ce qui se passe. » « Nous ne sommes pas au moment du Chili de Pinochet où des démocrates lutteraient contre un pouvoir dictatorial,* a poursuivi le premier ministre ; *nous sommes contre une opposition fanatique et violente qui lutte contre un pouvoir qui lui-même utilise d'une certaine façon la violence et la force de l'Etat. Alors nous sommes obligés d'être effectivement assez prudents. »*

Intervenant quatre jours après la diffusion d'un communiqué d'une des factions se réclamant du sigle Groupes islamiques armés (GIA), qui revendiquait les dernières tueries en Algérie et menaçait la France de nouveaux attentats, M. Jospin a ajouté : il faut être *« d'autant plus prudent que là où je suis* (...)*, je dois penser aussi aux Français. Nous avons déjà été frappés et je dois veiller à ces questions, c'est ma responsabilité »* (...). *« Mais je suis pour que notre solidarité* [se manifeste](...)*, par exemple en assouplissant pour tous ceux qui craignent pour leur vie en Algérie la politique des visas. Je suis pour que nous prenions nos responsabilités mais en pensant que la population française doit aussi être préservée. C'est lourd de dire cela mais vous comprendrez aussi pourquoi c'est ma responsabilité de le dire. »*

Le jugement de M. Jospin tranche avec la prudence observée jusqu'à présent par la France ; même si Paris s'en tient toujours à la ligne selon laquelle seuls les Algériens peuvent *« trouver une solution »*. Le gouvernement algérien demeure particulièrement intransigeant, soulignant le caractère *« purement intérieur »* de ce qui se passe dans le pays, et rejettant catégoriquement toute *« ingérence extérieure »*.

Lundi 29 septembre, à New York, une divergence de vues est ainsi apparue entre le haut-commissaire des droits de l'homme, l'Irlandaise Mary Robinson, et le ministre algérien des affaires étrangères, Ahmed Attef. A l'issue d'un entretien, Mme Robinson a fait valoir que, selon elle, *« les droits de l'homme ne peuvent pas être contenus dans les frontières nationales »*. Selon des sources onusiennes, dans sa conversation avec son interlocuteur algérien, elle aurait défendu cette thèse et dit sa *« détermination »* à remplir son mandat d'une manière *« juste et impartiale »*. Elle aurait encore évoqué sa rencontre avec M. Attef *« comme un début de dialogue avec l'Algérie »*.

La réplique algérienne ne s'est pas fait attendre. Dans un communiqué publié à l'ONU, la mission algérienne fait état de son *« étonnement »* concernant le caractère *« sélectif »* du compte-rendu de la rencontre entre le ministre algérien et le haut-commissaire aux droits de l'homme. Le communiqué fait allusion au *« souci permanent des autorités algériennes pour défendre et promouvoir les droits de l'homme comme œuvre indissociable à l'édification d'un ordre démocratique »* dans ce pays. Selon les Algériens, la coopération de leur pays avec la Commission des droits de l'homme de l'ONU a *« un long passé et n'attend pas d'être initiée »*.

Le gouvernement algérien *« déplore »* que le haut-commissaire *« se distingue du reste de la communauté internationale et, en dépit des informations qui lui ont été fournies, se soit retenu de condamner explicitement le terrorisme barbare qui sévit en Algérie »*. Pour les responsables d'Alger, il est *« inadmissible »* qu'un haut fonctionnaire de l'ONU *« outrepasse ses compétences en portant un jugement de valeur sur la position souveraine d'un Etat membre, surtout que celle-ci porte sur le refus de l'ingérence étrangère, fondement cardinal des Nations unies »*. Le gouvernement algérien avait dénoncé l'appel, le mois dernier, du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, pour *« une solution urgente »*.

Le Haut-commissariat pour les droits de l'homme n'est pas la seule organisation à vouloir faire pression sur les parties en guerre en Algérie. Pour l'Unicef aussi, le fait que les enfants soient des victimes de ce conflit est *« inacceptable »*. Dans un communiqué publié à New York, le directeur exécutif de l'Organisation des Nations unies chargée de la protection de l'enfance, l'Américaine Carole Bellamy, a ainsi demandé à un responsable de haut niveau des Nations Unies de se pencher sur les atrocités commises contre les enfants dans la crise algérienne.

En Algérie, la presse fait état de nouveaux massacres. Après l'assassinat, la veille, de 11 enseignantes, dans la province de Sidi-Bel-Abbes, 48 habitants du village de Tabaïnet, dans la commune de Chebli, dans la Mitidja, auraient été massacrés, selon les journaux, par un groupe armé dans la nuit de dimanche 28 à lundi 29 septembre. Dans la même nuit, 10 travailleurs ont été tués à Bouzaréah, dans la banlieue d'Alger, selon les mêmes sources, et 9 autres personnes ont été tuées à Baïnem et à Sidi Youssef. La presse a également annoncé *« l'élimination »* de 84 extrémistes au cours d'opérations militaires menées dans la Mitidja – chiffre aussi invérifiable que les autres bilans mentionnés par les journaux.

G. P. et A. B.-P.
(avec AFP, Reuter)

Alger retire l'accréditation d'un journaliste de l'AFP

Les autorités algériennes ont décidé, lundi 29 septembre, de retirer l'accréditation d'un des quatre journalistes du bureau de l'Agence France-Presse (AFP) à Alger. Un responsable du ministère des affaires étrangères avait convoqué, le 25 septembre, ce journaliste pour l'informer que son accréditation de correspondant étranger, délivrée au titre de l'année 1997, lui était retirée. La durée de ce retrait, et les motifs précis de cette décision n'ont pas été fournis. Le ministère des affaires étrangères s'est contenté d'indiquer que l'AFP avait déjà été *« avertie »* quant à sa couverture des violences en Algérie, et qu'il y avait *« récidive »*. Cette décision a été maintenue, malgré les protestations du président de l'AFP. *« Il s'agit d'une atteinte intolérable au libre exercice de notre métier »*, a estimé Jean Miot, président de l'AFP, qui a assuré que *« les dernières dépêches de l'AFP ne justifient en rien une telle mesure, sans précédent »*. – (AFP.)

Le Congo-Brazzaville exporte sa guerre civile vers Kinshasa

Dix-sept Kinois ont été tués par des obus

DIX-SEPT PERSONNES ont été tuées lundi 29 septembre à Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), par des obus tirés depuis Brazzaville (Congo), de l'autre côté du fleuve Congo, selon le ministre des affaires intérieures, Kongolo Mwenze. La plupart des victimes ont été recensées à Kintambo, le quartier le plus touché par les obus, à l'ouest de Kinshasa.

Kongolo Mwenze a indiqué lundi soir, au cours d'une conférence de presse, que le gouvernement de la RDC avait demandé fermement des *« explications »* aux autorités de Brazzaville sur ces tirs d'obus. La radio officielle a annoncé en début de soirée que Kinshasa avait *« protesté officiellement par voie diplomatique »* contre ces tirs meurtriers. *« Le gouvernement de Brazzaville,* a déclaré M. Mwenze, *nous a dit que les tirs d'obus* [étaient] *le fait d'éléments de l'ancienne Division spéciale présidentielle* [l'ancienne garde prétorienne du maréchal Mobutu Sese Seko], *qui combattraient aux côtés des partisans de l'ancien président congolais Denis Sassou Nguesso. »*

APPEL AU CALME

Certains de ces membres de la DSP auraient été capturés par les forces fidèles au président congolais, Pascal Lissouba, selon M. Mwenze qui a indiqué que le ministre de l'intérieur du Congo-Brazzaville, le colonel Philippe Bikinkita, arriverait mardi à Kinshasa pour *« présenter ces éléments de la DSP »*, qui *« seront jugés »*.

Citant les autorités de Brazzaville, Kongolo Mwenze a affirmé *que les éléments de la DSP présents* dans les rangs des partisans de Sassou Nguesso avaient délibérément tiré leurs obus sur Kinshasa après avoir été défaits par les troupes de M. Lissouba. *« Nous demandons à la population de Kinshasa d'être calme. Car ce n'est pas le Congo-Kinshasa qui sera menacé par les barbares et les criminels du Congo-Brazzaville »*, a assuré M. Mwenze. Selon différents témoignages, des pièces d'artillerie lourde ont été disposées lundi sur la rive gauche du fleuve Congo et pointées sur Brazzaville.

A New York, où il participe à l'assemblée générale des Nations Unies, le ministre des affaires étrangères de la RDC, Bizima Karaha, a déclaré que son pays avait *« tous les moyens de faire cesser ces tirs à la source »*. Le ministre des affaires étrangères de Laurent-Désiré Kabila *a affirmé « savoir qui tire »*, mais il n'a pas voulu incriminer publiquement la faction congolaise à l'origine des tirs meurtriers. *« Nous n'accepterons jamais, en aucun cas, que l'intégrité de notre pays soit violée par un pays voisin »*, a ajouté M. Karaha.

Les combats qui sévissent à Brazzaville depuis le 5 juin, entre les partisans de l'ancien président, le général Denis Sassou Nguesso, et ceux du président Pascal Lissouba ont fait au moins quatre mille morts. La guerre civile s'est aggravée lundi matin avec la mise en service de nouvelles pièces d'artillerie, notamment des canons de 120 ou de 150 autoportés, dont plusieurs obus ont touché Kinshasa. Jusqu'à présent, les autorités de Kinshasa sont ostensiblement restées à l'écart du conflit, malgré les demandes pressantes de Pascal Lissouba, déçu par le refus de la France de voler à son secours.

D'autre part, à Kinshasa, le gouvernement a accusé lundi soir la France, de manipuler la mission des *Nations unies chargée d'enquêter* sur les massacres de réfugiés hutus rwandais, commis sur le territoire de l'ex-Zaïre pendant la conquête militaire du pays par les forces de Laurent-Désiré Kabila.

Frédéric Fritscher

La Casamance souffre du regain de violence entre les indépendantistes et l'armée sénégalaise

ZIGUINCHOR
de notre envoyé spécial

Depuis le début du mois d'août, le conflit armé entre les maquisards du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) et l'armée sénégalaise a repris : il fait des dizaines de victimes, aussi bien parmi les combattants que chez les civils. Les Casamançais ont une expression toute prête pour décrire leur vie : *« Entre le marteau et l'enclume. »*

REPORTAGE
Le commerce de la noix de cajou est devenu un des nerfs de la guerre

C'est un habitant d'un des quartiers périphériques de Ziguinchor qui l'emploie, pour dire qu'il est menacé à la fois par l'armée, à la recherche de sympathisants de la cause indépendantiste, et par les rebelles du Mouvement des forces démocratiques de Casamance, qui font la chasse aux collaborateurs du pouvoir de Dakar. C'est un soldat, originaire de la région, qui raconte comment il est coincé entre sa loyauté envers l'Etat et les atrocités dont sont victimes les populations, ses parents et ses amis.

Ces dernières semaines, le conflit a pris des allures de vendetta, déclenchée, le 19 août, par la mort de vingt-cinq soldats gouvernementaux pris en embuscade par les combattants du MFDC à Mandina Mankagne, un faubourg de Ziguinchor. Les obsèques des militaires ont donné lieu à des manifestations de colère de la part des hommes de troupe, et cette colère a manifestement trouvé un exutoire. Depuis lors, le colonel Koné, commandant de zone, affirme que ses hommes ont tué *« plusieurs centaines »* de maquisards. Le MFDC a attaqué des patrouilles, mais aussi des villages. Le 8 septembre, à Djibanar, de jeunes combattants ont ouvert le feu sur un bal populaire, reprochant aux danseurs de s'amuser *« pendant qu'ils combattaient pour la libération de la Casamance »*.

A Ziguinchor, il est difficile de comprendre les raisons de cette rechute, qui a mis un terme à une accalmie de dix-huit mois pendant laquelle un « processus de paix » aux contours incertains avait été engagé. La peur fait régner le silence. Les autorités, les notables, les personnes déplacées par les combats et les religieux se taisent ou exigent l'anonymat pour s'exprimer. Un enseignant estime que l'impasse des négociations, sans cesse annoncées mais jamais entamées, incombe *avant tout aux indépendantistes.* Selon lui, dès la fin 1995 *« le mouvement a eu des difficultés à définir le contenu à donner »* aux pourparlers, et le MFDC s'est embourbé dans des querelles de préséance. Lorsqu'il s'est agi de discuter avec le gouvernement, le mouvement *s'est lancé dans une surenchère* verbale, pendant que, sur le terrain, les jeunes combattants se réarmaient et renforçaient leurs positions.



Il est impossible aujourd'hui d'obtenir la version indépendantiste. A la suite des caprices de la guerre, la direction politique du mouvement, et en premier lieu son chef, le prêtre catholique Augustin Diamacoune Senghor, habite à Ziguinchor. Jusqu'à une période récente, l'abbé et ses lieutenants disposaient d'une latitude suffisante pour assurer la liaison avec le maquis et avec tous les intervenants qui se sont greffés sur les négociations au fil des années.

ETHNICISATION DU CONFLIT

Mais le 26 août, une semaine après la mort des vingt-cinq soldats sénégalais, l'un de ses lieutenants, Sarani Badiane, a disparu à Ziguinchor. Deux jours plus tard, il a été retrouvé mort. L'armée impute ce meurtre à une faction rivale. Mais la presse sénégalaise – pourtant *hostile à la cause indépendantiste* – et de nombreux Ziguinchorois attribuent cette disparition aux militaires. Dans les villages, explique un Casamançais, *« si Ali est soupçonné d'avoir vendu du riz aux maquisards, on vient le chercher chez lui, on l'emmène à 30 kilomètres, dans un autre arrondissement, et on le liquide »*. Du coup, ceux des membres de l'aile politique du MFDC qui sont encore en liberté se terrent, et l'armée sénégalaise garde très étroitement la résidence de l'abbé Diamacoune, à la Maison des œuvres catholiques du diocèse.

Muet – à l'exception de l'aile extérieure du mouvement –, le MFDC n'est pas inactif. Que ce soit pour aborder les négociations en position de force ou parce qu'ils envisageaient une offensive généralisée, les rebelles ont renforcé leur positions depuis le début de l'année. Il semble qu'ils se soient réarmés et, pour ce faire, ils ont dû trouver des financements. Les autorités sénégalaises aiment à évoquer le trafic de chanvre indien, mais il semble que *ce soit le commerce de la noix de* cajou qui ait été le nerf de la guerre indépendantiste.

D'implantation récente en Casamance, l'anacardier (qui donne la noix de cajou) est la seule culture de rente de la région. Souvent exploitée par des paysans de l'ethnie mankagne, la noix est échangée mesure pour mesure contre du riz. Un planteur des environs de Ziguinchor explique : *« Au début, les indépendantistes sont venus dans les vergers. Ils ont obligé le propriétaire à cueillir les noix et à les porter très loin de là, en lui disant que, s'ils le retrouvaient encore une fois, ils le tueraient. Et puis, un jour, ils sont venus au foyer du village et ils ont écrit à la craie rouge qu'il fallait évacuer. Alors nous sommes partis. »*

Cette attitude de la rébellion peut aussi s'expliquer par l'ethnicisation croissante du conflit. Il y a quinze ans, le mouvement indépendantiste a été essentiellement le fait des Diolas, qui sont parmi les plus anciens habitants de la Casamance, et majoritaires à l'ouest de la région, autour de l'estuaire de la rivière. De cette région de mangrove et de rizières, l'armée sénégalaise n'a jamais réussi a extirper totalement les combattants du MFDC, qui disposent de bases de repli en Guinée-Bissau voisine. Or les maquisards auraient multiplié les accrochages, vers l'est et le nord de la région, là où les Diolas cohabitent avec d'autres ethnies, d'implantation ancienne – Balantes, Mankagnes, Mandingues – ou plus récente – Wolofs, Serers ou Lébous. Cette extension s'accompagne de tensions entre Casamançais qui ne se reconnaissent pas dans la cause indépendantiste, et d'importants déplacements de population, que l'armée tente de mettre à profit.

Mais en pays diola, le MFDC garde un fort potentiel de sympathie. Le colonel Koné affirme que, *« partout où il y a des populations, l'armée est présente »* et qu'elle ne tolérera aucun *« sanctuaire »* ; ce discours n'est corroboré par les faits qu'à proximité des grands axes routiers. Dans le reste de la Basse-Casamance, de l'autre côté des barrages tenus par l'armée, les combats et le sort des populations font l'objet de toutes les spéculations. Un volontaire qui travaillait dans le cadre de plusieurs projets ruraux affirme ne plus pouvoir circuler en sécurité dans les villages. La peur et le silence gagnent du terrain en Casamance.

Thomas Sotinel

Le Sénégal critiqué par Amnesty

Trois jours après l'attaque par l'armée sénégalaise d'une base indépendantiste en Casamance, Amnesty International a publié, jeudi 25 septembre, un communiqué énumérant les atteintes aux droits de l'homme *commises ces dernières semaines dans la région.* L'organisation a recensé une trentaine d'enlèvements, suivis d'exécutions sommaires de sympathisants – avérés ou supposés – de la cause indépendantiste, confirmant ainsi les témoignages que l'on peut recueillir à Ziguinchor, la capitale de la Basse-Casamance.

Helmut Kohl resserre les rangs de sa coalition

Alors que le chancelier allemand tente de profiter du faux pas de l'opposition à Hambourg, les sociaux-démocrates se cherchent des thèmes de campagne

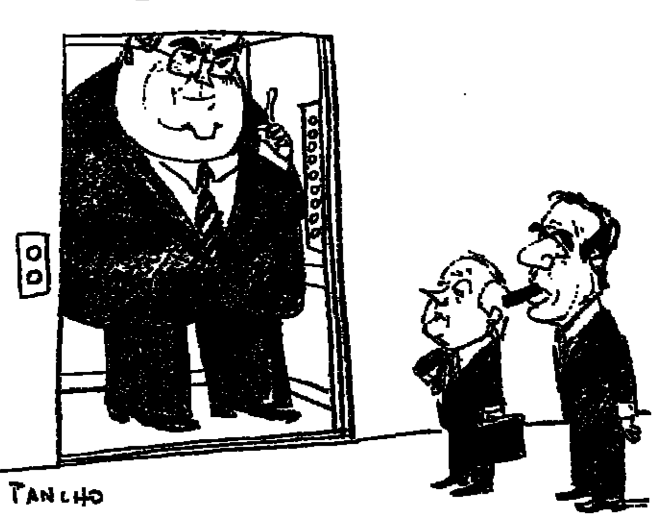
Après la présentation du budget et l'échec de la grande réforme fiscale promis par le chancelier Kohl, l'Allemagne attaque une longue année de campagne qui culminera par les élections législatives de septembre 1998. Les grandes formations politiques, qui vont tenir d'ici la fin de l'année leurs congrès, cherchent encore leurs thèmes de bataille. La mise en œuvre de l'euro sera, si tout va bien, trop avancée d'ici les élections pour être vraiment un sujet de conflit pour les principaux candidats à la chancellerie. Gehrard Schröder, ministre-président de Basse-Saxe, l'un des deux candidats potentiels du Parti social-démocrate à la chancellerie, était lundi 29 septembre en visite privée à Paris pour y rencontrer des responsables économiques, notamment le ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn. Dans une interview Au *Monde*, M. Schröder, qui a longtemps flirté avec un report de la monnaie unique, s'estime rassuré par la politique de stabilité pratiquée par Paris et reconnaît que l'euro devrait voir le jour comme prévu.

BONN
de notre correspondant

On disait Helmut Kohl usé, affaibli par les divisions internes qui minent sa coalition, incapable d'imposer la moindre réforme à une Allemagne empêtrée dans ses rigidités. A un an des élections législatives, celui qui préside aux destinées de l'Allemagne depuis quinze ans semblait battu d'avance. Et puis sont venues les élections de Hambourg (*Le Monde* du 23 septembre). Le maire social-démocrate (SPD) de la ville, Henning Voscherau, a perdu quatre points par rapport aux élections de 1993 et a dû démissionner, tandis que la démocratie chrétienne (CDU) de M. Kohl regagnait cinq points. Les résultats de ces élections ont sensiblement modifié l'état d'esprit des états-majors politiques à Bonn. La coalition formée de la CDU, de son aile bavaroise, la CSU, et du petit parti libéral (FDP) s'est remise à espérer, jugeant que la défaite dans un an n'était pas inéluctable. Selon un sondage paru dans la *Süddeutsche Zeitung* le 27 septembre, l'Union chrétienne a gagné un point avec 37 % des intentions de vote, se rapprochant des sociaux-démocrates, qui perdent un point, à 39 %.

Le SPD, présidé par Oskar Lafontaine, est troublé : il cherche les « bons » thèmes de campagne et se demande si son champion doit être le ministre-président (SPD) de Basse-Saxe, Gerhard Schröder. Concurrent de M. Lafontaine pour être candidat à la Chancellerie, M. Schröder, qui incarne la droite du SPD, proche des milieux économiques, reste l'homme politique le plus populaire d'Allemagne. 58 % des Allemands souhaitent voir le Tony Blair du SPD remplacer M. Kohl qui ne recueille que 31 % des suffrages. En revanche, le chancelier est toujours plus populaire que M. Lafontaine (47 % contre 39 %).

Le problème actuel est que les thèses défendues par M. Schröder se confondent bien souvent avec celles qui ont conduit le maire de Hambourg à la défaite. Les deux hommes ont enfourché dans le courant de l'été des thèmes sécuritaires qui figurent parmi les préoccupations majeures des Allemands, prônant par exemple l'expulsion immédiate des étrangers déliquants. Ils ont tenu des propos franchement sceptiques sur l'euro, alors que le discours anti-européen avait déjà conduit les sociaux-démocrates à la déroute électorale dans le Bade-Wurtemberg. D'autre part, M. Schröder a déclaré qu'il ne serait pas candidat s'il reculait de plus de deux points lors des élections en Basse-Saxe début 1998. L'expérience du maire de Hambourg, qui avait pris des engagements comparables,



montre que de tels serments peuvent se révéler très risqués.

Le ministre-président de Basse-Saxe recentre son discours, comme en témoigne l'entretien qu'il a donné au *Monde*. Dans l'hebdomadaire *Die Zeit*, il avait indiqué la semaine dernière que les deux thèmes importants de la campagne seraient la modernisation de l'Etat, de la société et de l'économie, ainsi que la justice sociale. Exit, la criminalité, la sécurité intérieure et l'Europe, y compris l'euro, *« qui ne seront pas les thèmes dominants »*.

Face à lui, le ministre-président de la Sarre, Oskar Lafontaine, qui a été battu par M. Kohl en 1990, l'année de la réunification allemande, a repris fermement en main depuis deux ans son parti. Malgré les divergences entre les deux rivaux, les voix discordantes se font moins entendre. M. Lafontaine développe des thèses proches de celles de Lionel Jospin. Partisan de la monnaie unique, il a demandé le 23 septembre l'introduction d'un critère de convergence européen en terme d'emploi. Il souhaite relancer la consommation intérieure allemande par l'augmentation des salaires. Il veut taxer les entreprises qui n'offrent pas de place d'apprentissage aux jeunes pour les forcer à participer à l'effort de formation national, ce que ne souhaite pas M. Schröder. Quant à la criminalité, le patron du SPD a une approche de gauche traditionnelle. Il mise sur la prévention et estime que pour lutter contre la criminalité des jeunes, il faut avant tout combattre le chômage. Tactiquement, le SPD doit veiller à séduire les électeurs du centre. En prévision du prochain congrès, sa direction a adopté une bonne partie des thèses économiques de M. Schröder, qui table sur la croissance, la flexibilité et l'innovation pour résoudre les problèmes de déficits et d'emplois. Mais il doit aussi choyer son aile gauche et les Verts, soucieux d'imposer une réforme fiscale écologique, qui seront ses probables partenaires de coalition en cas de vicoire en 1998.

Requinquée par l'élection de Hambourg, la coalition de M. Kohl tente d'afficher son unité. Les tensions entre la CDU et sa petite sœur bavaroise, la CSU, sont temporairement apaisées, après les querelles de l'été sur l'euro et un éventuel remaniement ministériel. Après avoir renoncé à s'entendre avec le SPD sur une grande réforme fiscale, le chancelier cherche aussi les moyens de donner des gages aux libéraux sur la diminution de l'impôt de solidarité pour la reconstruction à l'est, qui exigerait d'autres économies compliquées à trouver. Mais la baisse des impôts est devenue le thème quasi exclusif du FDP.

Le projet initial de M. Kohl était de faire campagne sur l'Europe, ce dont doutent certains observateurs : la plupart des décisions importantes sur la monnaie unique auront été prises en mai, soit cinq mois avant les élections. Helmut Kohl a affirmé dimanche 28 qu'il ferait de la lutte contre la criminalité un thème important de la campagne. Pour M. Kohl, il faut prendre sérieusement les craintes des citoyens, même lorsque celles-ci sont parfois exagérées. Le principal terrain de bataille devrait cependant être la nécessité, proclamée par tous, de réformer en profondeur le pays pour faire face aux changements économiques et à la mondialisation. Chacun devra convaincre qu'il est le mieux placé pour permettre à l'Allemagne d'aborder dans de bonnes conditions le tournant du siècle.

Arnaud Leparmentier

Gerhard Schröder, ministre-président de Basse-Saxe, porte-parole du Parti social-démocrate pour les questions économiques

« C'est toujours celui qui est le plus proche des réalités qui l'emporte »

MINISTRE-PRÉSIDENT de Basse Saxe, Gerhard Schröder est avec Oskar Lafontaine, président du SPD, et ministre-président de Sarre, l'un des deux candidats potentiels des sociaux démocrates allemands à la chancellerie pour les élections législatives de septembre 1998. Tous deux font partie de la génération des *« petits fils »* de Willy Brandt, de ces ex-jeunes loups qui, dans les années 80, ont contribué au virage à gauche du SPD en embrassant les combats pacifistes et écologistes, contribuant à la chute du chancelier Schmidt. Porte-parole du SPD pour les questions économiques, souvent taxé de populisme par ses adversaires, Gerhrard Schröder caracole en tête dans les sondages de popularité.


GERHARD SCHRÖDER

« La mise en œuvre de l'euro vous inquiète-t-elle toujours ?

– J'ai pu constater qu'en France, il y a une relative unanimité en faveur de la monnaie unique et en faveur d'une monnaie unique qui soit stable. La plupart des gens avec lesquels j'ai parlé n'ont laissé aucun doute sur ce sujet. Cela recoupe la position majoritaire de la social-démocratie allemande. Je n'ai jamais été par principe contre la monnaie unique mais j'ai insisté pour qu'une attention particulière soit apportée à la stabilité, moins pour des raisons économiques que politiques. Avec l'euro, les Allemands ne renoncent pas seulement au deutschemark comme instrument de paiement ; ils perdent aussi un symbole de la reconstruction après la deuxième guerre mondiale.

» Quand on réunit deux ou plusieurs zones monétaires de force économique différente, quand la dévaluation n'est plus utilisable comme moyen de gommer les inégalités, on ne peut exclure deux conséquences ; ou des déplacements de population des zones les plus pauvres vers les plus prospères, ou, plus vraisemblablement encore, des transferts financiers des forts vers les faibles. On en a fait l'expérience en Allemagne [avec la réunification] ; cela a coûté énormément d'argent. L'économie allemande ne pourrait pas le supporter une deuxième fois.

» Les divergences portent donc moins sur les principes que sur les détails, qui peuvent avoir des conséquences sur le calendrier. J'ai toujours dit que les critères étaient plus importants que le calendrier . Il est probable que l'un et l'autre peuvent aller ensemble. On en jugera à la fin de l'année de référence (1997). Il ne sert à rien de se lancer avant dans des hypothèses.

– Avez-vous été étonné de trouver en France cet accord sur la stabilité ?

– Non. Mais pendant la campagne électorale, j'avais observé une tonalité plus critique chez les socialistes. Mais ils se sont inclinés devant la réalité. C'est toujours celui qui est le proche des réalités qui l'emporte. L'orientation vers la stabilité n'a pas été mise en cause, y compris par la politique de l'emploi. Comment on arrive à concilier stabilité monétaire et politique volontariste de l'emploi, est une question à laquelle on doit répondre en France.

– Quel rôle jouera l'euro dans la campagne de 1998 ?

– Si l'euro est déjà fait, la question sera de savoir qui est le mieux placé pour en minimiser les risques. Si le calendrier est tenu, ce dont je ne suis pas sûr, personne ne demandera un retour en arrière. Il s'agira alors de prendre les mesures indispensables pour éviter un échec.

– Que pensez-vous du débat sur les 35 heures ?

– On suppose toujours que les socialistes français sont plus dogmatiques que les sociaux- démocrates allemands. Mon impression est que ce n'est pas le cas. Il y a une différence entre ce que l'on met dans un programme et ce qu'on peut faire une fois au gouvernement. J'ai le sentiment qu'à Paris, on prend sérieusement en compte les réalités, par exemple la nécessité de préserver la compétitivité de l'industrie française. J'aurais bien aimé qu'on introduise en France la semaine de 35 heures avec maintien du salaire : cela aurait donné un avantage à l'économie allemande !

– Y-a-t-il en Europe un modèle de socialisme à la Blair et un modèle à la Jospin ?

– Les programmes sont plus contrastés que la pratique gouvernementale. J'hésite beaucoup à considérer les différences entre les modèles socialistes européens comme des divergences de fond. Tony Blair a trouvé une Grande-Bretagne où la dérégulation était très avancée et il s'emploie à en adoucir les conséquences en matière de santé, de formation, etc. Nous avons une tâche inverse. Nous avons un Etat social, qui doit être absolument préservé, mais nous souffrons d'une réglementation excessive. Mon impression est que c'est vrai aussi en France. Je ne pense pas, dans l'hypothèse où il y aurait de nouveau un gouvernement social-démocrate en Allemagne – quelle que soit la personne qui le dirigera –, que les différences entre la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne seront aussi importantes. Cela se résume en une formule : modernisation plus responsabilité sociale.

– Il revient donc aux sociaux démocrates de réaliser la dérégulation que la droite n'a pas su faire...

– Le devoir des sociaux démocrates est de réaliser l'ouverture de la société. Mais il est clair que, avec un chômage structurel qui va persister dans toutes les sociétés industrielles développées, il vaut mieux financer le travail que le chômage. Là où les socialistes français et les sociaux démocrates allemands divergent quelque peu, c'est sur la fonction de l'Etat. Nous avons appris à penser de manière moins étatique.

– Quelle est votre position sur la coordination des politiques économiques en Europe ?

– Les moyens nécessaires à une politique européenne de l'emploi efficace doivent provenir d'une réorientation des moyens disponibles, pas d'une augmentation du budget. Les Allemands, en tant que contributeurs nets, ne peuvent supporter une charge supplémentaire, ni politiquement, ni économiquement. Deuxièmement, il y a une communauté de vues entre sociaux démocrates allemands et socialistes français sur le fait que la politique économique, mais aussi les politiques budgétaire, fiscale, sociale, doivent être mieux coordonnées pour que l'euro puisse fonctionner. On a pu croire un moment que cette coordination était conçue en France comme un moyen de remettre en cause l'indépendance de la banque centrale. Mais cette crainte, que j'ai eue moi aussi, a été dissipée.

> Avec le chômage structurel qui va persister, il vaut mieux financer le travail que le chômage

– Comment envisagez-vous cette coordination ?

– On ne peut concevoir un approfondissement de la coordination que par étapes, parallèlement à la réalisation de l'Union politique. Une politique économique européenne commune demandera malheureusement encore du temps mais il s'agit d'une condition pour un bon fonctionnement, à long terme, de la monnaie unique.

– Doit-on renforcer l'Europe avant l'élargissement ?

– Pour moi, une des questions les plus intéressantes porte sur le rôle de la Grande-Bretagne. Le gouvernement travailliste a réclamé un rôle dirigeant en Europe. Je l'ai compris comme une tentative de légitimer un rapprochement de la Grande-Bretagne avec l'Union européenne. Cela conduirait, si c'est sérieux, à faire de l'axe franco-allemand un triangle germano-anglo-français, donc à donner une base plus large à l'Europe.

» En ce qui concerne l'élargissement, naturellement les Polonais, les Hongrois et tous les autres veulent adhérer à l'UE. Le plus logique est qu'ils entrent d'abord dans l'OTAN. Il ne s'agit pas d'être frileux, les Allemands sont les derniers à pouvoir se le permettre. Mais c'est une question purement économique. Le problème des institutions est secondaire. Il va falloir négocier avec beaucoup de précaution et prévoir des périodes de transition. Sinon l'élargissement échouera pour des raisons économiques. »

Propos recueillis par Henri de Bresson et Daniel Vernet

Différends Paris-Bonn sur les nominations de fonctionnaires internationaux

A INTERVALLES réguliers, Paris et Bonn envisagent de se doter de structures diplomatiques communes. Mais jusqu'à aujourd'hui, ce louable effort n'a guère débouché sur des résultats concrets. Les deux pays ont, en fait, beaucoup de mal à s'entendre sur les nominations de fonctionnaires internationaux. On connaît peu de domaines où les susceptibilités nationales soient plus sensibles, la méfiance réciproque plus grande.

L'exemple le plus significatif est celui de la future Banque centrale européenne (BCE). Paris et Bonn ne se sont toujours pas entendus sur le nom du futur président de cette institution qui aura pour charge, à partir du 1er janvier 1999, de gérer la politique monétaire de la zone euro. Extrêmement hostiles aux pratiques traditionnelles de la France en matière monétaire, les dirigeants allemands n'ont pas ménagé leur peine pour faire savoir qu'ils comptaient voir à ce poste le Néerlandais Wim Duisenberg, actuel président de l'Institut monétaire européen (IME).

Le président Jacques Chirac, lui, n'a pas été moins clair pour dire qu'il n'en voulait pas : il considère que Wim Duisenberg a été imposé à la tête de l'IME par un complot de banquiers centraux et que le candidat des Allemands, qui ne parle pas couramment le français, n'est pas assez proche de Paris. Même son de cloche, du reste, du côté de l'Hôtel Matignon. Depuis qu'il a pris la tête de l'IME le 1er juillet, Wim Duisenberg n'a pas cherché à prendre rendez-vous avec un seul des dirigeants français, entend-on dire à Paris.

LA FRANCE ISOLÉE

Il est fort probable que la France maintiendra l'idée d'une candidature française jusqu'au Conseil européen qui doit avoir lieu au début du mois de mai 1998, et au cours duquel les dirigeants (le président et les six membres du directoire) de la BCE seront désignés. Les candidats possibles de la France sont au nombre de trois : Jacques de la Rosière, président de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, et Michel Camdessus, directeur général du FMI, qui semble avoir les préférences de l'Elysée.

La France est très isolée dans cette affaire. Si elle renonçait à la présidence de la BCE, elle ne sait pas encore ce qu'elle pourrait bien tenter d'obtenir en échange : elle a déjà cédé sur la question du siège de la banque et sur le « gouvernement économique », définitivement enterré lors du récent sommet de Weimar par Lionel Jospin.

Les Allemands iront jusqu'au bout, eux aussi, pour défendre leur candidat. Ils estiment que la France monopolise depuis trop longtemps les grands postes internationaux. Combien de fois n'a-t-on pas lu dans la presse allemande que les Français « contrôlaient » Eurostat (l'Office statistique de la commission européenne), effectivement dirigé par un Français (Yves Franchet), et qui a notamment pour mission d'estimer le montant des déficits publics de chaque pays à l'approche de la monnaie unique. Une tâche hautement politique !

A Bonn, on essaie d'imposer depuis quelques mois la nomination d'un Allemand comme secrétaire général adjoint de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Le candidat d'outre-Rhin est un sous-directeur du ministère de l'économie, Gerhard Funk-Schmidt, peu connu dans le milieu de la haute fonction publique internationale. Le candidat de la France, Jean-Claude Milleron, ancien directeur de l'Insee, a été secrétaire général adjoint des Nations unies sous la direction de Boutros Boutros-Ghali.

On se souvient enfin qu'un récent document confidentiel, cosigné par les deux ministères des affaires étrangères (voir *Le Monde* du 22 mai), déplorait les malentendus entre Paris et Bonn et appelait à développer le « réflexe franco-allemand ». A l'évidence, celui-ci ne marche pas.

Lucas Delattre

Un dirigeant de la Ligue tunisienne des droits de l'homme commence une grève de la faim

TUNIS. Le vice-président de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), Khémais Ksila, a entamé, lundi 29 septembre, à Tunis, une *« grève de la faim illimitée »*, afin de protester contre les *« mesures répressives »* dont il affirme être victime du fait de son *« action militante »* et de ses *« prises de position »* au sein de la LTDH. Dans une longue *« déclaration à l'opinion publique »*, qui nous est parvenue, lundi matin, M. Ksila dénonce le *« harcèlement »* des autorités à son encontre et fustige la *« politique de répression »* et d'*« étouffement »* des libertés, mise en œuvre, selon lui, par le régime du président Ben Ali. M. Ksila, qui a perdu son emploi, en février 1996, se plaint de diverses brimades, allant de la destruction de sa voiture, en décembre 1995, à la confiscation de son passeport, en août 1996, la mise sous écoute de son téléphone et la *« stricte »* surveillance policière dont lui-même et les siens feraient l'objet depuis plusieurs mois. La LTDH a rendu public, à la fin du mois de septembre, à Tunis, un long communiqué, révélant la mort en prison de plusieurs détenus, et s'inquiétant d'un récent projet de révision du Code pénal visant les étrangers (*Le Monde* du 24 septembre).

La Turquie poursuit son offensive dans le nord de l'Irak

ANKARA. L'aviation turque a de nouveau bombardé des cibles du Parti séparatiste kurde turc des Travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Irak, lundi 29 septembre, au septième jour de l'incursion de l'armée d'Ankara dans cette zone. Les avions de combat F-16 et F-4 turcs, partis de bases à Diyarbakir et Malatya (sud-est), ont bombardé les positions du PKK dans le passage de Sindi et sur le Mont Hayirsiz (ouest de la région frontalière irako-turque) ainsi que dans la vallée de Zap, à quelques dizaines de kilomètres au sud de Cukurca (extrême sud-est de la Turquie, province de Hakkari). L'aviation turque a, en outre, visé la région de Khakourk, près de la frontière irako-iranienne, dans le nord de l'Irak. Selon un groupe d'opposants irakiens, la Syrie aurait déplacé une division de chars près de ses frontières avec la Turquie et l'Irak et Bagdad aurait placé ses forces en état d'alerte. – *(AFP.)*

Le président polonais confie la formation du gouvernement à Solidarité

VARSOVIE. Le président Alexander Kwasniewski a confié, lundi 29 septembre, à l'Action électorale Solidarité (AWS), le parti sorti victorieux des élections législatives du 21 septembre, la désignation du futur premier ministre. L'AWS compte présenter son candidat entre le 13 et le 17 octobre, a indiqué le président de cette formation, Marian Krzaklewski, à l'issue d'une rencontre avec le chef de l'Etat. M. Krzaklewski a réitéré son refus de briguer le poste de chef du gouvernement. Parallèlement, l'AWS poursuivait, lundi, à la Diète (chambre basse) ses entretiens avec son principal partenaire potentiel au sein du futur gouvernement, le parti libéral Union de la liberté (UW). Ce parti a répété qu'il souhaitait voir le futur cabinet dirigé par l'économiste Leszek Balcerowicz. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **IRAN : l'Irak** a accusé, lundi 29 septembre, l'Iran d'avoir lancé des raids aériens contre son territoire, où sont basés des opposants iraniens, et demandé la levée des interdictions de vol pour pouvoir se défendre. Bagdad n'a pas précisé les objectifs visés par la chasse iranienne, mais les Moudjahidine du peuple, opposants iraniens qui opèrent depuis l'Irak, ont affirmé que deux de leurs bases avaient été bombardées. – *(AFP.)*

■ **AFGHANISTAN : les taliban ont expulsé trois membres de** l'ONU, lundi 29 septembre, pour avoir boycotté une réunion au cours de laquelle une femme de leur délégation avait reçu l'ordre de s'exprimer dissimulée derrière un rideau. Auparavant le Commissaire européen, Emma Bonino, avait été interpellée pendant quelques heures, lundi, à Kaboul, parce que des membres de son entourage avaient filmé des femmes dans un hôpital. – *(AFP.)*

■ **SRI-LANKA : le théologien Tissa Balasuriya**, excommunié par le Vatican en janvier, a déclaré, lundi 29 septembre en visite à Paris qu'il rejetait cette mesure prise *« par sept ou huit personnes qui n'ont aucune expérience de l'Asie »*. Le théologien présentait en France son livre *Marie ou la libération humaine*, auquel le Vatican reproche de ne pas reconnaître *« la filiation divine »* de Jésus, de refuser *« le dogme du péché originel »* et de *« la maternité divine de Marie »*. – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : le président de la Commission européenne,** Jacques Santer, a assuré, lundi 29 septembre, le président roumain Emil Constantinescu, en visite à Bruxelles, qu'il n'y aurait *« pas de discrimination »* entre les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne (UE), a rapporté Zoé Petre, *conseiller politique du chef* de l'Etat roumain. Bucarest avait critiqué la Commission lorsqu'elle avait recommandé, en juin, que les négociations d'adhésion à l'UE commencent avec six des onze pays associés. La Roumanie ne figurait pas parmi les candidats choisis. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE/TCHÉTCHÉNIE : Boris Eltsine a opposé une fin de non-recevoir** à un accord *« inter-étatique »* demandé à Moscou par les indépendantistes tchétchènes, a annoncé lundi 29 septembre un communiqué du Kremlin. L'accord sur le statut de la Tchétchénie *« sera similaire à ceux signés avec d'autres sujets de la Fédération de Russie »* poursuit le communiqué, citant comme exemple les républiques autonomes du Tatarstan et du Bachkortostan. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis pourraient faire échouer le Sommet de Kyoto

LONDRES. *« Je ne suis pas très optimiste »* sur la volonté des Etats-Unis de s'associer aux efforts de la communauté internationale pour réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO_2). Tels sont les propos du secrétaire britannique au Foreign Office, Robin Cook, devant la conférence annuelle du Labour, selon des informations parues mardi 30 septembre dans le quotidien *Financial Times*. Le Sommet de Kyoto doit tenter de fixer des limitations aux émissions de CO_2 que le Sommet de Rio en 1992 n'avait pas rendu obligatoires. Les dernières rencontres internationales sur les changements climatiques se sont toutes soldées par un échec et ont dénoté un manque de volonté politique, particulièrement de la part des Etats-Unis et du Japon, qui n'ont jamais proposé de chiffre de réduction d'émissions de CO_2. – *(AFP.)*

Les travaillistes britanniques veulent remettre au travail ceux qui sont à la charge de la société

Le Labour veut réformer l'Etat-providence pour créer les conditions du « plein emploi »

A la conférence annuelle du Parti travailliste, le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, a présenté, lundi 29 septembre, le credo économique et social du gouvernement de Tony Blair : réformer l'Etat-providence, afin de créer les conditions *« du plein emploi pour le vingt et unième siècle »*. Tout en renforçant son emprise sur le parti, M. Blair n'a pas réussi à faire élire son éminence grise à la direction.

BRIGHTON
de notre envoyé spécial

La conférence annuelle du Parti travailliste, officiellement ouverte lundi 29 septembre, a donné l'occasion au chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, de préciser la politique économique et sociale du gouvernement de Tony Blair. M. Brown est sans doute le seul ministre à faire partie *de la garde rapprochée du chef* du gouvernement, et ses paroles comptent. L'atmosphère *« confite dans l'eau bénite »* du congrès après le triomphe électoral du 1er mai – selon les termes du *Guardian* (centre gauche) – a permis au premier ministre de faire adopter sa réforme visant à renforcer son contrôle sur le parti, même si elle n'est pas des plus populaires auprès des militants.

Mais les délégués se sont offert un ultime frisson en préférant élire, à la tête du comité exécutif, un gauchiste du « vieux Labour », Ken « le rouge » Livingstone – l'ancien maire du Grand Londres – plutôt que le principal conseiller de M. Blair, Peter Mandelson. Malheureusement pour M. Blair et M. Brown, c'est cet incident de parcours qui a fait la « une » des journaux de mardi plutôt que le plan, ambitieux, du chancelier portant sur la réforme de l'Etat-providence pour remettre au travail ceux qui sont à la charge de la société.

Equité et justice ont été les maîtres mots du discours de M. Brown, qui, derrière l'apparence des idées traditionnelles du Labour, a présenté un projet plus proche, en fait, des conceptions américaines : privilégier l'emploi sur l'assistance sociale. Il s'agit également d'une stratégie à long terme et de rigueur financière, car *« on ne peut pas bâtir la Nouvelle Jérusalem sur une montagne de dettes »*. Son objectif est *« le plein emploi pour le vingt et unième siècle »*. En clair : un travail pour ceux qui le souhaitent. Ils bénéficieront pour cela de multiples avantages (formation, allocations, abattements fiscaux). Les autres, ceux qui refuseront de se mettre ou de se remettre à l'ouvrage, seront pénalisés en vertu du principe selon lequel *« les droits et les responsabilités vont la main dans la main »*.

« Nous devons, comme ses fondateurs l'avaient voulu, faire évoluer l'Etat-providence d'une institution qui, de plus en plus, ne fait que compenser la pauvreté des gens en une institution qui puisse leur servir de plate-forme pour l'emploi. Aucun gouvernement ne crée d'emplois, mais il crée des possibilités de travailler. Nous ne serons pas un gouvernement qui prétend qu'il peut vous protéger contre la perte de votre travail, mais qui reconnaît qu'il est de son devoir de vous aider à en trouver un nouveau », a déclaré le chancelier. Ainsi, en avril 1998, les jeunes chômeurs se verront proposer une formation ou un travail. En juin, les employeurs qui recruteront un adulte au chômage depuis deux ans recevront une aide de 75 livres par semaine (710 francs). Dès l'automne, 200 millions de livres seront consacrés à remettre au travail les handicapés, et des projets-pilotes offriront aux mères célibataires une formation dès que leur enfant atteind l'âge scolaire. Ce programme, basé sur la discipline, la responsabilité et le refus de toutes *« exigences irresponsables »*, sera accompagné d'une baisse de l'impôt sur le revenu à 10 % pour les plus pauvres et du rétablissement du salaire minimum, afin de rendre le retour au travail plus attrayant financièrement que l'allocation-chômage ou le RMI. Gare donc à ceux qui voudront abuser du système.

Ce programme risque toutefois de se heurter à des obstacles. Bridé par l'absence de fonds disponibles, le gouvernement n'a guère d'argent pour financer les secteurs prioritaires que sont l'éducation et la santé. Il n'en a pas non plus pour accorder aux enseignants ou au personnel hospitalier les augmentations de salaire qu'ils réclament. Après la victoire du Labour, ceux-ci attendaient davantage et risquent de manifester leur déception. L'hiver risque aussi de voir surgir de nouveaux mouvements sociaux, auxquels devraient s'ajouter des crises ponctuelles dans certains établissements hospitaliers et scolaires, auxquelles l'opinion est extrêmement sensible. Il reviendra alors à Tony Blair de trancher.

Patrice de Beer

Environnement : l'Indonésie n'a pas les moyens de faire face à l'ampleur des incendies de forêt

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

L'aide internationale à la lutte contre les feux de forêt en Indonésie commence à s'organiser. La Malaisie a envoyé sur place plus de deux mille sapeurs, dont certains sont formés par des spécialistes français. Mais les experts estiment que le *« désastre »* atteint de telles proportions que seule la saison des pluies pourra mettre fin aux incendies. Ces pluies, qui tombent habituellement à la mi-octobre, risquent de se faire attendre en raison de la sécheresse provoquée par la virulence du phénomène climatique « El Niño ».

Sur l'île de Sumatra comme dans la partie indonésienne (Kalimantan) de celle de Bornéo, des feux affectent désormais des tapis de tourbe qui, sur les sols de forêts tropicales, peuvent atteindre jusqu'à 10 mètres d'épaisseur. Leur destruction est une catastrophe écologique aux conséquences incalculables. Dans ces zones, le seul moyen d'éteindre les incendies sera vraisemblablement, en effet, l'arrivée de pluies régulières et intenses – l'accès aux foyers étant souvent impossible en raison de la densité des fumées.

Quelque dix mille sapeurs déployés sur le terrain sont peu à peu dotés, grâce à une aide internationale, d'un matériel adéquat : réservoirs d'eau, véhicules, moyens de communication, lances à incendie, cartes... Toutefois, cet effort est dérisoire s'il s'avère, comme l'indiquent les satellites, que 600 000 à 800 000 hectares sont touchés par les flammes à Kalimantan et à Sumatra.

Selon Djakarta, 164 000 hectares seulement auraient été incendiés : 79 000 hectares dégagés par des planteurs, 15 000 par des forestiers et 70 000 de forêts naturelles. Les météorologues multiplient donc les mises en garde : la réduction de la pollution en Malaisie, à la suite de fortes averses, risque de ne pas durer. Ces pluies ont permis de lever, au bout de dix jours, l'état d'urgence à Sarawak, Etat malaisien sur l'île de Bornéo. Dans la Thaïlande péninsulaire, frontalière de la Malaisie, le brouillard polluant ne s'est apparemment pas dissipé.

Par ailleurs, le bilan des catastrophes en tous genres qui frappent la région s'est encore alourdi. Un tremblement de terre, le 27 septembre à Sulawesi (Célèbes), a fait seize morts. Le total des disparus, à la suite d'une collision entre deux cargos dans le détroit de Malacca, s'est élevé à vingt-neuf personnes. Enfin, les premiers éléments de l'enquête sur l'accident d'avion, qui a fait 234 morts à Médan (Sumatra), montrent que l'absence de visibilité a apparemment coïncidé avec un malentendu, selon l'enregistrement de la tour de contrôle, entre cette dernière et les pilotes de l'appareil. Lundi, les boîtes noires de l'Airbus A300 B-4 de la compagnie Guruda n'avaient toujours pas été retrouvées.

Jean-Claude Pomonti

Fermeture de l'aéroport de Kuala Lumpur

L'aéroport international de Kuala Lumpur a été fermé, mardi 30 septembre, par manque de visibilité à cause de la pluie et de l'épaisse fumée provenant des feux de forêt en Indonésie. Selon des responsables, la visibilité n'excédait pas 100 mètres, pour la première fois depuis l'ouverture de l'aéroport. Tous les vols ont été détournés vers la province de Penang, au nord. – *(AFP.)*

هكذا من الإصل

GOUVERNEMENT Le premier ministre a défendu, lundi 29 septembre, sur TF 1, la politique de son gouvernement qui aura *« une position commune »* sur la réduction du temps de travail. Les 35 heures, a-t-il précisé, seront atteintes *« progressivement »*. Lionel Jospin s'est employé à rassurer le patronat tout en l'appelant à s'engager dans la *« grande cause nationale »* de l'emploi. ● L'INTÉRÊT GÉNÉRAL a été présenté par M. Jospin comme la voie médiane entre les intérêts du patronat, hostile à une loi-cadre, et ceux des syndicats, favorables à une forte diminution de la durée du travail. ● LA COHABITATION est *« cordiale »*, selon M. Jospin qui observe cependant que François Mitterrand lui a toujours déconseillé de critiquer de l'étranger la politique intérieure française. ● LE NOMBRE DES CHÔMEURS a augmenté de 19 600 en août (+ 0,6 %). Ils sont désormais 3 132 600.

Lionel Jospin se pose en défenseur des classes moyennes

Invité du journal de TF 1, lundi 29 septembre, le premier ministre a défendu ses options budgétaires et ses décisions en matière d'aide familiale en les opposant aux intérêts particuliers. M. Jospin n'a évoqué ni loi-cadre ni date-butoir pour l'entrée en vigueur des 35 heures qui reste l'un de ses objectifs

CONTRE les intérêts particuliers, Lionel Jospin s'est présenté, lundi 29 septembre, dans le journal de 20 heures de TF 1, comme le défenseur de *« l'intérêt général »*. Cette expression a marqué, soit explicitement, soit « en creux », l'ensemble de l'entretien télévisé du premier ministre. Que ce soit sur la remise en cause des intérêts de certaines *« petites catégories »* de la population ou sur la confection d'un budget qualifié d'*« équitable »*, voire sur le fonctionnement de la cohabitation, ou qu'il parle des exigences commerciales américaines et de la violence partagée en Algérie, M. Jospin a fait de l'intérêt général des Français le maître mot de sa prestation.

● **Les trente-cinq heures.** D'emblée, M. Jospin a rappelé l'objectif prioritaire du gouvernement : l'emploi. *« On ne peut pas rester avec les taux de chômage que nous avons aujourd'hui,* a-t-il dit. *On sait qu'on va créer plus d'emploi si on a plus de croissance. On espère une croissance plus forte à partir de 1998. Mais avec un taux de croissance de 3 % pendant cinq ans, on ne diminue le chômage, par an, que de 70 000 personnes. C'est l'objectif de notre politique budgétaire de faire qu'on ne casse pas cette croissance, dont tout le monde nous dit qu'elle sera là l'année prochaine. Mais la croissance elle-même ne suffit pas à créer des emplois. Donc, par d'autres moyens, sauf à baisser les bras, il faut chercher des créations d'emplois. »*

Le chef du gouvernement a assuré que *« c'est l'objectif du plan emploi-jeunes, c'est l'objectif du sommet sur l'emploi que nous avons obtenu de nos partenaires européens qui se tiendra à Luxembourg en novembre et c'est l'objectif d'un travail avec l'ensemble des partenaires sociaux sur la diminution du temps de travail »*. Evoquant la conférence du 10 octobre sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail, sans jamais parler de loi-cadre ou de date butoir mais en soulignant que l'objectif du gouvernement est la réduction du temps de travail qui ne sera pas obtenu *« du jour au lendemain »* mais *« progressivement »*, M. Jospin a poursuivi : *« Mon objectif, c'est l'intérêt général. C'est cela la réponse d'un gouvernement digne de ce nom face à des intérêts contradictoires et qui, tous, peuvent apparaître comme légitimes. »*

Mettant en parallèle les entreprises qui ne veulent pas voir s'accroître leurs coûts de production *« sans compensation dans l'organisation du travail »* et les salariés qui ne peuvent accepter une baisse de leur salaire dont la part dans le revenu national *« a trop baissé au cours de dix dernières années »*, M. Jospin s'est interrogé : *« Qu'est-ce qui permet de passer par ce chemin étroit ? D'abord, le sentiment que vous défendez l'intérêt général de votre pays et que l'ensemble des acteurs doivent se mettre autour de la table pour faire des efforts en allant dans ce sens. »* Le premier ministre a insisté sur *« l'impulsion de l'Etat : il fixe un cap. C'est son aide. Il peut donner des incitations fiscales à certaines entreprises qui auront plus de difficultés, qui seront plus exposées ou surtout qui passeront plus vite à l'objectif »*. Soulignant le souci du gouvernement de *« rencontrer les partenaires sociaux et de leur proposer des grands objectifs »*, le chef du gouvernement a fait implicitement appel au bon sens du CNPF (Conseil national du patronat français) pour accepter *« la négociation »* et pour s'engager dans la voie ouverte par le plan emploi-jeunes, en se concentrant *« sur cette grande cause nationale »* qu'est la création d'emplois.

● **L'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED).** Après avoir rappelé qu'elle avait été mise en place par les socialistes en 1991, M. Jospin s'est livré à un exercice autant économique que psychologique pour se faire le défenseur des classes moyennes. *« Je ne peux pas laisser dire que cela touche les familles modestes. Cela va toucher 66 000 familles. Il y a quinze millions de familles en France. Ce qui veut dire que vont être touchées 0,25 % des familles. Il n'y a pas de raison qu'on aide davantage des familles pour prendre quelqu'un qui reste à domicile que des familles beaucoup plus modestes pour la crèche et pour la halte-garderie »*, a-t-il dit. *« Le revenu moyen d'une famille en France est d'environ 13 700 francs. Le revenu moyen du salarié, c'est environ 11 000 francs,* a insisté le premier ministre pour mieux contre-attaquer. *Je crois au contraire que les classes moyennes, l'ensemble de nos mesures les avantagent* [car ces gens] *sont attachés à une valeur essentielle parmi bien d'autres : la promotion sociale. »*

Poursuivant sa démonstration, M. Jospin a ajouté : *« Lorsqu'on diminue les privilèges indus dans le maquis de la fiscalité, en réalité, on allège la charge qui pèsera sur les classes moyennes. Enfin, lorqu'on transfère les cotisations des salariés pour la maladie sur la CSG, on sait que cela provoquera un transfert de pouvoir d'achat d'environ 1 % en faveur des salariés qui profitera naturellement à ce qu'on appelle les classe moyennes. »*

Dans un second mouvement, le premier ministre a avancé deux arguments à ceux qui s'opposent à cette mesure. *« C'est une ruse classique de l'Histoire,* a-t-il dit, *que de toutes petites catégories essaient d'amalgamer leur situation avec des catégories plus larges pour leur faire penser qu'elles sont touchées afin d'en ressentir l'effet de protection, en quelque sorte. »* Affirmant qu'il avait pris en compte les *« préoccupations »* exprimées par le président de l'UNAF (Union nationale des associations familiales), M. Jospin a ensuite attaqué la droite plus frontalement. *« Il m'apparaît que ceux qui envisageaient de revenir en arrière, ce sont ceux qui voulaient mettre une allocation parentale de façon à ce que les femmes reviennent au foyer, ça, c'était à contre-courant de l'évolution des mœurs, des attitudes et de l'envie d'indépendance et de réalisation par le travail des femmes. »*

● **Le budget.** Le premier ministre a expliqué que, selon lui, la véritable cause de la dissolution – incomprise par l'opinion – était l'impossibilité avancée de boucler le buget pour 1998. *« Nous avons dû réduire le budget de façon équitable, en équilibrant ce qui est demandé au capital et ce qui est demandé au travail, en équilibrant ce qui est demandé aux impôts directs et aux impôts indirects,* a-t-il déclaré. *Il faut être à 3 % parce que nous voulons tenir nos engagements européens mais nous voulons aussi être à 3 % parce qu'au-delà de 3 % de déficit de l'Etat, de la Sécurité sociale, on fait de la dette. Un budget, qui était paraît-il impossible à faire, ne peut être tout à fait indolore. »*

Une leçon mitterrandienne sur la cohabitation

« MA FONCTION, c'est de gouverner. Ce n'est pas d'échanger des propos avec le président de la République, sauf dans le cadre des entretiens que nous pouvons avoir. » En deux phrases assez sèches, Lionel Jospin a rappelé, lundi 29 septembre, sur TF 1, sa conception d'une cohabitation qu'il juge, néanmoins, *« tout à fait correcte, on pourrait même dire cordiale dans les rapports personnels »*. Le premier ministre reconnaît tout à fait à Jacques Chirac *« le droit de s'exprimer »*, mais, par la même, il s'expose en descendant dans l'arène politique du quotidien. *« Lorsque le gouvernement, dans tel ou tel champ ministériel, estimera que telle ou telle remarque n'est pas fondée ou en tout cas mérite une réponse,* a prévenu Lionel Jospin, *ces réponses seront faites. »*

Pour autant, il s'interroge, faussement candide, sur les critiques que Jacques Chirac fait de la politique intérieure quand il est à l'étranger. Comme cela vient de se passer à Moscou. La télévision russe a diffusé un entretien, réalisé le 24 septembre à Paris, dans lequel le président estimait que le ralentissement des privatisations en France est *« une erreur »*. Le premier ministre s'est donc employé à donner une petite leçon mitterrandienne de cohabitation. *« J'ai été formé aux questions internationales (...) aux côtés de François Mitterrand,* a-t-il dit. *Une des premières choses qu'il m'avait dites quand je l'accompagnais dans ses voyages, il y a plus de vingt ans, c'était :* « Vous savez, Lionel Jospin, il ne faut jamais parler de politique intérieure française, et encore moins critiquer son gouvernement, depuis l'étranger. » *C'est une règle que j'ai toujours respectée depuis. »*

Le premier ministre évoque une époque où François Mitterrand n'était pas président de la République, mais chef de l'opposition. Comme chef de l'Etat, s'il avait enfreint cette règle en mars 1987, lors d'un sommet franco-espagnol, c'est que le premier ministre avait fait le premier pas à Madrid. C'était Jacques Chirac.

Olivier Biffaud

Toutes les organisations patronales participeront à la conférence sur l'emploi

LES TROIS ORGANISATIONS patronales représentatives, le CNPF, la CGPME et l'Union professionnelle artisanale (UPA) ont annoncé, lundi 29 septembre, qu'elles participeraient à la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, le 10 octobre. Quoique hostile à la réduction du temps de travail, l'UPA s'y rendra pour obtenir une annualisation de la durée du travail. La CGPME sera présente *« pour dire non aux 35 heures »*, que son président, Lucien Rebuffel, juge *« contraires à l'intérêt général »*, *« même non payées 39 »*.

Le CNPF devait arrêter sa tactique, lundi, lors d'une réunion exceptionnelle de son conseil exécutif. Selon un communiqué, le conseil *« a confirmé, à l'unanimité, son opposition au principe d'une loi réduisant d'une manière obligatoire la durée légale du travail »*. *« Apres avoir passé en revue les moyens susceptibles de conduire le gouvernement à ne pas s'engager dans cette voie,* indique le communiqué du CNPF, *le conseil a renouvelé sa confiance au président pour poursuivre son action dans ce sens. »*

Le sentiment général des trente-six membres du conseil étant que le gouvernement ne prendrait aucune décision avant le 10 octobre – comme Lionel Jospin l'a annoncé le 27 septembre –, il n'a pas été jugé nécessaire de pratiquer la politique de la « chaise vide », comme Didier Pineau-Valencienne, président de la commission sociale, en avait agité la menace. L'incertitude était plus grande pour la suite.

LA CRAINTE D'UNE DATE-BUTOIR

Si le gouvernement annonçait, à l'ouverture de la conférence, un projet de loi avec date-butoir pour parvenir aux 35 heures, les représentants patronaux se retireraient immédiatement. Si les ministres repoussaient une annonce de ce type à la fin de la journée, le CNPF ne participerait pas aux négociations prévues ensuite pour durer plusieurs semaines. Enfin, si le gouvernement laissait se dérouler normalement les discussions entre les partenaires sociaux avant de trancher, le patronat y participerait, puisque – toujours à l'unanimité –, les responsables de la rue Pierre-Ier-de-Serbie jugent qu'il *« n'y a pas lieu pour le CNPF de faire un procès d'intention au gouvernement »*.

Ces hésitations tactiques ne doivent pas cacher que les organisations patronales dans leur ensemble estiment qu'une réduction du temps de travail obligatoire, généralisée et datée, aboutirait au résultat inverse de l'effet espéré en matière d'emploi. Pour la plupart des chefs d'entreprise, le renchérissement des coûts salariaux qui en résulterait dégraderait leur compétitivité et ne leur laisserait que deux issues pour « survivre » : pour les grandes entreprises, la délocalisation vers des pays moins onéreux, selon Noël Goutard, PDG de Valeo, et le travail au noir, selon les artisans et les PME.

« JE N'AI PAS D'IDÉOLOGIE »

« Je n'ai pas d'idéologie sur la semaine de 35 heures, nous a déclaré Alain Sionneau, président de la fédération du bâtiment (FNB). *Mais la masse salariale entre pour 70 % dans nos prix de vente. Il ne faut pas s'étonner que nous soyons " raides " sur ce sujet : je me fais engueuler tous les jours par quelques-uns de mes 52 000 adhérents qui sont tétanisés par ces perspectives. La réduction du temps de travail peut ouvrir des possibilités d'embauche à condition qu'elle s'accompagne d'un allègement des contraintes sur les entreprises, qu'elle permette de répondre aux besoins des salariés et qu'il n'y ait pas d'obligation. »*

Jean Gandois, président du CNPF, a adopté la même position en signant dans l'entreprise belge Cockerill-Sambre un accord réduisant, avec l'aide de fonds publics, le temps de travail de 37 à 34 heures au 1er janvier 1999 sans perte de salaire et avec l'embauche de 150 personnes. *« A partir du moment où la réduction du temps de travail ne coûte rien à l'entreprise, absolument rien,* a conclu M. Gandois, *moi je n'ai rien contre. »*

Alain Faujas

Mise en garde du PDG de la Snecma

En compétition avec *« deux ou trois acteurs mondiaux dans l'économie occidentale »*, Jean-Paul Béchat, PDG de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (Snecma), entreprise publique, a déclaré, lundi 29 septembre, que son groupe serait *« perdu »* s'il devait payer 39 heures ses personnels travaillant 35 heures.

Face à General Electric ou à Pratt and Whitney, aux Etats-Unis, et à Rolls Royce, en Grande-Bretagne, *« je dois obligatoirement,* a expliqué M. Béchat, *m'étalonner avec eux »*. *« Si je suis seul soumis à la contrainte de payer 39 heures des salariés à 35 heures de travail, je suis perdu, mais si Rolls Royce se met lui aussi à payer 39 heures, je pourrai continuer à vendre quelques moteurs »*, a ajouté le PDG de la Snecma, qui préside le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas), l'organisation patronale.

La CGT et FO réclament une loi-cadre sur les trente-cinq heures

À DIX JOURS de la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail, les syndicats se montrent soucieux des pressions exercées par le patronat sur le gouvernement contre un projet de loi-cadre sur le passage aux 35 heures. La CGT tout comme FO ont réaffirmé, lundi 29 septembre, leurs priorités, en vue de la conférence. Reçu pendant une heure à Matignon par Lionel Jospin, Louis Viannet s'est borné à indiquer qu'*« ils avaient abordé tous les sujets, les sujets qui font plaisir et les sujets qui fâchent »*.

Sachant aussi bien faire monter la pression que le CNPF, le secrétaire général de la CGT, dans un entretien au *Parisien*, publié lundi avant sa rencontre avec le premier ministre, a pris soin de rappeler les exigences de sa centrale, à savoir *« une loi-cadre comme point de départ des négociations »*, ensuite *« une date-butoir, avec un bilan à mi-étape »*, pour assurer le suivi des négociations. M. Viannet, qui participera, mercredi 8 octobre à Grenoble, deux jours avant la conférence, à une manifestation pour la défense de la filière nucléaire en France, souffle ainsi le chaud et le froid. Il n'a pas manqué de rappeler la dimension symbolique de cette réunion sur laquelle reposent, selon lui, l'attente et les espoirs de nombreux salariés.

Dans une déclaration de son bureau confédéral, Force ouvrière fait la synthèse des revendications que sa commission exécutive avait présentées il y a une semaine (*Le Monde* du 24 septembre). Dans l'ordre, la centrale de Marc Blondel réclame, au chapitre salarial, *« l'augmentation complémentaire du SMIC, les renégociations dans les branches des minima conventionnels »*, ainsi que *« l'augmentation des minima sociaux »*. En second lieu, elle demande la retraite immédiate pour les salariés ayant commencé à travailler à quatorze ans et disposant de quarante annuités de cotisations à la Sécurité sociale. Enfin, sur la durée du travail, FO est favorable à *« la mise en œuvre de la réduction de la durée hebdomadaire à 35 heures, sans perte de salaires, avec adoption d'une loi-cadre précise sur l'objectif, la date d'effet et le maintien des salaires »*.

« RADICALISATION IDÉOLOGIQUE »

Pendant ce temps, poursuivant leur série de rencontres bilatérales, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, et Alain Deleu, président de la CFTC, se sont rencontrés, lundi, au siège de la CFDT. Les deux organisations ont constaté *« des convergences »* sur la loi Robien, qui prévoit des allègements de charges en contrepartie d'une réduction du temps de travail favorisant l'emploi, *« tant sur les contraintes que sur les incitations »*. La CFTC et la CFDT ont aussi affirmé leur volonté que la conférence fasse l'objet de *« vraies négociations »*. Lundi soir, Mme Notat a reçu Marc Vilbenoît, président de la CFE-CGC.

Face aux menaces de boycott de la conférence nationale par le patronat, Mme Notat a dénoncé *« l'escalade dans la radicalisation idéologique du CNPF, qui frise la politique de la terre brûlée »*. Dans un entretien aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*, vendredi 26 septembre, elle a indiqué que la loi sur la réduction du temps de travail *« doit fixer les grands principes, mais ne pas être rigide »*. *« Pourquoi,* s'interrogeait la secrétaire générale de la CFDT, *mettre le taquet à 35 heures alors que certaines entreprises vont plus loin ? »*

Après la prestation de Lionel Jospin, lundi soir, sur TF 1, la CFTC s'est interrogée sur *« les deux faces de la politique »* du chef du gouvernement, tandis que la CFE-CGC soulignait *« le paradoxe »* du premier ministre. Pour la centrale des cadres, M. Jospin a confirmé la priorité qu'il accorde à l'emploi, mais il n'évoque pas *« le contrat de génération »* de la CFE-CGC qui permettrait *« d'offrir rapidement un emploi à 200 000 jeunes, dans le secteur privé »*. La centrale chrétienne regrette, quant à elle, *« l'écart de méthode employé dans les deux dossiers, celui de l'emploi et de la famille »*.

Alain Beuve-Méry

Le nombre de chômeurs a augmenté de 0,6 % en août après une baisse équivalente en juillet

VOILA un mauvais chiffre qui confortera Lionel Jospin dans sa conviction sur la nécessaire réduction progressive de la durée du temps de travail pour faire reculer le chômage. Après une baisse de 0,6 % en juillet, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 19 600 en août (+ 0,6 % en un mois, + 1,3 % en un an) et s'établit à 3 132 600, selon les données (corrigées des variations saisonnières) publiées, mardi 30 septembre, par le ministère de l'emploi. Si l'on y ajoute les personnes inscrites à l'ANPE mais qui ont travaillé plus de 78 heures dans le mois, dont le nombre a légèrement baissé (- 0,3 %) après plusieurs mois de progression (+ 3,4 % en un an), le chômage frappe 3 537 500 personnes. Le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail s'établit à 3 203 000, soit 12,5 % de la population active (comme en juillet).

Il y aura encore de bons mois et de mauvais mois, prévient le ministère de l'emploi. Rien, en effet, ne permet de dire que la situation va s'améliorer rapidement, même si la croissance économique est plus soutenue en 1998 (+ 3 % prévus) qu'en 1997 (+ 2,3 %). Si le chômage des femmes de moins de 25 ans recule de 0,8 %, celui des jeunes hommes progresse de 0,6 %. Sans être mirobolants, les résultats obtenus en un an sur ces deux catégories (respectivement - 6,6 % et - 5,6 %) sont, tout de même, positifs.

En revanche, pour toutes les autres catégories, et surtout les plus de cinquante ans, le chômage a fortement progressé sur les *douze derniers mois : + 9 % pour* les hommes et + 10 % pour les femmes. Le nombre de chômeurs de longue durée (plus d'un an) a augmenté de 1,8 % le mois dernier et il atteint 1 149 300, en données CVS (+ 9,6 % sur un an). Actuellement, plus d'un chômeur sur trois (37,2 %) est inscrit dans une agence pour l'emploi depuis au moins un an. Dans son bilan d'activité du 1er semestre, l'ANPE reconnaît que « *les perspectives d'évolution du chômage de longue durée sont pessimistes pour les six prochains mois* ».

ROUND PRÉPARATOIRE

Il n'est pas étonnant que, comme pendant tous les mois de vacances, le nombre des inscriptions dans les agences (354 900) ait baissé en août (- 1 %). On note une forte progression du nombre de salariés qui se sont inscrits à la fin d'une mission d'interim (+ 13 %), un secteur en pleine reprise depuis la fin de 1996. De leur côté, les sorties (360 900) ont progressé de 1,7 %. Mais celles qui ont eu lieu pour reprise d'emploi ont encore baissé (- 6,1 % sur un mois, - 14,6 % sur un an). Depuis deux ans, la courbe des reprises d'emploi marque une tendance à la baisse, ce qui en dit long sur l'attentisme des chefs d'entreprise en matière d'embauches. Et en août, il y a eu plus de sorties en raison des radiations pour absence au contrôle (99 266) que pour reprises d'emploi (74 099).

Le nombre d'offres d'emplois déposées à l'ANPE est, lui aussi, un bon indicateur du marché du travail, même si ses agences ne détiennent que 40 % des parts du marché de l'emploi : ce nombre est en baisse sur le mois (- 0,8 %), mais en progression sur l'année (+ 9,8 %). Ces offres sont en progression sur les contrats occasionnels (moins d'un mois) ou temporaires (un à six mois), alors qu'elles reculent pour les emplois de plus de six mois (- 14,1 % par rapport à août 1996). Tout en essayant d'améliorer la qualité de ses offres, l'ANPE a souvent affaire à des entreprises qui souhaitent garder le maximum de flexibilité dans leur utilisation de la main-d'œuvre.

Les partenaires sociaux et le gouvernement doivent se retrouver le 3 octobre pour analyser le diagnostic économique et social établi par les experts gouvernementaux (*Le Monde* daté 28-29 septembre), un « round » préparatoire à la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail du 10 octobre. En dépit de leurs divergences de fond, tout particulièrement sur la baisse du temps de travail, les données du mois d'août ne pourront que les inciter à se montrer offensifs et imaginatifs, même si, aux yeux du gouvernement, la semaine de 35 heures est importante sans être la panacée.

Jean-Michel Bezat

19 600 chômeurs de plus en août

NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI

données CVS en millions

3,537 — -0,3 % sur 1 mois

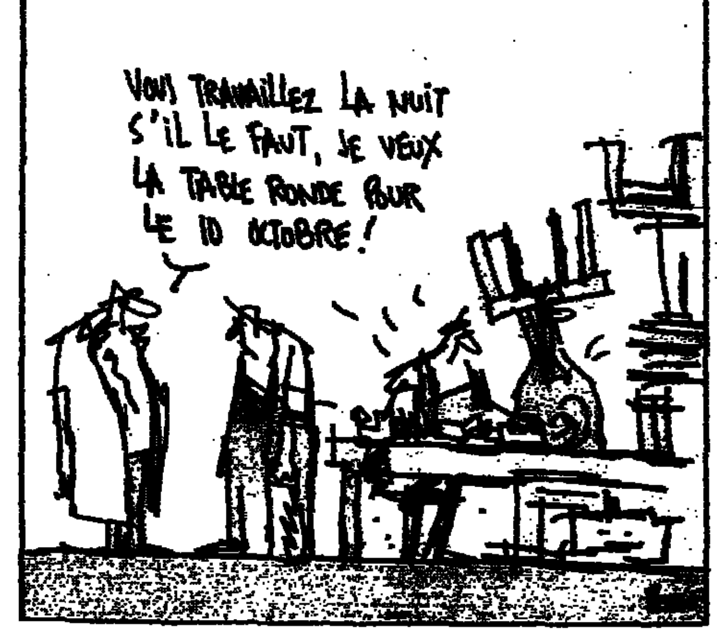
3,132 — +0,6 % sur 1 mois

3,5 · 3,4 · 3,3 · 3,2 · 3,1 · 3,0 · 2,9

A S O N D J F M A M J J A

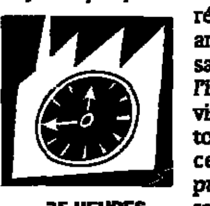
1996 1997

ANCIENNE COURBE — NOUVELLE COURBE



Chez Roussel-Uclaf, trente-cinq heures par semaine sont payées trente-huit

« SI VOUS VOULEZ organiser une réunion au siège de Roussel-Uclaf, vous avez le choix entre le mardi et le jeudi. Les trois autres jours, il y aura toujours quelqu'un d'absent. » Cette réflexion, amusée ou désabusée selon l'interlocuteur, vise le laboratoire pharmaceutique depuis son passage de trente-huit heures à trente-cinq heures sans diminution de salaire, le 1er juin.



35 HEURES

Depuis quatre mois, 85 % des 7 500 salariés du groupe travaillent quatre jours une semaine, l'autre cinq. Le temps de travail hebdomadaire étant, dans cette formule, de trente-six heures et quinze minutes, la compensation se fait par l'octroi de trente-huit jours de congé, pour revenir, sur une période d'un an, à une moyenne hebdomadaire de trente-cinq heures. Néanmoins, pour des raisons d'organisation, les usines continuent de fonctionner au rythme des « trois huit », cinq jours sur sept, avec le même principe de régulation par les congés.

Dans cette entreprise en pleine mutation depuis que son actionnaire – l'allemand Hoechst – a décidé de rationaliser dans une seule entité HMR (Hoecht Marion Roussel) les activités de ses trois laboratoires pharmaceutiques, allemand, américain et français, les nouveaux rythmes obligent à repenser l'organisation du travail. Intervenant dans un contexte de réduction d'effectifs, cet accord n'a pourtant pu se concrétiser qu'avec la promesse de la direction d'engager 700 personnes entre janvier 1996 et juin 1999. Les négociations ont été très difficiles, souligne-t-on de part et d'autre, car il a fallu tout inventer et abandonner des principes.

Après plusieurs semaines de tractations, le texte est signé le 27 novembre 1996. La CFDT et la CGC, majoritaires et moteurs de la discussion, ont ratifié le protocole, tandis que FO et la CGT ont refusé de signer. Annick Verdu, représentante CGT, explique que son organisation veut *« un solde positif d'emplois »*. Selon elle, il faudrait au moins 1 000 recrues pour compenser l'érosion des effectifs, et 1 300 pour répondre aux besoins.

Cette mesure avait été précédée d'une expérience sur le temps choisi basée sur le volontariat. En janvier 1995, il était proposé une réduction hebdomadaire du travail de trois heures. La baisse de 8 % du travail s'accompagnait d'une diminution de 4 % des salaires. En compensation, Roussel s'engageait à utiliser le temps non compensé (4 %) pour engager de nouveaux salariés à raison d'un emploi pour 25 volontaires. A la surprise générale, le succès fut immédiat. La proposition était adoptée par 1 200 personnes, soit le tiers de effectifs concernés dans la société.

« A l'usine de Vertolaye, dans le Puy-de-Dôme, 60 % du personnel ouvrier optait pour cette formule », raconte Jean-Louis Sauvaget, directeur des relations du travail, ce qui a rapidement engendré des problèmes d'organisation entre les volontaires ayant choisi un temps réduit et les autres travaillant à part entière. Pour clarifier la situation, syndicats et direction décidèrent de franchir le pas et de généraliser le système.

Le système élaboré est différent du précédent, car il est généralisé et ne touche pas aux salaires : les trente-cinq heures sont payées trente-huit. Il comporte une palette d'horaires, un compte épargne-temps et une diminution de la participation aux résultats. L'idée maîtresse est de comptabliser les trente-cinq heures sur une base annuelle et non plus hebdomadaire. Chaque unité peut choisir entre trois rythmes différents : la semaine de quatre jours, quatre jours et demi ou cinq jours. Si la semaine est de quatre jours, soit trente-six heures, le salarié prend trente-cinq jours de congés. Pour quatre jours et demi, soit trente-six heures et quinze minutes, il dispose de trente-huit jours de repos, et pour cinq jours de travail, soit trente-six heures et trente minutes hebdomadaires, il passe à quarante jours. Un compte épargne-temps permet à ceux qui n'arrivent pas à prendre tous leurs congés de les engranger.

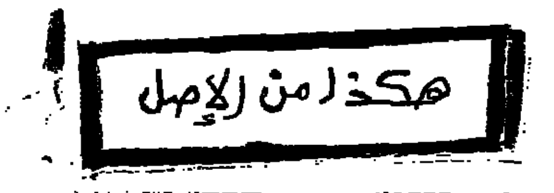
Le système comporte une palette d'horaires, un compte épargne-temps et une diminution de la participation aux résultats

La force du montage est de ne pas amputer les salaires en déplaçant la compensation financière grâce à un réaménagement de l'accord de participation. La masse globale versée à ce titre représentait le quart du bénéfice, cette proportion est ramenée au sixième. L'intérêt est double. Pour l'employeur, l'économie représente 3 % de la masse salariale. Pour le salarié, la mesure n'est pas directement perceptible. Elle affecte des revenus déposés sur un plan d'épargne bloqué pendant quatre ans. Le manque à gagner, selon la direction, oscillera entre 50 et 100 francs par mois en 2003.

Alors que s'instaurent les nouveaux rythme de travail dans chaque unité, le programme d'embanches se poursuit : 447 personnes ont déjà été recrutées depuis le 1er janvier 1996 sur les 700 prévues, mais ce mouvement n'est pas perçu de manière identique. Accueilli favorablement dans les unités de production où les effectifs ont progressé de près de 10 %, il est vivement critiqué à Romainville, près de Paris. Sur ce site en restructuration, la CFDT, par la voix de son représentant Alain Dorbais, déplore *« des manques alarmants »* d'effectifs.

« Le système n'est pas figé, il peut évoluer », affirme Dominique Jolivet, membre du directoire. Quatre mois plus tard, s'il est trop tôt pour dresser un premier bilan de cette réduction du temps de travail, les élections des délégués du personnel le 14 octobre donneront une première indication sur l'état d'esprit des salariés.

Dominique Gallois



(Publicité)

Le remboursement de la dette sociale est prolongé de cinq ans

L'objectif du gouvernement est de financer 87 milliards de francs de déficit supplémentaire (1996-1998) de la Sécurité sociale. Le taux du RDS – 0,5 %, non déductible du revenu imposable – ne sera toutefois pas modifié

La durée de vie de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) et la période de perception du remboursement de la dette sociale (RDS) seront prolongées de cinq ans, de janvier 2009 à janvier 2014, a annoncé, lundi 29 septembre, le ministère de l'économie et des finances dans un communiqué. Lors de la réunion de la commission des comptes de la Sécurité sociale, vendredi 26 septembre, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, avait laissé entendre que le gouvernement allait prendre cette décision. Jean-Marie Spaeth, président (CFDT) de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), avait alors estimé que c'était la *« seule solution qui puisse être carrossable pour équilibrer la Sécurité sociale »*. S'exprimant lundi sur France-Info, Jean Glavany, député socialiste des Hautes-Pyrénées, a estimé que la prolongation du RDS, *« c'est pas* Apocalypse Now ». Pour M. Glavany, cette solution est *« plus sage que d'avoir fait un point ou deux de CSG en plus, qui aurait ponctionné la consommation, les revenus »*.

LES FRANÇAIS paieront cinq ans de plus pour la « Sécu » ! Le ministère de l'économie et des finances a annoncé, lundi 29 septembre, que la contribution au remboursement de la dette sociale (RDS), initialement prévue jusqu'au 31 janvier 2009, sera prolongée *jusqu'à la fin janvier 2014* afin de financer 87 milliards de francs de déficit supplémentaire (1996-1998).

Toutefois, le taux de ce prélèvement de 0,5 %, non déductible du revenu imposable, ne sera pas modifié. Entré en vigueur en février 1996, il sert à rembourser la dette accumulée par le régime général (salariés du privé) depuis 1992.

Dans le cadre de son plan de réforme de la Sécurité sociale, Alain Juppé avait instauré, par l'ordonnance du 24 janvier 1996, le RDS et la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), établissement public alimenté par les emprunts contractés sur les marchés financiers français et internationaux (140 milliards de francs au maximum) et le produit du RDS. La Cades devait éponger les 230 milliards de francs de dettes accumulées entre 1992 et 1995, et quelque 20 milliards de déficit en 1996.

L'ÉQUILIBRE EN 1999

Si le plan Juppé a permis de limiter les déficits en 1996 et en 1997, la « Sécu » aura encore, à la fin de l'année, un surplus de dette cumulée de 75 milliards de francs, et 12 milliards de déficit en 1998 après le plan de redressement présenté, vendredi 26 septembre, par la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry. Ce plan, qui figure dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1998, permettra, selon le gouvernement, de ramener le déficit 1998 de 33 milliards de francs à 12 milliards de francs, l'objectif du premier ministre étant d'équilibrer les comptes en 1999.

Faute d'autres solutions plus vertueuses, Lionel Jospin a décidé d'inscrire ce reliquat (87 milliards de francs) au compte de la Cades. Cette décision ne constitue pas une surprise. Tous les experts des comptes sociaux savaient, dès la fin de 1995, que le régime des salariés ne pourrait pas retrouver l'équilibre fin 1996, et a fortiori être excédentaire dès 1997. De fait, les 11,8 milliards de francs d'excédents prévus par M. Juppé en 1997 se sont transformés en un déficit de 37 milliards de francs.

Mais pour rassurer les marchés financiers, inquiets de la dérive des comptes sociaux en France, le ministère de l'économie et des finances s'était refusé – contre l'avis du ministre des affaires sociales, Jacques Barrot – à laisser la Cades ouverte, et il avait imposé une date de clôture. *« Nous savions que c'était intenable et qu'il fallait laisser la Cades ouverte*, se rappelle aujourd'hui M. Barrot. *Mais le ministère des finances n'a rien voulu entendre. »* Selon les prévisions de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 1997, le RDS devrait rapporter 25,6 milliards de francs cette année.

Ce sont donc près de 130 milliards de francs supplémentaires qui seront prélevés sur les ménages, une somme sans doute supérieure aux besoins, mais qui donne plus de crédibilité à la Cades, déjà bénéficiaire de la garantie de l'Etat français. L'assiette du RDS, qui n'est pas modifiée, est sensiblement plus large que celle de la contribution sociale généralisée (CSG), dont le taux passera de 3,4 points à 7,5 points en 1998 (en contrepartie de la quasi-suppression de la cotisation maladie des salariés et des retraités).

Prélevé sur 95 % du salaire brut et des revenus de remplacement, le RDS frappe presque tous les demandeurs d'emploi, à l'exception des chômeurs en fin de droit, et tous les retraités, sauf les bénéficiaires du minimum vieillesse. De plus, les allocations de logement, la plupart des prestations familiales et les indemnités maladie (sauf pour les malades de longue durée) y sont soumises, tout comme les gains de jeux (PMU, etc.) et les ventes de bijoux ou de métaux précieux. Seuls les revenus de l'épargne populaire (livret A, codevi, livret d'épargne populaire, livret jeunes, etc.) en sont exonérés.

« NE PAS CASSER LA REPRISE »

Le gouvernement n'avait sans doute pas d'autre solution que de prolonger le RDS de quelques années : *faire un prélèvement* exceptionnel immédiat aurait entraîné une baisse du pouvoir d'achat des ménages et déprimé la consommation au moment où le gouvernement essaie précisément de *« ne pas casser la reprise économique »* qui se dessine. Comme son prédécesseur, M. Jospin n'en reporte pas moins sur les générations futures une dette contractée depuis des années, accréditant l'idée que de temporaire, le RDS pourrait bien devenir définitif.

Jean-Michel Bezat

Les missions de la Cades élargies

Le gouvernement a annoncé, lundi 29 septembre, un élargissement des missions de la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale). Créée en janvier 1996, la Cades avait pour objet initial d'apurer les déficits accumulés par la Sécurité sociale entre 1992 et 1996 pour un montant de 140 milliards de francs.

Le montant de la dette à amortir sera accru de 87 milliards de francs, correspondant aux déficits des comptes sociaux au titre des années 1996, 1997 et 1998. Cet amortissement supplémentaire se fera dans le cadre d'un allongement de cinq années de la durée de vie de la Cades, prolongée jusqu'en 2014. En dépit de ces changements, les agences chargées d'étudier la solvabilité des emprunteurs ont décidé de maintenir la note attribuée aux émissions de la Cades. *« L'accroissement de la dette de la Cades ne remet pas en cause la solidité de la structure existante qui continuera de bénéficier en temps utile de tout le soutien nécessaire de l'Etat »*, notent les spécialistes de Standard & Poor's.

L'Assemblée se saisit du projet Guigou sur la délinquance sexuelle

LES MAJORITÉS changent, le projet de loi sur la *délinquance* sexuelle reste. Traitant d'un sujet de société qui dépasse les clivages politiques traditionnels, le texte défendu par Elisabeth Guigou, à partir du mardi 30 septembre à l'Assemblée nationale, reprend l'architecture générale du projet qu'avait préparé l'ancien garde des sceaux Jacques Toubon, et qui n'avait pu être débattu à cause de la dissolution. *« Les points communs entre les dispositions des deux projets de loi sont parfois tels qu'un lecteur attentif (...) ne manquera pas de relever parfois* [dans les rapports successifs de la commission des lois] *une identité de certains développements »*, note ainsi Frédérique Bredin (PS, Seine-Maritime), rapporteur du projet de l'actuel gouvernement.

L'objectif – prévenir la récidive – est le même. Les moyens sont semblables, qui consistent notamment à mettre en place un suivi médical des agresseurs sexuels à leur sortie de prison. Seules les modalités d'application ont quelque peu varié. Ainsi le *« suivi socio-judiciaire »* a-t-il remplacé la *« peine de suivi médico-social »*. Derrière cette modification terminologique, la nouvelle version dissocie les mesures d'assistance et de surveillance (interdiction de fréquenter certains lieux ou d'exercer certaines activités impliquant un contact avec des mineurs) des mesures médicales, celles-ci nécessitant désormais le consentement du prévenu. Réclamée avec force par le corps médical, pour des raisons tant d'éthique que d'efficacité du traitement, cette précision semble relativement formelle : en effet, dans le projet de Mme Guigou comme dans celui de M. Toubon, le condamné qui refuserait l'injonction de soin se verrait *infliger* une peine de prison supplémentaire, d'une durée maximale de deux ans s'il s'agit d'un délit, et de cinq ans en cas de crime.

PROTECTION DU MINEUR

La seconde partie du texte, consacrée à la protection du mineur victime, est accentuée dans le texte en cours de discussion, les mesures prévues (expertise, prise en charge des soins, enregistrement des auditions, etc.) ayant été encore renforcées à l'initiative de la commission des lois (*Le Monde* du 25 septembre). Ce volet du texte gouvernemental ne devrait guère susciter d'opposition au sein de l'Assemblée.

Partagés sur la pertinence de l'ajout d'un article concernant la création d'un délit de bizutage –, certains, à commencer par le Conseil d'Etat, le jugent redondant par rapport aux dispositions déjà en vigueur, – les députés devraient essentiellement s'affronter *sur la première partie du texte*. L'opposition ne fait pas front commun. Tandis que le RPR conditionne son vote à la tournure que prendra la discussion en séance, l'UDF, par la voix de Renaud Dutreil (PR, Aisne), a d'ores et déjà annoncé son intention de *« s'opposer »* au projet. Les deux groupes de l'opposition s'accordent pour protester notamment contre la prise en compte d'un traitement médical – dont l'efficacité n'est pas démontrée – dans l'attribution d'une remise de peine ou d'une libération conditionnelle anticipée.

DÉBAT SUR L'OBLIGATION DE SOIN

Certains, comme Claude Goasguen (UDF-FD, Paris) ou Dominique Bussereau (UDF-DL, Charente-Maritime), souhaitent revenir sur la notion de consentement du condamné introduite dans le projet de loi, en imposant une obligation de soin dès le début de la détention. Sous la précédente législature, la commission des lois avait rejeté un amendement similaire déposé par le gouvernement. Jean Léonetti (UDF-rad., Alpes-Maritimes), médecin, a cette fois rappelé à ses collègues l'argument des psychiatres, selon lesquels *« on ne peut soigner les gens malgré eux »*. Pour M. Dutreil, qui souhaite engager un *« débat de fond »* sur la place des médecins dans le système judiciaire, cette question du consentement est *« un faux débat »*, puisque *« les deux textes* [celui de Jacques Toubon et celui d'Elisabeth Guigou] *conduisent en pratique à une obligation »*. Les députés de l'opposition devraient se retrouver en revanche unanimes à plaider en faveur de la création d'un *« fichier national des traces et empreintes génétiques »* des délinquants sexuels, qui avait fait l'objet, sous la précédente législature, d'une proposition de loi de l'ancien député RPR Alain Marsaud.

Soucieuse d'entraîner la plus large adhésion au projet de loi, Mme Bredin est prête à faire quelques pas en direction de l'opposition. Le rapporteur pourrait ainsi proposer aux députés d'assouplir la rédaction de l'article concernant les remises de peine, en remplaçant *« il est tenu compte du suivi d'un traitement (...) »* par *« il peut être tenu compte du suivi d'un traitement (...) »*. Mme Bredin souligne également qu'elle n'a pas d'opposition de principe à la création d'un fichier génétique, ce dernier devant toutefois être entouré de toutes les *« garanties »* nécessaires puisqu'il *« touche profondément aux libertés publiques »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

La gendarmerie souhaite recruter 10 000 « agents locaux de médiation »

Les militaires veulent aussi profiter du plan Aubry

Comme la police nationale, la gendarmerie voudrait profiter du plan emplois-jeunes. Pour participer à ses tâches de sécurité, elle propose de créer 10 000 postes d'« agents locaux de médiation », sous statut civil. C'est aussi un moyen de faciliter le recrutement de gendarmes.

ALAIN RICHARD souhaite obtenir de Martine Aubry l'attribution d'emplois-jeunes dans la gendarmerie. Le ministre de la défense voudrait ainsi, comme son collègue de l'intérieur, disposer d'« agents locaux de médiation » sous statut civil. Quelque 10 000 postes de ce type pourraient être créés. Une telle initiative s'ajoute à la possibilité offerte à la gendarmerie, dans le cadre de la réforme du service national, de recruter 16 000 volontaires pour remplacer les 12 000 actuels gendarmes auxiliaires du contingent.

Forte aujourd'hui de 94 500 hommes et femmes, la gendarmerie estime avoir besoin d'effectifs supplémentaires face à l'alourdissement de ses tâches de sécurité, lié à l'augmentation de la population dans les zones qu'elle surveille, à la croissance du nombre de personnes âgées en milieu rural, à l'extension du réseau routier et aux nouvelles règles de répartition des compétences territoriales entre elle et la police.

La loi de programmation militaire 1997-2002 lui fixe en fin d'exercice un effectif global de 97 900 postes, avec notamment la nécessité d'un fort recrutement d'officiers, l'embauche de civils supplémentaires et une légère diminution du nombre de ses sous-officiers. Pour succéder aux gendarmes-auxiliaires – recrues du contingent qui vont disparaître avec la fin du service militaire obligatoire d'ici à l'an 2002 –, la gendarmerie a obtenu de pouvoir embaucher, avec des contrats de deux ans renouvelables dans la limite de cinq annés, 16 000 hommes ou femmes volontaires à statut militaire. Ils auront des emplois permanents – à l'exception des tâches de maintien de l'ordre – et ils pourront être chargés de missions d'agent de police judiciaire adjoint (APJ) si certaines dispositions du code pénal sont aménagées d'ici là. Ils auront une rémunération mensuelle avoisinant les 4 000 francs, les dépenses d'hébergement et de nourriture étant à la charge de la gendarmerie.

> Les tâches qui attendent les embauchés concernent la sécurité publique dite de proximité

Ces volontaires pouront demander à être définitivement incorporés à l'issue de leur contrat. Ils forment l'essentiel de l'augmentation des effectifs prévus dans les six ans à venir, mais ils n'apparaîtront véritablement dans les brigades qu'à partir de 1999.

Or, la gendarmerie fait valoir que pour d'autres missions, comme, par exemple, la prévention de la délinquance ou la protection générale de la population, elle souhaite disposer d'agents locaux de médiation dans le cadre du plan Aubry. Son objectif est de créer quelque 10 000 de ces postes, alors que la police nationale estime ses propres besoins à 20 000. Dans la gendarmerie, qui est un corps militaire, les jeunes titulaires de ces emplois auront, comme le prévoit le projet en cours de discussion au Parlement, un statut civil de droit privé. Ce seront des contrats de cinq ans dans le cadre de projets proposés par des collectivités locales ou par des associations et placés sous le contrôle du préfet.

Comme tous les titulaires des « contrats-Aubry », ceux embauchés dans la gendarmerie auront une indemnité proche du SMIC, financée à 80 % par l'Etat et à 20 % par l'organisme contractant. Les tâches qui les attendent concernent, d'une manière générale, la sécurité publique dite de proximité. A des députés de la commission de la défense qui se sont inquiétés de la diversité de tous ces statuts et d'un possible effet négatif sur la cohésion de l'institution, Bernard Prévost, le directeur général de la gendarmerie, a assuré qu'il est possible de faire cohabiter plusieurs corps, quelles que soient leurs origines, au sein d'une même formation sans que les uns se considèrent comme « les valets d'armes » des autres.

Tout se passe, en réalité, comme si, étant donné leur rivalité assez traditionnelle, gendarmerie et police cherchaient à attirer une clientèle de jeunes pour la sensibiliser à des carrières ultérieures chez elles. Pour la gendarmerie, il y a aussi, en filigrane, l'ambition discrète de former des personnels qui pourraient ensuite intégrer des polices municipales, en zone non couverte par la police d'Etat. Ils lui devraient d'avoir appris le métier auprès d'elle et selon des règles déontologiques propres à cette arme.

Jacques Isnard

Le RPR et l'UDF divergent dans la préparation des régionales en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les néogaullistes contestent la volonté de François Léotard de diriger la campagne de la droite. Pour l'instant, ils souhaitent que Jean-Claude Gaudin se succède à lui-même

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Si la campagne pour les élections régionales n'a pas commencé pour les électeurs, sa mise en place est au cœur des préoccupations des états-majors : la question des alliances et la constitution des listes occupent tous les sortants comme ceux qui espèrent être élus dans la plupart des régions et notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans celle-ci, le bras de fer entre le RPR et l'UDF est d'autant plus vif que la décision de Jean-Claude Gaudin (UDF) de ne pas se représenter a ouvert une succession enviée et délicate à la présidence.

Les hostilités ont été rendues publiques par une interview de Renaud Muselier, député (RPR) et premier adjoint au maire de Marseille, à *La Provence*, puis par un communiqué signé le 25 septembre par les chefs de file RPR des six départements de la région. Ceux-ci estiment que *« seule une union véritable, loyale et paritaire entre l'UDF et le RPR peut conduire au succès »*. Demandant que *« soient oubliées toutes les annonces faites sans concertation par les uns et par les autres »*, ils reprochent à François Léotard son autoproclamation comme tête de liste et comme postulant à la présidence de l'Assemblée.

Selon eux, en outre, la parité impose que *« les candidats UDF et RPR alternent sur chaque liste sans aucune exception »*, autrement dit que les deux mouvements disposent du même nombre de sièges à la région. A l'heure actuelle, l'UDF dispose de trente élus et le RPR de seize. M. Muselier pense qu'il faut modifier cette situation en tenant compte des résultats de tous les scrutins depuis 1992. L'UDF n'a nullement l'intention de renoncer à cette avance en sièges. Jean-François Mattei, député DL, fait ainsi remarquer que la répartition des élus aux autres élections n'a pas varié assez pour imposer une parité totale et que, dans les régions où le RPR est dominant, il n'a pas pour habitude de partager.

LE JEU DU FRONT NATIONAL

Pour les responsables du RPR, la *« loyauté »* devrait aussi conduire *« chaque candidat à déclarer publiquement son soutien, sans ambiguïté, à la tête de liste régionale, candidat à la présidence de la région, que les responsables RPR et UDF auront choisie »*. Cette pierre dans le jardin UDF vise autant la méthode du parti dominant localement, à qui les néogaullistes reprochent de les mettre devant le fait accompli, que les personnalités. Celle de M. Gaudin, à qui le communiqué RPR rend explicitement hommage, reste intouchable pour eux, mais les autres – toutes les autres – leur paraissent pouvoir être discutées. A M. Léotard, ils reprochent d'avoir longtemps méprisé l'institution régionale et de n'être pas forcément le mieux armé contre le Front national à cause de ses embarras à Fréjus. A M. Mattei, qu'ils imaginent en embuscade, ils font grief de son absence dans les combats récents sur le terrain régional. *« Ils n'étaient ni l'un ni l'autre à la région »*, souligne M. Muselier, qui estime que la bataille de mars 1998 doit d'abord être menée sur la base de *« l'excellent bilan »* de l'alliance UDF-RPR depuis 1992.

Le chef de file néogaulliste estime surtout que l'axe choisi par M. Léotard pour lancer la campagne est dangereux. Selon M. Muselier, en effet, il est acquis que le Front national ne pourra accéder à la présidence, même si le parti de M. Le Pen tente de faire croire le contraire (*Le Monde* du 3 septembre). Pour lui, plutôt que d'axer la campagne sur la lutte contre l'extrême droite, il faut s'appuyer sur le bilan et *« proposer un grand projet régional (...) ouvert, dynamique et tolérant »*. Aussi, en fait, il souhaite que M. Gaudin postule cette fois encore à la présidence de la région.

Michel Samson

M. Dugoin défend sa gestion du fonds social d'urgence de l'Essonne

XAVIER DUGOIN, président (RPR) du conseil général de l'Essonne, ne lâche pas prise, en dépit des nouvelles enquêtes menées sur la gestion du département (*Le Monde* daté 21-22 septembre). Lors de la séance de rentrée du conseil général, le 24 septembre, il a contesté le bien-fondé d'une commission d'information, rassemblant des représentants de chacun des groupes composant l'assemblée départementale, dont le principe avait été décidé deux jours auparavant par la commission des finances, à l'unanimité de ses membres.

Cette démarche, à laquelle se sont associés deux conseillers généraux RPR jusqu'alors solidaires du président, a pour but d'obtenir la liste des bénéficiaires du fonds social d'urgence, dont la gestion fait l'objet d'une enquête préliminaire depuis début septembre. Semblant ignorer l'initiative de la commission des finances, M. Dugoin a accepté de livrer les documents demandés, mais aux seuls présidents de groupe. Philippe Royé, président du groupe RPR, s'est fait son porte-parole en déclarant être *« tout à fait d'accord pour qu'une commission voie le jour »*. *« Elle aura au moins le mérite d'éclairer certains de nos collègues. En revanche, je ne vois pas pourquoi la commission des finances s'arrogerait ce droit »*, a-t-il ajouté.

M. Dugoin soutient avoir toujours géré le fonds social d'urgence dans *« la plus grande transparence »*. Il a annoncé l'assignation en justice des quatre quotidiens (*Le Monde, Le Parisien, Libération* et *France-Soir*) qui ont fait état de l'existence d'une enquête judiciaire sur ce fonds d'urgence. Depuis 1988, *« deux de mes quarante-deux collaborateurs ont bénéficié de ces aides, tous deux sur l'exercice 1997 »*, affirme-t-il, sans réfuter, toutefois, une concentration de l'aide (30 %, en 1997, de l'enveloppe annuelle de 650 000 francs mise à sa disposition) sur le secteur de Corbeil-Etampes-Mennecy. *« C'est là que je tiens mes permanences ; il est normal que les chiffres soient plus importants sur ces trois communes »*, a-t-il expliqué.

Une *« mise au point »* sur ce sujet a été adressée à chacun des élus municipaux de l'Essonne. M. Dugoin doit présider, mardi 30 septembre, le conseil municipal de Mennecy, dont il est le maire, au cours duquel il devrait être interpellé, notamment par des élus RPR, à propos de ce fonds d'urgence.

Anne Rohou



هكذا من الأصل

Polémiques après la victoire du Front national à Mulhouse

CATHERINE TRAUTMANN, porte-parole du gouvernement et ancien maire de Strasbourg, ainsi que Jean-Marie Bockel, député (PS) du Haut-Rhin et maire de Mulhouse, ont accusé la droite de porter la responsabilité de l'élection, dimanche 28 septembre, d'un conseiller général du Front national dans le canton de Mulhouse-Nord. *« La forte mobilisation de la gauche au deuxième tour ne pouvait à elle seule faire barrage au FN. Par son silence et son absence de prise de position entre les deux tours, la droite porte une responsabilité dans cette élection »*, a notamment affirmé Mme Trautmann.

Nicolas Sarkozy, porte-parole de la direction du RPR, a estimé, de son côté, que ces critiques ne sont qu'un *« procès d'intention sans importance »*. *« Résolument opposé au front républicain »*, M. Sarkozy a justifié le refus de la droite de donner des consignes de vote entre les deux tours de cette cantonale en expliquant que le FN *« ne doit pas être l'alpha et l'oméga de la vie politique du pays »*.

Les syndicats européens manifesteront le 20 novembre pour l'emploi

LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE des syndicats (CES), dont font partie, en France, les syndicats FO, CFDT et CFTC, manifestera à Luxembourg, jeudi 20 novembre, au moment où se tiendra le sommet européen sur l'emploi. Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, a indiqué que son organisation, qui n'est pas membre de la CES, participerait à cette manifestation. Le collectif des *« marches européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion »*, composé d'associations de chômeurs et d'exclus, a lui aussi appelé à une *« manifestation de masse (...)pour exiger un changement de cap en Europe »*. Les responsables de la CES espèrent rassembler au moins 20 000 personnes.

DÉPÊCHES

■ **FONCTIONNAIRES : le *Journal officiel* a publié**, samedi 27 septembre, un décret majorant la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers, ainsi qu'un tableau des traitements annuels bruts soumis à retenue pour pension, à compter du 1er octobre 1997. Cette *majoration, décidée unilatéralement par le gouvernement Juppé, est* de 0,5 %.

■ **CONJONCTURE : l'activité manufacturière s'est encore accrue,** *« pour atteindre un rythme de croissance soutenu »*, affirme l'enquête mensuelle dans l'industrie, publiée lundi 29 septembre par l'Insee. Selon les chefs d'entreprise interrogés, les perspectives personnelles et générales de production devraient encore s'améliorer au cours des prochains mois.

■ **VERTS : l'urgence d'une loi-cadre sur les trente-cinq heures** *« semble avoir été remise en cause par le premier ministre dans son intervention télévisée »*, ont estimé les Verts, dans un communiqué, après l'intervention de Lionel Jospin sur TF 1. Les Verts rappellent qu'ils ont pris l'initiative de constituer, le 1er octobre, un collectif pour les 35 heures, avec les syndicats et les associations de chômeurs (*Le Monde* du 12 septembre).

■ **UDF : François Léotard a estimé**, mardi 30 septembre sur RMC, que les décisions du gouvernement en matière de politique familiale constituent *« une vraie erreur »*. *« Que l'impôt sur le revenu permette aux hauts revenus de payer davantage, tout le monde l'accepte; que des mesures qui sont des mesures de soutien à la famille et sont nécessaires à l'ensemble de la communauté nationale, soient soumises à la même règle, c'est une erreur »*, a-t-il affirmé.

■ **OPPOSITION : Bernard Pons, président des Amis de Jacques Chirac,** devait réunir pour la première fois, mardi 30 septembre à l'Assemblée nationale, l'ensemble des délégués régionaux de l'association. Il souhaite que le club engage un travail de réflexion sur les thèmes de la campagne présidentielle de 1995. A partir du mois de novembre, M. Pons, député RPR de Paris, entreprendra une tournée en province afin de structurer l'association.

■ **DÉFENSE : Jean-Claude Sandrier, député communiste du Cher** et premier vice-président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, a déclaré à l'AFP, mardi 30 septembre, qu'il n'avait *« pas l'intention de voter contre le budget »* de la défense nationale, ajoutant toutefois : *« Je dis simplement que, si rien ne change, je ne voterai pas pour ce budget »*. Dans un entretien publié le même jour par *Le Berry Républicain*, il dénonce *« la ponction de 8,5 milliards de francs »* sur l'équipement des armées et réclame son *« atténuation »*.

■ **DROGUE : Elisabeth Guigou, ministre de la justice**, a déclaré, mardi 30 septembre sur RTL, que *« toutes les drogues sont dangereuses »*, en ajoutant *que « l'interdit doit demeurer une référence »*. *« Pour que la prévention marche, il faut dire aux enfants que toute forme de dépendance est une privation de la liberté »*, a ajouté le garde des sceaux, en réponse aux accusations de l'opposition sur le laxisme dont elle ferait preuve sur la dépénalisation du cannabis.

CORRESPONDANCE

Une lettre d'Olivier d'Ormesson

A la suite de notre article publié dans nos éditions du 23 septembre, en page 7, Olivier d'Ormesson, président du Centre national des indépendants et paysans (CNIP), nous a demandé d'apporter les précisions suivantes :

Le CNIP dément formellement l'information selon laquelle : "le CNIP se rapprocherait du groupuscule de Jean-François Touzé, le PNR (Parti national républicain), et défendrait une recomposition de la droite avec un Front national débarassé de son président".

Quant au Front national, le CNIP connaît suffisamment ce mouvement pour savoir qu'il est illusoire de chercher à le séparer de son président. Les indépendants et paysans restent fidèles à l'alliance qu'ils ont conclue avec le MPF de Philippe Villiers et à leur ligne de conduite constante d'union de la droite.

Seuls 8 % des Français inscrits sur les listes se sont abstenus à tous les scrutins depuis 1995

Un électeur sur deux a pratiqué, dans la même période, un vote intermittent

Une étude sur le comportement des électeurs depuis l'élection présidentielle de 1995, publiée par l'Insee, conteste que les taux d'abstention élevés, constatés aux législatives, traduisent une crise durable de la représentation politique. Elle souligne, en revanche, qu'un grand nombre d'électeurs ne participent qu'occasionnellement aux scrutins. Elle s'interroge sur la forte abstention pratiquée par les électeurs agés de vingt à quarante ans.

*FAUT-IL voir dans les taux d'abs*tention élevés observés lors des élections législatives de mai et juin (32,04 % au premier tour, 28,87 % au second) la manifestation d'une crise durable de la représentation politique, comme on l'a parfois fait ? Non, répond François Héran, chercheur de l'Insee, qui scrute depuis plusieurs années la non-participation électorale. Dans la livraison de septembre d'*Insee première*, M. Héran publie les résultats d'une enquête conduite depuis deux ans sur un échantillon de 40 000 électeurs inscrits sur les listes électorales (*Le Monde* daté 31 décembre-1er janvier 1996). Il aboutit à la conclusion que seuls 8 % d'entre eux se sont abstenus à tous les scrutins qui ont eu lieu depuis 1995, c'est-à-dire à la présidentielle et aux municipales de 1995, et aux législatives de 1997.

Ce chiffre est loin d'être négligeable : ajouté aux 9 % d'électeurs potentiels qui ne sont pas inscrits sur les listes, il signifie que c'est au total 15 % du corps électoral potentiel qui s'est tenu éloigné des urnes pendant deux ans ; mais il indique, aussi, que les électeurs sont en proie, sur la longue durée, à ce que M. Héran appelle *« les intermittences du vote »*. Ce comportement à éclipses se vérifie sur les législatives de mai et juin. Lors de cette consultation, moins de 20 % des électeurs inscrits – soit un peu moins de 7,5 millions – se sont abstenus aux deux tours. *« 31 % des abstentionnistes du premier tour ont voté au second et, réciproquement, 23 % des abstentionnistes du second tour avaient voté au premier »*.

DES DEGRÉS D'INSERTION SOCIALE

Si l'on étend l'observation sur deux ans, on s'aperçoit que *« le noyau des abstentionnistes irréductibles – ou supposés tels – s'est rétréci. On comptait 11 % d'inscrits restés totalement à l'écart des deux élections de 1995. Il en reste 8 % quand on prolonge l'observation jusqu'aux législatives de 1997 »*. Ce chiffre, rappelle M. Héran, rejoint celui que l'Insee avait observé lors d'une précédente enquête conduite d'avril 1988 à mars 1989. Chez les électeurs qui ont voté au cours des deux dernières années, on observe plusieurs *comportements*. 43 % des inscrits ont voté à tous les tours de scrutin possibles. Les autres, c'est-à-dire un électeur sur deux, ont pratiqué un vote intermittent : 27 % ont boudé une ou deux des trois élections, et 22 % ont voté à chacune d'entre elles, mais en négligeant à l'occasion un tour de scrutin.

L'assiduité ou l'abstention électorales répondent à quelques facteurs désormais connus. Les uns, les plus déterminants, tiennent à différents degrés d'insertion sociale, comme le niveau de diplôme, le type d'activité professionnelle, la taille de la commune, l'environnement familial, l'âge, etc. *« Ainsi*, indique M. Héran, *les inscrits ayant fait l'impasse sur les trois élections de la période 1995-1997 cumulent les handicaps : absence de diplôme, chômage ou emploi instable, isolement ou résidence en institution (...) Inversement, il est des milieux où l'abstention durable semble impensable, à commencer par les agriculteurs et les enseignants : 98 % ont usé au moins une fois de leur droit de vote depuis 1995. »* Des facteurs politiques influencent aussi la propension au vote : une élection qui s'annonce indécise mobilise davantage.

Si fouillée que soit son étude, M. Héran avoue ne pas pouvoir élucider totalement une *« énigme »* : *« Alors que la participation atteint d'emblée une valeur élevée chez les plus jeunes électeurs inscrits, elle subit une chute spectaculaire jusqu'à vingt-sept ans et met plus de dix ans à retrouver son plein régime »*, relève-t-il. A titre d'exemple, le surcroit d'abstentionnistes dans la classe d'âge allant de vingt à quarante ans peut être évaluée, pour les législatives, à près de 2,5 millions de personnes. Ce déficit, qui s'observait déjà au début des années 80, n'est que partiellement expliqué par les facteurs sociaux habituels. Les électeurs les plus jeunes ne sont pas les plus mystérieux.

Cécile Chambraud

★ ***Insee première*, n° 546, septembre 1997 ; 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 Paris Cedex 14.**

VICHY Au cours d'une cérémonie qui devait avoir lieu, mardi 30 septembre, au mémorial du camp d'internement de Drancy (Seine-Saint-Denis), Mgr Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis, lira une *« déclaration de repentance »* sur l'attitude de l'Eglise sous Vichy. ● LE PRÉSIDENT du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Henri Hajdenberg, espère que *« l'examen de conscience »* servira de modèle aux grands corps de l'Etat qui ont eu des responsabilités sous le régime du maréchal Pétain : conseillers d'Etat, magistrats, enseignants. ● POUR JEAN DUJARDIN, secrétaire du Comité épiscopal des relations avec le judaïsme, tout le monde, au sein de l'Eglise, *« n'est pas prêt à recevoir une telle déclaration »*. ● JEAN-MARIE LE PEN, président du Front national, estime que cet acte de repentance est *« absolument scandaleux »*.

Pour Henri Hajdenberg, « la repentance de l'Eglise est un acte capital »

Le président du Conseil représentatif des institutions juives de France espère que « l'examen de conscience servira de modèle » à tous ceux qui ont eu des responsabilités sous le régime de Pétain : conseillers d'Etat, enseignants, magistrats, avocats, médecins

« Cette déclaration de repentance de l'Eglise de France ne vous paraît-elle pas trop tardive ?

– Dès la fin de la guerre, après la révélation de la Shoah, on aurait pu s'attendre à une prise de position collective de l'Eglise de France. Sa responsabilité avait été très différente de celle des politiques ou des fonctionnaires. En 1940, peu d'intellectuels s'étaient exprimés, notamment à cause de la censure. La grande conscience qui, à ce moment-là, aurait pu réagir, dans un pays aussi profondément marqué par le catholicisme, c'était donc l'Eglise. C'est elle qui aurait pu dire le bien et le mal. Or l'Eglise, en 1940, ne l'a pas fait. Cette « déclaration de repentance » de l'épiscopat ne vient pourtant pas trop tard. Près de soixante ans après, elle est un acte capital : d'abord, pour les enfants des victimes et leur famille ; ensuite, parce qu'au-delà du devoir de mémoire, c'est rendre justice et préparer l'avenir.



HENRI HAJDENBERG

– Cette déclaration vous paraît-elle aller assez loin sur le fond ?

– *L'Eglise de France va très loin* dans l'examen de sa part de responsabilité à partir de la publication du statut des juifs en 1940 et jusqu'à la fin de la guerre. Des voix épiscopales s'élèvent, mais à partir de 1942 seulement, c'est-à-dire quand, à la mise en fiche des juifs, succèdent leur arrestation par la police française et leur déportation. Mais ce n'est pas toute l'Eglise qui réagit, et la hiérarchie catholique le reconnaît formellement aujourd'hui. Elle s'estime solidaire des manquements passés. Elle assume son histoire dans sa totalité et reconnaît sa responsabilité *en tant qu'institution.*

» Cela rappelle la déclaration faite par Jacques Chirac le 16 juillet 1995. Pour la première fois, la principale autorité du pays ne disait plus que Vichy avait été une parenthèse dans l'histoire de la République. La France assumait les fautes de son passé, de son gouvernement tel qu'il était à l'époque et quelle que soit la contestation *portée sur sa légitimité.*

» L'Eglise va même plus loin. Elle s'interroge sur cet *« enseignement du mépris »*, transmis de génération en génération, qui a anesthésié les consciences après la publication du statut des juifs. La tradition antijuive du christianisme est responsable du comportement non seulement de l'Eglise, mais de toute la société française, qui, bien qu'en partie laïcisée, est restée très empreinte de catholicisme. Rappelons-nous que cet *« enseignement du mépris »* a sévi dans le royaume de France, alors même que les juifs en avaient été *expulsés. C'était un « antisémitisme sans juif »*, comme on dira de celui qui a sévi dans la Pologne de l'après-guerre. Les seuls juifs « protégés » se trouvaient dans le Comtat Venaissin et portaient la rouelle. Comment s'étonner alors qu'en 1940 la mise au ban des juifs, l'obligation du port d'un insigne distinctif, n'aient pas soulevé les consciences ?

– *D'autres institutions devraient-elles aussi remettre en cause leur passé pendant la période de Vichy ?*

– Nous espérons en effet que cet examen de conscience de l'Eglise de France serve de modèle à d'autres. Les grands corps de l'Etat ont eu de lourdes responsabilités pendant cette période. Les conseillers d'Etat ont veillé à l'application technique du statut des juifs, sans même s'interroger sur sa possible remise en cause. Des enseignants ont publié leurs cours sur le statut, en 1943 à la faculté de droit, sans état d'âme. Parmi les magistrats *chargés de l'appliquer*, un *seul* a démissionné. Or, a-t-on assisté à un seul colloque historique sérieux sur le comportement des conseillers d'Etat, des magistrats, des avocats et des médecins ? Personne n'a remis en cause le dysfonctionnement des grands corps de l'Etat, des universités desquelles d'éminents professeurs juifs ont été chassés, des lycées *d'où ont été aussi exclus des* élèves juifs. Quelle résistance fut opposée à de telles exactions, qui ont eu lieu jusqu'en Algérie, et avec zèle, alors même que celle-ci n'était pas occupée ?

» Il est important que chacun reconnaisse sa responsabilité passée comme vient de le faire l'Eglise. Ce n'est pas seulement faire œuvre de mémoire, mais aussi de justice. Reconnaître sa faute, c'est distinguer où est le bien et où est le mal, dans des situations et des événements où les hommes doivent faire face à leurs responsabilités. N'est-il pas extraordinaire de se rappeler qu'au moment du statut des juifs, peu, y compris parmi les résistants, *se sont soulevés pour* dénoncer la profonde déchirure éthique ? Trop peu pour dire qu'il n'était pas possible d'accepter une telle mise au ban des juifs et se rebeller ?

» Si les responsabilités ne sont pas établies, *si la gravité de la* faute commise n'est pas reconnue, *alors tout est permis. On peut se* retrouver dans des engrenages identiques aujourd'hui sans que personne ne réagisse. S'il n'y a pas de révolte, pas de résistance, c'est déjà participer de manière passive, et se compromettre. »

Propos recueillis par Henri Tincq

Jean Dujardin, secrétaire du Comité épiscopal des relations avec le judaïsme

« L'Eglise ne pourra plus jamais se taire »

« Quelle est la signification de la cérémonie que l'Eglise organise *au mémorial du camp de* Drancy ?

– Ce n'est pas à une séance d'autoculpabilisation morbide qu'elle se livre, mais à une relecture de son histoire, à un acte de mémoire qu'elle a voulu faire devant Dieu, en présence d'un témoin qui est le peuple juif. Il ne s'agit pas, comme on l'a écrit, d'un mea culpa des évêques de France. Aucun des évêques présents à Drancy n'a conscience d'être, à proprement parler, coupable. *Mais tous sont* solidaires de leur Eglise et de son *histoire. Ils réexaminent* collectivement ce passé, non pas pour juger les consciences de l'époque – qui pourrait le faire en vérité ? – mais pour apprécier des actes, des comportements et dire dans quels travers et quelles déviances il ne faudra plus jamais retomber.

» Quand j'emmène des groupes de jeunes à Auschwitz, j'attire toujours leur attention sur trois *points : qui a fait cela ? pourquoi ?* grâce à quelles complicités, à quels silences, cette monstruosité a-t-elle été possible ? Car le véritable acte de mémoire n'est jamais gratuit. Il engage la conscience. Après la publication du rapport sur Paul Touvier et l'Eglise, j'entends encore le cardinal Decourtray dire : *« Si nous voulons que la société – les jeunes en particulier – garde confiance dans notre organisation sociale, dans nos institutions, dans les hommes qui les animent, nous leur devons cette vérité. On ne construit jamais un avenir sur un passé occulté et mensonger. »*

– Il y a donc un lien très fort entre la mémoire et la conscience morale...

– Evidemment. La tradition chrétienne, *autant que la tradition* d'Israël, fonde l'identité sur la mémoire. *« Souviens-toi » (Zakhor)* est l'une des expressions de la Bible qui revient le plus souvent. Pourquoi faut-il se souvenir ? Non pas pour échapper au défi du philosophe Santayana : *« Ceux qui oublient seront condamnés à revivre ce qu'ils ont oublié. »* Mais parce que si l'on ne se souvient pas, on est livré à la brutalité de l'instant, de l'émotion. Le souvenir, c'est le lien de l'esprit. S'oublier, c'est se perdre, et le péché, c'est l'oubli de soi.

» Autrement dit, on ne peut pas *comprendre ce qui se passe à* Drancy si l'on n'a pas présent à l'esprit ce lien essentiel entre la mémoire et la conscience. Cet acte que pose l'Eglise est tout sauf gratuit. Si elle est logique avec elle-même, l'Eglise ne pourra plus jamais se taire. Elle ne pourra plus porter un jugement sur des actes *passés et en même temps laisser* faire ce qui se passe aujourd'hui.

– Mais si l'exigence morale est si grande pour une conscience chrétienne, pourquoi cet acte de mémoire est-il si tardif ?

– Ce qui est si difficile à faire pour un individu l'est plus encore pour une institution. Il a fallu du temps aux historiens pour y voir clair, surtout dans le cas d'une Eglise où, si les silences ont été assourdissants, les paroles et les *actes courageux n'ont pas non plus* manqué. D'où l'hypothèse qu'on a *trop vite fait l'impasse sur* la période qui va du statut des juifs de 1940 aux premières rafles de 1942. La mémoire est toujours sélective : elle a retenu les déclarations de Mgr Saliège *[archevêque de Toulouse]* ou de Mgr Théas *[évêque de Montauban]*, mais elle a oublié le silence de l'assemblée des cardinaux et archevêques de France. La thèse a en outre long*temps prévalu que Vichy était le* moindre mal et que son antisémitisme était dû à la pression allemande. Or, depuis, les historiens ont démontré que ce n'était pas vrai.

– Etes-vous sûr que cette déclaration fasse l'unanimité des catholiques de France ?

– Bien sûr que non. Tout le monde n'est pas prêt à recevoir *une telle déclaration. Je n'exclus* pas qu'elle n'entraine des réactions négatives. Mais il arrive un moment où l'on ne peut plus attendre que tout le monde soit prêt avant de poser un acte. Aussi, nous nous attendons à devoir faire un travail d'explication, d'éducation des consciences et des cœurs. Aux uns, *il va falloir expliquer le sens de* cette repentance, aux autres, dire que le pardon n'est pas l'oubli.

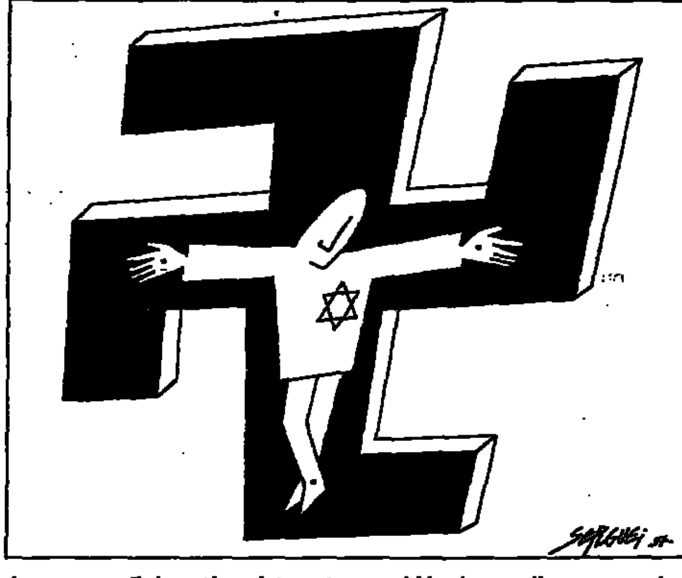
» On entend affirmer que l'Eglise n'a pas à rougir parce que certains de ses prélats se sont exprimés. Nous n'avons pas à rougir, en effet, des actes de courage qui ont suivi 1942. Mais il faut arrêter de tenir un discours sur une partie du passé pour se disculper d'avoir à regarder l'autre partie. On dit aussi : pourquoi l'Eglise et pas les autres ? Ce n'est pas à nous de faire le travail de mémoire des autres corps sociaux, mais nous serions gênés, en *effet, si la France ne s'appropriait* pas la totalité de son histoire et continuait d'occulter une partie de ce passé. »

Propos recueillis par Henri Tincq

Au sein de l'épiscopat, les « collaborationnistes », les « loyalistes » et les « résistants »

SI L'ÉGLISE de France a tant tardé à faire la lumière sur son passé et si sa « repentance » suscite des réactions négatives, c'est que la « ligne » épiscopale sous Vichy fut loin d'être unanime et continue.

Les historiens sont d'accord aujourd'hui pour diviser la hiérarchie catholique d'alors en trois tendances : les « collaborationnistes », très minoritaires ; les évêques « loyalistes », de loin les plus nombreux, qui considèrent le gouvernement de Vichy comme légal et légitime et préconisent l'obéissance au pouvoir établi ; enfin, les « résistants » – une dizaine environ, – qui partagent les options maréchalistes, mais qui, à partir de 1942, protestent contre l'épuration raciale.



La figure la plus connue du camp « collaborationniste » est le cardinal Alfred Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris. Obsédé par le péril communiste, il soutient la Légion des volontaires français (LVF) contre le bolchevisme, qu'il appelle *« les meilleurs fils de la France »*. Cette Légion est, pour lui, *« l'illustration agissante de la France des cathédrales ressuscitée »*. Les *Cahiers de témoignage chrétien* répliquent : *« Eminence, si les vieillards ne savent plus rougir, ils peuvent songer à la mort. »* Il mourra en 1942, à quatre-vingt-trois ans.

Proche de lui, Mgr Dutoit, évêque d'Arras (Pas-de-Calais), en zone occupée, écrit que la collaboration avec l'occupant crée *« une atmosphère nouvelle, favorable au rapprochement et à la réconciliation des peuples »*, mais il défend aux catholiques d'être aux ordres des Allemands. Mais la « caricature » du camp collaborationniste est Mgr Mayol de Luppé (prélat d'honneur, il n'est pas en charge d'un diocèse), qui s'autoproclame aumônier de la Légion des volontaires et paraît au Vel' d'Hiv' aux côtés de Jacques Doriot, en tenue d'officier allemand. L'influence de ces personnalités dans le clergé, chez les fidèles et même chez l'occupant fut toutefois très limitée.

« SANS INFÉODATION »

La très grande majorité des évêques – y compris ceux qui, comme Gerlier, Saliège, Théas, se révéleront ultérieurement des « résistants » – adhèrent alors à la personne du maréchal Pétain et à la Révolution nationale, teintée de catholicisme social. Alertés par l'encyclique du pape Pie XI *Mit brennender Sorge* (1937), qui condamnait l'idéologie nazie, l'assemblée des cardinaux et archevêques prône, en 1941, un *« loyalisme sans inféodation »* à l'occupant allemand. A plus d'une reprise, des figures comme le cardinal Liénart, de Lille, ou Mgr Petit de Julleville, archevêque de Rouen, critiquent le cardinal Baudrillart. Mais, pour ces évêques, le rejet de la collaboration n'implique pas la condamnation de Vichy, encore *moins de ses lois antijuives*. L'immense majorité du clergé et des fidèles partagent cette ligne « loyaliste ».

Enfin, il y a la petite poignée des évêques « résistants », ceux qui se font entendre, à partir de 1942, contre la persécution des juifs. Le dimanche 23 août, Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, fait lire dans ses églises son fameux cri d'alarme : *« Les juifs sont des hommes, les juives sont des femmes. Ils sont nos frères comme tant d'autres. »* Le dimanche suivant, c'est au tour de Mgr Théas, à Montauban (Tarn-et-Garonne), de dénoncer *« les scènes douloureuses et horribles »*, la *« barbare sauvagerie »* touchant les juifs.

C'est ce même Mgr Théas qui seul ira bénir, dans sa ville, des corps de résistants pendus par les Allemands. Il sera arrêté en 1944. Le 6 septembre 1942, le cardinal Gerlier, archevêche de Lyon, fait lire en chaire ce texte : *« Le cœur se serre à la pensée des traitements subis par des milliers d'êtres humains (...). Qui voudrait reprocher à l'Eglise d'affirmer les droits imprescriptibles de la personne humaine ? »*

Ils encouragent prêtres et fidèles à cacher les persécutés pour les faire échapper, écrit Etienne Fouilloux, *« à un sort supposé atroce, bien que méconnu dans son horreur »*. L'avocat Serge Klarsfeld et l'historien André Kaspi conviennent que les gestes de sauvetage se sont multipliés, mais les prises de position publiques ont diminué, et, à la Libération, l'épiscopat paiera son manque de pugnacité contre Vichy. La tête de vingt et un évêques (sur quatre-vingt-sept) sera réclamée, mais les réticences du Vatican et l'absence de détermination des autorités réduiront l'épuration à cinq, dont l'évêque d'Arras et un auxiliaire de Paris.

H. T.

★ ***Les Catholiques français sous l'Occupation*, par Jacques Duquesne, Grasset, 1966. *Les Chrétiens français entre crise et libération. 1937-1947*, Etienne Fouilloux, Seuil, 1997.**

« Il était temps, même s'il est un peu tard »

DANS LE RESTAURANT de Jo Goldenberg, à Paris, un article sur la « déclaration de repentance » *des évêques français est affiché à l'entrée, sous la* plaque qui commémore les victimes de l'attentat de la rue des Rosiers, le 9 août 1982. A l'intérieur, une serveuse se félicite à demi de la cérémonie de Drancy. *« C'est très bien, mais cela ne ramènera pas nos morts. »* Toujours dans le Marais, rue des Ecouffes, un commerçant se montre lui aussi nuancé. *« C'est un bon point mais le problème est de savoir si l'épiscopat représente tous les catholiques français. Et puis, on pourra toujours dire que c'est trop tard. Pendant la guerre, des gens ont bien réagi, ils n'avaient pas attendu une conférence d'évêques. »* Cinquante ans après, il ne croit pas à la disparition d'un certain antisémitisme chrétien. *« Il y a quelques mois,* raconte-t-il, *une vieille dame qui passait devant la synagogue a fait le signe de croix comme pour conjurer le diable. »*

Un passant regrette que l'Eglise réagisse si tard. *« Les excuses, c'est bien,* lance-t-il, *mais pendant la guerre, l'Eglise, comme 99 % des Français, était antisémite, à part quelques exceptions qui confirment la règle. Si maintenant, elle présente ses excuses, c'est que l'opinion générale a changé. Elle suit le courant. On aurait pu espérer qu'elle soit en avance. » « Il était temps, même s'il est un peu tard,* renchérit un *vieil homme qui a été protégé pendant la guerre* par des curés bretons qui l'ont baptisé. *L'Eglise est coupable, mais pas tous les catholiques. Pie XII, c'était quand même un antisémite de premier ordre. »* Beaucoup, dans sa famille, ne sont pas revenus des camps.

Jérôme, qui porte la kippa, partage cette circonspection à l'égard de la cérémonie du 30 septembre. *« Mieux vaut tard que jamais, mais on a l'impression que c'est à la mode de s'excuser. L'Etat français, il y a deux ans, les banques suisses, les catholiques aujourd'hui. »* Les clients d'un commerce de la rue Ferdinand-Duval se montrent eux aussi réservés. *« Si Pie XII s'était élevé contre le nazisme, l'Eglise de France aurait réagi. C'est une hypocrisie de demander pardon aujourd'hui »*, renchérit un autre. *« Il y a des arrière-pensées derrière tout ça : l'Eglise joue la comédie »*, estime le patron, qui enchaîne : *« Le contentieux est tellement lourd. C'est comme si on tuait ton père et ta mère et on revenait cinquante ans après pour demander pardon ! »*

Vincent Hubé

Démarche « scandaleuse », selon M. Le Pen

Le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, a estimé, lundi 29 septembre, sur RTL, que la démarche de l'Eglise de France était *« absolument scandaleuse »*. *« Je trouve cela absolument incroyable que des gens qui n'étaient pas nés au moment de ces faits viennent, au mépris de la vérité historique, demander pardon (...), alors que l'on sait que l'attitude générale de l'Eglise de France a été une attitude de compassion à l'égard de ceux qui étaient persécutés, y compris les juifs,* a déclaré M. Le Pen. *Ces gens-là feraient mieux de s'inquiéter de savoir s'il ne leur faudra pas dans quelques années demander pardon des positions qu'ils ont prises relativement à l'avortement, ou relativement à la nation française, et au grand problème de l'immigration et de la survie de la France. »*

M. Allègre veut relancer la formation continue à l'université

La réforme des aides devrait intervenir en 1998

NI RUPTURE ni bouleversement : Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, aborde la rentrée universitaire avec une certaine sérénité, concentrant son action sur l'adaptation des établissements aux différentes réformes, y compris celle engagée par son prédécesseur, François Bayrou.

Dès son arrivée, M. Allègre avait annoncé l'ouverture de multiples « chantiers », sous la forme de tables rondes (emplois des jeunes docteurs, personnels administratif et technique, plan social étudiant, stages, filière sport...). Lors d'une conférence de presse, mardi 30 septembre, il a dressé un premier bilan, tout en confirmant les premières mesures énumérées depuis juin.

En premier lieu, le ministre n'envisage pas de modifier le nouvel arrêté de réforme des études en premier et deuxième cycle à l'université. Il s'en remet aux conclusions de la mission confiée au comité de suivi, qui devrait se réunir début octobre. « *Il faut laisser l'expérimentation se construire en veillant à ce que les grands principes soient respectés : semestrialisation, orientation et nouvelles modalités de contrôle des connaissances* », a-t-il indiqué, laissant une large part à l'autonomie des établissements. La réorientation à la fin du premier semestre devrait même être encouragée puisque certains IUT seront invités à ouvrir des cycles spéciaux, dès le mois de février, pour les étudiants qui le souhaitent.

BOURSES LÉGÈREMENT RELEVÉES

Alors que la table ronde sur le plan social n'a pas encore achevé ses travaux, Claude Allègre a *confirmé* son *intention* de saisir le Parlement, au printemps, sur la réforme des aides aux étudiants après l'arbitrage du premier ministre. Cette modification, qui nécessite une nouvelle loi, devrait entrer en application dès la rentrée 1998. Dans l'immédiat, les plafonds de ressources et le montant des bourses ont été relevés de 1,9 % et de 2 %. Les aides individuelles aux étudiants (AIE) seront également augmentées de 50 %, soit une dépense de 120 millions de francs supplémentaires, s'ajoutant aux 8,238 milliards de francs de crédits attribués à près de 400 000 boursiers.

Dès sa prise de fonctions, M. Allègre avait annoncé son intention de développer la formation continue dans les universités. Un concours sera prochainement lancé pour sélectionner une dizaine de projets proposant des formations diplomantes, l'ouverture des établissements onze mois sur douze et faisant appel à des personnels qui interviendront durant leur temps de service. De même, il souhaite que les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) participent plus efficacement à la formation continue des enseignants, notamment pendant les vacances scolaires. Ce projet suppose toutefois une réorganisation des missions académiques de formation permanente de l'éducation nationale (Mafpen) qui seront associées à ces projets. Cette idée avait soulevé une polémique lorsque, le jour de la rentrée des lycées, le ministre de l'éducation avait, devant les parlementaires du PS, dénoncé l'absentéisme des enseignants.

Dernier chantier d'envergure ouvert par M. Allègre, la relance d'un schéma de l'Université du 3e millénaire (U3M), *qui prendra le relais* du schéma de construction « Université 2000 » et des contrats de plan. Ce schéma inclura notamment quelques grands projets régionaux, comme le transfert de l'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud à Lyon, ainsi que la poursuite de la mise en sécurité des établissements. L'essentiel de ce plan devrait toutefois concerner la région parisienne. Sur ce point, M. Allègre devait confirmer le démarrage, en 1998, de la restructuration du campus de Jussieu, « *dont le désamiantage n'est qu'un des aspects* ». Alors que l'établissement public de Jussieu est en place, doté d'une commission consultative, et qu'un ingénieur des Ponts et Chaussées, Philippe Grand, a été récemment nommé à sa direction, le ministre a retenu la *construction, sur place,* d'un nouveau bâtiment et le transfert prochain de certaines activités scientifiques au siège du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), rue de la Fédération, dans le 15e arrondissement. En revanche, le projet de transfert à Gentilly (Val-de-Marne), prévu dans le plan Bayrou, est gelé.

Enfin, le ministre s'est félicité d'avoir obtenu 3,05 % d'augmentation pour le budget de l'enseignement supérieur. La progression des crédits devant lui permettre de créer au total 4 200 emplois (600 enseignants-chercheurs, 1 200 maîtres de conférences, 1 200 professeurs agrégés et certifiés, 850 emplois de personnels et 350 employés de bibliothèque).

Michel Delberghe

Jean Tiberi critique les projets de réforme de la police parisienne

Le maire de Paris s'oppose à toute diminution des effectifs dans la capitale

Le maire de Paris, Jean Tiberi, et les élus RPR et UDF de la capitale ont critiqué, lundi 29 septembre, au Conseil de Paris, les projets de réforme de la police du gouvernement. Ils s'exprimaient à l'occasion de la présentation, par le préfet de police de Paris, Philippe Massoni, d'une réorganisation destinée à mieux assurer la « *police de proximité* », qui devrait être mise en œuvre en septembre 1998.

SOUCIEUSE de conserver la singularité policière de la capitale et les privilèges des Parisiens en matière de sécurité, la majorité municipale a entamé une guerre de positions, lundi 29 septembre au Conseil de Paris, contre les projets de réforme du gouvernement. Le maire, Jean Tiberi, et les élus RPR-UDF se sont exprimés à l'occasion de la présentation, par le préfet de police, Philippe Massoni, de l'ébauche d'une réorganisation de la préfecture de police de Paris, dont la mise en œuvre est annoncée pour septembre 1998.

La majorité du Conseil s'est vivement inquiétée des conséquences qu'auraient, à Paris, la politique gouvernementale en faveur de la police de proximité. Alors que le rapport remis au gouvernement par le député (PS) Bruno Le Roux stigmatisait la concentration des effectifs dans la capitale – un policier pour 119 habitants à Paris au lieu d'un pour 395 en petite *couronne parisienne* –, la majorité municipale s'est opposée à toute réforme qui diminuerait le nombre de policiers dans la capitale ou privilégierait certains arrondissements.

La réorganisation des services de la préfecture de police n'a pas, en elle-même, cristallisé le mécontentement des élus parisiens. Le préfet Massoni leur a présenté la démarche qui devrait permettre de mieux assurer « *la police de proximité* ». Cette réforme visera à « *mieux distinguer les services* » chargés de la double mission traditionnellement dévolue à la police dans la ville-capitale : la sécurité des personnes et des biens à Paris et la protection des institutions de la capitale et le maintien de l'ordre public lors des quelque 1 500 manifestations revendicatives annuelles.

Sous l'influence du nouveau gouvernement, M. Massoni a dressé un bilan iconoclaste de ce système, inhabituel dans la bouche d'un préfet de police. « *Il apparaît que ces deux missions, police de proximité d'un côté, police d'ordre public de l'autre, obéissent souvent à des exigences, voire à des logiques contradictoires* », a-t-il reconnu.

La « *réorganisation* » ou la « *scission* » de la Direction de la sécurité publique (DSP, la police en tenue) en deux ensembles distincts, qui seraient chargés de chacune de ces missions, figure parmi les réformes envisagées. Une refonte de la carte des commissariats est à l'étude : les 20 commissariats d'arrondissements, relevant de la DSP, et les 55 commissariats de quartiers, dépendant de la police judiciaire, pourraient être placés « *sous une même autorité* ».

« AUTORITÉ RÉGALIENNE »

Si une réorganisation d'une telle ampleur suscite des crispations chez les policiers parisiens, elle n'est pas contestée par le maire de Paris, à condition « *qu'elle permette effectivement aux fonctionnaires de police affectés à la police de proximité de se consacrer exclusivement à cette fonction* ».

Au sujet des « *contrats locaux de sécurité* » par arrondissement prônés par le gouvernement, M. Tiberi a, en revanche, fortement réagi : « *Toute réforme doit concerner Paris dans sa globalité et la recherche de plus de proximité ne doit pas se mener au détriment de cette unité.* » Les élus RPR et UDF refusent toute « *négociation bilatérale* » de l'Etat avec les mairies d'arrondissements conquises par la gauche (cinq pour le Parti socialiste, une pour le Mouvement des citoyens). Considérant qu'il y aurait un « *déficit réel de plusieurs centaines d'hommes par rapport aux effectifs théoriques dans la capitale* », M. Tiberi a refusé « *que l'on dégarnisse Paris de ses policiers au bénéfice d'autres communes* ». Reprenant un cheval de bataille des élus UDF, il a enfin proposé « *une extension limitée des pouvoirs réglementaires du maire en matière de circulation et de stationnement* ».

A la majorité RPR-UDF qui souhaitait être associée à toute réforme, le préfet de police a répondu qu'il tiendrait le Conseil de Paris « *très régulièrement informé* » des travaux, tout en ajoutant que la réforme de la préfecture de police était « *du ressort de l'autorité régalienne de l'Etat* ».

Erich Inciyan

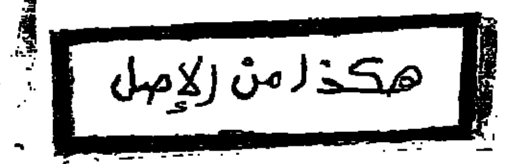
L'enseignement catholique souhaite participer au plan emplois-jeunes

DANS LEURS EFFORTS pour obtenir le respect de la parité avec l'enseignement public, les responsables de l'enseignement catholique ont, lors d'une conférence de presse, lundi 29 septembre, décerné deux satisfecit à Claude Allègre et Ségolène Royal à propos du fonds social des cantines scolaires *(lire page 15)* et des emplois-jeunes. En revanche, ils n'ont pas caché leurs inquiétudes sur l'absence de création d'emplois au budget 1998, tout en relançant le délicat et très technique dossier des retraites.

Comme l'a confirmé Pierre Daniel, secrétaire général de l'enseignement catholique, « *les établissements privés sont partants pour aider les jeunes en situation difficile* ». Les négociations avec le ministère ont abouti à l'affectation d'un certain nombre d'emplois-jeunes « *au prorata du nombre d'établissements, écoles et collèges, situés dans les zones prioritaires retenues par les rectorats* ». Si l'assurance d'une prise en charge à 100 % de ces emplois par l'éducation nationale paraît acquise, le nombre de postes n'est pas encore déterminé. L'enseignement catholique n'exclut pas toutefois de faire appel aux collectivités locales ou de prélever sur ses fonds propres pour assurer les compléments de salaires.

Plus délicate s'annonce la négociation sur le dossier des retraites des enseignants du privé, « *une charge de 1 milliard de francs* » supportée *in fine* par les familles, a indiqué M. Daniel. Pour respecter la parité, ce dernier souhaite une révision du système de prévoyance et des indemnités de départ à la retraite. Tout en saluant l'ouverture au dialogue des deux ministres, Pierre Daniel a rappelé sa vigilance pour que l'enseignement privé sous contrat bénéficie, à chaque fois, des mesures adoptées dans le public.

M. D.


هكذا من الأصل

Une circulaire simplifie et enrichit les menus des cantines scolaires

Les recommandations sur la composition des repas datent de 1971

Le ministère de l'éducation nationale a réactualisé les recommandations sur la composition des repas en milieu scolaire en vigueur depuis 1971. Elaborée sur la base d'un avis du Conseil national de l'alimentation qui devait être adopté mardi 30 septembre, *une circulaire est à la signature.* Elle plaide pour une simplification des menus, favorisant la qualité nutritionnelle plutôt que la quantité.

FRÉQUENTATION en baisse, médiocre qualité nutritionnelle, changements des habitudes alimentaires... le gouvernement s'attaque au dossier des cantines scolaires. Dès sa déclaration de politique générale, le 19 juin, Lionel Jospin avait annoncé la création d'un fonds spécial pour permettre aux familles les plus défavorisées d'inscrire leurs enfants à la cantine. Parallèlement, les services du ministère de l'éducation nationale ont engagé, depuis plusieurs mois, une réflexion sur la qualité des repas.

Il y avait urgence. La circulaire qui fixe la composition des menus dans les cantines date du 9 juin 1971. Malgré les nouveaux modes de consommation des élèves et les connaissances acquises en matière de nutrition, elle n'a jamais fait l'objet d'une remise à jour. Les enquêtes de terrain le démontrent : le cahier des charges établissant les normes permettant d'offrir une alimentation équilibrée a beau être respecté, les repas des élèves souffrent encore de déficits en calcium et en fer, essentiels à la croissance de l'enfant, et sont en revanche trop riches en lipides, en partie responsables des cas d'obésité (*Le Monde* du 14 décembre 1996). Une nouvelle circulaire a été préparée, dont *Le Monde* s'est procuré une copie, qui n'attend plus que la signature de Ségolène Royal, *ministre délégué à l'enseignement scolaire*, et celle de Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

Le texte préconise d'assurer à l'enfant des apports suffisants en *protéines*, *en* calcium et en fer, mais ne fait plus référence à un besoin en énergie – comme c'était le cas dans le texte de 1971, – celui-ci dépendant pour une grande part de l'activité physique de l'élève. La priorité n'est plus à la quantité d'aliments servis, mais à leur qualité nutritionnelle. La circulaire plaide pour une simplification des menus.

Jusqu'à présent, ils devaient obligatoirement comporter cinq composantes : une entrée, un plat protidique garni (viande ou poisson, accompagnés de légumes frais ou de féculents), un dessert et un fromage. Le nouveau texte recommande que le repas de midi, qui *« doit assurer 40 % de la couverture des apports de référence »*, comporte *« chaque jour un plat principal à base soit de viande, soit de poisson, soit d'œufs, complété par des produits laitiers »*.

« ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL »

La circulaire conseille également d'utiliser prioritairement des *« produits basiques »* (viandes ou poissons) et d'*« être vigilant »* quant à la composition des produits transformés (poissons panés ou friands par exemple). Ces produits présentent en effet souvent un excès en lipides et leur valeur nutritionnelle n'est pas toujours démontrée. La circulaire appelle à *« une attention particulière »* sur les matières grasses, *« principalement* [les huiles] *de cuisson et les fritures »*, qui ne devront être *« utilisées que de façon exceptionnelle dans les préparations alimentaires »*.

Dans le souci de faire de l'école un lieu d'éducation à l'alimentation, la distribution de boissons dans l'enceinte des établissements scolaires devrait être limitée à *« de l'eau, du lait et des purs jus de fruits »*. Depuis plusieurs années en effet, des établissements mettent à la disposition des élèves des distributeurs de boissons gazeuses (de type Coca-Cola) qui n'ont pas d'utilité en terme nutritionnel.

Afin de faire appliquer au mieux ces nouvelles recommandations, la circulaire appelle de ses voeux la mise en place, dans chaque établissement, d'une *« commission de restauration scolaire bénéficiant des conseils d'une diététicienne »*. Cette proposition est également suggérée par un avis du Conseil national de l'alimentation (CNA) qui devait être adopté en séance plénière, mardi 30 septembre. Cet avis reprend, pour l'essentiel, des recommandations déjà émises en 1994, mais qui n'avaient *« pas été suivies d'effet »*. Pendant près d'un an, un groupe de travail s'est penché sur la qualité des repas servis en restauration scolaire. Les services du ministère de l'éducation nationale se sont largement inspirés de ces travaux pour mettre au point la nouvelle circulaire.

Le CNA demande notamment qu'un *« étiquetage nutritionnel »* précisant la teneur en lipides, en protéines, en fer ou en calcium soit fourni pour chacun des *« produits élaborés par l'industrie agro-alimentaire »*. *« Lors du choix d'un produit dans un appel d'offres*, précise l'avis, *il convient de tenir compte du rapport qualité nutritionnelle/prix, car certains produits présentent un coût relativement élevé pour une qualité nutritionnelle médiocre. »* Selon le CNA, qui réclame depuis plusieurs années une révision de la circulaire de 1971, *« ces informations nutritionnelles doivent permettre d'adapter les menus aux besoins des élèves »*.

L'avis du CNA préconise enfin une modification du mode de paiement des cantines. Actuellement, dans la grande majorité des cas, le paiement est forfaitaire et trimestriel, ce qui représente une charge financière trop lourde pour certaines familles modestes. L'avis propose donc un paiement à l'unité *« sans majoration de prix »*, solution jugée plus souple et plus équitable. Pour sa part, le ministère n'a pas encore pris de position sur la question, même si on avoue avoir conscience du problème. Une modification pourrait en effet supposer, au moins pour les collèges, une remise à plat du système de versement des bourses.

Acacio Pereira

Un fonds spécial de 250 millions de francs

Dès la rentrée 1997, le gouvernement a débloqué une somme de 250 millions de francs pour abonder un fonds social d'aide à la restauration scolaire. Versé aux établissements publics et privés sous contrat, ce fonds est destiné à aider les familles les plus défavorisées à inscrire leurs enfants à la cantine. Il vient compléter les sommes déjà engagées, pour les cas d'extrême urgence, par le Fonds social collégien et lycéen.

La répartition de ces sommes est laissée à la discrétion des chefs d'établissement, en fonction de critères sociaux et économiques. Les quatre académies les mieux dotées sont celles de Lille, avec plus de 27 millions de francs, de Créteil (près de 17 millions), de Versailles (15 millions) et d'Aix-Marseille (14,5 millions).

Les nutritionnistes préfèrent la qualité à la quantité

UNE PREMIÈRE enquête de terrain visant à évaluer la qualité nutritionnelle des repas scolaires vient d'être réalisée par le centre de recherches Foch (université René-Descartes, Paris) pour le compte de la direction générale de l'alimentation, avec le soutien de la société de restauration collective Sogéres. Cette étude visait à vérifier *« l'influence de la structure des repas sur la consommation alimentaire des enfants »* et à démontrer une hypothèse : l'inadéquation entre les obligations des cahiers des charges (prix, quantité, qualité gustative et valeur nutritionnelle) et la consommation réelle.

L'équipe du centre Foch s'est intéressée, pendant tout le mois d'avril, au comportement alimentaire de 240 élèves demi-pensionnaires, âgés de 6 à 11 ans, de l'école primaire Les Epinettes, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). *Les nutritionnistes ont mesuré* et comparé *« les ingestions réelles des enfants soumis à deux repas différents afin de déterminer celui permettant de couvrir le plus convenablement les apports quotidiens recommandés en calories, protéines, calcium et fer »*.

Les deux premières semaines, les élèves se sont vu proposer un repas à cinq composantes, comme prévu par la circulaire de 1971. Pendant les deux dernières semaines, le repas ne comptait plus que quatre composantes (l'entrée étant remplacée un jour sur deux par le fromage), dans le respect des apports nutritionnels recommandés.

Premier constat : près de 40 % du contenu d'un plateau-repas à cinq composantes partent à la poubelle, contre 30 % lorsqu'il en compte quatre. *« Les enfants ont compensé la perte d'une composante en augmentant leur consommation d'entrées, de légumes, de fromage et de dessert »*, ont observé les nutritionnistes. Les élèves ont ainsi consommé moins de graisses, *moins de protéines et plus de calcium*. Le menu à quatre composantes semble donc plus proche des recommandations du Conseil national de l'alimentation *(lire ci-dessus)* pour ce qui est des apports calcique, protéique et lipidique. En revanche, l'apport ferrique est moindre.

L'autre enseignement de cette étude réside dans le fait que, quel que soit le repas proposé, *« les enfants paraissent avoir une capacité maximale d'ingestion »* évaluée à 300 grammes en moyenne par repas, à comparer aux 500 grammes généralement servis. Les nutritionnistes estiment donc qu'il vaut mieux composer les repas *« sur la base d'une quantité maximale d'aliments à ingérer »* et non sur un nombre de composantes, l'essentiel étant de respecter les apports recommandés.

A. Pe.

Dix morts et soixante-six blessés sur l'A 13

DIX PERSONNES ont trouvé la mort et soixante-six autres ont été blessées dans une série de carambolages survenue lundi 29 septembre vers 10 heures sur l'autoroute A 13, à hauteur de Bourg-Achard (Eure). Au total, une centaine de véhicules ont été impliqués dans l'accident. Les services de gendarmerie enquêtent pour déterminer les conditions de ces accidents survenus alors qu'un épais brouillard avait envahi la région. Selon plusieurs témoignages, la visibilité n'excédait pas trente mètres. Les gendarmes ont également fait état d'une fausse manœuvre d'un *conducteur qui aurait fait marche arrière à l'échangeur de Bourg-Achard.*

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Pierre Despessailles, ancien directeur général de la Société de banque occidentale** (SDBO, ex-filiale du Crédit lyonnais), a été *écroué lundi 29 septembre à Grasse (Alpes-Maritimes), après avoir été* mis en examen pour abus de confiance par le juge Jean-Pierre Murciano. La justice lui reproche notamment d'avoir perçu une commission de 3,6 millions de francs sur une transaction immobilière à Cannes ayant dégagé une plus-value de 121 millions financée par des prêts de la SDBO.

■ **LADY DIANA : le juge et les policiers chargés de l'enquête** sur la mort de Diana Spencer se sont rendus, *lundi 29 septembre*, *dans le* tunnel de l'Alma, à Paris, afin de procéder à une première série de vérifications avant une prochaine reconstitution. La Mercedes noire à bord de laquelle se trouvaient la princesse, Emad Al Fayed, le chauffeur Henri Paul et le garde du corps Trevor Rees-Jones – seul survivant – a été conduite sur les lieux afin de réaliser des expertises.

■ **HARKIS : Abdelkrim Klech, le porte-parole des six fils de harkis** en grève de la faim depuis le 23 août sur l'esplanade des Invalides à Paris, a été conduit, lundi 29 septembre, en urgence à l'Hôtel-Dieu par le SAMU. Agé de quarante-sept ans, M. Klech, avait commencé d'observer une grève totale de la faim il y a une semaine. Selon ses proches, il est diabétique et souffre de problèmes cardiaques.

■ **SIDA : un test de dépistage du sida vient d'être proposé par le CHU de Poitiers** à 250 personnes opérées par un chirurgien séropositif, également atteint de tuberculose, en urologie (entre novembre 1996 et avril 1997) et en neurologie (entre mai et septembre 1997). Un numéro vert a été mis en place (08 00 00 03 85, de 8 h 30 à 18 h 30). Le professeur Becq-Giraudon, responsable des maladies infectieuses au CHU de Poitiers, a expliqué que le risque de contamination par le virus du sida était *« quasiment nul »*, mais qu'en revanche la transmission de la tuberculose restait possible. – *(Corresp.)*

250 « pays » ont déjà été recensés sur l'ensemble du territoire

Ce concept, réinventé par la loi Pasqua de 1995, connaît un succès fulgurant. Le gouvernement souhaite que ces nouvelles entités puissent passer des contrats avec l'Etat. Précurseurs, les Pays de la Loire ont commencé il y a vingt ans à explorer ce modèle de développement local

NANTES
de notre correspondant

Pas moins de trois ans et cinquante réunions ont été nécessaires pour créer la route touristique qui serpente au cœur des vins de Nantes. Mais Lucette Jauret, directrice du syndicat mixte du pays du vignoble nantais, ne regrette pas d'avoir mené cette bataille, parfois homérique, contre les intérêts locaux : « *La route a élargi la vision que chacun, dans son coin, avait du vignoble. C'est un vecteur d'identification au pays et un bel outil de promotion. Depuis sa création, le nombre de chambres d'hôtes a été multiplié par deux.* »

Dans la foulée, le syndicat a réalisé des dépliants touristiques, créé un musée du vignoble, monté un « *passeport intersites* » offrant des réductions aux visiteurs et lancé un observatoire de la clientèle touristique. « *Tout cela aurait été impossible dans un cadre communal ou cantonal* », juge Serge Poignant, maire (RPR) de Basse-Goulaine et président de cette structure qui regroupe trente-deux communes du sud de Nantes, au total 110 000 habitants.

Pour ce passionné d'aménagement du territoire, également vice-président du conseil général et député de Loire-Atlantique, « chacun *a besoin de se retrouver dans un pays, mais il ne faut surtout pas créer un échelon administratif supplémentaire avec une fiscalité directe, ni imposer un découpage administratif* ». Ne peut fonctionner à ses yeux qu'une intercommunalité fondée sur une identité partagée et des projets menés de façon pragmatique : « *Si une action ne fonctionne pas, on l'arrête. Nous n'avons aucun financement par des emprunts à long terme.* »

Le pays du vignoble nantais est le fruit d'une politique engagée dès 1976 par le conseil régional des Pays de la Loire, à l'initiative de son président, Olivier Guichard. La notion de pays, mise en vedette (sans moyens financiers) par la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire de 1995, est ici une réalité tangible : Champagne sarthoise, Coëvrons, Segréen, Machecoul et Logne, baie de l'Aiguillon, etc. Au total, soixante-quatre pays, représentant 92 % des communes de la région, ont bénéficié de 192 contrats régionaux de développement ou de formules équivalentes, depuis vingt ans.

La région a fixé un cadre mais laisse une totale liberté aux communes pour définir leur territoire et leurs actions. Les premières années, beaucoup se contentaient de saupoudrer les subventions régionales entre elles, l'une pour rénover son centre-bourg, l'autre pour construire sa salle polyvalente. Mais depuis, les contrats régionaux de développement sont devenus de vrais outils d'aménagement du territoire.

DE VRAIS OUTILS

Avant chaque signature de contrat, une étude recensant les forces et faiblesses du pays permet aux élus d'élaborer un plan de *développement fixant des priorités sur trois ans.* « *Cela oblige les maires à dépasser leurs intérêts particuliers et donne une cohérence aux actions* », raconte Serge Poignant. Autre clé du succès : la présence obligatoire d'un animateur de pays, salarié à plein temps de la structure porteuse du contrat. Pour la plupart diplômés d'études supérieures en aménagement du territoire ou aménagement rural, les agents de développement local recrutés en Pays de la Loire ont un rôle de chefs de projets : « *Ils proposent des actions aux élus, servent d'interfaces avec les acteurs sociaux, économiques et institutionnels. Ils initient, évaluent mais ne gèrent pas directement, sauf exception. Chaque action est menée avec des partenaires spécialisés* », explique Lucette Jaunet.

La directrice du syndicat de pays du vignoble nantais a, à ses côtés, une équipe de treize personnes. Rien de trop pour piloter de front des formations de commerçants, un fonds d'aides à la création d'entreprise, éditer un annuaire des savoir-faire, lancer un club d'entreprise, coordonner des programmes d'amélioration de l'habitat en ajoutant un volet spécifique au bâti viticole, mener des actions de lutte contre la pollution agricole, tout en préparant la construction d'une « *maison de pays* » qui hébergera en 1998, à Clisson, les bureaux du syndicat, un centre d'information délocalisé sur les aides et procédures publiques, des salles de formation et un espace emploi qui devrait réunir l'antenne de l'ANPE et le pôle d'animation, d'information et d'orientation (PAIO). Tout cela avec un budget annuel de 10 millions de francs financé par la région des Pays de la Loire (6 millions sur trois ans), le département de Loire-Atlantique (1 million sur trois ans), les communes (2,4 millions par an) et les lignes budgétaires complémentaires apportées par l'Etat, les collectivités locales, l'agence de l'eau, etc., sur des actions spécifiques. Grâce à cette mécanique, on estime, au conseil régional des Pays de la Loire, que les 400 millions de subventions accordés aux pays depuis 1987 ont généré plus de 2 milliards d'investissements locaux.

Selon l'enquête annuelle de l'Observatoire interrégional du politique (OIP) réalisée en février dernier, 72 % des habitants des Pays de la Loire considèrent qu'ils ont des intérêts communs à défendre avec les habitants des communes voisines de la leur, 30 % ont entendu parler de ces « pays » en émergence. Le chiffre paraît faible, mais il est un des plus élevés de France, selon l'OIP. Faute d'unité historique, les Pays de la Loire sont peut-être en train de se construire une identité légitimant leur nom.

Adrien Favreau

Un engouement « énorme » et surprenant

« *IL SERAIT illusoire de penser que notre organisation territoriale puisse être immuable* », lançait récemment Lionel Jospin aux présidents de conseils généraux, réunis en congrès à Nice les 17 et 18 septembre, ajoutant que « *les structures territoriales actuelles ne sont pas toujours un espace pertinent pour le développement* », allusion à la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire de février 1995, dite loi Pasqua, que son gouvernement a entrepris de « *revisiter* ».

Tout en prenant la précaution de souligner que les départements, [qui] « *ont joué pendant deux siècles un rôle essentiel dans le développement de la démocratie locale, devaient conserver toute leur place dans l'organisation administrative* », le premier ministre ajoutait qu'une conception renouvelée de la politique d'aménagement du territoire appelait une « *réflexion sur d'autres espaces* » comme les « pays », les bassins d'emploi ou les interrégions. De fait, les « pays », qui ont trouvé leur fondement juridique grâce à la loi Pasqua, devraient constituer l'un des points forts du premier Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt) prévu pour la mi-novembre.

La montée en puissance de ces entités territoriales, s'appuyant sur une « *cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale* », qui, selon les termes de la loi, n'ont pas vocation à se substituer à un quelconque échelon administratif existant, a surpris : au début de l'année, plus de deux cents initiatives avaient spontanément fleuri, alors qu'il avait été décidé de conduire… quarante-deux expériences-tests.

Aujourd'hui, et alors que les règles du jeu n'ont pas encore été complètement définies, les candidats se pressent à la porte des préfectures. « *Deux cent cinquante pays porteurs de projets sont à ce jour recensés et une centaine d'entre eux ont acquis une existence juridique* », indique Michel Kotas, chargé de mission à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), dans un rapport encore inédit. Dernier a avoir vu le jour : le « pays » de Béarn, que ses promoteurs préfèrent qualifier de « *Béarn XXIe siècle* ». Il a été lancé à Pau vendredi 26 septembre par les décideurs culturels, économiques et politiques béarnais (*Le Monde* du 30 septembre).

Comment expliquer un tel engouement, qualifié « *d'énorme* » par la Datar, une administration pourtant avare de superlatifs ? « *Il s'agit de la réponse donnée par le local à la mondialisation des échanges* », analyse Michel Kotas, qui planche sur les « pays » depuis 1996. « *Face à ce défi, les réseaux des PME-PMI s'organisent et se confortent entre eux à travers un espace pertinent.* » Les chambres de commerce et d'industrie ne s'y sont pas trompées, qui, lors de leur journée nationale, le 18 septembre à Agen (Lot-et-Garonne), se sont déclarées prêtes à signer des « contrats d'objectifs » avec les collectivités locales regroupées en « pays ».

UNE QUÊTE DIFFUSE

Pour nombre de collectivités, ces regroupements informels correspondraient donc à une quête diffuse : retrouver à travers le « pays » une identité économique et culturelle que l'on craint de voir se dissoudre dans le maelström planétaire ; manière de réponse, aussi, à des structures administratives nationales dont on reconnaît, y compris au gouvernement, qu'elles sont mal adaptées au développement local. « *Le « pays », qui n'entre pas dans une logique administrative, dont le mode d'action est basé sur la liberté et le volontariat, à la fois contractuel et partenarial, doit venir remplir les « blancs » de la décentralisation* », plaide M. Kotas.

Ces nouveaux territoires, dont la pertinence devrait être affirmée par le futur schéma national pour l'aménagement et le développement du territoire, seront articulés autour de « chartes de pays » élaborées sous l'autorité des élus. Ces chartes devraient servir de documents de référence, ouvrant aux « pays » la possibilité de passer des contrats avec l'Etat, les régions et les départements. Ces engagements pourraient faire l'objet de contrats particuliers, annexés à la quatrième génération (2000-2004) des contrats de plan Etat-régions.

Jean Menanteau

DÉPÊCHES

■ **ILE-DE-FRANCE : Jean-Paul Bailly, président de la RATP,** a estimé, *lundi 29 septembre, que le problème majeur des transports en commun en* Ile-de-France « *est constitué par* [leur] *inadaptation à un marché en pleine croissance, celui des liaisons de banlieue à banlieue, qui représentent près de 70 % des déplacements* » (*Le Monde* du 13 septembre). M. Bailly juge nécessaire « *un maillage qui dépasse le boulevard périphérique* » pour couvrir « *la première couronne* » d'ici quinze ans.

■ **LYON : à la demande de Raymond Barre,** maire de Lyon et président de *la Communauté urbaine, trois haut fonctionnaires choisis par l'Etat,* Daniel Chabanol, conseiller d'Etat, Jean-Pierre Lemoine, inspecteur général de l'administration et Claude Charmeil, ingénieur général des ponts et chaussées, ont été chargés de définir le mode d'exploitation futur du périphérique nord (TEO). Depuis son ouverture, le TEO est boycotté par les automobilistes en raison du prix élevé du péage : 16 francs pour dix kilomètres. M. Barre réclame une baisse de 50 % du péage. – (*Corresp. rég.*)

■ **POLYNÉSIE : selon les résultats du recensement effectué en septembre 1996** par l'Insee, la Polynésie française compte 219 521 habitants, soit une hausse de 16,3 % par rapport à 1988, due en quasi-totalité à l'excédent naturel. Alors que le président (RPR) du gouvernement de Polynésie française redoute une immigration de citoyens européens, le solde migratoire est négatif (de l'ordre de 3 000 personnes en huit ans).

DISPARITIONS

Mounir Bachir

Le maître du luth arabe

RESPECTÉ et admiré dans le monde entier, le virtuose irakien du *oud*, Mounir Bachir, est mort d'une crise cardiaque dimanche 28 septembre, à Budapest. Il était âgé de soixante-sept ans.

Il devait se rendre prochainement à Mexico pour un récital, puis être rejoint par Julien Jalâl Eddine Weiss à Budapest, où il résidait, en vue de préparer le programme de concerts communs à Cologne, puis à Paris, au Théâtre de la Ville, le 28 mars prochain. Spécialiste français de la cithare arabe, le *qanoun*, Julien Jalâl Eddine Weiss le considérait comme son père spirituel, celui dont la découverte fut pour lui une véritable révélation, un choc émotionnel qui le poussa à s'orienter vers la musique du monde arabe. Le maître et son disciple se sont rencontrés, la première fois, au Maroc, en 1984. Ils ont déjà joué ensemble en 1994, au Royal Concert Albert Hall, en Jordanie, pays où Mounir Bachir habitait en alternance avec la Hongrie, terre natale de son épouse, depuis qu'il avait quitté l'Irak, quelque temps après la guerre du Golfe.

Musicien raffiné, improvisateur intense, il maîtrisait parfaitement les douze modes *(maqâm)* fondamentaux de la musique savante irakienne. Il avait en projet d'en enregistrer l'intégrale pour le label Inédit (distribution Auvidis), la collection de disques lancée par la Maison des cultures du monde, sur laquelle on trouve ses trois albums les plus remarquables. Pour Chérif Khaznadar, directeur de la Maison des cultures du monde, qui le fit découvrir en France en 1974 quand il dirigeait alors la Maison de la culture de Rennes, Mounir Bachir *« a joué pour la musique arabe le rôle que joua en son temps Ravi Shankar pour la musique indienne. Il l'a rendue accessible à un grand public, l'a fait reconnaître, lui a donné ses lettres de noblesse »*.

Né de père syriaque orthodoxe et de mère kurde en 1930 à Mossoul, ville industrielle de l'Irak, Mounir Bachir commença à étudier le *oud* à partir de six ans. Son maître fut le prince et musicien Cherif Mouhieddine Targan, qui lui donna le goût de développer un art soliste de son instrument favori, jusqu'alors souvent réduit à accompagner la voix. Avant de choisir l'exil pour des raisons sur lesquelles il resta toujours très discret, ayant laissé une partie de sa famille en Irak, Mounir Bachir joua un rôle déterminant dans la vie musicale de son pays. Il introduisit l'enseignement des instruments traditionnels dans les conservatoires, organisa des colloques, des congrès réunissant musiciens et musicologues, créa le Festival de Babylone, où se produisirent Julien Jalâl Eddine Weiss, mais aussi l'Orchestre national de jazz, dirigé par Claude Barthélémy, des artistes soviétiques, chinois, américains, palestiniens...

Décrit comme un homme simple et courtois par ceux qui l'ont approché, il se montrait aussi parfois bourru, capable de quitter la scène lorsque le public applaudissait au moment où il ne fallait pas. Il laisse derrière lui deux fils, dont un joueur de *oud* particulièrement talentueux qui faisait sa fierté.

Patrick Labesse

■ **ROY LICHTENSTEIN**, peintre et sculpteur américain, figure du pop art, est mort, lundi 29 septembre, au centre hospitalier universitaire de New York. Il était âgé de soixante-treize ans *(lire page 32)*.

(lire page 32)

■ **WALID AKL**, pianiste libanais, est mort vendredi 26 septembre dans un hôpital parisien lors d'une opération du cœur. Né le 13 juillet 1945 à Bikfaya, au Liban, Walid Akl s'établit en 1963 en France, où il étudie à l'académie Marguerite-Long, au Conservatoire et à l'Ecole nationale de musique, travaillant avec Yvonne Lefébure, Germaine Mounier et Jacques Février. Une brillante carrière de concertiste le conduit ensuite dans les principaux pays occidentaux. Walid Akl a notamment enregistré l'intégrale des œuvres pour piano de Haydn et de Borodine.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 24 septembre sont publiés :

● **Propriété intellectuelle** : un décret relatif à la qualification professionnelle et à l'organisation professionnelle en matière de propriété industrielle et au régime disciplinaire des conseils en propriété industrielle.

● **Reblochon** : un arrêté agréant un agent chargé du contrôle de l'appellation d'origine *« Reblochon »* ou « Reblochon de Savoie », pour rechercher les infractions au code de la consommation ; un arrêté commissionnant un agent chargé du contrôle de ces appellations.

Au *Journal officiel* du jeudi 25 septembre sont publiés :

● **Générosité** : un décret relatif au contrôle par l'inspection générale des affaires sociales des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique.

● **BTS** : plusieurs arrêtés définissant et fixant les conditions de délivrance de brevets de technicien supérieur.

● **« Vache folle »** : un arrêté fixant les mesures de police sanitaire relatives à l'encéphalopathie spongiforme bovine et les mesures financières relatives à la police sanitaire de l'encéphalopathie spongiforme bovine.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Laurent et Muriel BEN KEMOUN, Clément et Théophile
font connaître que

Corneille

est né à Paris, le 29 septembre 1997.

199, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris.
BP 11504,
Niamey (Niger).

Estelle VERET, Mony ATTIAS et Salomé
ont la joie d'annoncer la naissance de

Nathan,

le 19 septembre 1997.

21, rue du Val-de-Grâce,
75005 Paris.

– Les familles,
Le bureau de la Momie rouge,
Le clan des mazel-tov,
félicitent
Stéphane EDELSON et Marie MONTUIR
pour la naissance de

Simon,

le 19 septembre 1997.

8, rue du Delta,
75009 Paris.

Anniversaires de naissance

– 30 septembre 1937 - 30 septembre 1997.

Albine, Ariane et Gaspard,
pitresses et angelot de leur état, souhaitent à leur père.

Jean-Pierre AZÉMA,

une soixantaine de petits riens enveloppés de papier jaune.

Jean-Marc,

Heureux anniversaire.

De la part de
Christiane, Elsa-Florence et Aurélie.

Noces de diamant

– « Oh ! Le beau jour encore que ça aura été... »

Le 29 septembre 1937, vous avez embarqué pour une croisière au long cours...

Claude et Marianne.

Ceux du Paris-Vichy-Abidjan pensent à vous très affectueusement et vous souhaitent un joyeux anniversaire.

Décès

– Mme Walid Akl,
son épouse,
M. et Mme Ziad Akl,
son frère et sa belle-sœur,
Mme Nada Akl,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Walid AKL,

survenu à l'âge de cinquante-deux ans, le 25 septembre 1997, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la cathédrale russe Saint-Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, Paris-8e, le mercredi 1er octobre, à 17 heures.

L'inhumation aura lieu le vendredi 3 octobre, à 15 heures, au cimetière de Mhaidsé, au Liban.

(Lire ci-dessus.)

– Mme Jean Boulouis,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean BOULOUIS,
professeur émérite à l'université Paris-II,
doyen honoraire,

le 26 septembre 1997.

Une messe sera célébrée à son intention, le 13 octobre, à 18 h 30, dans la crypte de l'église Saint-Ferdinand des Ternes, Paris-17e.

8, rue des Sureaux,
94410 Saint-Maurice.

– Neda D'Ascoli,
son épouse,
Rosario, Palmina, Laura,
et Josip,
ses enfants,
Sareth, Rattana,
ses petits-enfants,
Son gendre, ses belles-filles,
Et toute sa famille,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Pietro D'ASCOLI,

survenu le samedi 27 septembre 1997, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

L'inhumation aura lieu en Sicile, à Termini Imerese, sa ville natale.

– Cercot. Moroges.

Ses enfants,
Toute sa famille,
Et ses nombreux amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

Madeleine D'HEILLY,
née **VENOT,**

survenu le 26 septembre 1997, dans sa maison de Cercot, en Saône-et-Loire.

Ses obsèques ont eu lieu lundi 29 septembre à 15 heures, en l'église de Moroges.

Cercot,
71390 Moroges Cedex 1254.

– Mme Madeleine Prudon,
sa grand-mère,
Mme Micheline Prudon,
M. et Mme Jacques Doumerc,
ses parents,
Les docteurs Jean-Michel Doumerc et Michèle Jean,
Celia, Robin,
son frère, sa belle-sœur, ses neveux,
Parents et alliés,
M. Didier Damoran,
Et ses amis du monde entier,
ont l'extrême douleur de faire part du décès du

docteur Laurent DOUMERC,

survenu le 28 septembre 1997, à l'âge de trente-huit ans.

« La lucidité est la blessure la plus proche du soleil. »
René Char.

L'incinération aura lieu au cimetière Saint-Pierre de Marseille, le mercredi 1er octobre, à 10 h 30.

42, boulevard de la Verrerie,
13008 Marseille.

– Mme Adèle Goldman,
M. et Mme Michel Goldman
et leurs filles Elodie et Deborah,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Abram GOLDMAN,

survenu le 29 septembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, à Paris.

Les obsèques auront lieu le mercredi 1er octobre.

On se réunira devant l'Hôtel Holiday Inn, place de la République, à 10 h 45 (un car sera à la disposition des personnes désirant assister à l'inhumation), ou à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 11 h 30.

– Mme Jacques Holler,
son épouse,
Mme Claire Holler,
sa fille,
Sébastien et Caroline,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jacques HOLLER,

le 26 septembre 1997, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nous avons la douleur d'annoncer le décès de

René LAUDE,
artiste peintre,

survenu le 20 septembre 1997.

De la part du
Docteur Frédéric Laude et son épouse,
et de
M. Olivier Laude et son épouse,
ses enfants,
Emilie, Raphaël, Capucine,
ses petits-enfants,
Ses frères, sa sœur et leurs conjoints,
Ses neveux et nièces,
Toute la famille,
Et ses amis.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montreuil (Eure-et-Loir), dans la plus stricte intimité, le jeudi 2 octobre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

64, rue de la Croix-Nivert,
75015 Paris.

– M. Pierre Leyris
et ses enfants
ont la tristesse d'informer que, le 18 août 1997,

Mme Elizabeth LEYRIS,
née **HOLLAND,**

a rejoint la terre et la liberté des enfants de Dieu.

Que ceux qui lui furent proches la retrouvent en esprit.

Une messe commémorative a été célébrée ultérieurement, le 29 septembre.

63, rue de la République,
92190 Meudon.

– Mme Fernand L'Huillier,
son épouse,
Mme Raymonde L'Huillier,
sa sœur,
M. et Mme Pierre L'Huillier,
M. et Mme Bernard L'Huillier,
ses enfants,
Nadine L'Huillier,
Christine et Stéphane Page,
Pierre et Laurence L'Huillier,
Maroussia L'Huillier,
Paul-François L'Huillier,
ses petits-enfants,
Margaux et Violette,
ses arrière-petites-filles,
ont la profonde tristesse d'annoncer que

M. Fernand L'HUILLIER,
professeur honoraire des universités,
ancien directeur de l'Institut
des hautes études européennes
de Strasbourg,
fondateur et président d'honneur
de l'Association internationale
d'histoire contemporaine de l'Europe,

s'est éteint dans la sérénité, le 27 septembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 6 octobre, à 14 h 30, en l'église de la Très-Sainte-Trinité, rue de Boston, à Strasbourg.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, rue d'Oslo,
67000 Strasbourg.

– Le président,
Et le secrétaire perpétuel,
Les membres de l'Académie nationale de médecine,
ont la tristesse de faire part du décès de leur très estimé confrère,

le professeur Pierre MERCIER,
officier de la Légion d'honneur,
ancien trésorier
de l'Académie nationale de médecine,

survenu le 25 septembre 1997, à Vence (Alpes-Maritimes), à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

– La direction de l'Institut Pasteur
a le regret d'annoncer le décès, survenu le 25 septembre 1997, du

professeur Pierre MERCIER,
ancien directeur
de l'Institut Pasteur entre 1966 et 1971.

Né en 1910, docteur en médecine, microbiologiste réputé et spécialiste des staphylocoques, le professeur Mercier était entré à l'Institut Pasteur en 1934. Il dirigea l'Institut Pasteur hellénique de 1951 à 1962, puis l'Institut Pasteur à Paris de 1966 à 1971.

– Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Françoise PÈNE,
médaillée de la Résistance,

veuve de

Pierre PÈNE,

survenu à son domicile, à Boulogne-Billancourt, le 24 septembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Elle a été inhumée dans la plus stricte intimité.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Paul PILOTAZ,

survenu à Albertville (Savoie), le 28 septembre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 1er octobre, à 11 heures, en l'église de Gilly-sur-Isère (Savoie).

De la part de
Sa famille,
Et de ses amis.

18, place du Général-Leclerc,
91430 Vauhallan.

– Claude Rochat,
son mari,
Andrée Mathelin,
sa sœur,
Ses belles-sœurs,
Son beau-frère,
Ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Claude ROCHAT,
née **Marie-Louise MATHELIN,**

survenu le 20 septembre 1997, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu le 24 septembre.

69490 Sarcey.

– Marie-Louise Villien-Rossi,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri VILLIEN,
professeur honoraire,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
officier des Palmes académiques,

survenu le 27 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La messe sera célébrée le vendredi 3 octobre, à 9 h 15, en l'église Saint-François-de-Sales de Saint-Maur, place Kennedy.

« Heureux les cœurs purs car ils verront Dieu. »
Matthieu 5, 8.

20, rue Etienne-Dolet,
94100 Saint-Maur.

– M. et Mme Jean-Louis Vinciguerra,
ses enfants,
Nathalie et Marc,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du rappel à Dieu de

M. Jacques VINCIGUERRA,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
officier du Ouissam alaouite,
ancien du corps franc d'Afrique
et de la division Leclerc,

survenu le 29 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 3 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

23, boulevard Lannes,
75116 Paris.
17, Ridley-Park,
Singapour.

Remerciements

– Anna Staroswiecki,
son épouse,
Sandra et Nelly,
ses filles,
L'ensemble de la famille,
très touchés des marques d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès de

François STAROSWIECKI,

survenu le 30 mai 1997, à l'âge de quarante-quatre ans,
remercient du fond de leur cœur toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur.

Services religieux

Le service religieux à la mémoire de

M. Pierre THEBAULT de la REYMONDIÈRE,

décédé le 26 juillet 1997, sera célébré le mercredi 1er octobre, en l'église réformée d'Auteuil, à 18 heures, 53, rue Erlanger, Paris-16e.

De la part de
Mme Thebault de la Reymondière,
Et des siens.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée à la mémoire de

François RENARD,

le mardi 7 octobre 1997, à 18 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

Messes anniversaires

– En souvenir de

Yves HELLER,

décédé le 26 septembre 1996,

une messe sera célébrée le vendredi 3 octobre, à 18 heures, en l'église Saint-Séverin, Paris-5e.

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans,

Yves GRANDPERRET

nous a quittés.

Si exister, c'est demeurer dans le cœur et l'esprit des autres, alors, Yvon, tu es encore sacrément présent.

Sa famille,
Et ses amis.

– Le 30 septembre 1993, disparaissait

William MILITAO.

Il reste présent dans le cœur de ses amis.

– Pour la mémoire vive de

Yaël,

disparue tragiquement le 30 septembre 1995, à l'âge de vingt et un ans.

Michel, Renée Pinelle,
ses parents,
Sarah,
sa sœur,
Ses grands-parents,
Sa famille,
Ses nombreux amis.

« Si les baisers que je t'ai donnés se changeaient en étoiles, ton visage ressemblerait à la Voie lactée. »

Colloques

La question du
SOCIALISME AUJOURD'HUI.
Colloque international
organisé par *Actuel Marx*
PUF-CNRS
15 séances/40 communications
Chine/Russie/Social-démocratie
Chiapas/Europe/Mondialisation
Université Paris-X-Nanterre,
vendredi 3 et samedi 4 octobre 1997
Librairie Marx. Tél. 01-49-58-36-59
http//www.u-paris10.fr/ActuelMarx

– En Sorbonne, amphithéâtre Guizot, samedi 4 octobre 1997, de 9 heures à 17 heures, colloque organisé par le CREOPS (Centre de recherche sur l'Extrême-Orient de Paris-Sorbonne) :

« Aller et venir en Asie orientale », mobilité collective et individuelle, voies terrestres et maritimes.

VIIIe colloque de la Villa Kérylos,

« Le théâtre grec antique : la tragédie ».

présidé par M. Jean Leclant, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

3 et 4 octobre 1997.

Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes)

Fondation Théodore-Reinach
Institut de France
Tél. : 04-93-01-61-70.
Fax : 04-93-01-23-36.

Communications diverses

ACADÉMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE
Organisation internationale intergouvernementale

fondée en 1926

CYCLES D'ÉTUDES
Année 1997-1998

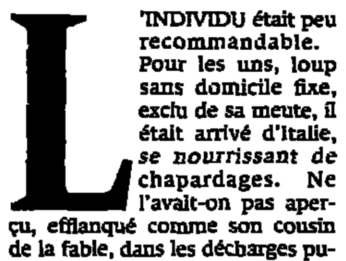
– Hautes études de politique internationale.
– Perfectionnement au protocole.

Renseignements et inscriptions à l'ADI, 4 *bis*, avenue Hoche, 75008 Paris.
Tél. : 01-42-27-66-18.
Fax : 01-46-22-09-18.

– L'hébreu moderne/biblique pour tous en dix séances ou à distance. Stages express individuels du professeur J. Benaudis : 01-47-97-30-22/06-60-43-45-78.

HORIZONS

ENQUÊTE





Le loup, l'agneau et les écolos

Réapparus en France en 1993 dans le Mercantour, les loups pourraient tuer un millier de brebis cette année. Malgré les indemnités versées aux bergers, les tensions persistent avec les écologistes

L'INDIVIDU était peu recommandable. Pour les uns, loup sans domicile fixe, exclu de sa meute, il était arrivé d'Italie, *se nourrissant* de chapardages. Ne l'avait-on pas aperçu, efflanqué comme son cousin de la fable, dans les décharges publiques des villes de la péninsule ?

Pour d'autres, ancien repris de justice, il aurait réussi à fausser compagnie à ses maîtres, propriétaires d'un cirque ou d'un zoo. Toujours est-il que l'impétrant, parti des Abruzzes, à quelques bonnes centaines de kilomètres, comprit, en arrivant dans le Mercantour, sur les hauteurs de Nice, que son errance s'arrêterait là, dans ce paradis terrestre où ses ancêtres avaient vécu par milliers avant d'être chassés par l'homme. *« Un véritable Club Méditerranée, soleil garanti et casse-croûte à toute heure »*, ironise un paysan.

En plus des centaines de mouflons, gras à souhait, spécialement installés dans ces alpages par les « gentils organisateurs », quelques dizaines de milliers de moutons – cent mille en été – ne demandaient qu'à être dévorés. Sans autre forme de procès, bien entendu. Berger à Valdeblore, à quelques kilomètres de Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes), Luc Vallet raconte : *« Le 6 juin 1993, je gardais mes moutons dans le canton de Mollières. Nous revenions de transhumance, j'étais fatigué et je m'étais assoupi. J'ai été réveillé par une étrange agitation dans le troupeau. Je me suis levé et j'ai vu un loup qui courait après les brebis et qui s'est enfui dès qu'il m'a vu. »* Simple visite de courtoisie. Un mois plus tard, le 4 juillet 1993, le loup revient, de nuit. Du sérieux, cette fois. *« J'ai eu une bête tuée, une mangée et trois esquintées »*, se souvient Luc Vallet.

Face à des ennemis plus costauds, le loup ne tue que pour se nourrir et évite tout combat superflu. La meute pourra ainsi rester près de dix heures à l'affût, examinant les qualités de ses futures proies, éliminant les plus fortes pour concentrer ses attaques sur les faibles, les bancales, les malades. *« Le loup observe, réfléchit et décide »*, résume André Galtier, lieutenant en louveterie, ordre créé en l'an 800 pour lutter contre le prédateur. Avec les brebis, en revanche, le loup s'en donne à cœur joie. *« Le premier mouton, il le tue pour se nourrir. Après, c'est pour la « marrade » qu'il s'attaque aux autres »*, explique un paysan.

La maison est bonne, le service royal : le loup s'installe et fait souche. Officiellement, dix-neuf loups sont recensés, répartis en quatre meutes, mais leur nombre, selon André Galtier, pourrait approcher la trentaine. Encore une dizaine et le chiffre fatidique de quarante, à partir duquel on estime irréversible l'implantation d'une espèce, serait atteint. L'équation est simple : l'augmentation du nombre des loups a multiplié celui des victimes. Toujours officiellement, trente-six brebis ont été tuées en 1993 et près de mille devraient l'être en 1997.

L'immense changement que le loup a trouvé à son retour dans le Mercantour est l'apparition d'une nouvelle espèce, dont personne, de mémoire de loup, n'avait entendu parler : l'*Homo ecologicus*. Qui, non seulement, ne tue pas le loup, mais le protège et empêche ses congénères de le faire. *« Il est plus facile de tuer un chrétien qu'un loup »*, jure un berger. Une révolution.

Jusque-là, les relations que l'homme entretenait avec la bête étaient des plus simples : un bon loup était un loup mort. Certes, il y eut bien quelques loups de bonne composition, un peu collabos, malgré tout. Le loup de saint François d'Assise, par exemple. *« Saint François rencontra aux portes de la ville* " un gigantesque loup terrible et féroce " *auquel il proposa de conclure un pacte de non-agression :* " Bien que pour assouvir ta faim, je sache que tu as causé bien des maux... n'attaque plus les hommes, et ceux-ci respecteront ta vie "... *Le loup lui tendit la patte comme un brave chien »*, raconte Ruggero Leonardi (*Sciences et Nature*, octobre 1990).

DEPUIS des millénaires, le loup est le symbole du mal. Fenris conteste le pouvoir d'Odin dans les croyances scandinaves et le regard d'acier d'Ysengrin hante la mythologie germanique. *« En termes d'image »* – comme on dirait aujourd'hui –, la religion catholique, et sa sanctification de l'agneau, symbole de pureté et d'innocence, n'arrangea rien pour le loup. Ni un certain Charles Perrault qui en fit non seulement un dévoreur d'enfants, ce que l'on savait déjà, mais un pervers s'attaquant à la vertu des jeunes filles.

C'est en France que le loup jouit de la plus mauvaise réputation. Sans doute parce qu'il y commit le plus de méfaits. *« Jusqu'au XVIIIe siècle, l'animal n'hésitait pas à s'attaquer à l'homme, démontrant une férocité que seul notre pays a connue »*, écrit *Sciences et Nature*. Tout part de la grande épidémie de peste noire, qui fit près de 25 millions de victimes en Europe. *« Le malheur des hommes fit le bonheur des loups. Ceux-ci trouvèrent en effet une abondante nourriture sur les champs de bataille et aux alentours des cités où s'entassaient les cadavres des pestiférés. Ce serait à cette époque que les loups français auraient, pense-t-on, pris l'habitude de la chair humaine. Par la suite, ils auraient continué à chercher leur plat favori... »*

> « Je suis d'abord pour la cohabitation, mais si elle s'avère impossible, je donnerai la priorité aux éleveurs et demanderai que l'on mette les loups dans des parcs gardés », André Aschieri, député (Verts)

Cette attirance des loups pour la viande *made in France* explique sans doute l'âpreté du combat. *« Jusqu'à l'invention du fusil*, explique André Galtier, *la lutte fut égale, le loup parvenant à déjouer la plupart des pièges que lui tendait l'homme. »* La Révolution française, en démocratisant la chasse, allait encore accentuer l'avantage du prédateur à deux pattes. En 1880, on tuait encore deux à trois mille loups par an en France et celui qui avait la chance de se débarrasser d'une louve pleine pouvait obtenir des primes équivalentes à trois ou quatre mois de salaire. Il fallut pourtant attendre la fin de la guerre de 14 pour que l'on pense avoir totalement éradiqué le loup du territoire national. Comme avec les Allemands, la *« der des der »* ne fut pas la dernière.

Dans le Mercantour, la bataille du loup fait rage de nouveau. Le 2 juin 1995, alors que trois cents « anti-loups » se rassemblaient à Nice, les Frères des loups, une organisation dont on n'a plus entendu parler depuis, revendiquaient l'attentat qui faisait sauter le pont d'*Utelle, paralysant la circulation* dans la vallée de la Vésubie. *« Caccia merda », « Hunters Killers », « chasseurs de merde »*, avaient écrit les « terroristes ». Aux affiches placardées au départ de nombreux chemins de randonnée, *« Danger, loups, promenades déconseillées »*, répondent les tracts aussi vengeurs avertissant : *« Danger, chasseurs ! »*

Les pourfendeurs les plus virulents des loups restent les bergers éleveurs, trois cents dans le département, mais tout juste une cinquantaine à être directement concernés par le loup. *« Le salopard, je suis sûr qu'il est en train de nous observer »* : il faut entendre Robert Giacomo insulter celui qu'il considère comme la source de *tous ses maux* pour comprendre la haine que les bergers portent aux loups. Cinquante-sept ans, sec comme ses montagnes de la Gordelasque, aussi large que haut, Robert, qui assure avoir déjà eu cent cinquante bêtes tuées par les loups, se souvient des avertissements de ses grands-parents, bergers comme lui : *« Quand le loup a faim, il faut bien fermer les portes ! »*

Du haut de son mètre soixante, il montre les *« immenses »* pièges, *« grands comme des granges »*, que ses ancêtres fabriquaient pour capturer *« la bête »*. Obligé de monter plusieurs fois par semaine dans les alpages pour vérifier si le loup n'y est pas, il éprouve une colère qui va crescendo au long de la journée et de la fatigue accumulée. Chacun en prend pour son grade. Jusqu'aux vachers, *« qui s'en battent les couilles aujourd'hui, mais qui verront bien quand un de leurs animaux sera dévoré »*. Robert a une explication : *« Tout cela, c'est la faute à Maastricht. L'Europe ne veut plus de bergers ici, alors on nous a envoyé les loups ! ». « Un jour, quelqu'un va s'énerver et ça va faire mal »*, conclut Robert en tapant avec son bâton sur un rocher.

« Il faut prendre les armes et tirer », lui répond comme en écho un autre éleveur, Jacques Rigussini. En avril 1995, il avait été l'acteur d'un étrange drame. Au volant de son camion, il avait heurté, et tué, une louve au Pont de Paule, un hameau dans la vallée de la Tinée. Un témoin était là. *« Il devait être aux alentours de 23 h 30*, raconta, le surlendemain, Géraldine, une étudiante de vingt ans à la correspondante de *Nice-Matin* ; *un animal que nous avions pris pour un chien s'est mis à courir sur la route. Dans un premier temps, le camion a freiné, pour accélérer subitement et foncer délibérément sur la pauvre bête... Le chauffeur n'était pas le moins du monde attristé. Je n'ai jamais vu une personne aussi contente. Il s'exclamait :* " Je l'ai eu ! Super ! Cela fait deux semaines que je le cherchais. Il m'a mangé deux brebis, ça suffit ! " »

« C'était le loup ou moi », affirme aujourd'hui Jacques Rigussini, plus remonté que jamais. Au point de s'en prendre à un autre éleveur, Luc Vallet, la première victime des loups, qui a accepté les deux chiens de garde offerts par les responsables du Parc du Mercantour.

CES deux patous des Pyrénées, le *nec plus ultra* en matière de protection des troupeaux, ont, semble-t-il, réussi leur tâche. *« J'ai eu deux patous en 1993. Les deux premières années, il y a eu un peu de flottement et mon troupeau a dû affronter trois attaques des loups, qui m'ont tué six bêtes ; mais, cette année, les loups ne sont pas venus »*, explique Luc Vallet.

« Ces chiens coûtent cher, à l'achat, et il faut les nourrir. D'autant plus cher que, pour être efficace, il faut un chien pour cent brebis. Et puis les loups s'y sont déjà adaptés. Ils font semblant d'attaquer le troupeau d'un côté, attirant les chiens, pour que le reste de la meute se régale de l'autre côté », explique Hervé Raschiotto, de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, un des plus farouches adversaires du loup. Ne va-t-il pas jusqu'à qualifier de *« fasciste »* l'organisation sociale du canidé ? Pour les organisations agricoles, qui accusent les responsables du Parc d'avoir introduit sciemment le loup dans la région, la cohabitation est impossible entre l'élevage et les loups et ceux-ci doivent être gardés dans des parcs animaliers.

De Jean-Marie Le Pen, violemment « pro-loup », à Christian Estrosi, député (RPR) des Alpes-Maritimes et chef de file des éradicateurs, le débat divise toutes les formations politiques. *« Entre les loups et les bergers, je choisis les bergers »* : André Aschieri, nouveau député (Verts) des Alpes-Maritimes, a apporté un soutien de poids à ceux qui demandent un aménagement des relations entre les deux espèces. *« Je suis d'abord pour la cohabitation*, explique-t-il, *mais, si elle s'avère impossible, je donnerai la priorité aux éleveurs et demanderai que l'on mette les loups dans des parcs gardés. »*

Cette levée de boucliers contre les loups irrite profondément les défenseurs de l'animal, qui ironisent sur *« ce loup-émissaire, permettant une unanimité de façade à des personnes d'accord sur rien »*. Marie-Odile Guth, directrice du Parc national du Mercantour, estime que *« l'éradication du loup n'est pas à l'ordre du jour, puisque le loup est une espèce protégée »*.

Patrice Miran, du Mouvement écologiste indépendant, juge que la présence du loup met en exergue les dysfonctionnements du pastoralisme dans la région et que les loups sont les meilleurs garants de la protection de la faune. *Ces défenseurs précisent* aussi que les éleveurs victimes des loups sont bien indemnisés.

Il est clair que les primes tombent dru sur le Mercantour. Aux indemnités compensatrices de handicaps naturels – loup ou pas loup – d'un montant de 300 francs par brebis, versées par l'Union européenne, s'ajoutent désormais les primes versées par le Parc national pour chaque brebis tuée par le loup. Dès qu'il constate l'égorgement, le berger prévient le vétérinaire du Parc, qui vient faire un rapport (cela se passe parfois à près de 3 000 mètres d'altitude).

Savoir combien touche exactement le berger confine à l'exploit. Surtout lorsque les experts se demandent si le crime a été accompli par un « vrai » loup ou par des chiens errants, de plus en plus nombreux dans la région. La prime de base est de 600 francs par mouton, mais peut monter jusqu'à près de 1 100 F, soit bien plus que le prix du marché, si l'éleveur est capable de convaincre le vétérinaire du stress subi par le reste du troupeau.

« C'est vrai que certains bergers sont devenus de véritables chasseurs de primes, regrette un éleveur de Mollières. *Mais il ne faut quand même pas nous obliger à vivre comme au Moyen Age. »* Et de conclure : *« Vous, en ville, vous vous battez pour bosser trente-cinq heures par semaine et vous nous demandez de travailler vingt-quatre heures par jour. »*

José-Alain Fralon
Dessin : Sophie Dutertre

هكذا من الأصل

La « déclaration de repentance » de l'Eglise de France

A la veille de l'anniversaire de la publication, le 3 octobre 1940, du premier statut des juifs, les évêques de France ont rendu publique, mardi 30 septembre, à Drancy, cette « déclaration » sur l'attitude de l'Eglise catholique de France sous le régime de Vichy

ÉVÉNEMENT majeur de l'histoire du XXe siècle, la tentative d'extermination du peuple juif par les nazis pose à la conscience des questions redoutables qu'aucun être humain ne peut écarter. L'Eglise catholique, loin d'en appeler à l'oubli, sait que la conscience se constitue par le souvenir et qu'aucune société, comme aucun individu, ne peut vivre en paix avec lui-même sur un passé refoulé ou mensonger.

L'Eglise de France s'interroge. Elle y est conviée, comme les autres Eglises, par le pape Jean Paul II, à l'approche du troisième millénaire : *« Il est bon que l'Eglise franchisse ce passage en ayant clairement conscience de ce qu'elle a vécu (...). Reconnaître les fléchissements d'hier est un acte de loyauté et de courage qui a renforcé notre foi, qui nous fait percevoir les tentations et les difficultés d'aujourd'hui et nous prépare à les affronter. »*

Après la célébration du 50e anniversaire de la déclaration de Seelisberg (5 août 1947), petit village de Suisse où, au lendemain de la guerre, des juifs et des chrétiens avaient posé les jalons d'un enseignement nouveau à l'égard du judaïsme. L'Eglise de France, à l'occasion de l'anniversaire dans quelques jours du premier statut des juifs décidé par le gouvernement du maréchal Pétain (3 octobre 1940), désire accomplir un pas nouveau. Elle se doit de le faire par respect pour sa conscience éclairée par l'enseignement du Christ. Le temps est venu, pour elle, de soumettre sa propre histoire à une lecture critique, sans hésiter à reconnaître les péchés commis par ses fils et à demander pardon à Dieu et aux hommes.

En France, la persécution violente n'a pas commencé tout de suite. Mais très vite, dès les premiers mois qui ont suivi la défaite de 1940, a sévi un antisémitisme d'Etat qui privait les juifs français de leurs droits et les juifs étrangers de leur liberté, entraînant dans l'application des mesures édictées l'ensemble des corps constitués de la nation.

En février 1941, 40 000 juifs environ se trouvaient dans les camps d'internement français. A un moment où, dans un pays abattu et prostré, la hiérarchie de l'Eglise considérait comme son premier devoir d'assurer l'exercice du culte, de promouvoir ses institutions et de protéger ses fidèles, la priorité absolue assignée à ces objectifs, en eux-mêmes légitimes, a eu malheureusement pour effet d'occulter l'exigence biblique de respect envers tout être humain créé à l'image de Dieu.

A ce repli sur une vision étroite de la mission de l'Eglise s'est ajouté, de la part de la hiérarchie, un manque de compréhension de l'immense drame planétaire en train de se jouer, qui commandait l'avenir même du christianisme. Pourtant, parmi les fidèles et chez beaucoup de non-catholiques, l'attente était considérable de paroles d'Eglise rappelant au milieu de la confusion des esprits le message de Jésus-Christ.

Dans leur majorité, les autorités spirituelles, empêtrées dans un loyalisme et une docilité allant bien au-delà de l'obéissance traditionnelle au pouvoir établi, sont restées cantonnées dans une attitude de conformisme, de prudence et d'abstention, dictée pour une part par la crainte de représailles contre les œuvres et les mouvements de jeunesses catholiques. Elles n'ont pas pris conscience du fait que l'Eglise, alors appelée à jouer un rôle de suppléance dans un corps social disloqué, détenait en fait un pouvoir et une influence considérables et que, dans le silence des autres institutions, sa parole pouvait, par son retentissement, faire barrage à l'irréparable. On doit s'en souvenir. Au temps de l'Occupation, on ignorait encore la véritable dimension du génocide hitlérien. S'il est vrai qu'on peut citer en abondance des gestes de solidarité, on doit se demander si des gestes de charité et d'entraide suffisent à honorer les exigences de la justice et le respect des droits de la personne humaine.

> *Au repli sur une vision étroite de la mission de l'Eglise s'est ajouté, de la part de la hiérarchie, un manque de compréhension de l'immense drame planétaire en train de se jouer, qui commandait l'avenir même du christianisme*

Ainsi, face à la législation antisémite édictée par le gouvernement français – à commencer par le statut des juifs d'octobre 1940 et celui de juin 1941 qui ôtaient à une catégorie de Français leurs droits de citoyens, qui les fichaient et qui faisaient d'eux des êtres inférieurs au sein de la nation –, face aux décisions d'internement dans des camps de juifs étrangers qui avaient cru pouvoir compter sur le droit d'asile et sur l'hospitalité de la France, force est de constater que les évêques de France ne se sont pas exprimés publiquement, acquiesçant par leur silence à ces violations flagrantes des droits de l'homme et laissant le champ libre à un engrenage mortifère.

Nous n'avons pas à nous ériger en juges des personnes et des consciences à cette époque, nous ne sommes pas nous-mêmes coupables de ce qui s'est passé hier, mais nous en sommes solidaires parce que c'est notre Eglise, et nous sommes obligés de constater aujourd'hui objectivement que des intérêts ecclésiaux entendus d'une manière excessivement restrictive ont passé avant les commandements de la conscience et nous devons nous demander pourquoi.

Au-dela des circonstances historiques que nous venons de rappeler, nous avons en particulier à nous interroger sur les origines religieuses de cet aveuglement. Quelle fut l'influence de l'antijudaïsme séculaire ? Pourquoi, dans le débat dont nous savons qu'il a existé, l'Eglise n'a-t-elle pas écouté la voix des meilleurs des siens ? Avant la guerre, à plusieurs reprises dans des articles ou des conférences publiques, Jacques Maritain s'est efforcé d'ouvrir les chrétiens à un autre regard sur le peuple juif. Il les mettait aussi en garde avec vigueur contre la perversité de l'antisémitisme qui se développait.

Dès la veille de la guerre, Mgr Saliège recommandait aux catholiques du XXe siècle de chercher la lumière dans l'enseignement de Pie XI plutôt que dans tel édit d'Innocent III au XIIIe siècle. Pendant la guerre, des théologiens et exégètes, à Lyon et à Paris, mettaient prophétiquement en relief les racines juives du christianisme, en soulignant que la tige de Jessé avait fleuri en Israël, que les deux Testaments étaient indissociables, que la Vierge, le Christ, les Apôtres étaient juifs et que le christianisme est lié au judaïsme comme la branche au tronc qui l'a portée. Hélas, ils ne furent guère écoutés.

Certes, sur le plan doctrinal, l'Eglise était fondamentalement opposée au racisme pour des raisons à la fois théologiques et spirituelles que Pie XI avait exprimées fortement dans l'encyclique *Mit Brennender Sorge*, qui condamnait les principes de base du national-socialisme et mettait en garde les chrétiens contre les dangers du mythe de la race et de la toute-puissance de l'Etat.

Dès 1928, le Saint Office avait condamné l'antisémitisme. En 1938, Pie XI déclarait avec force : *« Spirituellement, nous sommes tous des Sémites. »* Mais de quel poids pouvait peser de telles condamnations, de quel poids pouvait peser la pensée des quelques théologiens évoqués plus haut par rapport à l'enseignement du mépris et aux stéréotypes antijuifs, dont nous retrouvons la trace même après 1942 dans des déclarations qui, en outre, ne manquaient pas de courage ?

> *Devant l'ampleur du drame et le caractère inouï du crime, trop de pasteurs de l'Eglise ont par leur silence offensé l'Eglise elle-même et sa mission. Aujourd'hui, nous confessons que ce silence fut une faute*

Force est d'admettre en premier lieu le rôle, sinon direct du moins indirect, joué par des lieux communs antijuifs coupablement entretenus dans le peuple chrétien dans le processus historique qui a conduit à la Shoah. En effet, en dépit (et en partie à cause) des racines juives du christianisme, ainsi que de la fidélité du peuple juif témoin du Dieu unique à travers son histoire, le *« schisme primordial »*, surgi dans la seconde moitié du Ier siècle, a conduit au divorce, puis à une animosité et une hostilité multiséculaire entre les chrétiens et les juifs. Quel qu'ait été par ailleurs le poids des données sociales, politiques, culturelles, économiques dans le long itinéraire d'incompréhension et souvent d'antagonisme entre juifs et chrétiens, le fondement du débat demeure d'ordre religieux.

Au jugement des historiens, c'est un fait bien attesté que, pendant des siècles, a prévalu dans le peuple chrétien, jusqu'au concile Vatican II, une tradition d'antijudaïsme marquant à des niveaux divers la doctrine et l'enseignement chrétiens, la théologie et l'apologétique, la prédication et la liturgie. Sur ce terreau, a fleuri la plante vénéneuse de la haine des juifs. De là un lourd héritage aux conséquences difficiles à effacer – jusqu'en notre siècle. De là des plaies toujours vives.

Dans la mesure où les pasteurs et les responsables de l'Eglise ont si longtemps laissé se développer l'enseignement du mépris et entretenu dans les communautés chrétiennes un fonds commun de culture religieuse qui a marqué durablement les mentalités en les déformant, ils portent une grave responsabilité. Même quand ils ont condamné les théories antisémites dans leur origine païenne, il faut estimer qu'ils n'ont pas éclairé les esprits comme ils l'auraient dû, parce qu'ils n'avaient pas remis en question ces pensées et ces attitudes séculaires.

Par voie de conséquence, les consciences se trouvaient souvent endormies, et leur capacité de résistance amoindrie, quand a surgi avec toute sa violence criminelle l'antisémitisme national-socialiste, forme diabolique et paroxysmale de haine des juifs, fondée sur les catégories de la race et du sang et visant ouvertement l'élimination physique du peuple juif – *« une extermination inconditionnelle (...) mise en œuvre avec préméditation »*, selon les termes du pape Jean Paul II.

Par suite, quand la persécution s'est aggravée et que s'est enclenchée sur le territoire français la politique de génocide du IIIe Reich, relayée par les autorités de Vichy mettant à la disposition de l'occupant ses services de police, quelques évêques courageux ont su élever la voix pour protester avec éclat, au nom des droits de la personne, contre les rafles de populations juives. Ces voix trop peu nombreuses furent entendues par beaucoup de chrétiens.

On ne saurait oublier les nombreuses démarches accomplies par les autorités ecclésiastiques pour sauver des hommes, des femmes, des enfants en danger de mort, ni le flux de charité chrétienne qui s'est déployé à la base, avec une générosité multiforme et en courant les plus grands risques, pour le sauvetage de milliers et de milliers de juifs.

De leur côté, et bien avant ces interventions, sans hésiter à choisir la voie de la clandestinité, des religieux, des prêtres, des laïcs ont sauvé l'honneur de l'Eglise, souvent de manière discrète et anonyme. Ils l'ont fait aussi, en particulier dans les *Cahiers du témoignage chrétien*, en dénonçant avec force le poison nazi qui menaçait les âmes de toute sa virulence néo-païenne, raciste et antisémite, et en rappelant en toute occasion la parole de Pie XI : *« Spirituellement nous sommes tous des Sémites. »* C'est un fait historique établi que, grâce à toutes ces actions de sauvetage, venues des milieux catholiques, ainsi que du monde protestant et des organisations juives, la survie d'un grand nombre de juifs a pu être assurée.

Il n'en reste pas moins que si, parmi les chrétiens, clercs ou laïcs, les actes de courage n'ont pas manqué pour la défense des personnes, l'Eglise de France doit reconnaître que l'indifférence l'a largement emporté sur l'indignation et que devant la persécution des juifs, en particulier devant les mesures antisémites multiformes édictées par les autorités de Vichy, le silence a été la règle et les paroles en faveur des victimes, l'exception. Pourtant, comme l'a écrit François Mauriac : *« Un crime de cette envergure retombe pour une part non médiocre sur tous les témoins qui n'ont pas crié et quelles qu'aient été les raisons de leur silence. »*

Le résultat, c'est que la tentative d'extermination du peuple juif, au lieu d'apparaître comme une question centrale sur le plan humain et sur le plan spirituel, est restée à l'état d'enjeu secondaire. Devant l'ampleur du drame et le caractère inouï du crime, trop de pasteurs de l'Eglise ont, par leur silence, offensé l'Eglise elle-même et sa mission.

Aujourd'hui, nous confessons que ce silence fut une faute. Nous reconnaissons aussi que l'Eglise en France a alors failli à sa mission d'éducatrice des consciences et qu'ainsi elle porte avec le peuple chrétien la responsabilité de n'avoir pas porté secours dès les premiers instants quand la protestation et la protection étaient possibles et nécessaires, même si, par la suite, il y eut d'innombrables actes de courage.

C'est là un fait que nous reconnaissons aujourd'hui. Car cette défaillance de l'Eglise de France et sa responsabilité historique envers le peuple juif font partie d'elle-même. Nous confessons cette faute. Nous implorons le pardon de Dieu et demandons au peuple juif d'entendre cette parole de repentance.

Mgr Saliège en 1942 : « Les juifs sont nos frères »

■ Le 30 août 1942, Mgr Jules-Géraud Saliège, archevêque de Toulouse, a fait lire cette lettre dans les églises de son diocèse : *« Il y a une morale humaine qui impose des devoirs et reconnaît des droits. Ces devoirs et ces droits tiennent de la nature humaine. Ils viennent de Dieu. On ne peut les violer. Il n'est au pouvoir d'aucun mortel de les supprimer. Que des enfants, des femmes, des pères et des mères soient traités comme un vil troupeau, que des membres d'une même famille soient séparés les uns des autres et embarqués pour une destination inconnue, il était réservé à notre temps de voir ce triste spectacle.*

» Pourquoi le droit d'asile de nos églises n'existe-t-il plus ? Dans notre diocèse, des scènes d'épouvante ont lieu dans les camps de Noé et de Récébédou. Les juifs sont des hommes, les juives sont des femmes. Les étrangers sont des hommes, les étrangères sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux, contre ces hommes et contre ces femmes, contre ces pères et mères de famille. Il font partie du genre humain. Ils sont nos frères comme tant d'autres. Un chrétien ne peut l'oublier. (...) »

Mgr Baudrillart, cardinal collaborateur

■ Recteur de l'Institut catholique de Paris, le cardinal Baudrillart fut l'un des plus illustres porte-parole de la fraction collaborationniste du clergé français. En juin 1941, au journal *Toute la vie*, il écrit : *« Prêtre et Français, dans un moment aussi décisif, refuserais-je d'approuver la noble entreprise commune, dirigée par l'Allemagne, susceptible de délivrer la France, l'Europe, le monde, des chimères les plus dangereuses, d'établir entre les peuples une sainte fraternité renouvelée du Moyen Age chrétien ? Voici les temps d'une nouvelle croisade. J'affirme que le tombeau du Christ sera délivré. A travers les tristesses de l'heure, l'aube luit. »*

Les Cahiers du témoignage chrétien

■ Les *Cahiers du témoignage chrétien* sont nés en 1941 d'une initiative du Père Pierre Chaillet, jésuite, résistant, membre du réseau d'Henri Frenay. Tiré clandestinement à 5 000 exemplaires, le premier numéro paraît à Lyon avec le fameux article d'un autre jésuite, Gaston Fessard : « France, prends garde de perdre ton âme. » Sa diffusion est encouragée en zone libre par quelques évêques (Mgr Saliège, archevêque de Toulouse), par des jocistes, des syndicalistes, des démocrates-chrétiens. L'hebdomadaire *Témoignage chrétien* est l'héritier des *Cahiers*.

Jacques et Raïssa Maritain

■ Le philosophe Jacques Maritain (1882-1973) et son épouse Raïssa (1883-1960), qui était d'une famille de juifs de Russie, tous les deux convertis au catholicisme, ont mis en garde l'Eglise sur les dangers de l'antisémitisme. Jacques Maritain écrivait en 1947, dans *Catholicité* : *« Je suis persuadé qu'un grand travail de purification intérieure est d'abord demandé aux chrétiens (...). Ils comprendront du même coup la solidarité mystérieuse qui les lie à la race aînée, en communion avec laquelle ils invoquent les Patriarches et les Prophètes et prient chaque jour avec les paroles de David sur leurs lèvres, confessant comme venu Celui que la Synagogue n'a pas reconnu et qu'elle attend encore, et qui est né d'une vierge d'Israël et qui était juif lui-même. »*

Les évêques d'Allemagne et Auschwitz

■ Le 23 janvier 1995, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, les évêques d'Allemagne ont publié cette déclaration : *« Dans l'Eglise, il ne saurait y avoir de place et d'approbation pour la haine des juifs. Chez les chrétiens, il ne saurait y avoir de place pour le dénigrement, le rejet et encore moins la haine à l'égard des juifs et du judaïsme. Face à quiconque manifeste une telle attitude s'impose le devoir d'une résistance publique et explicite. Nous devons tout faire pour que, dans notre pays, juifs et chrétiens apprennent à vivre ensemble. Les uns et les autres apporteront ainsi une contribution irremplaçable à une Europe dont le passé a été enténébré par la Shoah et qui à l'avenir doit devenir un continent de la solidarité. »*

هكذا من الأصل

L'Algérie n'a faim que de notre forte sollicitude

par Yves Bonnet

QU'ELLE est noble et vertueuse l'indignation internationale qui rythme et ratifie les atrocités commises en Algérie au nom d'un Dieu qui n'a plus rien de clément ni de miséricordieux ! Qu'elle est belle l'indignation, justifiée la suspicion, équitable la distribution des responsabilités ! Ou, plus simplement, qu'elles seraient toutes légitimes, indignation, suspicion, équité, si nous n'avions à rendre compte devant nous-mêmes de nos propres responsabilités. C'est bien le moment de faire justice des faux procès comme d'instruire notre propre culpabilité.

Faux procès : celui de la jeune République algérienne, comme la nôtre née du sang et de l'injustice, et que, dès les premières heures, nous avons voulue vertueuse et achevée, quand l'OAS l'avait vouée à la vengeance et à la corruption.

Faux procès : celui d'une politique plus séduisante à l'extérieur qu'équilibrée à l'intérieur, quand les Grands, Etats-Unis et Union soviétique, s'échinaient à engloutir l'héritage français.

Faux procès : celui, surtout, de deux hommes, Mohamed Boudiaf et Liamine Zéroual, d'une double institution, l'armée et l'administration, qui nous ont épargné la quasi-promesse d'une théocratie absolue à portée de missiles de nos côtes quand nous nous résignions au pire.

Tout cela ne serait rien si ne s'avançaient aujourd'hui au devant de la scène ceux qui dénoncent la passivité de l'armée et de la police après en avoir lourdement fustigé les *« exactions »*.

Que cesse l'allégation, qui serait ridicule si elle n'était totalement infondée, de forces de l'ordre – comme les nôtres, à l'époque, constituées de jeunes du contingent – égorgeant et violant sans que le moindre d'entre eux, pris de remords ou insoumis, vienne dénoncer une aussi hideuse manipulation. Quiconque connaît tant soit peu la réalité du pouvoir ne peut que rejeter catégoriquement cette accusation criminelle. Peut-on m'expliquer pourquoi, parmi tant d'assassins identifiés dans la population, aucun, jamais, n'a pu être trouvé parmi policiers et soldats, ou pourquoi les désertions annoncées ne se sont pas produites ?

Pourquoi continuer à passer sous silence le parcours sanglant des égorgeurs de la Katiba el Khadra d'Antar Zouabri en Afghanistan et en Bosnie ? Pourquoi passer sous silence qu'aujourd'hui les mêmes, après s'être fait la main sur les Serbes, commettent les mêmes atrocités sur leurs parents parce qu'ils s'opposent désespérément à l'accord passé avec Madani Mezrag et l'AIS (Armée islamique du salut) ?

Que le président de la République accepte enfin de rencontrer le seul chef d'Etat arabe – si j'omets Saddam Hussein et le colonel Khadafi – qu'il n'ait pas encore reçu ou visité. Qu'il lui offre la reconnaissance de la France qu'il incarne. Qu'il considère son retour au sein des authentiques démocraties, sa volonté de dialogue, son application obstinée et courageuse à redonner la parole au peuple.

Que le ministre des affaires étrangères mette un terme à la restriction de la délivrance des visas brutalement opérée (de plus de 90 %) et au traitement indigne que la patrie des droits de l'homme réserve à ceux qui s'obstinent à préférer la France à toute autre destination.

Ce n'est pas tant de San Egidio, de motions, et de condoléances dont l'Algérie a faim, mais de retrouver la réalité de notre présence, la force de notre sollicitude. Si le premier ministre en est convaincu, qu'il commue la peine de remboursement de l'Algérie en une contribution active à la construction de logements et à la solution du problème de l'eau.

A la stratégie de terreur et d'isolement du GIA (Groupe islamique armé), la réponse est beaucoup plus simple qu'il n'y paraît : respecter la souveraineté du gouvernement algérien, à charge pour lui de conduire les opérations de maintien de l'ordre que nul autre ne peut revendiquer ; répondre coup pour coup aux atteintes à la dignité de l'homme en renforçant, en restituant à leur meilleur niveau nos relations avec l'Algérie.

L'Algérie a aussi besoin de ces gestes parce qu'elle veut qu'on l'aime. Notre amitié lucide viendra à bout de la haine aveugle.

***Yves Bonnet** est ancien directeur de la Direction de la surveillance du territoire (DST).*

Et la planification territoriale ?

par Luc Gwiazdzinski et Jacques Salvan

APRÈS la seconde guerre mondiale, la France a longtemps été le seul pays d'Europe doté d'une planification économique. Restera-t-elle longtemps le seul pays sans véritable planification spatiale ?

Pourquoi ce manque ? L'argument de la faible densité ne tient pas. Si le Massif Central demandait son indépendance ou, plus sérieusement, si la *« diagonale aride »* disparaissait des statistiques, le territoire français aurait une densité de population équivalente à celle des autres pays du nord de l'Europe. L'Ile-de-France mais aussi, sur les marges, des régions comme l'Alsace ou le Nord-Pas-de-Calais ont par endroits des densités qui n'ont rien à envier aux Pays-Bas. Quoi qu'il en soit, la planification spatiale concerne tout autant les espaces urbanisés que les zones moins denses, dont certaines deviennent inhumaines faute d'entretien.

La création d'un ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement est l'occasion rêvée de changer d'optique pour développer des instruments de planification spatiale intégrant les préoccupations d'environnement. Nous ne ferions que suivre en cela ce qui se fait chez nos voisins allemands, suisses ou hollandais…

L'Allemagne a mis en place une planification au niveau d'entités spatiales relativement larges. Par exemple, le Bade-Wurtemberg, Land limitrophe de l'Alsace, est séparé en douze régions de plan chargées d'élaborer un schéma directeur avec des directives semblables et une présentation similaire. Ces plans sont complétés par une cartographie précise qui assure une lisibilité des choix et des options privilégiées. Cartes de l'utilisation de l'espace, cartes des structures urbaines, cartes des *« espaces libres »* sont à la même taille, même échelle et utilisent des symboles semblables. En assemblant ces documents, on pourrait reconstituer le Land dans sa globalité. La Suisse a adopté au niveau des cantons un système proche. Ces plans sont complétés en parallèle par des *« plans paysagers »* à caractère indicatif.

On ne peut éternellement pleurer sur la désertification des campagnes, l'implantation désordonnée de supermarchés, le développement de banlieues inhumaines (…), sans réfléchir aux méthodes et moyens pour y remédier

Pourquoi ne pas s'en inspirer ? On ne peut éternellement pleurer sur la désertification des campagnes, l'implantation désordonnée de supermarchés, le développement de banlieues inhumaines ou l'urbanisation linéaire le long des axes routiers sans réfléchir aux méthodes et moyens pour y remédier.

Continuons l'exemple du Bade-Wurtemberg : au-delà des objectifs traditionnels du développement de la région existe une volonté affichée de gérer l'espace de façon parcimonieuse et de protéger l'environnement. En bref, il s'agit de ménager l'espace en fonction de principes simples rarement appliqués en France : limiter les espaces urbanisés en regroupant les constructions ; concentrer les nouveaux tracés et équipements avec ceux existants afin d'éviter de fractionner davantage les espaces libres ; empêcher le développement en continu des agglomérations en installant entre elles des coupures vertes.

D'autres principes s'ajoutent que nous pourrions adapter à la situation nationale : un principe d'information et de participation de la population aux objectifs visés ainsi qu'aux procédures (Suisse) ; un principe de compensation obligeant les collectivités locales, lors d'extensions urbaines à évaluer les dommages subis par le biotope et à compenser en améliorant la qualité d'autres biotopes à proximité ; un principe de coordination avec les régions limitrophes. On pourrait multiplier les exemples.

En Allemagne et en Suisse, l'aménagement du territoire s'appuie également sur des principes d'économie spatiale mis en avant dès les années 30 par les travaux de l'économiste Walter Christaller sur les *« places centrales »*. On attribue à chaque ville un niveau dans la hiérarchie urbaine. Il conditionne l'affectation de crédits publics, des investissements privés et l'installation d'activités ou de services. De la sorte, le territoire est mieux desservi, plus équilibré et le citoyen plus satisfait.

Au-delà des grands discours d'intention et de l'ouverture périodique de chantiers de réflexion *« sans tabous »*, la France semble incapable de mettre en place une telle planification spatiale. Notre système est à la fois le plus macroscopique possible avec l'Etat et ses directives d'aménagement du territoire et le plus microscopique qui soit avec les plans d'occupation des sols. On nous rétorquera bien sûr qu'il existe des schémas directeurs. Mais couvrent-ils tout le territoire ? Sont-ils identiques dans la forme et comparables ? Quel âge ont-ils ? Sont-ils révisés en même temps ? Sont-ils indicatifs ou contraignants ? Il est symptomatique de constater qu'un élu local peut faire fi des recommandations du schéma directeur.

C'est sans doute aux régions de mettre en œuvre de tels plans. Mais, dans les conditions actuelles, pourquoi le feraient-elles ? Elles n'ont pas les moyens de l'imposer. Elles risquent, au mieux, de se mettre à dos les autres collectivités. Pour l'instant, seule la région Ile-de-France est forcée de se livrer à un tel exercice de planification spatiale sans pour autant disposer des moyens nécessaires pour l'appliquer.

Les efforts faits ces dernières années avec le lancement et l'animation souvent réussie de démarches prospectives (Alsace 2005, Limousin 2007…) dans la plupart des régions françaises avaient fait naître un espoir qui dépassait les conclusions très générales des documents de synthèse. Après la mobilisation générale, le soufflé est malheureusement retombé. Une fois de plus, la montagne a accouché d'une souris. Sans planification spatiale, sans schéma régional de développement s'appuyant sur des cartes, l'exercice reste sans lendemain et suscite beaucoup d'amertume. Pour pouvoir parler d'*« aménagement du territoire »*, il faut une taille suffisante pour assurer les arbitrages, une volonté politique et des moyens. Pourquoi ne pas donner aux régions les moyens d'imposer des choix en dépassant le caractère purement indicatif des futurs schémas régionaux d'aménagement du territoire pour en faire de véritables outils de planification spatiale ?

Mme Voynet a proposé de revisiter la loi du 4 février 1995 sur l'aménagement et le développement du territoire. Dans cette optique, le schéma national d'aménagement et de développement du territoire devrait être réécrit et les schémas sectoriels abandonnés au profit de deux schémas intermodaux pour les personnes et pour les marchandises. Encore un effort, Madame le ministre ! Mettons enfin en place des outils de planification spatiale et définissons les fondements d'une nouvelle politique de *« ménagement du territoire »*.

***Luc Gwiazdzinski** est géographe.*
***Jacques Salvan** est économiste. Tous deux enseignent à l'université Louis-Pasteur (Strasbourg).*

Internet, nouvell

هكذا من الأصل

Internet, nouvelle utopie humaniste ?

par Bernard Lang, Véronique Viguié Donzeau-Gouge et Pierre Weis

LE récent point de vue de Robert Redeker « L'école doit-elle fabriquer des internautes ou instituer des *citoyens* ? » (*Le Monde* du 12 septembre) est essentiel. Au sens plein du terme, car il insiste sur ce qui doit être l'essence de la formation scolaire. Mais aussi au sens vulgaire, car il importe de préserver cette essence de l'école contre la pression croissante des dérives utilitaires. Fait remarquable, ce texte a « interpellé » nombre d'entre nous, malheureusement en soulevant chez beaucoup la même inquiétude : ce discours ne risque-t-il pas de se disqualifier aux yeux de bien des lecteurs en ignorant trop d'aspects du terrain, des acteurs et des enjeux, et en masquant le principal derrière une vision erronée du contexte ? La réponse de Bernard Maître (*Le Monde* du 20 septembre), parue après la rédaction de ce texte, n'a fait que confirmer cette crainte.

L'essentiel – Robert Redeker le dit mieux que nous ne saurions le faire –, c'est la formation de l'homme et du citoyen. Cette formation inclut certes les humanités. Mais pourquoi en exclure les sciences, et même les arts, comme il semble le faire, au moins par omission, donnant par là même un parfum corporatiste à la défense d'une école humaniste et républicaine ? Le siècle des Lumières, qui a préparé la République, n'avait pas un tel dédain pour la science et la technologie qui, autant que les humanités, forment l'homme dans sa connaissance et sa maîtrise de lui-même et du monde.

Oui, l'école doit être lieu de formation de l'individu, pour lui-même, et de régénération de l'humanité et de la République. Et non, ce ne doit pas être un lieu où l'on moule de futurs consommateurs et les rouages d'un système de production de plus en plus inhumain et non humain. Mais cela n'exclut nullement, bien au contraire, que l'on y parle du monde dans lequel les nouveaux hommes seront appelés à vivre, et dans lequel ils devront se retrouver et exercer leur citoyenneté, et d'en parler dans toutes ses dimensions, humaines, techniques ou autres.

L'informatique et, surtout, Internet changent le monde et les rapports humains, comme en son temps l'imprimerie, qui, elle aussi, a préparé la démocratie par la diffusion des idées. Ce fut rapidement compris des pouvoirs de l'époque, qui ont toujours cherché à contrôler l'imprimerie, comme les pouvoirs actuels cherchent maintenant, pour les mêmes raisons, à prendre le contrôle d'Internet. Ce changement ne peut pas ne pas avoir d'effet sur l'école et sur la formation du citoyen, même s'il est souhaitable de ne pas précipiter les choses et de séparer avec circonspection l'essentiel de l'accessoire.

Ce qui importe, ce sont les concepts et les dimensions nouvelles de l'espace, du temps, du savoir et de la communication.

L'informatique est tout à la fois une science, une technologie et un ensemble d'outils. Les disciplines plus anciennes distinguent sans problème ces trois composantes. Nul ne confond la thermodynamique, la technologie des moteurs à explosion et le mode d'emploi d'un véhicule automobile. L'école se doit d'enseigner la science, de l'illustrer et de la situer par la technologie, et de la concrétiser par l'exemple d'outils ou de réalisations.

Dans sa pratique actuelle, l'introduction de l'informatique à l'école, et malheureusement souvent à l'université, est critiquable parce qu'elle entretient la *confusion entre ces trois composantes*. Elle se limite souvent à présenter quelques outils, éphémères et donc accessoires, en les faisant passer pour de la technologie, et en ignorant complètement la science, pourtant riche et originale.

Une telle inversion des valeurs et des priorités, peut-être justifiable dans quelques filières professionnelles, est contraire aux principes de pérennité et d'universalité qui doivent régir la formation des hommes. Faut-il enseigner l'informatique à l'école ? Oui, car c'est une nouvelle dimension scientifique de notre monde. Mais il n'est pas pour cela nécessaire de participer à la course à la puissance matérielle et au logiciel dernier cri qui en demande toujours plus. De toute façon, ce logiciel sera obsolète avant peu. Bien au contraire, il faut illustrer cet enseignement avec les logiciels les plus à même de mettre en évidence les principes fondamentaux de l'informatique et de concrétiser les concepts, dont certains relèvent aussi de la philosophie, comme par exemple le rôle et la nature du langage. Ces logiciels ne sont pas nécessairement ceux du monde professionnel. L'enseignement de la physique commence par le levier et le plan incliné, et il procède en isolant les phénomènes pour mieux les percevoir. Mais quelle perception peut-on avoir des principes de l'informatique quand ils sont masqués derrière le clinquant magique des interfaces modernes ?

Cette course à la puissance, souvent inutile, est voulue effectivement par *Microsoft* et consorts, qui, en contrôlant la disponibilité des logiciels, interdisent à *quiconque les pauses technologiques*. Elle est néfaste à la formation, pour laquelle ces pauses sont *indispensables*. Elle est aussi inégalitaire, car l'école ne dispose ni du temps ni des ressources nécessaires pour participer à cette course, qui ne profite, au mieux, qu'à ceux qui sont assez riches pour le faire par leurs propres moyens. Mais, contrairement à ce que prétend prouver une emprise totalitaire sur le marché et, curieusement, sur les médias, Microsoft n'est pas la seule solution, ni la meilleure, ni la moins chère. La communauté internationale des informaticiens développe depuis longtemps des logiciels, dits libres, qui sont gratuits, de grande qualité, à la disposition de tous, et certainement beaucoup mieux adaptés aux objectifs, aux besoins et aux ressources de l'école. Ces logiciels sont largement préférés par les chercheurs, qui les utilisent couramment dans les contextes les plus divers, et jusque dans la navette spatiale. On peut d'ailleurs, *de façon plus générale*, s'étonner de ce que l'administration, et en particulier l'éducation nationale, *préfère acheter* (et imposer à ses partenaires) des logiciels américains, plutôt que d'utiliser *des logiciels d'origine* largement européenne, gratuits et de meilleure qualité, qui préserveraient notre indépendance technologique, seraient plus susceptibles de créer des emplois et qui possèdent déjà, sans publicité, une communauté d'environ cinq millions d'utilisateurs, dont nombre de sociétés industrielles et commerciales. Cette dérive mercantile vers l'Ouest n'est-elle *pas le pendant antirépublicain* – car l'Etat y perd de son indépendance – de la dérive utilitariste de l'enseignement ?

Microsoft n'est pas la seule solution, ni la meilleure, ni la moins chère. La communauté internationale des informaticiens développe depuis longtemps des logiciels gratuits, de grande qualité, à la disposition de tous, beaucoup mieux adaptés aux objectifs, aux besoins et aux ressources de l'école

Ces ressources libres, non commerciales, mises à la disposition de tous, sont un pur produit d'Internet et d'une tradition universitaire utopiste qui veut que, au-delà des droits d'auteurs et autres brevets qui encombrent de plus en plus l'université, les biens immatériels, les produits de l'esprit soient la propriété indivisible de l'humanité.

Car, par tradition, Internet n'est pas, ou fort peu, ce lieu de consommation passive, de lien social minimum que l'on prétend, et *que l'on nous imposera*, si nous, citoyens, n'apprenons à nous en défendre. C'est avant tout un lieu *de rencontre*, *de discussion*, de confrontation, d'entraide, de collaboration, de culture, de citoyenneté et de *tolérance*. C'est au travers d'Internet que des milliers de volontaires de tous les pays, dont la plupart ne se rencontreront jamais qu'en esprit, collaborent bénévolement pour réunir, pour le bénéfice de tous, des ressources de toute nature. Ils conçoivent des logiciels, nous l'avons dit, souvent meilleurs que *ce dont l'industrie* est capable. Mais ils élaborent aussi des ressources éducatives, *des manuels, des bibliothèques littéraires libres*, des collections iconographiques, et bien d'autres. Tout cela gratuitement, alors qu'ailleurs on veut rendre payantes les bibliothèques de prêt. Et pourquoi bouderait-on son plaisir parce que le poème de Musset ou la citation de Jefferson que l'on a reçus dans sa boîte aux lettres est sous forme numérisée ?

Internet est un lieu de connaissance et de culture, certes encore en gestation. C'est aussi un lieu d'éducation citoyenne, parce que la masse de l'humanité et sa diversité y sont plus directement perceptibles, parce que les interactions sociales et asociales y sont *plus manifestes*, parce que *la liberté d'expression* y est plus grande, plus effective, mais aussi *plus responsable*, *et surtout parce* que la règle démocratique y est une tradition dans la plupart de *ses structures*.

Alors, Internet a-t-il sa place à l'école ? A l'évidence, la réponse est oui. Ce n'est pas un outil informatique ou une télévision, mais un lieu de vie et d'expression dont l'apprentissage vrai relève d'un cours d'instruction civique. C'est aussi une immense bibliothèque *et un musée universel dont il faut* apprendre à utiliser les ressources, comme on apprend à utiliser *celles des CDI (centres de documentation et d'information)* de nos collèges, mais auxquels on peut aussi apprendre à apporter sa contribution.

Il est cependant tout aussi vrai qu'Internet n'a aucune raison d'occuper une place excessive dans l'enceinte de l'école, dont un rôle indispensable n'est que d'en permettre l'apprentissage. Au-delà de cet apprentissage, la vie sociale, l'exercice de la citoyenneté, la lecture des livres ou la visite des musées, même électroniques, sont des démarches personnelles.

Bernard Lang et Pierre Weis *sont directeurs de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria).*
Véronique Viguié Donzeau-Gouge *est professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).*

AU COURRIER DU « MONDE »

HALLALI JUDICIAIRE

Je ne connais pas M. Papon, qui fut un haut fonctionnaire et un ministre tout à fait représentatif, semble-t-il, de sa classe socioprofessionnelle dans les IVe et Ve Républiques françaises. En revanche, le battage fait autour de son prochain renvoi devant les assises me laisse dans la bouche un goût amer.

Cet hallali judiciaire et politique, ce déchaînement autour d'un vieillard qu'on vient hanter des fantômes de ses victimes *d'il y a cinquante* ans, cette gloriole des vainqueurs, et cette danse du scalp autour du vaincu, n'est-ce *pas exactement ce* que voulait éviter le législateur qui, dans sa grande sagesse, édicta la *prescription ? Que* les faits, et le tourbillon de jugements (notamment de valeur) qu'ils appellent, *puissent être* remis en cause *ad infinitum*, en tout cas trop longtemps après les faits ?

Toutes autres choses étant égales par ailleurs, la notion d'imprescribilité me *semble* extrêmement inquiétante. Elle l'est d'autant plus dans ce cas précis, pour l'avocat que je suis, qu'elle résulte d'une loi votée près de dix ans après les faits auxquels elle s'applique, en violation de tous les principes fondamentaux du droit pénal des sociétés libres et démocratiques.

Jean-Baptiste de Cabanes
Rueil-Malmaison
(Hauts-de-Seine)



Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Une cohabitation implacable

LA cohabitation, a répété Lionel Jospin au journal de 20 heures sur TF1, *« se passe de façon tout à fait correcte, on pourrait même dire tout à fait cordiale dans les rapports personnels »*. Cette affirmation ne doit évidemment pas être prise au pied de la lettre. Après une semaine marquée par plusieurs interventions du président de la République critiquant la politique du gouvernement – la création d'emplois dans le secteur public et para-public, le plafonnement des allocations familiales, la réduction des dépenses d'armement, la non-privatisation d'Air France –, le commentaire du premier ministre revient à dénier toute portée aux déclarations de Jacques Chirac.

Les relations sont « correctes » et, même, « cordiales », autrement dit insignifiantes. Entre le chef de l'Etat et le premier ministre, il n'y a ni confrontation, comme lors de la première cohabitation Mitterrand-Chirac de 1986 à 1988 ; ni rivalité, comme celle qui opposait de façon feutrée le même François Mitterrand et Edouard Balladur en 1993-1994. Pour que ce soit clair, Lionel Jospin a souligné que le chef de l'Etat *« a le droit de s'exprimer »*, que les ministres concernés se chargeront de lui répondre s'il y a lieu, et que le premier ministre, lui, *« gouverne »*. Bref, Jacques Chirac et lui-même sont dos à dos plutôt que face à face ou côte à côte.

Ce commentaire montre ce que la « correction » et la « cordialité » peuvent recouvrir de tension politique qui, pour ne pas être manifeste, n'en est pas moins implacable. La suite des propos du premier ministre l'a montré avec, d'abord, l'appréciation qui lui était demandée sur le fait que Jacques Chirac avait critiqué l'action du gouvernement dans un entretien accordé à une télévision russe. Lionel Jospin s'est référé, dans sa réponse, à la leçon que lui avait faite François Mitterrand *« il y a plus de vingt ans »*, c'est-à-dire lorsque l'ancien président n'était encore que premier secrétaire du Parti socialiste et prétendait, à ce titre, au rang de chef de l'opposition. Dans ce rôle, il s'interdisait de critiquer, à l'étranger, l'action du gouvernement de son pays. Sous-entendu : puisque M. Chirac cherche aujourd'hui à devenir le chef de l'opposition, il devrait méditer l'exemple de son prédécesseur...

Ensuite, le premier ministre ne s'est pas fait faute de s'exprimer sur deux sujets relevant de la politique internationale et, donc, du domaine « partagé », sinon « réservé » : les prétentions américaines à régenter les relations commerciales et l'attitude à observer face à la tragédie algérienne. Sur ces deux questions, Lionel Jospin a pris position comme s'il était seul en charge de la politique française ou comme s'il n'était aucunement tenu, en tout cas, d'en référer au chef de l'Etat. Pour moins que cela, lors des négociations commerciales du GATT, en 1993, François Mitterrand avait adressé au chef du gouvernement d'alors, Edouard Balladur, une lettre de rappel à l'ordre.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Mea culpa, *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

RISKINE, mon vieux,

En souvenir des galeries de Louis-le-Grand où nos quatorze printemps se disaient tout et n'importe quoi, j'ai besoin de t'avoir prévenu pour accomplir un geste qui ne te concerne pas, mais qui m'importe à cause de toi : je serai présent, à Drancy, mardi soir, à l'instant où l'Eglise *catholique regrettera publiquement* ses silences de 1940-1942 sur le sort infligé aux juifs par Hitler et Pétain.

Cette circonstance m'a paru propice à l'accomplissement d'un pèlerinage, sans cesse remis depuis cinquante-deux ans, vers l'endroit d'où tu as été envoyé à Auschwitz, le 23 juin 1943, et de reconnaître, après un demi-siècle de honte secrète, la part que mon état de baptisé, donc d'épargné – de *goy-scout*, ironisais-tu –, m'a fait prendre de force, au crime de t'avoir laissé, sans rien dire, ficher, arrêter, et vouer à une mort programmée, certaine.

*Parfaitement : certaine. Si les hauts fonc*tionnaires de Vichy ont eu le privilège d'ignorer les conséquences de leur servilité, et s'il est difficile de *« savoir »*, comme l'a reconnu Raymond Aron, ce *« qu'on ne saurait imaginer »*, des élèves de seconde, eux, – *je l'ai vérifié* auprès de mes condisciples – étaient persuadés de ne jamais revoir vivants des adolescents que leur âge rendait inaptes au tournage d'obus en Allemagne ou ailleurs. L'évidence qui semble avoir échappé à la plupart des dirigeants d'alors nous sautait aux yeux : logiquement, cette guerre étendue aux enfants, et jusqu'aux nouveau-nés, ne pouvait que viser leur disparition de la planète.

Il devrait être indifférent que la *repentance* catholique survienne à quelques jours d'un procès en complicité avec les nazis. Aux juges et aux historiens d'évaluer les responsabilités de chacun, la proportion de noblesses et de bassesses manifestées aux heures noires, milieux par milieux, de fixer les dates auxquelles les mentalités bougèrent, d'authentifier les retournements effectifs. A Drancy ne se pose que l'absence d'une protestation collective et spirituelle que rien n'empêchait, à quoi tout devait porter, que sa répression eût rendue plus éloquente encore, qui eût intimidé l'occupant et ses complices, et qui eût pu interrompre ou *modérer* l'enchaînement des crimes.

L'Eglise a eu ses héros ; et si la communion des saints a le sens d'une rédemption des méchants par les bons, le cardinal Saliège, l'abbé Prévost (qui aida à cacher les enfants d'Izieu abandonnés à leur sort par l'évêque du cru !) et bientôt l'immense majorité du bas-clergé, *des fidèles, rachèteront le vichysme obstiné* de nombreux prélats, obéissants jusqu'au bout à l'absurde et à l'infamie, encore prosternés, en 1944, devant le Maréchal, le cercueil du milicien Henriot, et attachés pendant *trente ans à protéger la fuite d'un autre mili*cien, Touvier. Aucune hâte de tourner la page pour cause de prescription et de réconciliation nationale ne justifierait qu'on renonce à expliquer cette imprégnation antisémite de l'Eglise de France, plus zélée que ne le préconisaient les autres religions, Rome et toutes les Eglises européennes.

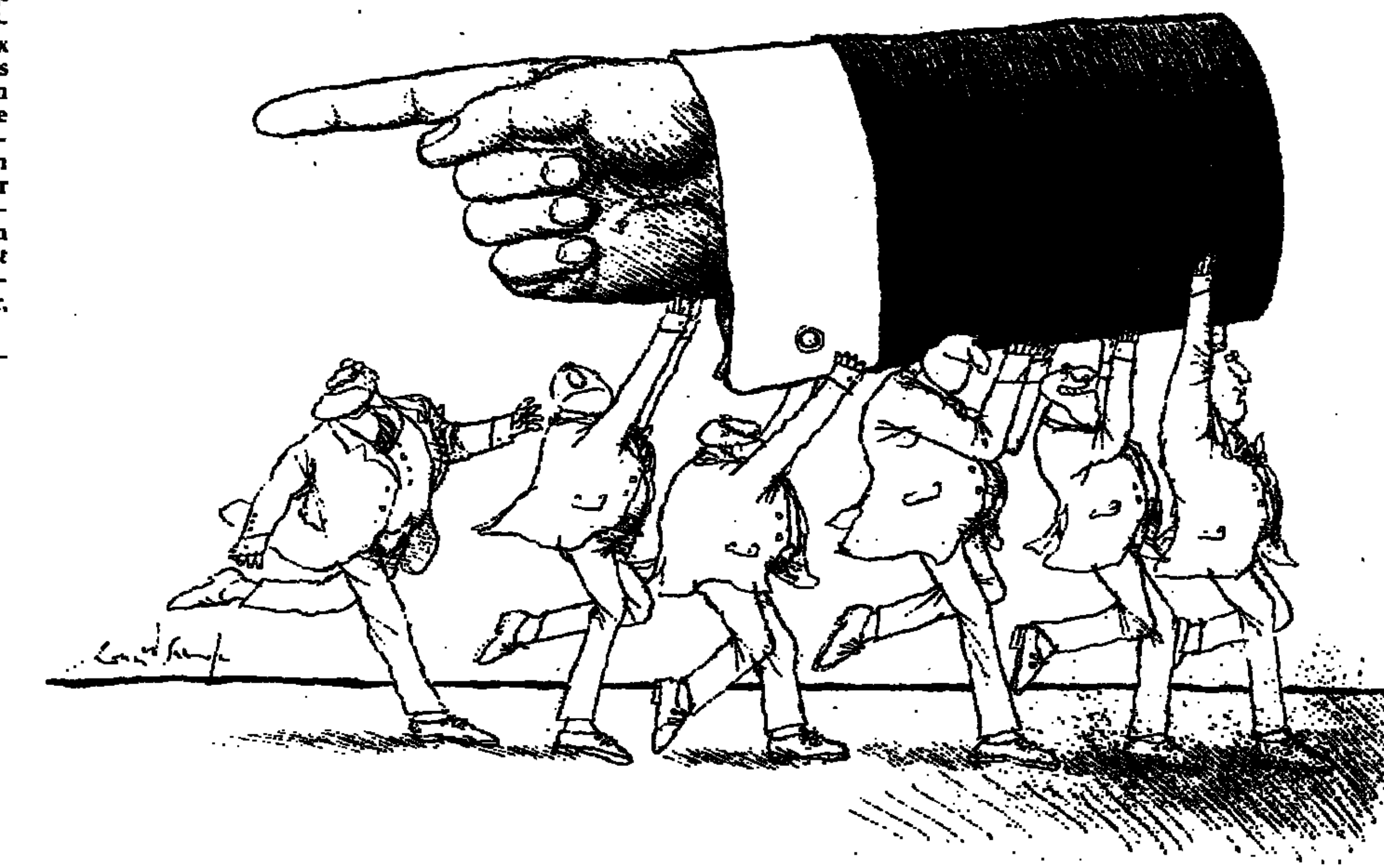
Mais ce mardi n'est pas le jour des supputations historiennes. Il est celui de l'ahurissement devant une faute collective « par omission». Alors que les lois antijuives se succèdent, que Pétain en confie l'exécution à Vallat, le plus raciste des intégristes catholiques d'avant-guerre, alors que des prêtres sonnent l'alarme en haut lieu (le Père Riquet, futur déporté, dès juillet 1941; de Gaulle avertit secrètement le cardinal Saliège en mai 1942), alors qu'un nombre croissant de passants, de voisins, de tracts, décrivent des bus et des wagons à bestiaux pleins d'enfants amaigris, dont les cris de *« Maman ! »* couvrent le grincement des essieux, tandis que les préfets sentent monter l'indignation..., il se trouve – voilà le *fait avéré*, qui n'appelle aucun débat, sinon le pardon par les victimes, et par elles seules – il se trouve que la hiérarchie et les mouvements de la fille aînée de l'Eglise n'ont qu'un souci officiel, j'en ai été témoin : prôner l'expiation pétainiste pour les péchés de la République, un loyalisme aveugle à la barbarie alentour, les idéaux de chevalerie, *le temps lumineux des cathédrales*, Rebatet, Carrel, Larigaudie...

Cette surdité aux appels au secours (largement partagée par l'autre référence qu'est l'Université en tant que corps), cette trahison *totale du message évangélique : même un* chrétien approximatif ne peut qu'en prendre sa part douloureusement, rageusement, comme André Frossard lorsqu'il jetait à la face de ses pasteurs, lors du procès Barbie :

« Signé le 3 octobre 1940, promulgué le 4, le statut des juifs aurait dû être publiquement condamné le 5 par toutes les autorités morales, crosse en main, mitre en tête. Il ne l'a pas été et je ressens encore aujourd'hui ce silence comme une brûlure... »

Mea culpa.

Contre-courant *par Ronald Searle*



IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Une entreprise monstrueuse

VINGT-TROIS officiers supérieurs des Einsatzgruppen SS, commandos spécialement chargés d'exécuter plus d'un million de juifs, de bohémiens et autres antinazis, ont comparu hier devant le tribunal de Nuremberg. Ces groupes comprenaient environ trois mille tueurs qui *« réalisèrent une moyenne de cinquante meurtres par heure pendant deux ans »*. Il furent créés au printemps 1941, à l'époque de l'attaque allemande contre la Russie, dans le but de supprimer des groupes politiques, ethniques et religieux condamnés par la doctrine nazie.

Le grand chef de cette entreprise monstrueuse était le général de SS Otto Ohlendorf, qui avait plaidé non coupable au cours d'une précédente session du tribunal militaire de Nuremberg. Il a donné hier les précisions suivantes sur les activités des Einsatzgruppen. *« Les groupements avaient été organisés deux semaines avant la campagne de Russie. Himmler m'avait informé avant le commencement de la campagne de Russie que Hitler lui avait exprimé son but. Les juifs devaient être liquidés ainsi que les commissaires politiques soviétiques. A la fin de l'été 1941, Himmler, alors à Nikolaïev, répéta aux chefs des Einsatzgruppen l'ordre de liquidation. »*

Ohlendorf lui-même commandait l'Einsatzgruppe D, qui opérait en Russie méridionale, et ses hommes ont assassiné 90 000 personnes, mais, a-t-il assuré, aussi humainement que possible. *« Au printemps de 1942, Himmler ordonna de faire périr les femmes et les enfants par les gaz afin que les hommes n'aient pas à tirer sur des femmes et des enfants. »*

(1er octobre 1947.)

L'architecture au seuil du purgatoire

Suite de la première page

Les agences les plus solides et souvent les plus exigeantes licencient à tour de bras, perdant ainsi une part notable de leur capacité d'invention. Le chômage est devenu endémique. Elles semblent donc bien loin ces Semaines de l'architecture qui, il y a cinq ans *encore, témoignaient de la vitalité* du métier, dopé par les grands travaux et par une réelle reconnaissance internationale – même si la jubilation était parfois un peu forcée. L'enseignement, déjà misérable, est désormais naufragé. Les concours, pour lesquels les candidats se tuaient volontiers à la tâche, sont devenus plus rudes que jamais, révélant des défauts naguère acceptés parce que les instants d'enthousiasme compensaient les lendemains amers.

Bref, l'architecture a tout d'une Cendrillon qui, n'ayant pas vu passer l'heure, se retrouverait à soupirer devant une triste citrouille. Cette image de reine déchue trouve son reflet dans le sondage réalisé par Ipsos pour *Le Monde* et la direction de l'architecture, expérience lancée il y a dix ans déjà par l'ordre des architectes, et soutenue *par la Caisse des dépôts, l'un des* maitres d'ouvrage les plus importants. Les Français, nous dit ce *sondage*, trouvent que l'architecture s'améliore. Ils sont constants : ils le pensaient déjà il y a cinq ans. De fait, depuis le milieu des années 70, l'inventivité, la recherche de qualité, le souci de se réconcilier avec la ville – serait-ce selon des méthodes contradictoires – se sont de plus en plus affirmés face à l'héritage urbain de la reconstruction, célébré au temps de la pénurie de logements et vilipendé en période de crise sociale.

Tout cela ne s'est pas fait sans hommes ni sans outils. Qu'il s'agissse de l'imprononçable Miqcp, du Plan construction, du Programme architecture nouvelle (PAN), etc., tous ont contribué selon leurs moyens à faire émerger les talents qui forment le Bottin trop tôt refermé de la construction française. La crise du bâtiment, partant celle de la commande, sont intervenues au moment où émergeaient une maîtrise d'ouvrage compétente et des architectes capables de remédier à une bonne part des maux de la ville. Des villes qui ne sont pas toutes les produits chaotiques d'un enfer à opposer à une vision idéalisée des campagnes. Les Français en font toujours leur Mecque ou leurs refuges, et ils disent en apprécier au moins les constructions publiques.

Les mêmes Français en revanche montrent une incapacité croissante à intégrer l'architecture dans leurs univers culturel. Sont-ils seuls responsables ? Ne faut-il pas s'interroger sur les efforts de médiation des architectes eux-mêmes, souvent enfermés dans une bulle de rêve étanche aux soucis ordinaires. Quel est le rôle de l'ordre national censé les représenter mais affaibli par une crise dont il émerge à peine ? Quel doit-être celui d'une tutelle nationale qui a laissé prendre l'architecture en otage par une élite dont il est parfois difficile de mesurer l'expertise tant elle s'est éloignée du commun des mortels. Quel est enfin celui des médias ?

A toutes ces questions, la double direction de l'architecture et du patrimoine, en accord avec celle de l'urbanisme, est en mesure d'apporter des réponses concrètes. D'abord grâce à une augmentation sérieuse des crédits alloués à l'enseignement, mais aussi grâce à une refonte progressive de cet enseignement dans le sens de ce qu'on appelle le « projet », autrement dit un certain pragmatisme, une meilleure expertise technique, une plus grande attention aux besoins. C'est ensuite la volonté de trouver une meilleure adéquation entre patrimoine, architecture, amélioration ou transformation des bâtiments anciens, et, bien sûr, urbanisme. C'est encore la volonté exprimée d'aider les architectes à dialoguer plus simplement avec les ingénieurs et à faire face aux puissants bureaux d'étude, anglo-saxons notamment. C'est enfin, et c'est bien le moins de la part du ministère de la culture, le souci de retrouver des outils de dialogue normaux avec un public aujourd'hui incapable à 90 % de citer un seul nom d'architecte.

Frédéric Edelmann

RECTIFICATIFS

JUSTICE

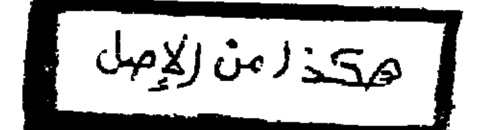
Contrairement à ce que nous avons indiqué dans nos éditions du 18 septembre, Jacques Beaume n'est pas procureur général de la cour d'appel d'Aix-en-Provence mais procureur de la République de cette même ville.

SARTRE ET NAGEL

Louis Nagel ne fut pas le premier éditeur de Jean-Paul Sartre, comme nous l'avons indiqué par erreur dans sa nécrologie (*Le Monde* du 24 septembre). *L'existentialisme est un humanisme*, paru en 1946 chez Nagel, a ensuite été réédité par Gallimard. Mais ce dernier avait publié *Le Mur* en 1937, puis *La Nausée* en 1938. Sartre avait auparavant publié un texte philosophique, *L'Imagination* (Alcan, 1936).

HEURES COMPLÉMENTAIRES

Par erreur, l'université scientifique Montpellier-II a été mise en cause dans l'article consacré au rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale sur les heures complémentaires (*Le Monde* du 25 septembre). En réalité, il s'agissait de l'université Paul-Valéry (Montpellier-III).



PRIVATISATION La grève du 30 septembre contre la privatisation de France Télécom, organisée à l'appel des syndicats CGT et SUD, s'annonçait peu suivie mardi en début de journée. ● LE PERSONNEL de l'exploitant téléphonique reste pourtant opposé, en majorité, à l'ouverture du capital. Mais la lassitude a gagné. ● DEPUIS QUATRE ANS, on lui a répété que cette opération était une nécessité face à l'arrivée de la concurrence. Or celle-ci commence à devenir tangible. ● LE PROCESSUS DE VENTE des actions a été lancé le 22 septembre. Les formules de participation proposées aux salariés sont attractives, ce qui complique les stratégies syndicales. ● MICHEL BON, le président de l'entreprise, continue de présenter France Télécom aux investisseurs étrangers. A New York, il a tenté de répondre aux interrogations sur la spécificité des privatisations à la française.

Journée d'action symbolique contre l'ouverture du capital de France Télécom

Le 30 septembre, le personnel de l'exploitant téléphonique répondait à un appel à la grève des syndicats CGT et SUD. Ce mouvement, lancé sans l'appui de la CFDT et de FO, ne paraissait pas entraîner une forte mobilisation dans la matinée de mardi

L'APPEL à observer une journée de grève, mardi 30 septembre, contre l'ouverture du capital de France Télécom, lancé par la CGT et SUD, les deux premiers syndicats de l'exploitant téléphonique, ainsi que par la FNSA (autonome), s'annonçait peu suivi mardi matin. Cette faible mobilisation confirmait l'« usure » du personnel, déjà perceptible le 4 juin 1996, date de la dernière grève sur le même thème. Cette journée avait mobilisé 31,9 % du personnel, à qui, depuis trois ans, gouvernement et direction générale répétaient inlassablement qu'il fallait ouvrir le capital. Ce qui, aux yeux des salariés, équivaut à privatiser, même si l'Etat doit, aux termes de la loi, conserver la majorité au sein de France Télécom.

La grève du 4 juin 1996, quelques jours avant l'adoption de la loi réformant le statut de France Télécom et ouvrant la voie à sa privatisation, avait pourtant été décidée par l'ensemble des syndicats. Ce qui n'était pas le cas pour la journée du 30 septembre 1997, la CFDT, FO et la CFTC ne s'étant pas jointes au mot d'ordre de grève. Quelques-uns des syndicats de base de la CFDT et de FO avaient malgré tout appelé localement à la grève, *« dans une quarantaine de départements »* selon la CGT.

« WATERLOO »

A la veille de cette journée, les militants syndicaux se faisaient peu d'illusions. *« C'est Waterloo morne plaine qui se dessine »*, reconnaissait un élu de SUD dans les Yvelines. A Limoges, un élu de la CGT attribuait cette faible mobilisation *« au fait que le personnel a l'impression que le consensus politique est large »*.

L'ouverture du capital de France Télécom a été engagée par le gouvernement d'Alain Juppé, qui programmait la mise en Bourse pour juin 1997. Après les législatives, le processus a d'abord été gelé par le gouvernement de Lionel Jospin. Ce dernier, qui avait promis l'arrêt de la privatisation pendant la campagne, a relancé l'opération début septembre.

Pour l'élu de SUD, *« les gens sont dégoûtés, surtout ceux qui ont voté PS ou PC »*. Ce que confirmait l'élu cégétiste, assurant que *« le personnel a le sentiment d'avoir été trahi par ce gouvernement de la gauche plurielle, dans toutes ses composantes, le PC et les Verts ayant fait peu de bruit pour remettre en cause cette orientation »*.

« Ceux qui participeront à la grève n'auront pas d'illusions. Ce sera un mouvement de réaction par rapport aux politiques et aux engagements de campagne », prévenait un représentant de la CFTC, qui attribuait aussi la faible mobilisation au lancement, le 22 septembre, de la campagne de vente des actions de France Télécom. *« Les collègues ont senti que la grève ne pourrait plus entraîner un retour en arrière. »*

« La bataille contre la privatisation est finie. Elle s'est achevée avec la loi de 1996 », assurait quant à lui un élu de la CFDT à Paris, soulignant que si le personnel *« reste certainement opposé à la privatisation, comme l'a montré le référendum de SUD »*, il n'est *« plus prêt à faire grève »*. 53 % des salariés de France Télécom (maison-mère) ont participé au référendum organisé début septembre par SUD. Ils se sont prononcés à près de 80 % contre la privatisation.

Pour l'élu cédétiste, *« le personnel a d'autres problèmes aujourd'hui : charge de travail, changements de métiers, ou arrivée de la concurrence, dont les gens parlent avec un certain degré d'inquiétude, car cela devient palpable. Il y a eu la campagne de publicité de Cegetel, l'attribution des préfixes pour choisir son opérateur »*.

Tout cela n'empêche pas le personnel de s'intéresser de près à l'ouverture du capital, de regarder comment et combien il peut investir : 2,1 % des actions de l'entreprise lui sont réservées. Au siège de France Télécom, on note que le réseau de communication interne est saturé, notamment pour les simulations d'achat d'actions.

A en croire le représentant de la CFTC, *« il y a un intérêt, qui n'est pas incompatible avec l'amertume dont le personnel peut faire preuve. C'est ce qui fait la complexité d'une stratégie syndicale »*. *« Certains se demandent s'il ne vaut mieux pas en acheter pour être bien vu de la hiérarchie »*, se désole l'élu de SUD dans les Yvelines, pour qui *« c'est un peu la fin »*.

Philippe Le Cœur

Des tracts du Front national suscitent une polémique

Le délégué général du Front national (FN), Bruno Mégret, et quelques militants ont distribué, lundi 29 septembre, devant la direction Paris-Nord de France Télécom, des tracts contre la privatisation. M. Mégret a assuré que le FN est contre le *« bradage des entreprises nationalisées, qui assurent un service indispensable au fonctionnement de la nation »*, dont les télécommunications. *« Il ne peut y avoir d'amalgame avec notre action »*, a dénoncé la CGT, pour qui le FN, *« champion de la démagogie »*, est *« au service des forces les plus réactionnaires »*. SUD a dénoncé *« cette tentative grossière de récupération »*, rappelant que le quotidien *Présent*, lié au FN, se prononçait en faveur de la privatisation dans son édition du 11 septembre. La CGT et SUD considèrent que le gouvernement, *« en reniant la promesse de la plate-forme PS-PC de stopper la privatisation »*, porte une lourde responsabilité. *« Il a pris le risque de permettre au FN de surfer sur le mécontentement du personnel »*, estime SUD.

21 millions d'actions réservées au personnel

La vente en Bourse d'une partie du capital de France Télécom s'accompagne d'une offre spécifique pour le personnel de l'exploitant téléphonique, portant sur 21 millions d'actions, soit 2,1 % du capital.

● **Qui est concerné ?** Les salariés actuels de la maison mère et de ses filiales, ainsi que ceux qui ont quitté le groupe après le 1er janvier 1991 et peuvent justifier de cinq ans d'ancienneté.

● **Comment et quand souscrire ?** Quatre formules ont été élaborées, baptisées Abondix, Multiplix, Simplix et Disponix. La période de souscription s'étale du 7 au 17 octobre.

● **Quels avantages ?** Les trois premières formules proposent une réduction de 20 % sur le prix de vente des actions en Bourse, qui sera définitivement fixé le 6 octobre. Le gouvernement a indiqué qu'il se situera entre 170 et 190 francs. Des abondements différents sont prévus selon les formules.

● **Quelles contraintes ?** Les trois offres à prix réduit sont assorties d'un blocage des fonds placés, entre deux ans (Simplix) et cinq ans (Abondix, Multiplix). Disponix, vendu sans rabais, permet de revendre ses actions à tout moment.

La direction de France Télécom n'a pas lésiné sur les moyens de sensibilisation : envoi d'un dossier de souscription à chaque salarié, création de 1 500 lieux d'information, journal téléphoné interne. Elle compte qu'au moins la moitié de ses 165 000 salariés achèteront des actions.

Un patron français face aux investisseurs américains

NEW YORK
de notre correspondante

« Manifestement, cette opération est en train de réussir magnifiquement » : présentant France Télécom aux investisseurs américains, lundi 29 septembre à New York, Michel Bon s'est montré résolument optimiste. Un optimisme que l'accueil des investisseurs américains, traditionnellement méfiants à l'égard d'une entreprise où l'Etat reste majoritaire, ne paraît pas avoir entamé.

Les réactions de ces investisseurs, a-t-il admis, varient selon les pays. En France, ils s'interrogent plutôt sur la concurrence, en Grande-Bretagne sur les relations avec l'Etat, et aux Etats-Unis sur le niveau de rémunération des dirigeants de France Télécom, modestes comparés aux standards américains.

La grève du 30 septembre n'a pas été évoquée avec les Américains, qui n'étaient visiblement pas au courant. Mais ils ont posé beaucoup de questions sur le rôle de l'Etat, sur l'actionnariat des salariés et sur l'avenir de l'entreprise. En décidant d'ouvrir le capital de France Télécom, a répondu M. Bon, *« le gouvernement français a pris une décision pas facile, mais il l'a prise »*, il n'est donc pas maintenant dans son intérêt de la saboter. En outre, a-t-il ajouté, *« notre stratégie fondée sur la croissance n'est pas une stratégie frileuse, donc elle plaît »* aux investisseurs américains. Afin de vaincre les appréhensions des Américains sur le statut de fonctionnaire des employés de France Télécom, les dirigeants de l'entreprise française ont expliqué que la flexibilité de gestion des effectifs peut être assurée par le jeu des pré-retraites et des retraites. *« Si les choses tournent mal,* dit M. Bon, *on peut ne pas recruter et obtenir 57 000 départs entre 1996 et 2006. »*

Les investisseurs américains ont-ils été convaincus ? Les règlements de la Stock Exchange Commission leur interdisent de s'exprimer publiquement pour l'instant. Le *Wall Street Journal*, soulignant la semaine dernière le nombre impressionnant de grandes sociétés européennes qui font appel à la Bourse, émettait quelques doutes, et citait Telecom Italia, France Télécom et Volkswagen comme les plus vulnérables. *« Le revirement du gouvernement français sur la vente de France Télécom,* estime le quotidien, *ne fait que mettre en lumière ses réticences à céder le contrôle à des gens de l'extérieur. »* Mais il y a une réelle demande à Wall Street, note Michel Bon, car l'argent y coule à flots et *« le secteur des télécommunications est très attrayant, avec une croissance physique forte »*.

Sylvie Kauffmann

M. Folz devra donner un nouvel élan à PSA

POUR la dernière fois, mardi 30 septembre, Jacques Calvet, président du directoire de PSA Peugeot-Citroën, a franchi la porte de l'avenue de la Grande-Armée. Après quinze ans passés au siège social du groupe, le patron le plus médiatique de France cède sa place à Jean-Martin Folz. Cet X-Mines de cinquante ans, dans la maison depuis juillet 1995, prend les commandes d'un groupe en quête d'un nouvel élan. *« Jacques Calvet a atteint tous les objectifs qu'il s'était fixés. Rien n'est acquis. Beaucoup reste à faire »*, déclarait Roland Peugeot, président du conseil de surveillance lors de la dernière assemblée générale des actionnaires du groupe en juin.

Le patron sortant restera dans l'histoire du groupe le sauveur de PSA (*Le Monde* du 30 septembre). Quand il arrive avenue de la Grande-Armée, le constructeur perd plus de 2 milliards de francs et cumule plus de 30 milliards de dettes. Dès 1985, PSA renoue avec les bénéfices. Depuis, il n'a pas démérité, sauf en 1993 où la récession touche de plein fouet l'automobile européenne. La situation financière est aujourd'hui assainie : la dette est retombée à un niveau faible (2,4 milliards de francs au 30 juin 1997), les capitaux propres sont considérablement renforcés (55,5 milliards), les investissements sont autofinancés.

Mais l'avenir est incertain. Le groupe est en panne de dynamique. Il lui faut retrouver le chemin de la croissance. Ce sera là le principal travail de Jean-Martin Folz. Dans un marché européen mature, qui souffre de surcapacités estimées à environ un tiers et où la guerre des prix est sans merci, les constructeurs n'ont pas d'autre alternative : réduire les dépenses au maximum et augmenter les volumes pour amortir leurs coûts.

Réduire les dépenses : Jacques Calvet en a fait sa priorité. Contraction des effectifs (de 70 000 personnes depuis 1982), mise en place de synergies entre les deux marques du groupe, économies sur les achats, réorganisation de la production et du développement des produits, rien n'a été laissé au hasard par ce gestionnaire rigoureux. De l'avis des analystes, PSA est aujourd'hui au niveau de compétitivité de ses principaux concurrents.

RAJEUNIR LES EFFECTIFS

Dans ce domaine, le principal défi de Jean-Martin Folz sera de rajeunir la population salariée du groupe. La moyenne d'âge y est élevée : de 42,6 ans chez Peugeot et de 41,5 ans chez Citroën, là où elle est de 26 ans dans l'usine Fiat de Melfi (Italie du Sud), de 28 ans sur le site de Bratislava (Slovaquie) de Volkswagen, et de moins de 30 ans dans les transplants japonais installés en Grande-Bretagne. Plus âgés, les ouvriers de PSA travaillent moins vite et s'adaptent moins bien aux évolutions des processus de production.

« Comme nous n'avons pas de salariés de plus de 57 ans du fait des départs en pré-retraite, il n'y a plus de turnover *naturel et nous ne parvenons pas à rajeunir nos effectifs. Or c'est indispensable »*, résumait Louis Schweitzer, PDG de Renault, confronté au même problème que PSA, lors de son audition le 3 septembre par la mission d'information parlementaire sur l'industrie automobile. Le gouvernement réétudie actuellement une proposition qu'avaient faite sans succès les deux constructeurs français aux équipes de M. Juppé : faire partir en pré-retraite 40 000 salariés au cours des prochaines années et embaucher en contrepartie 14 000 jeunes sur la même période.

En matière sociale, Jean-Martin Folz devra également s'attacher à accroître la flexibilité des ouvriers. Chômage technique, heures supplémentaires, samedi travaillés et intérim sont aujourd'hui les principaux instruments dont dispose le groupe pour faire face aux à-coups de la demande. Des instruments coûteux.

Mais le nouveau patron de PSA devra surtout insuffler une nouvelle énergie au groupe. Entre 1986 et 1996, les ventes de PSA sont passées de 1,7 à 2 millions. Dans le même temps, celles de Volkswagen ont augmenté de 60 % à près de 4 millions. Et le groupe allemand prévoit de faire passer ce chiffre à 5 millions d'ici à la fin du siècle. Fiat, aussi, a adopté une stratégie de croissance : l'Italien compte accroître sa production de 2,3 millions d'unités aujourd'hui à 3 millions en 2002.

Deux axes de développement s'imposent aujourd'hui à PSA. D'abord, différencier au maximum les deux marques du groupe, Peugeot et Citroën, pour qu'elles ne se cannibalisent pas. Dans sa course aux synergies, Jacques Calvet est probablement allé trop loin et l'admet, au dire de certains de ses proches collaborateurs : la Citroën Saxo a été fortement critiquée pour ressembler trop à la Peugeot 106. Quant au monospace Citroën Evasion, il est la copie conforme du Peugeot 806.

L'international sera l'autre priorité de Jean-Martin Folz dans sa course aux volumes. Quoi de plus naturel que d'aller chercher la croissance où elle se trouve, c'est à dire en Amérique du Sud, en Asie et en Europe de l'Est ? Selon une étude du cabinet d'études économiques DRI/McGraw-Hill, les marchés émergents représenteront en l'an 2000 60 % de la croissance automobile mondiale. Jacques Calvet reconnaît désormais que son action dans ce domaine a été *« insuffisante et trop tardive »*. Ces dernières semaines, il a appuyé sur l'accélérateur. Mais cela n'aura pas suffi à rattraper le retard accumulé. PSA vend 13 % de ses voitures en dehors d'Europe, là où le groupe Volkswagen en vend près de 40 % et Fiat plus du tiers. Le groupe de l'avenue de la Grande-Armée s'est donné pour objectif de faire passer ce pourcentage à 25 % à l'horizon 2000. Jean-Martin Folz devra sûrement revoir les ambitions de PSA à la hausse.

Virginie Malingre

Fiat revient sur le marché russe

MOSCOU
de notre correspondante

Alors que les projets de Renault en Russie s'enlisent et que PSA n'a pas encore défini les siens, Fiat, vieil habitué de l'URSS puis de la Russie, a signé à Moscou, lundi 29 septembre, un accord qui devrait lui ouvrir largement un des marchés prometteurs du pays. La firme italienne investira l'essentiel des 850 millions de dollars (environ 5 milliards de francs) prévus pour créer une société conjointe avec GAZ, le moins mal en point et le plus courtisé des constructeurs automobiles russes. C'est le principal investissement étranger en Russie dans ce secteur et le plus important projet italien dans ce pays. L'Italie est le troisième partenaire commercial de la Russie après l'Allemagne et les Etats-Unis, loin devant la France.

Situé à Nijni-Novgorod, sur la Volga à l'est de Moscou, GAZ a mieux traversé la déroute de l'industrie russe que ses concurrents, en lançant un modèle de camions légers, le GAZelle, qui a conquis près de 100 % des ventes de ce segment de marché. Il a poursuivi dans cette voie avec le Sobol, tout en relançant un modèle amélioré de la Volga, la berline chère aux bureaucrates du pays et à son jeune vice-premier ministre, Boris Nemtsov, ex-gouverneur de la région.

Le patron de GAZ, Nikolaï Pougine, exige que 30 % des composants des futurs modèles Fiat de la gamme 1997 (Palio, Palio « week-end », Siena et Marea) qui seront montés à Nijni-Novgorod, à raison de 150 000 véhicules par an, soient à terme produits en Russie. Destinés au marché russe, leur prix doit s'échelonner entre 12 000 et 17 000 dollars. Le mémorendum signé lundi prévoit la création d'une société conjointe dont Fiat et GAZ détiendront chacun 40 % des parts, les 20 % restants allant à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) dont c'est l'un des plus importants projets. Ce montage évite une prise de participation majoritaire par un « partenaire stratégique » étranger, cauchemar des patrons russes. Le premier ministre italien, Romano Prodi, en visite officielle lundi à Moscou, a promis que *« les premières voitures seront très vite sur les routes, peut-être même dès la fin 1998 »*. L'accord a été annoncé à l'issue d'une rencontre entre M. Prodi – accompagné de l'administrateur du groupe Fiat, Paolo Cantarella – et son homologue russe, Viktor Tchernomyrdine. Le contrat lui-même, *« long de plusieurs centaines de pages »*, sera formellement signé lors de la visite en Italie du président Eltsine les 10 et 11 février 1998. Les financements seront précisés d'ici là.

SECTEUR EN CROISSANCE

Alors que l'industrie russe connaît une stagnation persistante, l'automobile est l'un des rares secteurs à avoir renoué avec une légère croissance dès 1995. La production de voitures, qui s'élevait à 1,5 million d'unités sous Brejnev, s'est effondrée à 770 000 en 1994 en Russie, avant de remonter à 868 000 en 1996. L'équipement automobile des Russes ne représente encore que 15 % de celle des Américains. D'où l'intérêt des investisseurs étrangers, malgré les handicaps des « mastodontes » russes qui n'ont guère commencé à se restructurer. Aucun d'eux ne dispose des 500 millions de dollars nécessaires pour lancer un nouveau modèle aux normes occidentales, et le gouvernement, anxieux de percevoir ses arriérés d'impôts, les pousse à rechercher des partenaires étrangers, quitte à leur céder le contrôle.

En négociation difficile avec General Motors, le géant Avtovaz (80 % du marché), qui produit depuis les années 60 pratiquement toujours les mêmes modèles de Lada créés par Fiat, est ainsi sommé, sous peine de mise en faillite, d'accepter, avant le 1er octobre, un plan de désendettement sur dix ans : ses 2 milliards de dollars de dettes en font le plus gros débiteur du pays.

La dette de 500 millions de dollars d'AZLK, le plus sinistré des constructeurs russes, est à l'origine du blocage de ses négociations avec Renault. Le problème est devenu politique : un tribunal a refusé la mise en faillite de cette firme moscovite réclamée par le gouvernement, au profit d'une solution proposée par le maire Iouri Loujkov, rival de l'équipe au pouvoir au Kremlin. Celle-ci refuse désormais sa garantie souveraine, pourtant promise en 1996 pour le projet Renault.

Les autres constructeurs étrangers n'ont lancé en Russie que de petites coproductions de camions ou de 4 x 4. Le grandiose projet à Kaliningrad du coréen Kia, lui-même aujourd'hui en faillite, bat de l'aile, alors que Daewoo a choisi de produire en Ouzbékistan et se heurte à des problèmes d'exportation en Russie.

Sophie Shihab

Les monnaies asiatiques sont à nouveau attaquées

La roupie indonésienne, le baht thaïlandais et le ringitt malais ont touché, mardi 30 septembre, leur plus bas niveau historique face au dollar. La situation financière de la région paraît inextricable

La crise financière qui frappe l'Asie du Sud-Est depuis trois mois, après la décision prise le 2 juillet par le gouvernement thaïlandais de laisser flotter sa monnaie, le baht, est loin d'être arrivée à son terme. Depuis plusieurs jours, les devises des pays de la région sont à nouveau attaquées et ont touché leurs plus bas niveaux historiques face au dollar. En décidant d'abaisser les taux d'intérêt pour permettre aux banques locales, souvent très fragiles, de se refinancer dans de meilleurs conditions, des pays comme l'Indonésie ou la Malaisie ont provoqué une nouvelle vague de retraits de capitaux de la part des investisseurs étrangers. Ces derniers réclament une rémunération supplémentaire pour faire face aux risques. La situation semble, par certains côtés, inextricable, puisque ces pays ont besoin de capitaux étrangers pour financer leurs déficits commerciaux et ceux de la balance des paiements.

HONGKONG
correspondance

Depuis plusieurs jours, les monnaies du Sud-Est asiatique sont à nouveau prises dans un tourbillon de baisses, et sont descendues à leur plus bas niveaux historiques contre le dollar. Mardi 30 septembre, la roupie indonésienne est tombée à 3 275 roupies pour un dollar, le ringgit malais à 3 202 contre le billet vert, et le baht thaïlandais jusqu'à 36,10 bahts. Depuis le 2 juillet, date de la dévaluation du baht thaïlandais, la roupie indonésienne a perdu 35 % contre dollar, le ringgit malais 22 %, le peso philippin 23 %, et le baht thaïlandais 32 %. Même le dollar de Singapour, jusque-là protégé par la solidité de son système bancaire, a été affecté ces jours derniers, touchant son plus bas niveau depuis juin 1994.

« Le revirement récent de la politique monétaire de certains pays, qui ont choisi de laisser les marchés déterminer la valeur de leur monnaie pour pouvoir abaisser leur taux, explique les baisses actuelles », souligne Russel Napier, stratège au Crédit lyonnais Securities Asia à Hongkong. En particulier en Indonésie, où les taux au jour le jour sont revenus de 34 %, le 15 septembre, à moins de 19 % aujourd'hui. Une baisse du loyer de l'argent liée à l'injection de capitaux par la banque centrale dans le système bancaire au bord d'une crise de liquidité. Mais cette baisse du coût de l'argent a suscité un mouvement de vente massive de rupiahs de la part d'investisseurs qui, tant que la situation ne paraît pas stabilisée, exigent une rémunération à la hauteur des risques.

C'est aussi pour cette raison que le ringgit malais a fait à son tour l'objet de ventes massives. Depuis le début de la crise, le gouvernement avait choisi de laisser flotter sa monnaie pour pouvoir abaisser ses taux, aujourd'hui à 7,82 %, soit les plus bas des quatre pays touchés directement par la crise. Or *« les marchés estiment cette rémunération insuffisante tant que le gouvernement ne semble pas s'être attaqué sérieusement au déficit des paiements courants »*, explique Russel Napier.

Si les investisseurs exigent, aujourd'hui plus qu'hier, une rémunération supérieure pour détenir des devises asiatiques, c'est en raison des craintes que font courir l'état des banques locales. Les experts s'accordent à dire que la crise bancaire thaïlandaise sera la première d'une longue série, qui touchera ensuite l'Indonésie, puis la Malaisie, et enfin, et à un degré moindre, les Philippines. Les marchés craignent aussi qu'après la Thaïlande et la Malaisie, l'Indonésie soit le prochain pays à faire l'objet d'une révision à la baisse de la notation de sa dette par les agences internationales. Des notations qui déterminent le prix auquel le pays pourra emprunter sur les marchés internationaux.

Chute continue de la roupie indonésienne

COURS DU DOLLAR EN ROUPIES INDONÉSIENNES — en échelle inversée

2 400 · 2 600 · 2 800 · 3 000 · 3 200 · 3 400 — 3 275 — 1997

La devise indonésienne a perdu 35% en trois mois face au dollar. Elle cédait encore 2,9% mardi 30 septembre pour sa cinquième journée consécutive de baisse.

De fait, la qualité des actifs de nombreuses banques indonésiennes est aujourd'hui en question : primo, nombres d'entreprises locales se sont endettées en devises, et achètent d'ailleurs des dollars pour se couvrir. Secundo, la valeur des contreparties, ces actifs immobiliers ou financiers servant de gage aux banques prêteuses, paraît de plus en plus incertaine.

Aux Philippines aussi, des inquiétudes sur la qualité des créances bancaires ont alimenté la vente massive de pesos. Après la demande de rééchelonnement de leur dette par deux grands groupes philippins, le président Fidel Ramos a demandé un audit approfondi de la situation financière des groupes locaux, et de leur exposition au secteur immobilier. En Thaïlande, l'échec du vote d'une motion de censure contre le premier ministre Chavalit et les réformes constitutionnelles n'ont pas levé toutes les craintes : les marchés redoutent l'émergence de dissensions au sein de la coalition gouvernementale au sujet du plan de restructuration du système bancaire qui doit être présenté le 15 octobre. Ce programme, conçu avec l'aval du FMI, est considéré comme la condition *sine qua non* du retour de la confiance.

Valérie Brunschwig

M. Dondoux veut un dollar pour un euro

Le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Jacques Dondoux, a relancé, lundi 29 septembre, le débat sur la parité souhaitable de la future monnaie européenne vis-à-vis du dollar.

***« En tant que responsable du commerce extérieur français, je souhaiterais une parité avec le dollar. C'est un bon niveau. Il me semble que cela évitera bien des difficultés »*, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse tenue à Tokyo. *« Ce sont les marchés qui détermineront la valeur future de l'euro. Mais, personnellement, je souhaiterais la parité »*, a-t-il ajouté.**

Une mise à parité de l'euro et du dollar impliquerait une dévaluation de 10 % des monnaies européennes par rapport à leurs niveaux actuels. Les déclarations de M. Dondoux risquent de provoquer des remous outre-Rhin, où la Bundesbank s'inquiète des perspectives d'un euro faible et s'emploie à limiter la dépréciation du deutschemark.

Les industriels de l'aéronautique inquiets de la réduction du budget militaire

« NOTRE rôle est d'alerter le gouvernement sur les conséquences du budget d'équipement militaire en matière d'emplois dans l'industrie aéronautique et spatiale en 1998 ». Après l'annonce du projet de budget de la défense pour 1998 – dont les dépenses d'équipement sont amputées de 8,7 milliards de francs par rapport à 1997 (*Le Monde* du 26 septembre) – cette mise en garde a été lancée, lundi 29 septembre, par Jean-Paul Béchat, président du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas) et PDG de la Snecma (Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation).

Pour M. Béchat, la perte d'un milliard de francs de commandes dans l'équipement militaire équivaut à la suppression de 2 500 emplois. Le secteur a déjà perdu 20 000 emplois directs depuis 1990 et occupe aujourd'hui 98 000 salariés. *« Si l'Etat achète moins de matériels, s'il ralentit les programmes*, a ajouté le président du Gifas, *il y aura des baisses dans les cadences de production, qui conduisent inévitablement à des hausses de coûts »*. Charles Edelstenne, vice-président de Dassault-Aviation, a cité un rapport du *General Accounting Office* – l'équivalent auprès du Congrès américain de la Cour des comptes –, qui démontre que la baisse des quantités et du rythme des commandes par le Pentagone entraîne des surcoûts de 15 à 40 % selon les programmes.

Dassault étudie un avion d'affaires supersonique

Dassault-Aviation a lancé des *études préliminaires* pour la conception, dans la famille de ses appareils Falcon (qui assure près de la moitié des ventes du groupe), d'un avion d'affaires et de liaison supersonique. Ce projet pourrait être réalisé en coopération avec des partenaires étrangers. Avec trois réacteurs, la vitesse de croisière serait de l'ordre de Mach 1,8 pour des étapes transatlantiques, et non pour des distances transpacifiques, qui exigent une autonomie de vol et une taille de l'avion plus importantes.

Directeur général des avions civils du groupe, Jean-François Georges a estimé que, pour la clientèle, la préoccupation dominante est de pouvoir gagner du temps sur des trajets où l'allongement du rayon d'action n'est pas la panacée. Le constructeur russe Sukhoï a déjà étudié un programme de ce type. Dassault a prévu de déposer ses études préliminaires en 1998.

Serge Dassault, PDG de Dassault-Aviation, interrogé sur l'avenir du Rafale qui mobilise un investissement de 4,9 milliards de francs pour 1998, a estimé que le gouvernement ne dispose d'*« aucun moyen de pression »* sur ce qu'il a à faire *« pour le bien de l'industrie aéronautique »*. *« Le programme Rafale*, a-t-il dit, *n'est pas un cadeau qu'on me fait, mais un programme national, sérieux, dans lequel sont impliquées de nombreuses entreprises nationales »*.

PDG du groupe Aerospatiale, Yves Michot a évoqué le risque de voir une Europe de la défense se faire *« sous la baguette britannique »*, parce que la Grande-Bretagne dispose désormais de deux groupes puissants (British Aerospace et GEC) *« tirés par des programmes importants, comme l'avion de combat Eurofighter ». « De fait, il y a une alliance germano-britannique*, a reconnu M. Michot, *avec l'Eurofighter et l'Allemagne va la renforcer en approuvant les crédits »*, dont il devrait être question lors d'un conseil des ministres prévu le 8 octobre à Bonn.

Jacques Isnard

Guerre des chefs à Mediobanca, sur fond de recomposition bancaire en Italie

LE CONSEIL d'administration de Mediobanca, qui s'est réuni *lundi 29 septembre à 15 heures* à Milan pour arrêter les comptes de l'exercice 1997, clos le 30 juin, a renouvelé une partie de ses membres. Paul Cantarella, administrateur délégué de Fiat, Angelo Marchio, président de la compagnie d'assurances RAS, filiale de l'allemand Allianz, Pier Francesco Saviotti, administrateur délégué de la Comit, remplacent respectivement Cesare Romiti (Fiat), Roberto Gavazzi (RAS, La Fondiaria), dont les mandats étaient arrivés à expiration, et Enrico Beneduce, décédé au printemps.

L'annonce la plus attendue, celle de la nomination de Gerardo Braggiotti (déjà directeur général) comme secrétaire général – un poste créé pour lui – n'a pas franchi officiellement les murs de l'ancien couvent du XVIIe qui abrite Mediobanca depuis sa création. Le poste lui a pourtant bien été proposé.

M. Braggiotti menaçait depuis plusieurs mois de démissionner en raison des différends qui l'opposaient au délégué général, Vincenzo Maranghi, sur la stratégie de la banque. Il avait été retenu de justesse avant l'été sur l'intervention du fondateur de la banque, Enrico Cuccia, président d'honneur depuis 1988, et de certains administrateurs, notamment Antoine Bernheim, président de *Generali*, et Pietro Marzotto, patron du groupe textile du même nom. C'est grâce à ces derniers qu'il a obtenu gain de cause et des pouvoirs accrus. Il sera chargé de moderniser la banque d'investissement et de renforcer ses relations avec les marchés des capitaux.

La nomination de M. Braggiotti met momentanément fin à la *guerre ouverte* à laquelle il se livrait avec M. Maranghi. Ce dernier est administrateur délégué de Mediobanca, c'est-à-dire le patron opérationnel de la banque, depuis le retrait partiel d'Enrico Cuccia, quatre-vingt-dix ans aujourd'hui. Il est considéré comme le gardien du temple.

Le problème est que les murs du temple se lézardent. Depuis deux ans, la banque d'affaires collectionne les revers. Dans les mariages comme dans les montages financiers. Elle a dû reculer sur plusieurs opérations dont elle était l'instigatrice : la fusion entre Ferfin (Montedison et Ferruzzi) et les activités chimiques de Fiat sous l'égide d'une structure commune, SuperGemina, a tourné au scandale ; l'augmentation de capital d'Olivetti a échoué. Plus récemment, en avril, la fusion entre le groupe textile Marzotto (Hugo Boss) et HIP, le pôle indutriel du groupe Gemina, a capoté à la dernière minute.

> Depuis deux ans, la banque d'affaires collectionne les revers. Dans les mariages comme dans les montages financiers

La perte d'influence de Mediobanca sur la finance italienne est patente. Si elle a été le conseil dans le rapprochement Auchan / La Rinascente, la banque n'a participé à aucune autre opération d'envergure. Malgré une progression de 27 % de son résultat à 290 milliards de lires (995 millions de francs) en 1997, Mediobanca voit toutefois ses commissions baisser et ses marges se contracter.

Ce déclin a attisé les luttes internes. Hormis M. Maranghi – et Enrico Cuccia qui joue toujours le rôle du Commandeur –, deux hommes forts étaient venus bousculer le vieil établissement : Maurizio Romiti, le fils de Cesare, le patron de Fiat, et Gerardo Braggiotti, le fils d'Enrico, ancien président de la Comit et président de la Compagnie monégasque de banque, dont Mediobanca est actionnaire.

Plus jeunes, les deux directeurs avaient une vision plus dynamique de l'avenir de la banque. Maurizio Romiti a jeté l'éponge après l'échec de la fusion avec Marzotto. Gérard Braggiotti semble aujourd'hui avoir gagné une manche. *« On va vers un système de managers et non plus de propriétaires »*, commente un banquier italien. Et Mediobanca, qui a façonné pendant quarante ans l'industrie familiale italienne sous la houlette d'Enrico Cuccia, n'a pas su faire sa reconversion. Verrouillée par la présence – bien qu'affaiblie – d'« Il Grande Vecchio », la banque a du mal à faire elle-même sa révolution. Ce sont peut-être ses alliés d'hier qui l'obligeront à changer.

La Banca commerciale italiana (Comit) tout d'abord. La banque, qui détient 8 % du capital de Mediobanca, est le dernier établissement en Italie à ne pas avoir noué d'alliances.

Au printemps, des rumeurs avaient fait état d'une fusion entre Mediobanca et la Comit. Elles ont été démenties, mais rien n'exclut qu'une telle opération puisse se faire à terme. Le rôle de Paribas pourrait être décisif. Le 17 septembre, le quotidien *Milano Finança* indiquait que la banque française avait augmenté sa participation dans la Comit de 3 % à 8 %, une information démentie à Paris.

L'attitude de Fiat, « client » historique de la banque, et de l'IFIL, le holding de la famille Agnelli, est également en train de changer. Mediobanca ne semble plus être la référence bancaire du groupe.

Le premier signal de ce changement de pied est la décision du groupe de prendre une participation dans la banque San Paolo di Torino à l'occasion de la privatisation de celle-ci. Une provocation quand on sait que la banque turinoise fait partie du bloc financier composé de l'Istituto mobiliare italiano (IMI), l'assureur INA, la banque Monte dei Paschi di Siena et la puissante caisse d'épargne Cariplo qui s'oppose à la *« galaxie du Nord »* que constituent Mediobanca, la Comit et leurs alliés.

La filiale d'assurance de Fiat, Toro, va de son côté prendre une participation de 7 % dans la Banca di Roma. Le lien qui unissait Mediobanca et Fiat passait par Cesare Romiti. Or celui-ci vient de passer la main à un autre responsable de Fiat au conseil de Mediobanca. Quant à l'IFIL, il est présidé par Umberto Agnelli, qui n'a pas de rapports particulièrement amicaux avec Mediobanca.

La guerre entre les anciens et les modernes, un temps apaisée, pourrait se raviver dès la disparition d'Enrico Cuccia. A moins que les ambitions de la Comit, qui a elle-même un problème stratégique à régler, viennent chambouler la vieille maison.

Babette Stern

La privatisation totale de Lufthansa rencontre un vif succès

LA QUASI-TOTALITÉ des 143 millions d'actions Lufthansa encore détenus par l'Etat allemand (37,5 %) a été placée dès lundi 29 septembre, *premier jour de l'opération, à la Bourse de Francfort*. Il s'agit de la deuxième plus grosse vente d'actions en Allemagne *après la privatisation de Deutsche Telekom en 1996*.

La compagnie a prévu une campagne de pré-marketing mondial, dans quatorze villes européennes et deux villes américaines. Le placement s'achèvera le 10 octobre. Le 12, le prix sera connu. Il devrait se rapprocher des 50 marks, alors que le cours actuel est de 34 marks. La direction de Lufthansa considère que le potentiel de croissance des bénéfices est important. Le 13 octobre, les actions seront introduites en Bourse et Lufthansa sera complètement privatisée.

DÉPÊCHES

■ **CASINO : l'action du distributeur stéphanois a ouvert en hausse** de 9,9 %, à 365 francs, mardi 30 septembre à la Bourse de Paris, après la reprise de la cotation. Lundi, le Conseil des marchés financiers (CMF) a déclaré recevables les nouvelles offres de reprise concurrentes déposées sur le groupe de distribution Casino par Promodès et par Rallye. Paul-Louis Halley, le président de Promodès, a proposé, dans un entretien aux *Echos* du 30 septembre, que la famille Guichard, héritière du fondateur de Casino, dispose d'un représentant au conseil d'administration du futur groupe Promodès-Casino. ■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la banque a racheté à Paribas ses 38,4 % du Crédit du Nord** pour 1,8 milliard de francs, mardi 30 septembre. La Société générale détenait déjà 61,6 % du capital du Crédit du Nord, depuis mars, et s'était engagée à acquérir le solde dans les trois ans.

■ **GEC ALSTHOM : deux filiales du groupe**, EGT SA et GEC Alsthom Centrales energétiques ont signé des accords d'intéressement. La première avec la CGC, la CFTC et SUD Alsthom, la seconde avec la CFDT et la CGC. Les primes devraient représenter environ 4 % du salaire annuel.

■ **ROUTIERS : la branche route de la CFDT-transports** a annoncé lundi 29 septembre son intention de lancer *« une action dure et illimitée à partir du 3 novembre »* pour des revendications salariales, si le patronat ne révise pas d'ici là ses propositions salariales.

■ **DEUTSCHE TELEKOM : l'opérateur allemand** a accepté lundi 29 septembre devant un tribunal administratif de Munster de communiquer sous quinzaine à ses futurs concurrents *« une offre »* de tarifs leur permettant d'utiliser ses lignes téléphoniques allant jusque chez les abonnés.

■ ***UBI SOFT* : l'éditeur français de logiciels de loisirs** a annoncé lundi 29 septembre l'émission d'obligations convertibles pour un montant de 85,02 millions de francs, pouvant être augmentée de 15,18 millions, afin d'accompagner son développement.

■ **OLIVETTI : le groupe italien** a annoncé lundi 29 septembre une augmentation de capital de 670 milliards de lires (2,3 milliards de francs), après avoir enregistré des pertes avant impôts au premier semestre de 334,6 milliards de lires, pour un chiffre d'affaires de 3 121,5 milliards de lires (-9,8 %). L'endettement net du groupe s'élève à 1 887,5 milliards de lires, contre 1 691,7 milliards fin décembre 1996. Olivetti table sur un retour aux bénéfices fin 1997, après six ans de pertes, grâce aux conséquences de l'alliance, signée début septembre, avec Mannesmann, qui doit verser une première somme de 1 100 mds de lires pour participer au capital de la nouvelle joint-venture.

■ **GEMPLUS : le fabricant français de cartes à puce** a annoncé lundi 29 septembre la création à Montréal (Canada) d'un centre de recherche et développement. Gemplus prévoit d'investir en trois ans *« environ 20 millions de dollars en recherche-développement sur la zone Amériques »* et d'embaucher *« environ 100 spécialistes »*.

■ **MICROSOFT : le groupe américain** devait publier mardi 30 septembre la nouvelle version de son logiciel de navigation sur Internet, Explorer. Microsoft veut s'emparer de plus de la moitié de ce marché, contre 36 % actuellement, mais 3 % il y a 18 mois, selon le cabinet Zona Research, qui attribue par ailleurs 62 % de ce marché à la société Netscape.



هكذا من الإعمل

Plusieurs polémiques secouent « La Voix du Nord »

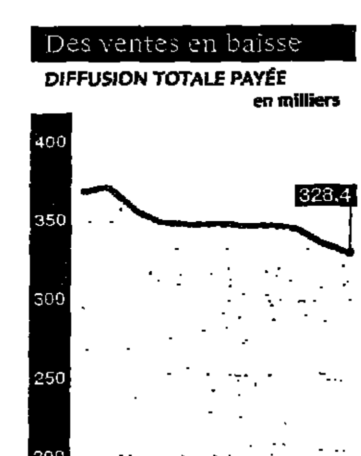
Le quotidien lillois est pris dans des remous judiciaires, tandis que certains s'élèvent pour contester les conditions de reprise de l'entreprise par les salariés, qui n'aurait profité qu'aux principaux dirigeants

LILLE
de notre envoyé spécial

En septembre, Euralille a tremblé. *La Voix du Nord* aussi. Il ne s'agit pas d'un grand séisme, mais de légères fissures qui viennent lézarder la belle façade pyramidale du premier quotidien du Nord. C'est un petit livre d'à *peine 60 pages qui a réveillé plusieurs polémiques.* Il est signé par *un ancien rédacteur-en-chef* du quotidien, Robert Décout. Son titre : *L'Imposture du pouvoir à* La Voix du Nord (Ed. Publinord). L'ouvrage met en cause l'appropriation du journal par son ancien patron, René Decock, mort en janvier 1996, et porte surtout une attaque sur les conditions du RES (reprise de l'entreprise par les salariés) réalisé en 1989.

Le sujet est sensible. Parce qu'il touche une entreprise de communication puissante et omniprésente dans le Nord, mais aussi parce qu'il met en évidence les fragilités capitalistiques des journaux et parce qu'il jette une ombre sur l'image de ce journal issu de la Résistance. Le livre est paru au moment même où le président du directoire, Jean-Louis Prévost, a été mis en examen pour abus de biens sociaux dans le cadre de la gestion d'une filiale de *La Voix du Nord*, Ageconseil. Enfin, un ancien dirigeant du journal a porté plainte contre X, pour abus de pouvoir et escroquerie.

Parmi les zones d'ombre de l'histoire du journal que révèle le livre, l'une est originelle : *La Voix du Nord* a été créée, en 1941, par deux hommes, au sein du réseau de résistance du même nom, Jules Noutour et Natalis Dumez. Mais lorsque les membres du réseau survivants reviendront de déportation, ils trouveront leurs places occupées par ceux qui ont fait renaître le journal à la Libération, et ils se voient contester le droit d'intégrer la société. Il a fallu près de trente ans de procès pour que la Cour de cassation reconnaisse leurs droits. Pour Robert Décout, qui a été rédacteur en chef de 1953 à 1981, René Decock était *« seul habilité à faire le tri entre les bons et les mauvais résistants, les vrais et les faux, les premiers étaient, bien entendu, ceux qui se trouvaient de son côté ».*



En dix ans, La Voix du Nord a perdu plus de 40 000 exemplaires.

La deuxième partie de l'ouvrage est celle qui suscite le plus de polémiques, car elle met en cause la direction actuelle de l'entreprise. En 1989, *La Voix du Nord* procède à un RES pour se défendre. Comme dans de nombreuses entreprises de presse, le capital était éclaté et sous-évalué. L'action de l'entreprise valait 300 francs. Des voix s'élevaient alors, chez certains actionnaires, pour réclamer une revalorisation de son prix. Elles tombaient généralement dans le vide. Jusqu'au jour où des hommes d'affaires de la région se sont rendu compte que 60 000 actions à 300 francs, cela représente *18 millions de francs.* Pour cette somme, on pouvait donc s'emparer du journal et de son patrimoine immobilier.

Ils commencent à racheter des actions, dans l'indifférence, d'abord. Ils finissent par susciter l'inquiétude. La direction met alors en place un RES et regroupe les actions au sein d'un holding, Voix du Nord investissement (VNI), qui contrôle 70 % du journal. 320 salariés participent au RES et les trois principaux dirigeants du journal deviennent les trois premiers actionnaires, contrôlant un tiers du capital du holding.

Les choses se compliquent lorsque le Crédit agricole reprend, en 1994, les 15 % encore détenus dans *La Voix du Nord* par les instigateurs de l'OPA, pour 53 millions de francs. Parallèlement, une filiale du Crédit agricole, Camnord investissement, rachète les actions de VNI qui se libèrent, au point de devenir le premier actionnaire du holding, avec environ 14 % des parts, devant Mme Decock (10,7 %), l'épouse de l'ancien président, et Jean-Louis Prévost (9,2 %).

On évoque un climat de peur, une recrudescence des sanctions, des licenciements

Pour une partie des petits actionnaires, regroupés au sein du Rassemblement des actionnaires salariés et retraités (Rasar), il s'agit simplement d'une *« opération destinée à mettre la main sur le pouvoir et les avoirs de* La Voix du Nord *entre les mains d'une seule personne, avec l'aide d'une banque ». « Le pouvoir du président du directoire de* La Voix du Nord, *Jean-Louis Prévost, dépend de celui du président du directoire de VNI qui est Jean-Louis Prévost,* explique le secrétaire du Rasar, Gilles Dumortier, *le contrôlé contrôle le contrôleur. Il a tous les pouvoirs. »*

A cela, s'ajoute une polémique sur la valeur des actions, passée, dès 1989, de 300 francs à 2 500 francs. Aujourd'hui, les mêmes actions valent au moins trois fois plus. Et le prix peut encore flamber en cas de vente du journal. *« Elles peuvent valoir 6 000 ou 60 000 francs,* explique un actionnaire. *Je ne vendrai jamais, on n'a pas à jouer avec un titre issu de la Résistance. On n'achète pas des actions* Voix du Nord *pour faire du trafic. »*

« Le RES a été détourné de sa vocation initiale, explique Gilles Dumortier, *les salariés ne peuvent plus acheter d'actions et des pressions sont exercées sur ceux qui partent pour qu'ils vendent leurs actions au Crédit agricole. »* Un ancien cadre du journal s'est fait licencier pour faute grave du jour où il a refusé de céder ses actions.

Le directeur général de la caisse régionale de Crédit agricole mutuel du Nord, Claude Barre, réfute toute volonté agressive de la banque. Pour lui, il existe, entre la banque et le journal, *« un lien de confiance ». « On imagine mal,* explique-t-il, *que le Crédit agricole renie sa parole et ses engagements. Nous n'allons pas noircir notre image auprès de tous nos partenaires pour gagner quelques sous. »*

Ces polémiques provoquent un malaise au sein de l'entreprise. *On évoque un climat de peur, une* recrudescence des sanctions, des licenciements et de multiples procédures judiciaires. *La Voix du Nord* est une entreprise prospère qui a su se diversifier, sans que cela soit toujours compris par les salariés, qui envisagent cependant de créer un comité de groupe. Le journal a affiché, en 1996, un résultat d'exploitation de 34 millions de francs (contre 48 millions en 1995) pour un chiffre d'affaires de 896 millions de francs. Ce développement du groupe s'est produit alors que la diffusion du journal a baissé. En dix ans, il a perdu plus de 40 000 exemplaires, alors que l'un de ses concurrents *Nord-Matin* (65 000 exemplaires) a disparu. André Soleau, *directeur-adjoint du quotidien,* fait valoir que certaines éditions ont disparu et qu'il est nécessaire de moderniser le réseau de vente. Un ancien chef de service donne un avis plus tranché : *« Le journal est moins bon, parce que les journalistes sont moins heureux. »*

A. S.

Jean-Louis Prévost, président du directoire
« L'opération s'est faite dans la transparence »

« La direction est accusée de s'être approprié le journal grâce au rachat de l'entreprise par les salariés. Que répondez-vous ?

– L'opération du RES a été organisée très rapidement pour faire face à une tentative d'OPA inamicale. J'ai supposé qu'il s'agissait de prête-noms, mais je n'en ai pas eu la preuve. On a parlé de Maxwell, puis d'Hersant. En juin 1989, l'un des actionnaires, qui était un opposant à l'ancien président René Decock, conseille aux autres actionnaires de vendre leurs actions aux trois hommes d'affaires qui avaient lancé l'OPA. Nous réagissons aussitôt en montant ce RES pour créer une holding – Voix du Nord Investissement (VNI) – qui contrôle 70 % des actions de *La Voix du Nord*. Le Crédit agricole, qui était l'un de nos banquiers, accepte de financer ce RES, alors que d'autres banques avaient refusé parce qu'il y avait des risques. Tous ceux qui voulaient apporter leurs actions ou en acheter ont pu le faire. Il n'y a eu aucun refus, pas de pressions, ni de barrières. L'opération s'est faite dans la transparence la plus totale et dans la cohésion.

– Certains dénoncent pourtant une confiscation du pouvoir grâce à ce RES ?

– Avant le RES, le pouvoir était à la direction, c'est toujours vrai aujourd'hui. On n'est pas dans une coopérative. On ne peut pas reprocher au conseil d'avoir la majorité et de vouloir la garder. Oui, une vingtaine de cadres ont 51 % du capital, c'est dans l'esprit du RES.

– Des salariés se plaignent de ne pouvoir acheter des actions, qui tombent dans l'escarcelle du Crédit agricole.

– Il n'y a pas de discrimination. La vérité c'est qu'il y a très peu de demandes du personnel. Elles sont satisfaites, même s'il a pu y avoir des retards. On peut se poser la question de savoir ce que l'on ferait si un opposant au RES et au développement de l'entreprise était candidat au rachat d'un important nombre d'actions.

– Est-il normal que ce RES ait permis au Crédit agricole de devenir le premier actionnaire ?

– Je ne suis pas honteux de dire que *La Voix du Nord* s'adosse au Crédit agricole. Il faut, aux entreprises de communication, un partenariat solide qui s'appuie sur des banques ou des professionnels. Le Crédit agricole détient 15 % du capital de La Voix du Nord SA, puisqu'il a racheté les actions des trois hommes d'affaires qui ont fait l'OPA. Enfin, c'est une filiale du Crédit agricole, la Camnord, qui reprend les actions de Voix du Nord Investissement qui sont vendues. Il n'y a pas d'autres candidats. Tout le monde peut racheter les actions de Camnord.

– Vous avez été mis en examen pour abus de biens sociaux dans le cadre d'une filiale Ageconseil, qui a détenu des actions de VNI. Pourquoi ?

– Ageconseil est une sous-filiale de *La Voix du Nord*. Elle a été créée en 1988 pour réaliser des économies d'échelle et trouver des nouveaux marchés publicitaires. Elle s'occupait de régies, de comptabilité et de gestion des filiales. A un moment, Ageconseil a abrité 300 actions VNI qui venaient d'être vendues. C'est ensuite Camnord qui a joué ce rôle. Il y a eu des demandes d'informations du fisc, puis des enquêtes, des fouilles dans une dizaine de filiales, mais aucune perquisition n'a eu lieu à *La Voix du Nord*. J'ai été mis en examen, avec deux autres dirigeants. Je n'ai jamais touché d'argent d'Ageconseil. J'attends. *La Voix du Nord* est un journal indépendant, sur le plan de son capital et de sa rédaction, ça dérange. »

Propos recueillis par Alain Salles

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : le groupe Spir Communication,** filiale d'*Ouest-France*, a élevé sa participation, lundi 29 septembre, à 65,94 % (contre 33,94 % au départ) dans le groupe de presse gratuite *Le Galibot* – vingt-deux titres, 1,9 million d'exemplaires hebdomadaires. Cet achat (66,2 millions de francs payés comptant) porte à cent vingt-huit les gratuits de Spir Communication – 10,8 millions d'exemplaires par semaine répartis sur cinquante départements. Avec l'achat récent à la Socpresse (groupe Hersant) de quatre gratuits et de trois distributeurs, de *Punt 66* à l'espagnol Hermès et de sa prise de participation dans deux sociétés spécialisées dans le *couponing*, Spir Communication veut lancer la commercialisation de coupons dans la presse gratuite.

■ **Hachette Filipacchi Médias a lancé,** lundi 22 septembre en Espagne, un mensuel économique grand public, *Emprendedores* (« Entrepreneurs »). Vendu 350 pesetas (14 francs) après un lancement à 200 pesetas, *Emprendedores* vise 200 000 exemplaires de diffusion. *Emprendedores* est le seul titre économique du groupe Hachette depuis son retrait du *Nouvel Economiste.*

■ **L'agence de communication financière américaine Bloomberg va lancer au Royaume-Uni** un mensuel financier, début 1998. *Bloomberg Money* visera ensuite une parution hebdomadaire et concurrencera ainsi *Investors Chronicle*, hebdomadaire du *Financial Times*. Bloomberg fournit déjà son supplément affaires à *The Independent on Sunday.*

■ **Des salariés de *Libération* ont annoncé,** lundi 29 septembre, la création d'un syndicat SUD (Solidaires, unitaires et démocratiques), le premier dans la presse, ouvert à toutes les catégories de personnel du journal, *« fabricants, administratifs, documentalistes et journalistes ».* SUD Presse Libération entend s'inscrire *« dans l'histoire du journal, avec ce mélange d'indépendance et d'impertinence qui a fait* Libération *».*

■ **PUBLICITÉ : une Maison de la pub a ouvert ses portes,** jeudi 25 septembre, à Paris. *« Le patrimoine publicitaire est plutôt à considérer comme un document que comme une marchandise »,* estime Anne Saint Dreux, fondatrice du Centre national des archives publicitaires (CNAP) et présidente de la Maison de la pub. Etudiants et chercheurs pourront y consulter les archives publicitaires et débattre avec les professionnels. Des visites sont aussi organisées pour les particuliers (7, boulevard Bourdon, 75004 Paris, tél : 01-40-29-17-17).

■ ***L'agence Publicis Etoile a obtenu la certification*** Iso 9001 pour sa démarche « qualité ». Basée à Paris, elle emploie 100 personnes et a réalisé 65 millions de francs de marge brute. Elle rejoint les agences de communication qui, dès 1996, ont été certifiées Iso 9001 (Euro RSCG Motivation, Euro RSCG Prosperyka et Euro RSCG C2E, Euro RSCG Edifi et Procréa).

La télévision numérique séduit un million de foyers européens

CANNES
de notre envoyé spécial

« 1996 et 1997 seront certainement vues comme étant les dernières vagues de lancement de chaînes de télévision traditionnelles », souligne, dans son introduction, la quatrième édition de l'étude annuelle d'information et publicité (IP), régie publicitaire filiale du groupe Havas.

Selon ce panorama du paysage audiovisuel européen, Channel 5, cinquième chaîne généraliste britannique, et Nelonen, une télévision finlandaise, seront *« les derniers gladiateurs de l'ère de la télévision analogique ».* D'après IP, *« la télévision est entrée dans l'ère du numérique, mais pas encore ses téléspectateurs ».* Pour preuve, l'Europe, avec 80 millions de foyers câblés ou parabolisés, dépasse les Etats-Unis, où l'on dénombre 70 millions de ménages *raccordés au câble ou équipés* d'une parabole. Mais les Etats-Unis enregistrent 73 % de taux de pénétration du câble et du satellite, contre 33 % sur le Vieux Continent.

La télévision numérique a démultiplié l'offre de programmes. 303 chaînes étaient diffusées en 1995 ; elles étaient 383 l'an dernier et, selon IP, il y en a aujourd'hui plus de 400. Parmi cette pléthore, la télévision à péage se taille la part du lion avec pas moins de 40 chaînes premium, à l'exemple de Canal Plus, et 7 bouquets de programmes. Quinze millions de foyers européens, dont 14,5 millions pour la seule Europe de l'Ouest, souscrivent à au moins une chaîne à péage. L'an passé, le marché européen de la télévision payante a généré un chiffre d'affaires évalué à environ 24 milliards de francs.

DURÉE D'ÉCOUTE EN HAUSSE

Avec trois bouquets en compétition (AB Sat, CanalSatellite et TPS), le marché français est le plus dynamique d'Europe, loin devant l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. D'après IP, le rapide succès de CanalSatellite et TPS a une double origine : *« La France ne propose pas une large sélection de chaînes généralistes et le marché français est déjà fortement converti à la télévision à péage. »* A la fin de 1997, les offres numériques auront séduit plus d'un million de foyers en Europe de l'Ouest. Selon les prévisions, le chiffre d'affaires de la télévision numérique atteindra près de 6 milliards de francs en 2001.

Selon IP, l'accroissement de l'offre de chaînes s'est traduit par une augmentation de la durée d'écoute. En 1996, les Européens ont passé en moyenne 200 minutes chaque jour devant leur téléviseur contre 196 minutes un an plus tôt. Phénomène inverse aux Etats-Unis, où la durée d'écoute a encore baissé de deux minutes pour s'établir à 239 minutes en 1996. En Europe occidentale, les Britanniques sont les plus gros consommateurs, avec une moyenne quotidienne de 229 minutes. La France, avec 192 minutes, se classe à l'avant-dernier rang, juste devant le Portugal.

Les chaînes pan-européennes diffusées en clair ont continué leur progression. En 1996, 80 millions de foyers en Europe, dont 58 millions pour la seule Europe occidentale, pouvaient les recevoir par câble ou satellite. Eurosport, *distribuée auprès de 72 millions de foyers,* confirme sa place de première chaîne pan-européenne devant CNN, NBC et MTV Europe. En 1997, le marché publicitaire des chaînes pan-européennes devrait s'établir à 1,62 milliard de francs.

Guy Dutheil

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a terminé en baisse, mardi 30 septembre, sous l'effet de ventes de dernière minute. Le Nikkei a perdu 99,50 points, soit 0,55 % à 17 887,71 points.

■ **L'OR** a ouvert en hausse, mardi 30 septembre, à Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 327,60-328 dollars, contre 327,10-327,40 dollars la veille en clôture.

■ **LE BARIL** de brut de référence « *light sweet crude* » a gagné 39 cents à 21,26 dollars, lundi 29 septembre, sur le marché à terme new-yorkais. Il avait gagné 48 cents vendredi.

■ **A NEW YORK**, à la veille de la réunion du comité monétaire de la Réserve fédérale américaine, le Dow Jones a terminé la séance de lundi en hausse de 0,87 %, à 7 991,43 points.

■ **LE NICKEL** a grimpé, lundi, sur le LME en raison d'achats spéculatifs. Le prix de référence a gagné 300 dollars, pour terminer à 7 050 dollars la tonne.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Reprise à la Bourse de Paris

RASSURÉE par le *statu quo* observé par la Bundesbank lors de son opération de prise en pension, la Bourse de Paris était orientée à la hausse, mardi 30 septembre, dans un marché calme avant la tenue du comité de politique monétaire de la Fed (FOMC). En progression de 0,54 % au début des échanges, l'indice CAC 40 gagnait 0,93 % vers 11 heures. Une heure et demie plus tard, les valeurs françaises s'appréciaient en moyenne de 0,83 % à 3 013,78 points. Les transactions portaient 2,8 milliards de francs dont 2,1 milliards de francs sur les valeurs de l'indice CAC 40.

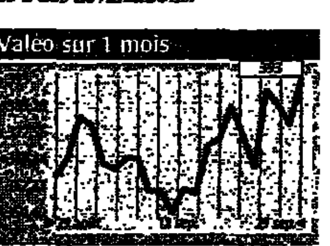
Du côté des valeurs, Casino, dont la cotation reprenait ce matin, gagne 8,40 % à 360 francs. « *Tant que l'on n'aura pas d'autres nouvelles, le titre devrait rester autour des 360/365 francs* », estimait un opérateur. Casino cote 4 % à 5 % au-dessous de l'offre de Promodès dans l'incertitude sur l'issue de la bataille boursière entre Promodès et Rallye. « *Le marché aimerait bien que l'offre de Promodès l'emporte, mais on n'en est pas sûr* », commentait un autre intervenant. Le titre Rallye, qui affichait en revanche une baisse de 4,98 % à 341,70 francs à la reprise de cotation sur le second marché à l'ouverture, était réservé à la baisse.

Indice CAC 40 sur un an

CAC 40/5 jours

Valeo, valeur du jour

VALEO a terminé la séance en hausse, lundi 29 septembre, à la Bourse de Paris. Le titre de l'équipementier automobile s'est apprécié de 3,42 % à 393 francs. Dans un entretien à l'agence *Reuter*, Noël Goutard, PDG du groupe, a déclaré qu'il révisait à la hausse sa prévision de chiffre d'affaires pour 1997 de 32 à 33 milliards de francs. Il a également menacé de délocaliser ses activités vers d'autres pays européens en cas de passage aux 35 heures en France rappelant que son groupe a déjà eu recours à des transferts de production lorsque l'Espagne, l'Italie et la Grande-Bretagne ont procédé à des dévaluations.

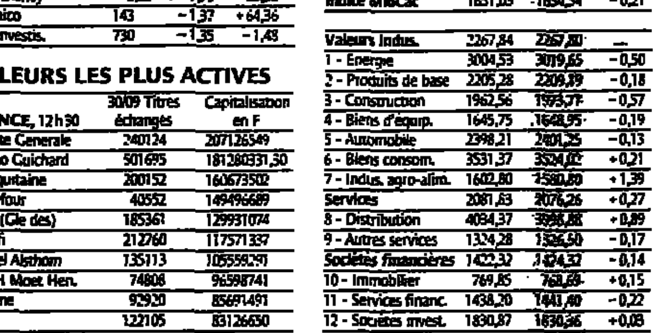


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 30/09	Var. % 29/09	Var. % 31/12
Casino Guichard	359	+8,09	+48,59
Casino Guich.ADP	279	+7,55	+46,84
Guilbert	822	+6,20	−19,01
S.E.B.	887	+4,47	−12,78
Sommer-Allibert	227	+3,39	+46,45
Eridania Beghin	914	+3,86	+9,46
Metrologie Inter.	*15,60*	*+3,65*	*−0,06*
Lebon	235	+3,52	+37,34
Eurafrance	2449	+3,17	+8,83
Bancaire (Cie)	769	+2,80	+28,58
BAISSES, 12h30			
Nordon (Ny)	382	−4,26	+4,08
Dassault Electro	560	−3,11	+25,84
Dassault-Aviation	1310	−2,60	+11,96
NRJ #	801	−2,31	+21,73
Chargeurs	391,50	−2,12	+52,53
Thomson-CSF	189,40	−2,11	+12,55
Gr.Zannier (Ly) #	149	−1,90	+27,13
Euro Disney	8,20	−1,79	−30,38
Ingenico	143	−1,37	+64,36
Bail Investis.	730	−1,35	−1,49

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	30/09 Titres échangés	Capitalisation en F
Societe Generale	240124	207126549
Casino Guichard	501695	181280331,50
Elf Aquitaine	200152	160673502
Carrefour	40552	149496689
Eaux (Gle des)	185361	129931074
Sanofi	212760	117571337
Alcatel Alsthom	135113	105559291
LVMH Moet Hen.	74808	96598741
Danone	92920	85691491
Total	122105	83126650

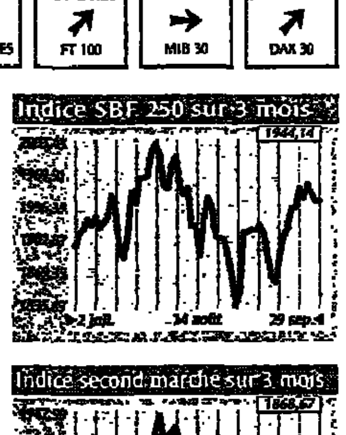


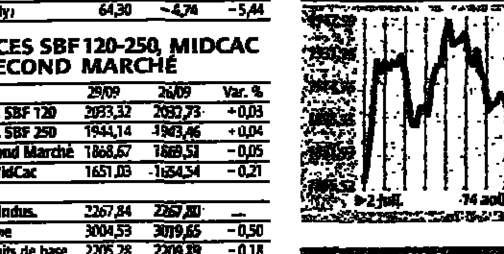
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h50	Cours au 30/09	Var. % 29/09	Var. % 31/12
Guyomarc h N.A.	446	+5,18	+93,91
Tonna Electro.(Ny)	264	+4,76	+152,63
Delachaux S.A.	1150	+4,54	+62,42
Pochet	700	+4,47	−21,78
SAIRP Composites #	234	+4	—
BAISSES, 12h50			
CFPI #	380	−9,52	+7,95
Rallye(Cathiard)Ly	334	−7,11	+59,04
Eurosic	53,70	−4,95	+26,05
Normal #	162,50	−4,91	+8,26
Jullien (Ny)	64,30	−4,74	−5,44

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	29/09	26/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2033,32	2032,73	+0,03
Ind. gén. SBF 250	1944,14	1943,46	+0,04
Ind. Second Marché	1868,67	1869,51	−0,05
Indice MidCac	1651,03	1654,54	−0,21
Valeurs Indus.	2267,84	2267,80	—
1 - Energie	3004,53	3019,65	−0,50
2 - Produits de base	2205,28	2209,39	−0,18
3 - Construction	1962,56	1973,77	−0,57
4 - Biens d'équip.	1645,75	1648,95	−0,19
5 - Automobile	2398,21	2401,25	−0,13
6 - Biens consom.	3531,37	3524,02	+0,21
7 - Indus. agro-alim.	1602,80	1580,80	+1,39
Services	2081,63	2076,26	+0,27
8 - Distribution	4034,37	3998,88	+0,89
9 - Autres services	1324,28	1326,50	−0,17
Sociétés financières	1422,32	1424,32	−0,14
10 - Immobilier	769,85	768,69	+0,15
11 - Services financ.	1438,20	1441,40	−0,22
12 - Sociétés invest.	1830,87	1830,36	+0,03







Tokyo termine sous les 18 000 points



LA BOURSE de Tokyo a terminé au-dessous de la barre-clé des 18 000 points, mardi 30 septembre. Le marché a été déprimé par la crainte d'une nouvelle baisse de la *cote au début du second semestre* de l'année fiscale. L'indice Nikkei a perdu 99,50 points, soit 0,55 %, à 17 887,71 points.

La veille, la Bourse de New York a terminé la séance en hausse de 69,25 points (0,87 %), à 7 991,43 points à la veille de la réunion du comité monétaire de la Banque fédérale de réserve américaine (Fed). La plupart des analystes tablent sur un statu quo de la Fed. Cette dernière n'a pas touché à ses taux depuis le 25 mars, lorsqu'elle avait relevé d'un quart de point le taux interbancaire, à 5,50 %, afin de prévenir toute velléité de hausse des prix.

En Europe, la Bourse de Londres a terminé en très légère baisse, parvenant tout de même à conserver la quasi-totalité des gains très importants engrangés vendredi. L'indice Footsie a perdu 6 points, à 5 220,3 points, soit un repli de 0,10 %. La Bourse de Francfort a terminé en hausse de 0,58 %, l'indice DAX repassant les *4 100 points, à 4 104,27 points*, grâce à la fermeté du dollar.

INDICES MONDIAUX

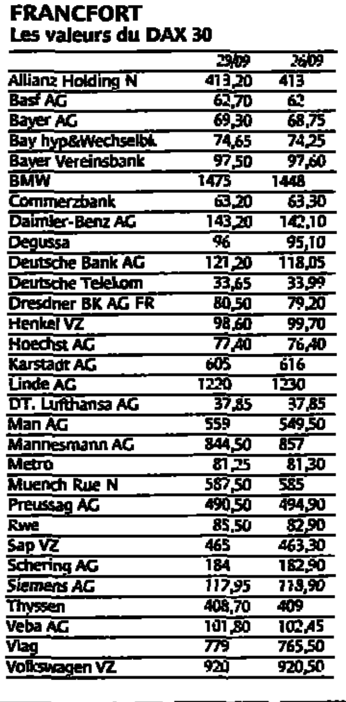
	Cours au 29/09	Cours au 26/09	Var. en %
Paris CAC 40	2994,55	2985,63	+0,30
New-York/DJ indus.	7941,09	7922,18	+0,24
Tokyo/Nikkei	17987,20	17994,78	−0,04
Londres/FT100	5223,20	5226,30	−0,06
Francfort/Dax 30	4104,27	4080,78	+0,57
Frankfort/Commer.	1371,47	1359,59	+0,87
Bruxelles/Bel 20	2953,79	2952,84	+0,03
Bruxelles/Général	2417,44	2416,66	+0,03
Milan/MIB 30	1232	1232	—
Amsterdam/Gé. Cbs	622,40	622,30	+0,02
Madrid/Ibex 35	*630,24*	*629,35*	*+0,14*
Stockholm/Affarsal	2609,82	2609,82	—
Londres FT30	3329,60	3345,80	−0,49
Hong Kong/Hang S.	14864,40	14710,98	+1,03
Singapour/Strait t	1934,75	1922,85	+0,62

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	29/09	26/09
Alcoa	81,87	80,31
Allied Signal	42,18	41,50
American Express	82,12	81,62
AT & T	45,18	45,43
Boeing Co	54,81	54,56
Caterpillar Inc.	54,06	54,06
Chevron Corp.	84,50	83,06
Coca-Cola Co	62,56	61,93
Disney Corp.	80,43	79,50
Du Pont Nemours&Co	62,43	63,12
Eastman Kodak Co	64,31	64
Exxon Corp.	65	64,06
Gén. Motors Corp.H	66,81	65,93
Gén. Electric Co	68,81	68,31
Goodyear T & Rubbe	69,06	67,75
Hewlett-Packard	70	71,31
IBM	105	102,87
Intl Paper	54,81	53,87
J.P. Morgan Co	115,12	113,93
Johnson & Johnson	58	57,56
Mc Donalds Corp.	48,12	47,56
Merck & Co.Inc.	101,50	100,12
Minnesota Mng.&Mfg	92,31	90,43
Philip Moris	41,87	41,37
Procter & Gamble C	70,31	69,37
Sears Roebuck & Co	*57*	*57*
Travelers	68,43	69,12
Union Carb.	48,37	47,75
Utd Technol	81,93	82,37
Wal-Mart Stores	36,87	36,37

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	29/09	26/09
Allied Lyons	4,84	4,82
Barclays Bank	16,65	16,63
B.A.T. industries	5,28	5,32
British Aerospace	16,50	16,30
British Airways	6,89	6,83
British Petroleum	9,59	9,45
British Telecom	4,14	4,20
B.T.R.	2,49	2,45
Cadbury Schweppes	5,80	5,75
Eurotunnel	0,68	0,68
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,64	13,60
Granada Group Plc	8,86	8,98
Grand Metropolitan	5,88	5,83
Guinness	5,75	5,72
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,86	6,77
H.S.B.C.	20,76	20,24
Impérial Chemical	9,99	10,07
Legal & Gen. Grp	4,82	4,91
Lloyds TSB	8,22	8,18
Marks and Spencer	6,20	6,22
National Westminst	9,30	9,39
Peninsular Orienta	6,65	6,84
Reuters	7,28	7,09
Saatchi and Saatch	*1,20*	*1,21*
Shell Transport	4,53	4,56
Tate and Lyle	4,38	4,37
Univeler Ltd	17,84	17,95
Zeneca	20,12	20,22



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	29/09	26/09
Allianz Holding N	413,20	413
Basf AG	62,70	62
Bayer AG	69,30	68,75
Bay hyp&Wechselbk	74,65	74,25
Bayer Vereinsbank	97,50	97,60
BMW	1475	1448
Commerzbank	63,20	63,30
Daimler-Benz AG	143,20	142,10
Degussa	96	95,10
Deutsche Bank AG	121,20	118,05
Deutsche Telekom	33,65	33,99
Dresdner BK AG FR	80,50	79,20
Henkel VZ	98,60	99,70
Hoechst AG	77,40	76,40
Karstadt AG	605	616
Linde AG	1220	1230
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	559	549,50
Mannesmann AG	844,50	857
Metro	81,25	81,30
Muench Rue N	587,50	585
Preussag AG	490,50	494,90
Rwe	85,50	82,90
Sap VZ	465	463,30
Schering AG	184	182,90
Siemens AG	*117,95*	*118,90*
Thyssen	408,70	409
Veba AG	101,80	102,45
Viag	779	765,50
Volkswagen VZ	920	920,50

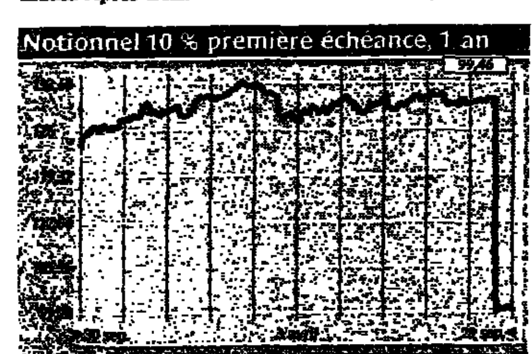


LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK → Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT → Bunds 10 ans

Statu quo à la Bundesbank

LA BUNDESBANK A ANNONCÉ, mardi matin *30 septembre, qu'elle maintenait inchangé*, à 3 %, le *niveau* de ses prises en pension (Repo). Certains analystes anticipaient un resserrement de la politique monétaire allemande à cette occasion en raison de la récente apparition de tensions inflationnistes outre-Rhin. Le marché obligataire français était orienté à la hausse, mardi matin. Après trente minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des em*prunts d'Etat, gagnait 6 centièmes*, à 99,54 points. *Le* taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,50 %, soit 0,05 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance sur une note irrégulière. Le rendement de l'emprunt à 30 ans s'était inscrit à 6,38 % en clôture.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 29/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,13	5,48	6,12	1,70
Allemagne	3,01	5,58	6,17	1,80
Grande-Bretagne	7,06	6,41	NC	2,80
Italie	6,75	6,12	6,72	2,60
Japon	0,56	2,14	NC	0,50
Etats-Unis	5,47	6,09	6,37	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 29/09	Taux au 26/09	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	5,72	101,20
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'Etat à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'Etat à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 29/09	Vente 29/09	Achat 26/09	Vente 26/09
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,25	3,37	3,25	3,37
3 mois	3,29	3,42	3,29	3,42
6 mois	3,44	3,54	3,44	3,54
1 an	3,71	3,83	3,71	3,83
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3289	—	3,3281	—
Pibor Francs 3 mois	3,4141	—	3,4141	—
Pibor Francs 6 mois	3,5313	—	3,5313	—
Pibor Francs 9 mois	3,6563	—	3,6563	—
Pibor Francs 12 mois	3,7891	—	3,7891	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,3177	—	4,3177	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4115	—	4,4115	—
Pibor Ecu 12 mois	4,5208	—	4,5208	—

MATIF

Échéances 29/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 97	68712	99,46	99,76	99,42	99,66
Mars 98	386	99	99,12	99	99,06
Juin 98	2	98,72	98,72	98,72	98,72
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	11169	96,38	96,40	96,38	96,40
Mars 98	8254	96,16	96,19	96,13	96,19
Juin 98	4777	95,92	95,96	95,91	95,96
Sept. 98	4905	95,76	95,79	95,74	95,79
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	1499	98,10	98,30	98,18	98,28

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 29/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 97	34667	2991	2997	2953	2973
Oct. 97	16107	2955	3002	2958,50	2980
Nov. 97	—	—	—	—	—
Déc. 97	6325	3014	3015	2974	2995

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,9175 | US/DM ↗ 1,7620 | US/¥ ↘ 120,9600 | DM/F ↗ 3,3584 | £/F ↗ 9,5605

Progression du dollar

LE DOLLAR S'INSCRIVAIT EN HAUSSE, mardi matin 30 septembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,7695 mark, 5,9425 francs et 121,25 yens. Le billet vert était soutenu par l'annonce d'un *statu quo* monétaire outre-Rhin. Un relèvement du niveau des prises en pension de la Bundesbank aurait eu pour conséquence d'augmenter la rémunération du deutschemark et d'affaiblir la monnaie américaine. Les opérateurs restaient toutefois prudents avant de connaître les résultats de la réunion, dans l'après-midi, du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine.

Le franc était stable, mardi matin, face à la monnaie allemande. Il cotait 3,3575 francs pour un deutschemark. La livre sterling valait 2,8470 marks et 9,56 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 29/09	% 26/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,8400	+0,01	324	348
Ecu	6,5755	−0,06	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,9175	+0,28	5,6000	6,2000
Belgique (100 F)	16,2735	+0,02	15,7300	16,8300
Pays-Bas (100 fl)	298,1900	+0,01	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4310	−0,12	3,2000	3,7000
Danemark (100 krd)	88,2000	—	82	92
Irlande (1 iep)	8,6240	+0,22	8,2000	9,0400
Gde-Bretagne (1 L)	9,5605	+0,97	9,0600	9,9100
Grèce (100 drach.)	2,1245	+0,16	1,9200	2,4200
Suède (100 krs)	77,9200	−0,72	72,5000	82,5000
Suisse (100 F)	406,7900	−0,11	393	417
Norvège (100 k)	83,2800	+0,29	77,5000	86,5000
Autriche (100 sch)	47,7220	+0,01	46,2500	49,3500
Espagne (100 pes.)	3,9755	−0,03	3,6900	4,2900
Portugal (100 esc.	*3,2950*	*−0,15*	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,2707	+0,15	3,9600	4,5600
Japon (100 yens)	4,8873	−0,02	4,6600	5,0100
Finlande (mark)	112,3200	+0,02	105,5000	116,5000

PARITES DU DOLLAR	30/09	29/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7620	1,7584	+0,20
TOKYO : USD/Yens	120,9600	121,2500	−0,22

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,8878	5,8858	5,8878	5,8858
Yen (100)	4,8733	4,8676	4,8733	4,8676
Deutschemark	3,3580	3,3575	3,3580	3,3575
Franc Suisse	4,0713	4,0633	4,0713	4,0633
Lire ital. (1000)	3,4398	3,4372	3,4398	3,4372
Livre sterling	9,5177	9,4997	9,5177	9,4997
Peseta (100)	3,9818	3,9754	3,9818	3,9754
Franc Belge (100)	16,292	16,253	16,292	16,253

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,24	3,39	3,69
Eurodollar	5,57	5,66	5,78
Eurolivre	7,07	7,22	7,32
Eurodeutschemark	3,19	3,20	3,38

L'OR

	cours 29/09	cours 26/09
Or fin (k. barre)	61400	61900
Or fin (en lingot)	61950	62000
Once d'Or Londres	326,65	...
Pièce française(20f)	356	358
Pièce suisse (20f)	356	360
Pièce Union lat(20f)	356	358
Pièce 20 dollars us	2520	2440
Pièce 10 dollars us	1350	1340
Pièce 50 pesos mex.	2305	2315

LE PÉTROLE

En dollars	cours 30/09	cours 29/09
Brent (Londres)	19,57	19,97
WTI (New York)	20,32	20,81
Light Sweet Crude	19,60	21,22

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	30/09	29/09
Dow-Jones comptant	142,25	...
Dow-Jones à terme	145,53	145,87
CRB	242,72	243,49

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2054,25	2078,75
Cuivre à 3 mois	2096	2182,50
Aluminium comptant	1622,25	1639,25
Aluminium à 3 mois	1644,50	1640,50
Plomb comptant	646,50	650,25
Plomb à 3 mois	652	647
Etain comptant	5612,50	5607,50
Etain à 3 mois	5660	5720
Zinc comptant	1624	1626
Zinc à 3 mois	1427,50	1428,50
Nickel comptant	6332,50	6875
Nickel à 3 mois	6820	7060

METAUX (New-York)		*$/once*
Argent à terme	478,40	506,50
Platine à terme	...	431,20
Palladium	193	196,65
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Ble (Chicago)	353	359
Maïs (Chicago)	257,50	258,75
Grain. soja (Chicago)	631,75	627
Tourt. soja (Chicago)	215,20	209,50
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	...	...
Orge (Londres)	...	80
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1668	1662
Café (Londres)	1532	1579
Sucre blanc (Paris)	301,60	302,50
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	70,54	70,54
Jus d'orange (New-York)	73,20	71,70

هكذا من الإصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 30 SEPTEMBRE
Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,80 %
CAC 40 : 3012,98

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	987	994	+ 0,70	46,71
Cr.Lyonnais(T.P.)	971	972	+ 0,10	51,99
Renault (T.P.)	1865	1869	+ 0,21	95,39
Rhone Poulenc(T.P)	2290	2320	+ 1,31	105,01
Saint Gobain(T.P.)	1284	1285	+ 0,07	71,43
Thomson S.A (T.P)	940	950	+ 1,06	44,45
Accor	1091	1094	+ 0,27	20
AGF-Ass.Gen.France	239	236	- 1,25	5
Air Liquide	947	968	+ 2,21	14
Alcatel Alsthom	773	783	+ 1,29	10
Atos (ex.Axime) CA	640	640	—	—
Axa	396,30	399,10	+ 0,70	7,50
Bail Investis	740	730	- 1,35	64,40
Bancaire (Cie)	748	769	+ 2,80	10
Bazar Hot. Ville	565	560	- 0,88	16
Bertrand Faure	373,50	379,50	+ 1,60	4
BIC	443	442	- 0,22	6
BIS	493	493	—	8
B.N.P.	298,70	298,10	- 0,20	5,40
Bollore Techno	776	776	—	7,50
Bongrain	2171	2210	+ 1,79	61
Bouygues	552	560	+ 1,44	17
Bouygues Offs.	293	300	+ 2,38	2
Bull#	61,65	62,45	+ 1,29	—
Canal +	1019	1038	+ 1,86	20
Cap Gemini	390	389	- 0,25	2
Carbone Lorraine	1705	1700	- 0,29	18
Carrefour	3625	3691	+ 1,82	26
Casino Guichard ●	332,10	359	+ 8,09	4,50
Casino Guich.ADP ●	259,40	279	+ 7,55	4,75
Castorama Dub.(Li)	643	644	+ 0,15	11
C.C.F.	341,10	345,50	+ 1,28	5,60
Cegid (Ly)	644	645	+ 0,15	30
Cerus Europ.Reun	35,40	36,10	+ 1,97	10
Cetelem	673	682	+ 1,33	10
CGIP	1771	1755	- 0,90	40
Chargeurs	400	391,50	- 2,12	7
Christian Dalloz	776	778	—	12
Christian Dior	817	815	- 0,24	9,40
Ciments Francais	238	237,50	- 0,21	1,25
Cipe France Ly #	265	270,90	+ 2,22	2,50
Clarins	650	660	+ 1,53	7,20
Club Mediterranee	496	493	- 0,60	4,50
Coflexip	677	675	- 0,29	1
Colas	875	877	+ 0,22	25
Comptoir Entrep.	12,05	12	- 0,41	7,50
Comptoirs Mod.	2797	2791	- 0,21	24
CPR	469,50	470	+ 0,10	22
Cred.Fon.France	64	63,35	- 1,01	28
Credit Lyonnais CI	343	342,80	- 0,05	10
Cred.Nat.Natexis	444	440,10	- 0,87	10
CS Signaux(CSEE)	225	224,20	- 0,35	9,50
Damart	3730	3730	—	65
Danone	910	922	+ 1,31	17
Dassault-Aviation	1345	1310	- 2,60	37,50
Dassault Electro	578	560	- 3,11	6,40
Dassault Systemes	381,90	380,90	- 0,26	1,70
De Dietrich	259	259	—	5,30
Degremont	419,20	—	—	9
Deveaux(Ly)#	645	655	+ 1,55	24
Dev.R.N-P.Cal Li #	49	49,30	+ 0,61	—
Dexia France	561	568	+ 1,24	15,70
DMC (Dollfus Mi)	96,70	95,50	- 1,24	4
Dynaction	155	155	—	3
Eaux (Cie des)	700	698	- 0,28	12
Eiffage	295,90	298	+ 0,70	28,80
Elf Aquitaine	796	802	+ 0,75	14
Eramet	267,50	269	+ 0,56	6,60
Eridania Beghin	880	914	+ 3,86	33
Essilor Intl	1645	1645	—	14,50
Essilor Intl.ADP	1537	1547	+ 0,65	15,30
Esso	558	564	+ 1,07	4
Eurafrance	2365	2440	+ 3,17	72
Euro Disney	8,35	8,20	- 1,79	0,68
Europe 1	1311	1302	- 0,68	19
Eurotunnel	6,35	6,35	—	—
Fimalac SA	504	502	- 0,39	16
Finextel	107,50	108	+ 0,46	3,91
Fives-Lille	420	423	+ 0,71	14
Fromageries Bel	4140	—	—	50
Galeries Lafayette	2924	2925	+ 0,03	11
CAN	139,90	138,50	- 1	4
Gascogne (B)	562	569	+ 1,24	14
Gaumont #	421	420	- 0,23	2,50
Gaz et Eaux	2401	2423	+ 0,91	55
Geophysique	802	805	+ 0,37	8
G.F.C.	519	515	- 0,77	19
Groupe Andre S.A.	569	565	- 0,70	6
GROUPE GTM	394	395	+ 0,25	8
Gr.Zannier (Ly) #	151,90	149	- 1,90	2,20
Guilbert	774	822	+ 6,20	12
Guyenne Gascogne	2160	2155	- 0,23	30
Hachette Fili.Med.	1184	1179	- 0,42	15
Havas	405	408,80	+ 0,93	8,50
Havas Advertising	714	710	- 0,56	13
Imetal	757	760	+ 0,39	16
Immeubl.France	333	329,20	- 1,14	6
Infogrames Enter.	765	768	+ 0,39	—
Ingenico	145	143	- 1,37	3
Interbail	176	177,90	+ 1,07	17,15
Intertechnique ■	1415	1429	+ 0,98	15
Jean Lefebvre	325	326	+ 0,30	10
Klepierre	781	788	+ 0,89	28
Labinal	1671	1697	+ 1,55	21,50
Lafarge	437,50	436	- 0,34	10
Lagardere	186	190	+ 2,15	3,70
Lapeyre	370,60	373	+ 0,64	5,60
Lebon	227	235	+ 3,52	7
Legrand	1240	1254	+ 1,12	4,38
Legrand ADP	817	816	- 0,12	6,88
Legris indust.	234,50	240	+ 2,34	5
Locindus	790	794	+ 0,50	[illegible]
L'Oreal	2336	2369	+ 1,41	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1286	1280	- 0,46	[illegible]
Marine Wendel	640	640	—	[illegible]
Metaleurop	80,45	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Metrologie Inter. ●	15,05	[illegible]	+ 3,65	[illegible]
Michelin	332,40	335	+ 0,78	7,50
Moulinex #	139,60	142	+ 1,71	4
Nord-Est	128,20	129,90	+ 1,32	5,50
Nortion (Ny)	399	382	- 4,26	[illegible]
NRJ #	820	801	- 2,31	[illegible]
Olipar	71,50	72	+ 0,69	[illegible]
Paribas	440	441,30	+ 0,31	19
Pathe	1180	1176	- 0,33	18
Pechiney	284,10	284,10	—	3,30
Pernod-Ricard	291,80	294,20	+ 0,82	8,40
Peugeot	761	781	+ 2,62	[illegible]
Pinault-Print.Red.	2790	2800	+ 0,35	32
Plastic-Omn.(Ly)	587	585	- 0,34	8,80
Primagaz	471	[illegible]	+ 2,52	8,50
Promodes	2320	2331	+ 0,47	16
Publicis #	555	560	+ 0,90	[illegible]
Remy Cointreau	116,90	116	- 0,76	[illegible]
Renault	175,70	175,90	+ 0,11	3,50
Rexel	1693	1710	+ 1	39,60
Rhone Poulenc A	240	237,60	- 1	[illegible]
Rochette (La)	30	30,50	+ 1,66	1,20
Rue Imperiale(Ly)	5660	—	—	120
Sade (Ny)	186	185,90	- 0,05	12,50
Sagem SA	2900	2900	—	26
Saint-Gobain	910	914	+ 0,43	17
Salomon (Ly)	518	518	—	[illegible]
Salvepar (Ny)	442	440	- 0,45	18,50
Sanofi	545	553	+ 1,46	6,60
Sat	1475	1472	- 0,20	28
Saupiquet (Ns)	619	618	- 0,16	10
Schneider SA	363,30	370,70	+ 2,03	5
SCOR	252	254	+ 0,79	10
S.E.B.	849	887	+ 4,47	11,20
Sefimeg CA	370	371	+ 0,27	14,60
SEITA	183,50	183,80	+ 0,16	6,60
Selectibanque	66,90	66,50	- 0,59	6
SFIM	950	954	+ 0,42	30
SGE	142,90	141,50	- 0,97	5
Sidel	386	388,60	+ 0,67	4,50
Silic CA	835	840	+ 0,59	[illegible]
Simco	440	443,50	+ 0,79	[illegible]
S.I.T.A	1194	1190	- 0,33	12
Skis Rossignol ■	116,50	119	+ 2,14	2,30
Societe Generale	854	861	+ 0,81	17,50
Sodexho Alliance	2830	2893	+ 2,22	26
Sommer-Allibert	218,50	227	+ 3,89	4
Sophia	222,70	225	+ 1,03	17,25
Spir Communic. #	450	449	- 0,22	15
Strafor Facom	411,50	410,40	- 0,26	7
Suez Lyon.des Eaux	656	664	+ 1,21	12
Synthelabo	707	700	- 0,99	5,32
Technip	723	737	+ 1,93	10,50
Thomson-CSF	193,50	189,40	- 2,11	2,80
Total	674	683	+ 1,33	10,50
UFB Locabail	620	—	—	10
UIF	421,20	423	+ 0,42	[illegible]
UIS	206	203,50	- 1,21	[illegible]
Unibail porteur	580	580	—	28
Union Assur.Fdal	635	631	- 0,62	[illegible]
Usinor	119,80	120	+ 0,16	[illegible]
Valeo	393	390,80	- 0,55	[illegible]
Vallourec	405	406	+ 0,24	[illegible]
Via Banque	181	180,50	- 0,27	12
Worms & Cie	424,90	425,60	+ 0,16	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1410	1421	+ 0,78	18
Elf Gabon	1330	1336	+ 0,45	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.A	118,90	[illegible]	+ 1,93	[illegible]
Adecco S.A.	2350	[illegible]	+ 1,14	[illegible]
Adidas AG #	772	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
American Express	480	487	+ 1,45	[illegible]
Anglo American #	313,70	[illegible]	- 1,59	[illegible]
Amgold #	318	320	+ 0,62	[illegible]
Arjo Wiggins App.	20	[illegible]	—	[illegible]
A.T.T. #	271	[illegible]	- 0,55	[illegible]
Banco Santander #	190,50	193	+ 1,31	[illegible]
Barrick Gold #	139,90	142,20	+ 1,64	[illegible]
B.A.S.F. #	210	[illegible]	+ 2,33	[illegible]
Bayer #	235,60	236	+ 0,16	[illegible]
Cordiant PLC	11,50	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork ord.#	278	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork PF CV#	260,10	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	480,50	[illegible]	+ 1,97	[illegible]
De Beers #	175	[illegible]	- 0,57	[illegible]
Deutsche Bank #	412,70	[illegible]	+ 0,99	[illegible]
Dresdner Bank	272	272	—	[illegible]
Driefontein #	40,70	[illegible]	+ 2,21	[illegible]
Du Pont Nemours #	366,60	[illegible]	+ 1,77	[illegible]
Eastman Kodak #	376,50	[illegible]	+ 1,93	[illegible]
East Rand #	1,55	[illegible]	—	[illegible]
Echo Bay Mines #	29,60	[illegible]	+ 3,71	[illegible]
Electrolux #	444	[illegible]	+ 2,70	[illegible]
Ericsson #	285,80	288	+ 0,76	[illegible]
Ford Motor #	259,30	[illegible]	+ 3,04	[illegible]
Freegold #	33,25	[illegible]	+ 2,25	[illegible]
Gencor act.regr.	13,95	13,80	- 1,07	[illegible]
General Elect. #	404	[illegible]	+ 1,73	[illegible]
General Motors #	390,80	396,60	+ 1,48	[illegible]
Gle Belgique #	556	[illegible]	—	[illegible]
Grd Metropolitan	55,75	[illegible]	+ 0,80	[illegible]
Guinness Plc #	56	[illegible]	- 0,35	[illegible]
Hanson PLC reg.	28,35	29	+ 2,29	[illegible]
Harmony Gold #	23,85	[illegible]	+ 4,40	[illegible]
Hitachi #	51,25	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Hoechst #	262,50	262,10	- 0,15	3,45
I.B.M #	614	624	+ 1,62	[illegible]
I.C.I #	97	97	—	[illegible]
Ito Yokado #	300,80	317	+ 5,38	0,72
Kingfisher plc #	80,20	81	+ 0,99	[illegible]
Matsushita #	103,40	105,30	+ 1,83	0,90
Mc Donald's #	280,10	286	+ 2,10	[illegible]
Merck and Co #	590	605	+ 2,54	2,38
Mitsubishi Corp.#	59	58,80	- 0,33	0,18
Mobil Corporat.#	438,60	443	+ 1	[illegible]
Morgan J.P. #	668	681	+ 1,94	[illegible]
Nestle SA Nom. #	8160	8240	+ 0,98	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	75	[illegible]	+ 2,13	0,71
Nokia A	547	558	+ 2,01	3,94
Norsk Hydro #	353,70	355,40	+ 0,48	[illegible]
Petrofina #	2299	2343	+ 1,91	49,82
Philip Morris #	243,20	247,70	+ 1,85	2,07
Philips N.V #	475	498,50	+ 4,94	[illegible]
Placer Dome Inc #	107	108,40	+ 1,30	0,33
Procter Gamble #	407,60	416	+ 2,06	2,62
Quilvest	328	—	—	[illegible]
Randfontein #	11,05	12,10	+ 9,50	0,62
Rio Tinto PLC #	95	94,35	- 0,68	[illegible]
Royal Dutch #	325,50	[illegible]	+ 1,90	[illegible]
Sega Enterprises	172	173	+ 0,58	1
Saint-Helena #	23,05	[illegible]	+ 1,30	[illegible]
Schlumberger #	490	496	+ 1,22	1,14
SGS Thomson Micro.	551	566	+ 2,72	—
Shell Transport #	43,15	45	+ 4,28	[illegible]
Siemens #	391,30	401	+ 2,47	5,70
Sony Corp. #	550	560	+ 1,81	[illegible]
Sumitomo Bank #	88,80	87,70	- 1,23	[illegible]
T.D.K #	510	520	+ 1,96	[illegible]
Telefonica #	184,90	185,20	+ 0,16	1,61
Toshiba #	31,30	30,60	- 2,23	[illegible]
Unilever #	1245	1259	+ 1,12	10,60
United Technol. #	489,20	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Vaal Reefs #	291	304,50	+ 4,63	[illegible]
Volkswagen A.G #	4117	4105	- 0,29	[illegible]
Volvo (act.B) #	164	170	+ 3,65	2,25
Western Deep #	144	147	+ 2,08	[illegible]
Yamanouchi #	139,20	145	+ 4,16	0,71
Zambia Copper	16,20	15,75	- 2,77	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 30 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	118	8,211
CEPME 9% 89-99 CA#	108,25	1,110
CEPME 9% 92-06 TSR	122	2,515 ↓
CFD 9,7% 90-03 CB	121,27	6,378
CFD 8,6% 92-05 CB	119,30	5,537
CFF 10% 88-98 CA#	105,82	9,479
CFF 9% 88-97 CA#	99,70	—
CFF 10,25%90-01CB#	116	5,675 o
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,49	3,121
CLF 9%88-93/96 CA#	101,71	6,016 ↑
CNA 9% 4/92-07	—	3,748
CRH 8,6% 92/94-03	116,72	2,262 d
CRH 8,5% 10/87-88#	106	4,937
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,25	5,419
EDF 8,6% 92-04 #	—	4,170
Finansder 9%91-06#	124,20	7,668
Finansd.8,6%92-02#	114,15	5,867
Floral9,75% 90-99#	109,25	1,897
OAT 88-98 TME CA#	100,40	3,576 ↑
OAT 9/85-98 TRA ■	—	0,038
OAT 9,50%88-98 CA#	104,08	2,603 o
OAT TMB 87/99 CA#	99,95	2,275 ↓
OAT 8,125% 89-99 #	106,38	2,916 ↑
OAT 8,50%90/00 CA#	109,52	4,401
OAT 85/00 TRA CA#	104	0,303 o
OAT 10%5/85-00 CA#	113,71	3,534
OAT 89-01 TME CA#	102,27	3,376 ↑
OAT 10% 90-01 ecu	—	6
OAT 7,5%7/86-01CA#	—	1,438
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,73	4,704
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,39	7,266 ↑
OAT 8,50% 89-19 #	129,58	7,988
OAT 8,50%92-23 CA#	130,32	3,749
SNCF 8,8% 87-94CA	105,73	5,859
Suez Lyon.Eaux 90	970	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	72,25	[illegible]
Baccarat (Ny)	626	630
Bains C.Monaco	635	626
Bque Transatlantl. ◆	190	190
B.N.P.Intercont.	845	[illegible]
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy	452	[illegible]
Champex (Ny) ◆	29	29
CIC Un.Euro.CIP	426,90	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	2510	2510
Concorde-Ass Risq	1230	[illegible]
Continental Ass.Ly	527	527
Darblay ◆	549	549
Didot Bottin	744	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	3400	[illegible]
Ecia	999	999
Ent.Mag. Paris ◆	1350	1350
Fichet Bauche	58,80	[illegible]
Fidei	34	[illegible]
Finalens	302	300
F.I.P.P. ◆	349	349
Fonciere (Cie)	588	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	690	[illegible]
Foncina # ◆	430	430
Francarep	285	[illegible]
France S.A.	1239	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gevelot ◆	1300	1300
G.T.I (Transport)	219	225
Immobail	148,40	146,10
Immobanque	643	[illegible]
Locamion (Ly)	463	451
Lucia	58	[illegible]
Monoprix ◆	285	285
Metal Deploye	400	[illegible]
Mors	6,35	[illegible]
Navigation (Nle)	115	114
Optorg	351,50	[illegible]
Paluel-Marmont	310	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny) ◆	890	890
Parfinance ◆	272	272
Paris Orleans	269	268
Promodes (CI)	1800	[illegible]
PSB Industries Ly	464,90	[illegible]
Rougier #	360,10	[illegible]
Saga	123,50	128
S.I.P.H. ◆	349	349
Sofragi	5040	[illegible]
Taittinger	3150	[illegible]
Tour Eiffel ◆	270,10	270,10
Vicat	542	540
Caves Roquefort ◆	1900	[illegible]
Elyo ◆	322	322
Finaxa	338	338
Gaillard (M) ◆	1560	1560
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly)	161,10	162
Gd Moul.Strasbourg ◆	1725	1725
Hotel Lutetia	335	335
Hotels Deauville ◆	496	496
Immeubl.Lyon(Ly)#	645	645
L.Bouillet (Ly)	307	[illegible]
Lloyd Continental	8300	[illegible]
Lordex (Ny) ◆	18	18
Matussiere Forest	56,90	[illegible]
Moncey Financiere ◆	3100	[illegible]
M.R.M. (Ly)	495	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	109	[illegible]
Pechiney Intl	138,10	[illegible]
Poliet	496,80	[illegible]
Sabeton (Ly)	800	[illegible]
Samse (Ly)	878	[illegible]
Sechilienne (Ly) ◆	1151	1151
Sucr.Pithiviers	3301	[illegible]
Tanneries Fce (Ny) ◆	266	[illegible]
Teleflex L. Dupont	117,80	[illegible]
Union Gle Nord(Li) ◆	239	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	310	322
Commerzbank AG	212	212
Fiat Ord	21,90	21,95
Gold Fields South	106	106
Kubota Corp.	20	20
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	37,80	37,80
Robeco	572	577
Rodamco N.V.	180	180
Rolinco	575	578
Sema Group Plc	139,10	143
Solvay SA	349	349

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 30 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	50	50,05
AFE #	466	470
Aigle #	288	290
Albert S.A (Ns)	135	134,90
Altran Techno. #	1644	1625
Arkopharma#	322	322
Montaignes P.Gest.	3000	3000
Assystem #	300	294
Bque Picardie (Li) ◆	771	771
Bque Tarneaud(B)#	350	348,90
Bque Vernes	168	172
Beneteau #	901	912
B I M P	118	117,50
Boiron (Ly) #	307,10	308,10
Boisset (Ly) #	692	690
But S.A.	293	292
Cardif SA ●	800	800
C.E.E #	108	108
CFPI #	420	360
Change Bourse (M)	215,50	217
CNIM CA#	215	215
Codetour	358,90	358,90
Comp.Euro.Tele-CET	394,70	399,90
Conflandey #	309	309
C.A. Hte Normandie	311	310
C.A. Paris IDF	758	790
C.A.Ille & Vilaine	301,70	301
C.A.Loire Atl.Ns #	286	286
C.A.Morbihan (Ns)	321,90	322
C.A.Pas de Calais	545	545
C.A.du Nord (Li)	535	528
C.A. Oise CCI	325	330
C.A. Somme CCI	324	323
C.A.Toulouse (B)	430	425
Devanlay	570	570
Devernois (Ly)	590	595
Ducros Serv.Rapide	65	63,10
Emin-Leydier (Ly)#	460	455
Europ.Extinc.(Ly)#	429	429
Expand s.a	565	560
Factorem	700	701
Faiveley #	224	224,90
Finacor ●	65	65
Finimfo	720	720
Fructivie	555	560
Gautier France #	244	244
Gel 2000	40	40
GFI Industries #	1219	1197
Girodet (Ly) # ◆	30	30
GLM S.A.	257,20	257,10
Grandoptic.Photo #	1081	1085
Gpe Guillin # Ly	230,90	229,90
Kindy #	178,30	178,30
Guerbet	219	220
Hermes internat.1 #	463	475
Hurel Dubois	700	690
ICBT Groupe #	240	245
I.C.C.	140,90	140,50
ICOM Informatique	570	570
Idianova	70	70
Int. Computer #	73	72
IPBM	65	66
M6-Metropole TV	594	590
Manitou #	765	760
Manutan	418	421
Marie Brizard #	631	632
Maxi-Livres/Profil#	45,90	46,50
Mecelec (Ly)	59,80	58,20
MGI Coutier #	272	262,90
Monneret Jouet Ly#	176	175
Naf-Naf #	82	82
Norbert Dentres.#	774	775
NSC Groupe Ny	829	830
Onet #	1002	995
Paul Predault #	147	146,50
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy #	89,60	89,80
Phyto-Lierac #	299,50	303
Pochet	670	700
Poujoulat Ets (Ns)	240	240
Radiall #	670	670
Robertet #	1063	1020
Rouleau-Guichard ◆	322	322
Securidev #	113,20	113,20
Smoby (Ly)#	670	675
Sofco (Ly) ◆	21,95	[illegible]
Sofibus ◆	250	250
Sogeparc (Fin)	369,50	369,50
Sopra #	605	600
Steph.Kelian # ◆	82	82
Sylea	545	558
Teisseire-France	162	162
TF1	497	497
Thermador Hol. #	298,30	298,30
Trouvay Cauvin #	94	93,50
Unilog	835	840
Union Fin.France	613	612
Viel et Cie # ●	132	132
Vilmorin et Cie #	450	450
Virbac	485	500

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 30 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	36,50	[illegible]
Belvedere	830	[illegible]
BVRP	205	[illegible]
Coil	240	[illegible]
Electronique D2	890	[illegible]
FDM Pharma n.	220	225
Genset ◆	374	374
Guyanor action B ◆	10,50	10,50
High Co. ◆	130	[illegible]
Infonie	81,50	[illegible]
Joliez-Regol ◆	71	[illegible]
Mille Amis	57	57
Naturex	79,50	79
Olitec	979	[illegible]
Picogiga ◆	220,20	220,20
Proxidis	20	20
R21 Santé	410,20	405,50
Stelax ◆	7,45	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 30 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	751	751
Crédit Gén.Ind. ◆	9,50	9,50
Générale Occidentale ◆	178	178
Sté lecteurs du Monde ◆	127,10	[illegible]
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 29 septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	146,53	139,55
Agipi Actions (Axa)	122,88	117,03
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2454,77	2418,49
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14297	14297
Natio Epargne	2230,74	2208,66
Natio Ep. Capital C/D	861,36	852,83
Natio Ep. Croissance	3357,48	3291,65
Natio Ep. Patrimoine	145,12	142,27
Natio Epargne Retraite	164,88	161,65
Natio Epargne Trésor	11321,08	11298,48
Natio Euro Valeurs	1101,94	1080,33
Natio Euro Oblig.	1024,79	1004,64
Natio Euro Opport.	1119,59	1097,64
Natio Inter	1103,08	1081,45
Natio Opportunités	202,71	198,74
Natio Revenus	1118,15	1107,08
Natio Sécurité	11510,28	11510,28
Natio Valeurs	1426,84	1398,86
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monedem	93034,01	93034,01
Oblig. tres caté.	273,19	269,35
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D	876,88	852,94
Nord Sud Dévelop. C ◆	2631,88	2626,69
Nord Sud Dévelop. D ◆	2486,84	2481,88
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	314,60	306,49
Patrimoine Retraite D	305,08	299,10
Sicav Associations C	2435,47	2435,47
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19789,80	19789,80
Mutual. dépôts Sicav C	19429,77	19410,06
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	293,75	287,99
Écur. Capitalisation C	255,23	255,23
Écur. Expansion C	83467,41	83467,41
Écur. Géovaleurs C	3703,75	3631,13
Écur. Investis. D PEA	236,12	231,49
Écur. Monépremière	11406,62	11406,62
Écur. Monétaire C	13113,31	13113,31
Écur. Monétaire D	12488,76	12488,26
Écur. Trésorerie C	321,93	321,93
Écur. Trésorerie D	309,43	309,43
Écur. Trimestriel D	2025,30	2025,30
Éparcourt-Sicav D	193,52	193,52
Géoptim C	12941,13	12749,88
Géoptim D	11886,95	11711,28
Horizon C	2354,49	2308,32
Prévoyance Ecur. D	105,93	105,93
Sensipremière C	13358,84	13325,53
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12077,42	12053,31
Écur. Sécuripremière C	12054,12	12042,88
CNCA — INDOCAM		
Amplia ◇	120479,85	120479,85
Atout Amérique	202,42	197,48
Atout Asie	107,19	104,58
Atout Futur C	845,59	824,97
Atout Futur D	796,02	776,60
Coexis	1967,15	1994,27
Dieze	2216,91	2179,85
Elicash ◇	956401,38	956401,38
Epargne-Unie	218,20	212,88
Eurodyn	2773,47	2705,82
Indicia ◆	1834,13	1789,86
Moné.JC ◇	12025,72	12025,72
Moné.JD ◇	11643,42	11643,42
Oblifutur C	552,63	543,37
Oblifutur D	529,54	520,69
Oraction	1765,67	1722,60
Revenu-Vert	1210,12	1189,89
Sévéa ◆	119,02	116,12
Synthésis	18391,01	18085,83
Uni Association ◇	121,47	121,47
Uni Foncier	1448,13	1412,81
Uni France	901,45	879,46
Uni Garantie C	1911,19	1929,24
Uni Garantie D	1461,75	1437,32
Uni Régions	1787,40	1743,80
Univar C ◇	311,62	311,62
Univar D ◇	298,65	298,65
Univers Actions	258,54	252,29
Univers-Obligations	251,60	247,39
CIC BANQUES		
Francic	777,15	754,51
Francic Pierre	142	137,86
Europe Régions	2006,91	1948,46
CIC PARIS		
Associc	1127,49	1127,49
Cicamonde	1645,96	1598,02
Converticic	410,33	404,27
Ecocic ◆	1768,45	1716,94
Mensuelcic	10163,66	10063,03
Oblicic Mondial	3987,66	3928,73
Oblicic Régions	1183,73	1166,38
Rentacic	165,35	162,91
CRÉDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1394,94	1381,13
Lion 20000 C	17263,94	17263,94
Lion 20000 D	16560,74	16560,74
Lion Associations C	11125,35	11125,35
Lion Associations D	11125,35	11125,35
Lion Court Terme C	26593,78	26593,78
Lion Court Terme D	24113,57	24113,57
Lion Plus C	1585,05	1553,97
Lion Plus D	1512	1482,35
Lion Trésor	2465,04	2440,63
Oblilion	2186,13	2164,49
Sicav 5000	766,79	751,75
Slivafrance	1284,30	1259,12
Slivam	607,83	595,91
Slivarente	247,95	243,08
Slivinter	837,86	821,43
Trilion	5145,25	5070,52
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2391,51	2344,62
CM Option Dynamique	137,75	135,05
CM Option Equilibre	266,47	261,91
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	167,79	163,30
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	927,52	927,52
Créd.Mut.Ep.Ind.C	149,67	145,68
Créd.Mut.Ep.J	23082,98	23082,98
Créd.Mut.Ep.Monde	1713,03	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1893,36	1856,24
Créd.Mut.Ep.Quatre	1097,65	1076,13
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	102,27	101,26
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	818,14	782,91
Saint-Honoré Capital	20130,04	19544,70
St-Honoré March. Emer.	930,22	890,16
St-Honoré Pacifique	763,62	730,74
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1842,59	1842,59
Stratégie Actions	1177,34	1132,06
Stratégie Rendement	1996,73	1938,38
LA POSTE		
Amplitude Amérique	120,63	117,69
Amplitude Europe C	173,48	169,25
Amplitude Europe D	170,57	166,41
Amplitude Monde C	1080,47	1058,12
Amplitude Monde D	1030,78	1005,64
Amplitude Pacifique	108	105,37
Elanciel D PEA	192,30	187,61
Émergence Poste D PEA	158,66	154,79
Géobilys C	672,82	662,88
Géobilys D	636,58	627,17
Kaleis Dynamisme	1130,89	1108,72
Kaleis Equilibre	1087,86	1066,53
Kaleis Sérénité	1050,85	1030,25
Latitude C	149,41	149,41
Latitude D	136,11	136,11
Oblitys D	627,35	618,08
Plénitude D PEA	215,60	210,34
Poste Gestion C	14964,99	14964,99
Revenus Trimestr. D	5257,50	5205,45
Solstice D	2357,44	2351,56
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38235,44	38235,44
Actimonétaire D	31134,16	31134,16
Cadence 1 D	1075,94	1065,29
Cadence 2 D	1065,97	1055,42
Cadence 3 D	1063,47	1052,94
Capimonétaire C	413,21	413,21
Capimonétaire D	372,84	372,47
Sogeoblig C/D	9343,13	9250,62
Interoblig C	7557,80	7482,97
Intersélection France D	757,26	742,41
S.G. France opport. C	2137,34	2095,43
S.G. France opport. D	2040,36	2000,35
Sogenfrance C	1992,49	1953,42
Sogenfrance D	1821,24	1785,53
Sogépargne D	315,28	312,16
Soginter C	2630,56	2579,96
Fonds communs de placements		
Favor D	1520,96	1491,14
Sogeliance D	1702,11	1685,26
Sogenfrance Tempo D	223,75	219,36

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

ÉPIDÉMIE Dans deux articles à paraître dans l'hebdomadaire britannique *Nature*, les équipes de Moira Bruce et de John Collinge apportent la preuve expérimentale que le même agent est à l'origine de la maladie de la vache folle (ESB) et de la nouvelle maladie de Creutzfeldt-Jakob (v. CJD). ● L'INJECTION A DES SOURIS d'extraits cérébraux prélevés sur des bovins atteints d'ESB et sur des humains décédés de v. CJD a permis de montrer l'analogie des lésions provoquées par ces deux affections. ● LA TRANSFORMATION de la protéine-prion humaine normale en structure pathogène par l'agent responsable de l'ESB a également été mise en évidence. ● CES RÉSULTATS confirment, selon le professeur Dominique Dormont, le bien-fondé des précautions prises en 1996 mais ne permettent pas de se prononcer sur le nombre de personnes qui développeront la maladie.

L'agent de la maladie de la « vache folle » aurait contaminé l'homme

Une nouvelle preuve moléculaire du franchissement de la barrière d'espèces est apportée par deux équipes de scientifiques britanniques dans des études publiées par la revue *Nature*. Ces découvertes ne lèvent cependant pas le mystère sur l'expansion possible de la maladie

LONDRES
de notre envoyé spécial

La démonstration quasi définitive, à la fois moléculaire et expérimentale que l'agent pathogène infectieux responsable de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle ») est bel et bien à l'origine de la nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (v. CJD) observée depuis peu en Grande-Bretagne chez l'espèce humaine vient d'être apportée par deux équipes de chercheurs britanniques.

Les compte-rendus de ces travaux ont été acceptés en un mois par l'hebdomadaire scientifique *Nature*, un délai anormalement court qui montre bien l'importance que l'on accordait de ce côté-ci de la Manche à la diffusion de cette information.

La première – et la plus importante – des publications de l'hebdomadaire du jeudi 2 octobre est signée d'un groupe de spécialistes travaillant à Edimbourg et à Londres, sous la direction de Moira E. Bruce. Ce groupe réunit avec Robert G. Will, J. W. Ironside et C. J. Bostock quelques-uns des meilleurs chercheurs oeuvrant dans ce domaine. Les auteurs de la publication expliquent avoir injecté à des souris de laboratoire différents extraits cérébraux prélevés chez des bovins atteints de la maladie de la vache folle, ainsi que chez des humains atteints des différentes formes de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

TECHNIQUES BIOCHIMIQUES

Il s'agissait notamment d'extraits provenant de patients atteints de formes dites sporadiques de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, de victimes de la nouvelle forme de cette maladie et de fermiers britanniques travaillant au contact de troupeaux dans lesquels des bovins avaient été atteints par l'ESB. La méthodologie de ce travail expérimental de grande qualité imposait une longue période d'observation. Au terme d'une analyse dont la communauté scientifique spécialisée souligne l'originalité et le sérieux, il apparaît aujourd'hui qu'il existe une troublante analogie entre la nouvelle entité pathologique observée chez l'homme en Grande-Bretagne et les lésions induites, de manière expérimentale, chez des souris. Au terme de leur travail, Moira Bruce et ses collaborateurs expliquent que la similitude des souches pathogènes existant chez l'homme et chez le bovin laissent clairement apparaître que les victimes ont été contaminées par voie alimentaire.

Ces conclusions sont complétées et confortées par une autre expérience – dont les résultats sont également publiés dans *Nature* –, réalisée par l'équipe du professeur John Collinge du groupe des maladies à prion (Imperial College School of Medicine St-Mary's, de Londres). Utilisant des techniques biochimiques, ces chercheurs démontrent que l'agent responsable de l'ESB est capable de modifier la protéine-prion humaine normale en une structure anormale et pathogène. Ils réussissent cette démonstration à partir de souris transgéniques dans le patrimoine héréditaire desquelles on a greffé le gène qui, chez l'homme, dirige la synthèse de la protéine-prion.

Les premières observations du groupe de Collinge étaient *a priori* rassurantes, les animaux n'étant pas atteints deux cents jours après l'inoculation de fragments comportant l'agent pathogène de l'ESB. Mais, cinq cents jours après, ces souris génétiquement « humanisées » ont succombé à l'affection *neurodégénérative. Il semble que* ce délai tiennne à des caractéristiques génétiques particulières de ces animaux, dont on aurait pu penser qu'elles étaient *a priori* protectrices. On sait aujourd'hui qu'il n'en est rien.

Ces deux démonstrations s'inscrivent dans une série de travaux et d'observations dont les résultats apparaissent aujourd'hui étonnamment convergents. Après le recensement des premiers cas atypiques de la maladie en Grande-Bretagne, les experts avaient établi l'hypothèse de la possible transmission de l'agent de l'ESB à l'homme au début de 1996. Cette hypothèse avait été retenue le 20 mars de la même année par le gouvernement britannique, déclenchant l'affaire dite de la « vache folle ». En juin, l'équipe du professeur Dominique Dormont démontrait que l'inoculation de l'agent de l'ESB à des singes macaques reproduisait chez ces animaux les mêmes lésions neurologiques que celles observées chez les victimes de la nouvelle forme de v.CJD. En octobre, l'équipe de Collinge apportait de nouveaux éléments moléculaires quant à la similitude des souches pathogènes existant chez les bovins et chez les humains atteints.

QUESTIONS EN SUSPENS

Les nouveaux arguments expérimentaux qui sont aujourd'hui publiés ne laissent plus de place au doute : l'hypothèse avancée au début de 1996 était la bonne. On peut ainsi dire que les mesures de santé publique qui ont été prises depuis auraient sans doute dû l'être beaucoup plus tôt. Pour autant, des questions demeurent en suspens concernant la physiopathologie de cette nouvelle maladie et le nombre à venir des victimes. En dépit des recherches conduites dans ce nouveau champ des maladies transmissibles, de multiples inconnues demeurent quant aux mécanismes impliqués dans la transmission de l'information pathogène, notamment par voie alimentaire.

Les caractéristiques génétiques, les doses infectantes ou les délais d'incubation demeurent mystérieux et interdisent tout pronostic. Le cas, parmi les nouvelles victimes britanniques, d'une jeune femme qui observait depuis une dizaine d'années un strict régime végétarien, laisse craindre que le délai d'incubation soit beaucoup plus long qu'on ne l'imaginait. De même, le fait que toutes les victimes britanniques aient un profil génétique particulier ne peut plus aujourd'hui être tenu pour un argument laissant penser qu'une partie de la population britannique ait été naturellement protégée.

Jean-Yves Nau

Les familles des victimes demandent une enquête

Les familles des victimes britanniques de la nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob ont annoncé, lundi 29 septembre, qu'elles demandaient réparation des préjudices subis ainsi que la mise en œuvre d'une enquête publique. *« Nous espérons que cette publication nous aidera pour faire pression sur le gouvernement britannique de manière qu'une enquête judiciaire complète soit ouverte sur la crise de la "vache folle" »*, a déclaré Dorothy Churchill, dont le fils de dix-neuf ans est décédé en mai 1995. Les familles demandent aussi que des fonds soient débloqués pour apporter une aide aux personnes atteintes de cette maladie hautement handicapante et à leurs proches. Elles font valoir que le gouvernement avait trouvé les moyens de fournir une compensation aux éleveurs touchés par la crise de la « vache folle », alors que les victimes ne bénéficient pas d'une telle aide.

Dominique Dormont, président du Comité des experts français

« On ne peut pas, en l'état actuel de nos techniques, demander plus à la science »

« Quelle analyse faites-vous des résultats à paraître dans l'hebdomadaire scientifique *Nature* ?

– Il est clair que ces résultats, et tout particulièrement ceux obtenus par l'équipe de Moira Bruce à Edimbourg, constituent aujourd'hui le plus fort niveau de preuve que l'on puisse obtenir en faveur de l'hypothèse de la transmission de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine à l'espèce humaine. En d'autres termes, on ne peut pas, en l'état actuel de nos techniques, demander plus à la science que ce qui est aujourd'hui observé, acquis et publié. Sauf à imaginer de nouveaux modèles expérimentaux, révolutionnaires, qui permettraient d'observer les protéines-prions dans une nouvelle dimension, on ne disposera pas de nouveaux arguments expérimentaux pouvant soutenir cette hypothèse avant plusieurs mois ou plusieurs années.

– Quelle leçon convient-il de tirer de ces nouveaux résultats en termes de santé publique ?

– Une série de travaux et d'observations nous avait *(...)* conduits à l'hypothèse de la transmission de l'espèce bovine à l'espèce humaine de l'agent responsable de la maladie de la " vache folle ". C'est ce qui avait amené, après l'annonce faite au début de l'année 1996 par le gouvernement britannique quant à la très grande vraisemblance de cette transmission, à la prise d'une série de mesures sanitaires, parfois controversées, à des fins préventives, et ce à l'échelon de l'Union européenne. Il est, avec le recul, fort heureux que l'on ait pu agir comme si l'encéphalopathie spongiforme bovine avait, de facto, franchi la barrière d'espèces. Il était alors de la plus grande importance de faire l'analyse des risques sanitaires dans une telle perspective ; c'est ce qui, pour l'essentiel, a été fait et je m'en réjouis.

– Après la démonstration moléculaire de la transmission de la maladie de la " vache folle " à l'espèce humaine, peut-on prédire le nombre de personnes qui souffriront de la nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob ?

– Malheureusement, non. Nous restons toujours *(...)* dans l'incertitude la plus grande. Il convient de rappeler que seuls dix cas suspects de maladie de Creutzfeldt-Jakob avaient été identifiés avant l'annonce, début 1996, du gouvernement britannique. Depuis, treize cas tout aussi suspects ont été recensés. On peut ainsi aujourd'hui, au choix, parler pour l'avenir de quelques dizaines, quelques centaines, milliers ou plus de victimes. Là encore, la science ne peut pas fournir plus de réponses que celles qu'elle publie dans les revues scientifiques.

» Pour prendre ce parallèle, il était clair, au début des années 80, que l'infection par le VIH allait prendre les dimensions d'une pandémie, celle du sida. Or rien ne nous permet actuellement de formuler une prédiction dans un sens ou dans un autre avec la transmission à l'homme de la maladie de la " vache folle ". Il importe, une fois encore, de souligner l'importance majeure qu'il faut accorder aux recherches fondamentales dans ce nouveau domaine de la pathologie animale et humaine. »

Propos recueillis par
Jean-Yves Nau

Onze ans de recherche

- **Novembre 1986 :** début de l'épidémie de la maladie vache folle (ESB) dans le cheptel britannique.
- **Décembre 1987 :** les farines animales britanniques sont identifiées comme la cause probable de l'épidémie.
- **Juillet 1994 :** les Britanniques interdisent sur leur territoire la vente d'abats de veau de moins de six mois.
- **Mars 1996 :** Stephen Dorrel, secrétaire d'Etat britannique à la santé annonce que l'agent de la maladie a atteint *« selon toute vraisemblance »* l'espèce humaine.
- **Avril 1996 :** la preuve est donnée que dix britanniques sont atteints d'une nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.
- **Juin 1996 :** le mouton peut contracter la maladie. Des scientifiques prouvent que l'ESB se transmet à des macaques et au singe par voie alimentaire.
- **Août 1996 :** l'ESB peut se transmettre au veau par le lait.
- **Octobre 1996 :** John Collinge publie dans *Nature* un article tendant à montrer que l'agent responsable de l'ESB peut se transmettre à l'homme au niveau moléculaire.
- **Mars 1997 :** 37 nouveaux cas diagnostiqués en Grande-Bretagne ;
- **Octobre 1997 :** publication de nouveaux travaux confirmant l'hypothèse d'une possible contamination de l'homme par l'agent de la vache folle.

Le parquet de Paris ouvre une deuxième information judiciaire

LE PARQUET de Paris a ouvert, le 6 août, une seconde information judiciaire dans l'affaire de la « vache folle » portant sur les filières d'importation en France de viande bovine susceptible de provenir illégalement du Royaume-Uni. Cette nouvelle procédure, dont l'Agence France-Presse a eu connaissance lundi 29 septembre, vise les infractions de *« tromperie aggravée, introduction illicite de produits d'origine animale, introduction ou diffusion d'épizootie, absence d'étiquettes ou d'estampilles »*.

Confiée au juge d'instruction parisien Edith Boizette, elle fait suite à un rapport remis à la justice par les services douaniers et vétérinaires. Ce rapport mentionne les noms de quatre entreprises françaises spécialisées dans la transformation et le négoce de viande bovine, dont la société Socopa, leader sur le marché, qui auraient acheté des lots soupçonnés de provenir du Royaume-Uni, avant de les réexporter. Les contrôles effectués au siège de Socinter, filiale du groupe Socopa, ont révélé que celle-ci avait exporté de la viande suspecte provenant de Belgique vers la Russie, le Gabon, Mayotte, tandis que d'autres sociétés auraient exporté vers la Pologne, les Philippines, etc.

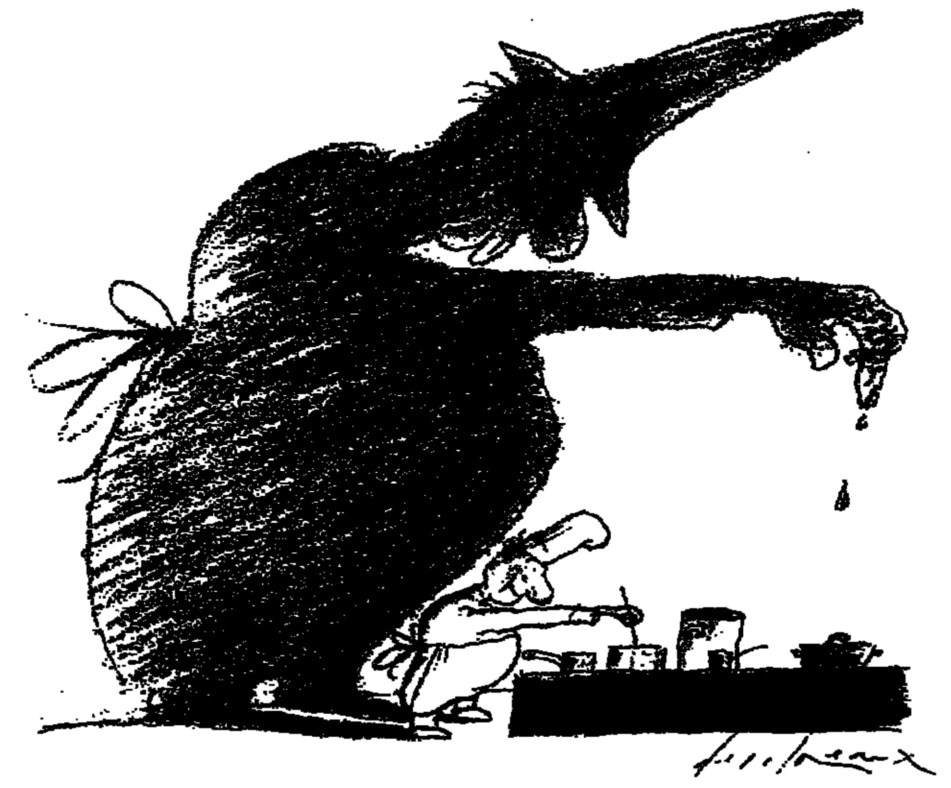
En l'état des investigations, il n'a pas été prouvé qu'une partie de ces lots de viande congelée auraient été distribués sur le marché intérieur français. En revanche, les contrôles réalisés aux sièges sociaux de ces entreprises ont révélé que certaines d'entre elles avaient acheté de la viande bovine à la société belge Tragel-Gex, soupçonnée d'être une des plaques tournantes du trafic de viande britannique.

Les services de contrôles douaniers et vétérinaires pensent en outre avoir mis au jour une filière de contournement, via la République d'Irlande, de l'embargo total décrété en mars 1996 contre la viande bovine britannique par l'Union européenne. Selon une source proche du dossier citée par l'AFP, il apparaît *« probable »* que des producteurs britanniques soucieux de contourner l'embargo utilisent l'Irlande, non soumise à cette mesure, pour « blanchir » leurs stocks.

Le juge Boizette avait été saisie en mai dernier d'une première information judiciaire contre X... visant l'importation illégale de farines animales britanniques depuis 1989, et leurs conséquences sur la propagation de l'épizootie en France. Ouverte à la suite de plaintes de représentants du monde agricole et d'associations de consommateurs, la procédure initiale vise les infractions de *« tromperie sur la qualité substantielle d'un produit, falsification et introduction illicite sur le territoire national de bovidés et de produits d'origine animale »*.

Automne inspiré

Rentrée autour de quelques grands plats de chefs



DESSINS DE DESCLOZEAUX

SEPTEMBRE est une saison qui stimule et rend agiles les cuisiniers. On les entend préparer leur nouvelle carte, l'âme toute vaporisée de fumée de sous-bois, d'embruns frais, de froissements d'ailes et de galops de poils rares. Pour eux, l'entrée dans les nuits courtes et la suave mortification du temps qui passe sonnent comme un coup de clairon. C'est le moment de sortir de la tranchée. Petites nouvelles du front.

Chez Lucas-Carton, Alain Senderens change de lieutenant général. Il change aussi de stratégie et mijote un menu sensuellement bourgeois, réintégrant, à sa manière, le giron des fourneaux postclassiques. Au programme : homard polenta, saumon à l'argile, selle d'agneau avec gâteau de laitue, assiette de thon, mais aussi un suprême de pintade, qui lui demande encore autant de travail de mise au point qu'il espère en tirer de gloire. L'affaire est ardue. Le blanc de la volaille, pané d'un côté, avec la peau de l'autre, devra admettre – façon poulet à la Kiev – un beurre d'herbes. Purée de chou-fleur hardiment maniée en fond de décor. Il y croit.

Une dame, elle, a déjà installé *son plat de rentrée* et en tire de sonores compliments. Ghislaine *Arabian, une fonceuse chez les* hommes, une deux-étoiles au *scintillement à poigne, une pas* timide. Ici, chez Ledoyen, elle travaille *un* canard du genre colvert, ajusté à de l'élixir d'Anvers, liqueur à ranger près de la grande-chartreuse et de la verveine. Provocation d'une enfant du Nord – cette toque est de Lille –, la présence d'une rasade appuyée de l'alcool flamand donnerait au plat comme un souffle mystique. Saisi à température haute puissance, le juste minutage qu'il faut pour lui laisser tout son mordant, l'animal est mis en réserve, avant que ses dernières prières ne soient déglacées au fameux élixir. Constitution d'un caramel à base de cassonade, de jus de carcasse et de jus d'orange ; tranchage en salle et sur guéridon : une pomme est servie en accompagnement. Il faudrait aller voir.

Et vous, Jacques Lameloise, quoi de neuf, dans votre commanderie bourguignonne de Chagny, *vous si habilement posé* dans le ressac du meursault et du *montrachet, du pommard et du* volnay ? Bonne rentrée, répond Lameloise, *beaucoup d'Améri*cains. Un plat champion ? Oui : un *saint-pierre en cannellonis*, qui marche du feu de Dieu ; on se l'arrache. Très fines lamelles de céleri-boule entourant quatre ou cinq goujonnettes de poisson, vivement revenues dans de l'huile d'olive. Emulsion de poivrons rouges doux, montés au beurre ; copeaux de parmesan passés à la salamandre et salade en dentelle honorée de cerfeuil. Et toujours mon pigeonneau en vessie et pâtes fraîches au foie gras, qui dure, qui dure...

EXIL DORÉ

Chef terrible et esprit fort, Pierre Gagnaire, lui, n'avait pas vraiment de plat de rentrée. Il avait surtout comme préoccupation de répondre le plus convenablement possible au succès qui ne le lâchait plus depuis qu'il avait pris la route de l'exode pour *venir se réfugier dans la capitale.* Exil doré vite signalé par les deux *étoiles que le Michelin lui offrira* d'entrée de jeu, pour effacer les *malentendus du passé. Ce soir-là,* ne restait de Saint-Etienne que la virulence joyeuse d'un accent de Loire qui ne demandait qu'à convaincre.

Comment dire ? Un illuminé au-dessus de la mêlée, un fier-à-bras et pas mécontent de l'être, un novateur fébrile et sûr de lui ? A vingt ans, l'homme aurait fait l'effet d'un médium ; à quarante-sept, il trouble autant qu'il séduit. On le devine en avance de quelques générations. Ses vrais clients restent à venir. En existera-t-il encore au moment où la compréhension se fera jour ? Lui-même tiendra-t-il encore à étonner autant et à se persuader de ses pouvoirs si gouroutiques ?

Chose par nature injustement partagée, nécessaire et largement explosive, la gastronomie de recherche n'est acceptable que quand elle ironise l'effet. Pas si simple. Il faut de l'exactitude *dans le geste et beaucoup de sé*rieux pour faire bon et distrayant, *mangeable et amusant,* iconoclaste et excellent. A ce jeu-là, *Gagnaire n'est pas mauvais.* Soumis à la question de la rentrée et des astuces automnales, le pensionnaire de la rue Balzac avait donc avoué qu'il ne s'était pas encore vraiment penché sur le sujet, mais qu'un truc ne lui déplaisait pas, une brandade de morue à sa façon, avec une mise en scène un peu particulière, mais mettant en action des produits de première force.

Elle arrive, la brandade ; revue par Picabia et Gagnaire associés. S'élance de l'assiette un coquillage couteau masqué d'herbes frites non encore identifiées. Un bouillon de poissons de roche fait office de lac ; au centre, une île mince constituée de ce qui semble être une purée de pommes de terre ; autour de l'île, des rochers, des huîtres à y regarder de plus près, lourdes, pesantes, grasses comme moine. *Comment attaquer un pareil engin ? Il faudra pourtant s'y mettre... Foi de chroniqueur : ja*mais rien mangé de plus savant, de plus extravagant, ni de mieux fait.

Jean-Pierre Quélin

★ Pierre Gagnaire, hôtel Balzac, 6, rue Balzac 75008 Paris. Tél. : 01-44-35-18-25. Menus : 520 et 860 F. Carte : 800-1 200 F.

BOUTEILLE

AOC Saint-Chinian

Château La Dournie 1994

A la différence du Languedoc, les collines à l'ouest de Béziers, vers le massif de l'Espinouse, pays de forêts, de loups et de sangliers, ne furent défrichées qu'au IXe siècle. Travail de bénédictin ! L'AOC a été attribuée en 1982, et s'applique à des cépages méditerranéens, le grenache, la syrah, le mourvèdre et le carignan, principalement. Au château La Dournie, situé sur des terrains schisteux, Annick et Henri Etienne ont réussi en 1994 un assemblage intéressant (60 % de syrah, 30 % de grenache, 10 % de carignan), à un prix très abordable. La vinification est différente selon les cépages, ce qui donne un vin coloré, à la puissance retenue, et fier de sa palette aromatique méditerranéenne, si typée, propice à la dégustation du gibier, de grives et de l'incomparable bécasse.

★ Château La Dournie 1994 : 28 F la bouteille. A et H. Etienne, Château La Dournie, 34360 Saint-Chinian. Tél. : 04-67-38-19-43. Télécopie : 04-68-77-77-60.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LA BARGE

Amarrée en contrebas du ministère des finances, la vaste salle à manger offre de la Seine, en face de la Bibliothèque de France, un spectacle jusque-là réservé aux mariniers. Plus de deux cents couverts, des salons, une terrasse, cet équipement est l'un des plus importants jamais autorisé par le Port autonome. Fabrice Lavigne dispose d'une vraie cuisine, d'une équipe très professionnelle, d'une cave – encore modeste – et compose, avec quelques formules bon marché, une carte judicieuse : croustillant de crabe au velouté d'oursin, pavé de thon au caramel de soja, morue fraîche grillée, pommes écrasées, vinaigrette tiède au curry et quelques jolis desserts gourmands. Au déjeuner, formule à 79 F ; menus : 130 et 195 F. Le soir, menu : 220 F. A la carte, compter 250 F.

★ Paris, port de la Rapée (75012), tél. : 01-40-02-09-09 (accès en voiture sous l'arche du ministère des finances, parking sur la berge).

LE BARON ROUGE

La place d'Aligre n'a pas attendu l'événement parisien des Bistrots en fête pour célébrer la joie de vivre. Un antre bacchique avec tonneaux en perce, où l'on peut acheter au litre les vins de l'Ardèche, ou bien le gamay de Touraine. Un zinc animé, fort bien fréquenté, quelques tables, le petit monde d'avant. Vins de Loire, *car c'est la mode ;* d'honnêtes beaujolais, *ce qui est* plus rare. Et quelques assiettes, les unes de canard, les autres d'andouillettes. *Des charcuteries corses, et aussi de belles huîtres. Ajoutez à cela le* bon pain au naturel de Michel Moisan qui vient de s'installer à côté, place d'Aligre. *C'est la fête dans un quartier qui a su allier les couleurs, les épices* et les gens. Ouvert le dimanche, jusqu'à 14 heures. Compter 100 F à peu près.

★ Paris, 1, rue Théodore-Roussel (75012), tél. : 01-43-43-14-32. Fermé le lundi.

Brasseries

LE DORIAN

Inutile de s'attarder sur le décor, sobrement fonctionnel, de cette nouvelle adresse proche de la Madeleine, l'assiette requiert toute l'attention. Epatante, la salade de boeuf et sa petite brunoise de légumes ; authentiques, les charcuteries d'Auvergne, le jambon fermier et le pâté artisanal. Même les poireaux (28 F) sont parfaits. Didier Girardeau ne fait pas mystère de son ambition de ne proposer que des produits impeccables aux meilleurs prix. Les viandes (côte de boeuf, entrecôte, tartare) de l'abattoir d'Alençon, l'andouillette de Soulier à Chablis sont servies avec de vraies frites maison, cuites en deux bains d'huile, comme il se doit, ou bien des haricots verts frais. Quelques plats et desserts du jour, pour satisfaire les habitués. Ils se pressent nombreux déjà. Il est prudent de réserver. Vins à moins de 100 F. Deux plats : 87 F. Trois plats : 105 F. A la carte, compter 150 F. Ouvert au déjeuner seulement, pour l'instant.

★ Paris, 9, rue de la Ville-l'Evêque (75008), tél. : 01-49-24-04-05. Fermé samedi et dimanche.

LE DÔME

Ce *Dôme-là est situé à la proue du quartier du Gros-Caillou.* Dans une bonne ambiance et selon l'heure, les habitués de ce quartier sérieux succèdent *aux cohortes touristiques. Le soir, la clientèle cossue reprend* ses droits. Le menu, c'est celui de ces brasseries ouvertes sept jours sur sept, de l'oeuf mayonnaise à la côte de boeuf de 300 grammes avec frites. Des plats du jour aussi : salade de haricots rouges, oignons, et poivrons ; magret d'oie et cocos frais. Un vin du mois, pour faire bonne mine, anjou rouge 1995 (90 F). Le plaisir est dans la générosité de l'accueil et un bon gaillac (90 F). A la carte, compter 150 F.

★ Paris. 149, rue Saint-Dominique (75007). Tél. : 01-45-51-45-41. De 7 heures à 2 heures du matin, tous les jours.

Jean-Claude Ribaut

Confusion dans la confiture

Ordralfabetix, le vindicatif poissonnier des albums d'Astérix le Gaulois a pour habitude de corriger à coups de limandes ou de maquereaux ceux qui mettent en doute la fraîcheur de sa pêche. *« Pas frais mon poisson ? Il n'est pas frais peut-être ? »* La harangue, même si elle sort de la bouche d'un personnage de bande dessinée, est on ne peut plus classique. Apprenons justement à réviser ces classiques car depuis quelques semaines, dans les rayons des supermarchés, ce n'est plus l'état de fraîcheur du merlan qui préoccupe mais celui des confitures !

Jusqu'ici, la cause semblait entendue, une confiture c'est un produit d'épicerie. Pas mal de sucre à l'intérieur, une cuisson à haute température : autant de bonnes raisons qui font que le pot peut se conserver plusieurs mois, voire des années, avant d'être consommé. *« Clichés que tout cela »*, disent les Allemands et les Suisses, qui viennent de lancer chez nous une version fraîcheur : « Fruissonade ».

Bien sûr, comme n'a pas manqué de le leur rappeler par courrier recommandé René Walther, le président de la Fédération des confituriers, *« leur produit, compte tenu des directives en vigueur, n'a pas le droit de porter le nom de confiture ».* Il n'empêche que le pot en est une copie parfaite et qu'à moins d'avoir une loupe, il est difficile de déchiffrer au dos la minuscule inscription qui baptise cette invention du nom de *« préparation aux fruits pour tartines et desserts ».*

Pierre-Yves Goubault, qui en supervise la fabrication dans la banlieue de Valence, explique qu'il ne s'agit ni de compote ni de confiture allégée. *« Fruissonade contient moins de sucre, mais surtout la préparation est cuite moins longuement qu'une confiture traditionnelle et nous la refroidissons très vite. »* Cette méthode fragilise bien sûr le contenu du pot. Sa durée de vie n'est plus que de deux mois, il doit être vendu dans des bacs réfrigérés et terminé dans la semaine qui suit son ouverture.

Un véritable challenge pour les petits consommateurs que sont les Français puisqu'ils ne dégustent en moyenne que 8 grammes par jour de confiture, soit moins de deux cuillères à café. L'argument *« frais »* est-il suffisant pour qu'ils déboursent deux fois et demi plus en achetant Fruissonade qu'une confiture au rayon épicerie ? Le fruit est bien en bouche, mais de quel fruit s'agit-il ? Ici, la notion de frais disparaît.

Si les fraises que l'on emploie, par exemple, ne sont pas conservées dans du soufre comme certains confituriers britanniques le font, le fruit est tout de même surgelé. Christine Ferber, pâtissière alsacienne qui vient de publier un savoureux livre de recettes de confitures (éditions Payot), s'insurge que l'on travaille ainsi. Il est vrai que parmi les 160 variétés de confitures qu'elle fabrique, pas une n'est faite avec des produits surgelés, et elle n'hésite pas à y mettre le prix. Alors qu'un industriel paie ses fraises surgelées entre 7 et 10 F le kilo, elle préfère acheter, fraîche, de la Mara des bois, une variété qu'à poids égal elle paye 35 F.

Guillaume Crouzet

★ Fruissonade. Entre 8 et 10 F le pot de 200 g. Confitures Ferber 33 F le pot de 200 g (frais d'expédition en plus). Renseignements au 03-89-27-05-69.

هكذا من الأصل

Les nuages arrivent par le nord

L'ANTICYCLONE centré ces derniers jours sur le pays se dirige lentement vers l'Atlantique. Une perturbation située sur le Bénélux s'enfoncera sur le nord du pays mercredi. Elle est très peu active mais elle donnera un ciel plus chargé sur la moitié nord. Les régions plus au sud resteront en marge du système perturbé et le soleil continuera de briller.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Sur la Basse-Normandie et la Bretagne les bancs de brouillard et les nuages bas seront présents le matin, en particulier près des côtes de la Manche. L'après-midi le ciel sera souvent nuageux. Sur les pays de Loire le soleil prédominera. Les températures seront comprises entre 20 et 25 degrés.

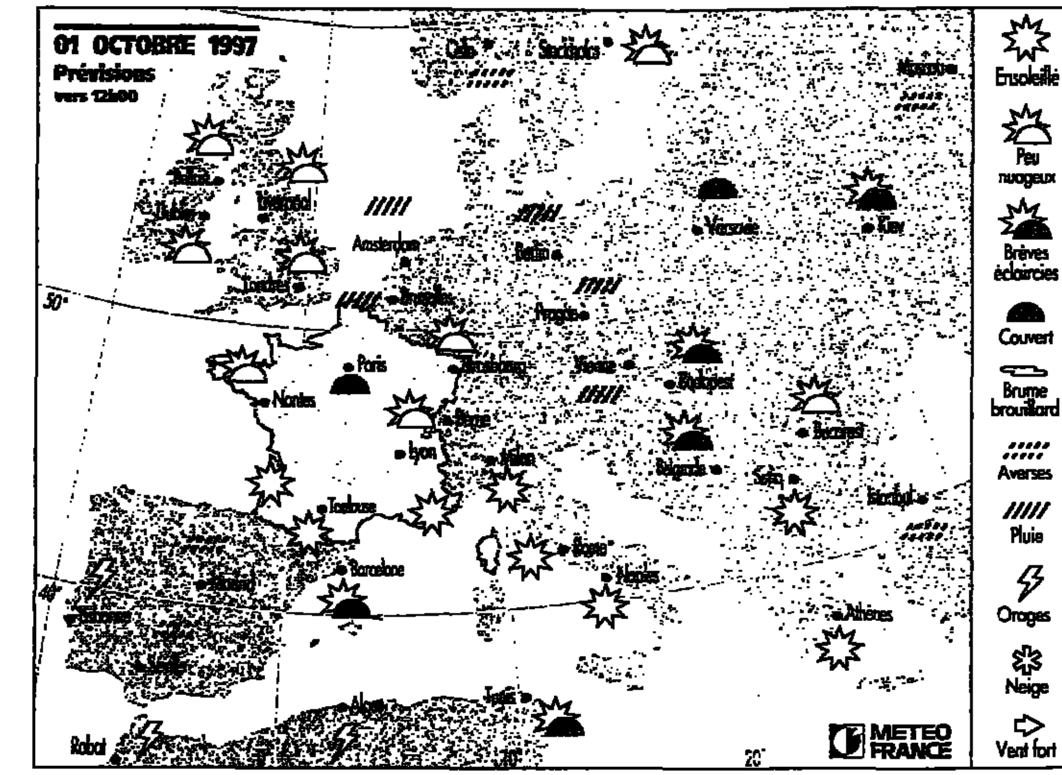
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur ces régions les nuages seront nombreux et quelques gouttes d'eau tomberont sur les Ardennes et près des frontières belges. Il fera de 19 à 25 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur la Bourgogne le soleil sera présent le matin mais l'après-midi le ciel deviendra très nuageux. Sur les autres régions les nuages seront présents avec des pluies faibles. Les températures atteindront 22 à 24 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les brouillard matinaux laisseront place dans la matinée à un soleil généreux. En fin d'après-midi des nuages gagneront le Poitou. Les températures maximales iraont de 28 ou 29 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Après dissipation des brouillards la matinée sera bien ensoleillée. L'après-midi le ciel deviendra nuageux. Les températures seront comprises entre 23 et 27 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les nuages bas matinaux disparaitront rapidement et la journéesera dominée par le soleil. Les températures seront estivales avec 28 à 30 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** Afin de simplifier les déplacements de ses passagers, United Airlines inaugure, mercredi 1er octobre, le billet électronique sur ses vols transatlantiques au départ de Londres. Ce service s'adresse dans un premier temps aux voyageurs réservant leur billet directement auprès de la compagnie. Si l'expérience est concluante, ce système sera étendu aux agents de voyages.

■ **ANGLETERRE.** La compagnie de transport transmanche Holyman-Sally a décidé de fermer à terme sa liaison rapide Dunkerque-Ramsgate par catamaran en raison d'un manque de résultats, moins de six mois après son ouverture. La Sally, propriétaire du port de Ramsgate, est une filiale de la compagnie finlandaise Silja ; Holyman est une compagnie australienne qui, en s'alliant à Sally, s'est concentrée sur la liaison Ramsgate-Ostende (Belgique).

PRÉVISIONS POUR LE 01 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	24/28 S	KIEV	1/10 S	VENISE	14/23 S	LE CAIRE	19/27 S
				POINTE-A-PIT.	25/28 P	LISBONNE	18/26 P	VIENNE	9/21 P	MARRAKECH	16/25 N
				ST-DENIS-RÉ.	20/25 C	LIVERPOOL	12/19 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/25 C
				EUROPE		LONDRES	13/21 N	BRASILIA	21/32 N	PRETORIA	16/32 S
				AMSTERDAM	13/19 P	LUXEMBOURG	12/22 N	BUENOS AIR.	11/19 S	RABAT	18/24 P
FRANCE métropole		NANCY	11/23 C	ATHENES	19/27 S	MADRID	15/27 P	CARACAS	26/30 P	TUNIS	21/28 S
AJACCIO	13/25 S	NANTES	12/27 N	BARCELONE	17/27 N	MILAN	16/25 S	CHICAGO	9/17 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	16/25 S	NICE	19/25 S	BELFAST	9/14 N	MOSCOU	4/5 P	LIMA	14/25 N	BANGKOK	26/35 N
BORDEAUX	11/28 S	PARIS	11/24 C	BELGRADE	10/22 N	MUNICH	7/21 C	LOS ANGELES	20/26 S	BOMBAY	24/30 S
BOURGES	9/25 S	PAU	14/27 S	BERLIN	8/19 P	NAPLES	17/26 S	MEXICO	13/22 C	DJAKARTA	25/31 N
BREST	12/22 N	PERPIGNAN	15/30 S	BERNE	10/20 C	OSLO	5/11 P	MONTREAL	4/8 N	DUBAI	27/38 S
CAEN	14/19 C	RENNES	9/25 N	BRUXELLES	11/20 P	PALMA DE M.	18/28 S	NEW YORK	9/18 S	HANOI	23/28 P
CHERBOURG	12/23 C	ST-ETIENNE	10/24 S	BUCAREST	7/21 N	PRAGUE	6/19 P	SAN FRANCS.	13/19 C	HONGKONG	24/28 S
CLERMONT-F.	9/25 S	STRASBOURG	11/24 C	BUDAPEST	9/20 N	ROME	16/25 S	SANTIAGO/CHI	7/20 C	JERUSALEM	19/26 S
DIJON	9/24 N	TOULOUSE	12/27 S	COPENHAGUE	8/13 P	SEVILLE	19/27 P	TORONTO	3/10 S	NEW DEHLI	23/27 P
GRENOBLE	11/26 S	TOURS	8/26 N	DUBLIN	10/16 N	SOFIA	11/20 S	WASHINGTON	12/21 S	PEKIN	16/25 S
LILLE	13/20 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	11/23 N	ST-PETERSB.	6/8 P	**AFRIQUE**		SEOUL	15/23 S
LIMOGES	12/24 S	CAYENNE	22/33 N	GENEVE	13/21 C	STOCKHOLM	6/10 N	ALGER	21/28 P	SINGAPOUR	27/30 C
LYON	11/24 S	FORT-DE-FR.	24/29 C	HELSINKI	4/8 P	TENERIFE	17/23 S	DAKAR	27/31 S	SYDNEY	13/22 S
MARSEILLE	16/28 S	NOUMEA	17/22 N	ISTANBUL	14/21 P	VARSOVIE	10/13 C	KINSHASA	22/32 N	TOKYO	15/21 N

Situation le 30 septembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 30 septembre à 0 heure TU

METEO FRANCE

PRATIQUE

Les compagnies aériennes remboursent au forfait les bagages volés ou perdus

PENDANT le trajet Paris-Bastia, Anne B. avait gardé avec elle sa valise à roulettes, acceptée en cabine. Au retour, le 29 juin, l'employée de l'embarquement lui a demandé de la mettre dans la soute, l'avion étant complet. Prise au dépourvu, elle a oublié d'en retirer les bijoux qu'elle y avait placés.

A l'arrivée à Orly, la valise n'était pas au rendez-vous. Après avoir déclaré la perte, et attendu vainement pendant quarante-huit heures, Anne a renvoyé la lettre-inventaire où elle devait détailler le contenu de son bagage. Comme elle participait à un festival, Anne avait emporté quelques tenues élégantes, griffées Max Mara, Ventilo et Calvin Klein.

Le 12 août, elle recevait une lettre d'excuses d'Air France, l'informant que son bagage n'avait pu être localisé et qu'elle serait indemnisée selon les normes fixées par l'article 22 modifié de la convention de Varsovie, à hauteur de *« 250 francs Poincaré, soit 17 DTS (droits de tirage spéciaux), représentant au cours actuel 145 francs par kilogramme »*, soit concrètement, 2 030 francs pour quatorze kilos. Devant les protestations d'Anne, et après enquête, la direction commerciale de la compagnie, reconnaissant que *« la somme allouée ne couvrait que partiellement le préjudice »* lui proposait un complément d'indemnisation sur la base de 23 kilos, franchise maximale par passager, soit 1 305 francs supplémentaires.

Anne reconnaît qu'elle aurait dû penser à transférer ses bijoux dans son sac à main, mais estime que l'indemnisation de ses vêtements est nettement insuffisante. Hélas, sans déclaration spéciale de valeur avant le départ, et sans assurance spécifique les bagages sont indemnisés au poids, car aux termes du contrat de transport, la compagnie *« dégage sa responsabilité pour les objets précieux, les valeurs et les papiers d'identité »*. Il n'y aura qu'une enquête *« interne et officieuse »*. Pour être sûre qu'il sera fait appel à la police ou à la gendarmerie, Anne doit porter plainte.

Les compagnies considèrent avec méfiance les clients dont les bagages ont disparu. A Tunis Air, on parle de *« la mauvaise foi des passagers »*, et on garde en mémoire informatique les incidents, pour détecter les récidives. Pourtant, de nombreux aéroports n'assurent aucune surveillance des tapis sur lesquels sont restitués les bagages.

Il y a non seulement des vols mais aussi des dégradations. Au retour de Tunisie, le 20 avril, Guy F. s'est aperçu que le cadenas de son sac avait été forcé, la fermeture Eclair déchirée et son blouson de cuir dérobé. Il n'a pas pu obtenir d'indemnisation pour le blouson usagé, mais son sac était neuf. *« Une employée d'Air France à Marseille a enregistré ma déclaration et m'a donné l'adresse d'un magasin où échanger mon bagage inutilisable. Mais le maroquinier, qui était partenaire d'Air France seulement, s'est contenté de me remettre une attestation où figurait le prix du sac neuf, en me conseillant de m'adresser à Tunis Air pour le remboursement. Cinq mois après, j'attends toujours »*, constate-t-il.

Selon Air France, les « incidents » (perte, vol, dégradation, retard d'acheminement) ne concernent que 2 % des trente millions de bagages transportés annuellement, et 1 % reste non résolu. Selon Aéroports de Paris, deux bagages sur mille seraient endommagés, sept sur mille seraient mal acheminés et trois sur dix mille définitivement perdus.

Après l'enregistrement, les bagages sont mis en conteneur et acheminés vers l'avion, ou bien placés sur un chariot et entreposés dans une « soute vrac », notamment pour les avions de moins de cent places. Un bagage peut tomber d'un chariot, être mal orienté parce qu'un employé n'a pas bien lu l'étiquette, ou encore parce que celle-ci est tombée lors d'une manipulation. Les délais impartis pour les correspondances étant réduits, il arrive que le bagage n'emprunte pas le même avion que le passager et accuse un retard à l'arrivée. Quant aux zones de tri, où les valises sont entreposées parfois pendant plusieurs heures, elles sont accessibles aux employés de l'aéroport et des compagnies sous-traitantes. Les bagages endommagés sont remplacés. Lorsque la valise et son contenu sont coûteux, il est possible de recourir à une expertise. Un voyageur qui revenait d'un safari en Namibie a pu ainsi être dédommagé pour la détérioration de son fusil et de l'étui de celui-ci, écrasé par la roue d'un chariot.

Les erreurs d'acheminement donnent elles aussi lieu à indemnisation si elles dépassent vingt-quatre heures. Laure M., dont le bagage qui allait de Paris à New York le 13 septembre avait été *« oublié »* à l'escale de Birmingham, a eu droit à la remise immédiate par la British Airways d'un bon de caisse de 300 dollars (1 800 francs) pour acheter pyjama et brosse à dents. Pour un incident similaire, Air France indemnise selon *« la qualité du passager »*. La compensation est de 500 francs pour celui qui emprunte un charter, de 750 francs pour l'usager de la classe économique, de 1 000 francs pour celui de la classe affaires et 1 500 francs pour le VIP du Concorde.

Michaëla Bobasch

Assurances à la carte

● **En réglant son billet d'avion par carte bancaire**, on obtient un remboursement forfaitaire pouvant aller de 5 000 francs (Gold, American Express) à 10 000 francs (Visa Premier).

● **La déclaration de valeurs spéciales** au moment de l'embarquement permet d'être indemnisé proportionnellement à la valeur déclarée, dans la limite de 5 000 dollars (environ 30 000 F).

● **Des compagnies d'assurances** proposent par le canal des agences de voyages une *« assurance bagages »* dans le cadre de la *« multirisques voyage »* (assistance, rapatriement), ou séparément. Les cotisations varient selon la durée et les conditions du déplacement. Par exemple, chez Mondial Assistance (GAN), 100 F de cotisation pour un remboursement plafonné à 5 000 F, Chez Europ-Assistance (Generali), les plafonds sont de 5 000, 10 000 ou 20 00 francs. Cotisations : de 135 F à 950 F.

● **Conseils :** voyager léger, garder avec soi les objets de valeur, prévoir des sangles pour prévenir l'ouverture en cas de chute d'un bagage, et noter l'adresse à l'intérieur.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97214

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

HORIZONTALEMENT

I. Protection rapprochée. – II. Assure le fini de la pièce. Dieu solaire. – III. Passe-partout que l'on dit infaillible. Réunion ouverte à tous. Bouts de drap. – IV. Mis en page. On chante et on y danse. – V. Refus bien poli. – VI. Protégea le conducteur. Solide soutien en cas de besoin. – VII. Une voie prise à contre-sens. Basés sur toute la gamme chromatique. – VIII. Le niobium. Rendu célèbre par son curé. Pris en pitié. – IX. Nous envoient artificiellement dans les bras de Morphée. Touche le fond. – X. Victimes de desquamation.

VERTICALEMENT

1. Issu de secours quand la sortie est bloquée. – 2. Marque le doute. Reste à l'ombre. – 3. Vieux vêtement. Lettres de Ramuz. – 4. Druides sans grande importance. – 5. Le gagnant est le bon. Réunit tous les gens du voyage. – 6. Colère ancestrale. Mit en bon ordre. – 7. Possessif. Sait n'importe comment. Conjonction. – 8. Variété de calcédoine. Se jette dans la Seine. – 9. Protège la graine et l'homme. – 10. Plus ils sont petits, plus ils sont importants. – 11. Qui remet dans le rang. Voyelles. – 12. Faiblesses papales qui ont atteint tous les pouvoirs.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97213

HORIZONTALEMENT

I. Incinération. – II. Moulin-à-vent. – III. Adieu. Pinças. – IV. Gus. Epandage. – V. Ilet. Ace. Sem. – VI. Neurone. Asse. – VII. Remisera. – VIII. Tc. Sée. Bal. – IX. Ion. Grisolle. – X. Primas. Emeus.

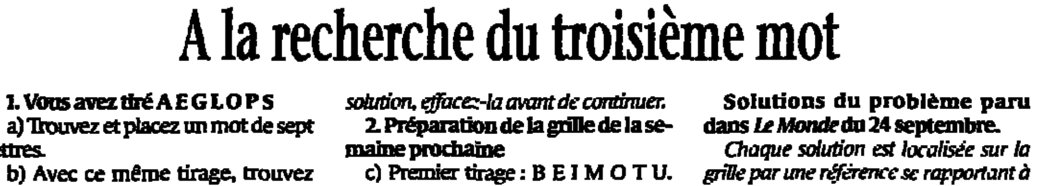
VERTICALEMENT

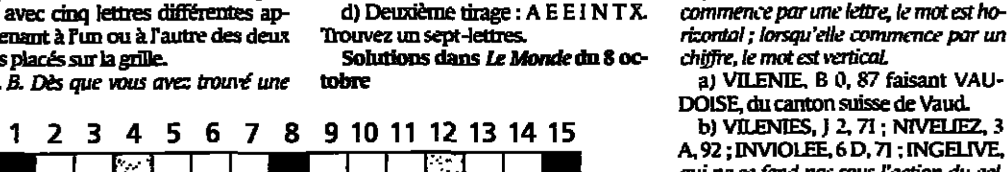
1. Imaginatif. – 2. Nodule. Cor. – 3. Cuiseur. Ni. – 4. Ile. Très. – 5. Niue. Oméga. – 6. En. Paniers. – 7. Rapaces. – 8. Aviné. Esse. – 9. Tend. Ar. OM. – 10. Incassable. – 11. Otages. Alu. – 12. Semelles.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 37





A la recherche du troisième mot

1. Vous avez tiré A E G L O P S

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez cinq mots de huit lettres en le complétant avec cinq lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

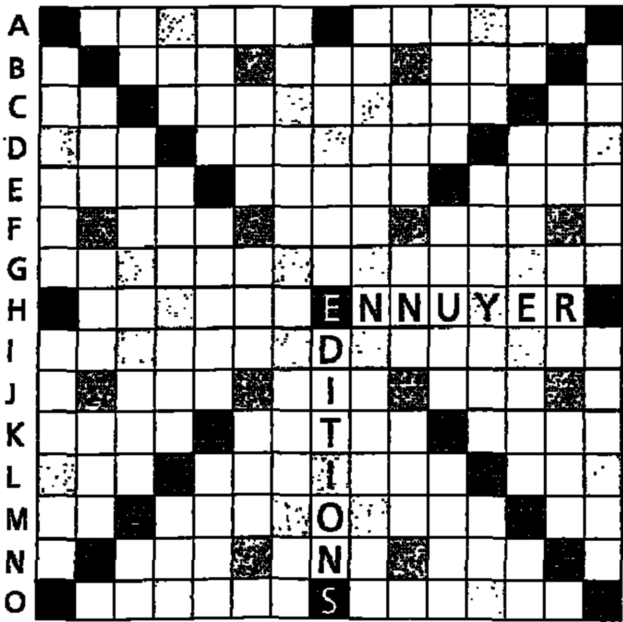
N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine

c) Premier tirage : B E I M O T U. Trouvez un sept-lettres.

d) Deuxième tirage : A E E I N T X. Trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 8 octobre



Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 24 septembre.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) VILENIE, B 0, 87 faisant VAUDOISE, du canton suisse de Vaud.

b) VILENIES, J 2, 71 ; NIVELIEZ, 3 A, 92 ; INVIOLEE, 6 D, 71 ; INGELIVE, *qui ne se fend pas sous l'action du gel*, 5 F, 74 ; LENITIVE, 7 D, 63.

c) ENNUYER.

d) EDITIONS-DUITIONS, *passions le fil de trame entre les fils de chaine.*

Michel Charlemagne

Les Jeux dans « Le Monde »

Dans cinq de ses numéros de la semaine *Le Monde* publie, en plus des mots croisés, un jeu.

Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème mathématique.

Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de scrabble.

Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge.

Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art.

Le samedi, dans le journal daté dimanche-lundi, les échecs.

هكذا من الأصل

ARTS *Le peintre et sculpteur américain* **Roy Lichtenstein est mort, lundi 29 septembre, au Centre hospitalier universitaire de New York, à l'âge de soixante-treize ans. ● DEPUIS LA MORT D'ANDY WARHOL, il était l'un des représentants les plus populaires du pop'art. Inspiré dans les années 60 par l'œuvre de Claes Oldenburg, il détourna à la fois les classiques du XXe siècle et l'iconographie des mass media, surtout les bandes dessinées, les *comics* américains, par des agrandissements faisant apparaître les points colorés de la photogravure. ● DYNAMITEUR des traditions artistiques, de l'environnement culturel et du bon goût de l'époque, Lichtenstein a fini par devenir un « classique » de la peinture américaine, et ses œuvres furent exposées dans les ambassades des Etats-Unis dans le monde entier. Il figurait parmi les peintres vivants les plus cotés.**

La mort de Roy Lichtenstein, peintre du détournement

Grande figure du pop art, l'artiste américain est décédé à New York à l'âge de soixante-treize ans. Iconoclaste dans ses parodies des classiques du XXe siècle, démythificateur de la société de consommation par ses agrandissements de « comics », il était devenu l'un des peintres vivants les plus cotés

UNE GRANDE FIGURE du Pop'art, et plus largement de la peinture américaine vient de mourir : celui qui depuis les années soixante s'est emparé de la banalité des images des médias, de leur contenu et apparemment de leur forme, pour produire une œuvre singulière, signée Roy Lichtenstein. Un artiste qui occupe sur la scène artistique une place remarquable et remarquée, par son style personnel, paradoxalement anonyme. Roy Lichtenstein est mort le lundi 29 septembre, à New York, où il était hospitalisé depuis plusieurs semaines pour une maladie inconnue, avant d'être terrassé par une pneumonie.

Né en 1923 à New York, il fait des études à l'Art's Students League en 1939, et suit entre 1940 et 1943 les cours de l'université de l'Ohio où, après avoir servi dans l'armée en Europe, il retourne passer des diplômes et où il enseigne jusqu'en 1951. Dans les années cinquante, il vit à Cleveland où il peint et, pour vivre, exerce divers métiers tout en continuant d'enseigner.

D'abord marqué par le cubisme, il était passé à l'abstraction et versait dans l'expressionnisme. C'est en 1961, à peu près en même temps que Warhol, qu'il a l'idée de changer radicalement de cap, et de s'orienter vers l'image tirée de la publicité des magazines et de la bande dessinée, en les agrandissant. Un vent de révolte contre l'expressionnisme abstrait tournant à l'académisme flotte alors sur New York. Andy Warhol, Claes Oldenburg, Tom Wesselman, James Rosenquist et Roy Lichtenstein, rassemblés pour la première fois en 1962 par le galeriste Sidney Janis sous le nom de *« nouveaux réalistes »*, commencent à faire parler d'eux.

LA CULTURE RÉINTRODUITE

Dès cette année-là, Leo Castelli, qui a été et reste son premier marchand, l'exposait pour la première fois. Son style, depuis, n'a pas changé. Roy Lichtenstein est resté le plus fidèle des pop'artistes, si le terme veut encore dire quelque chose dans son cas, où l'imagerie populaire, la « basse culture », devient l'objet prétexte d'un art extrêmement sophistiqué.

Dès ses premières peintures, Lichtenstein ne se contente pas d'agrandir. Il nettoye, clarifie, épure, exagère, redéfinit les éléments formels empruntés. Bref, il transforme les données des images publicitaires qu'il vide de leur message. Il reprend les tracés épais qui cernent les figures, les points, les *« dots »*, et les hachures qui trament les photogravures et qu'il soumet à une organisation stricte de la surface, qui confine à l'abstraction. Il se sert d'écrans, et sa démarche est apparemment neutre, dépassionnée, neutre.

En fait, il se fait d'abord remarquer pour sa transformation des bandes dessinées et de clichés : crashs, tirs ou larmes d'amour perdu, avec bulles et textes à l'appui, en leur donnant, non sans insolence, non sans humour, le titre de *« grande peinture »*. Mais il entreprend simultanément d'autres images, s'affronte et dialogue avec d'autres peintres, les plus grands du XXe siècle. Dès 1963, il réinterprète par exemple la *Femme qui pleure* de Picasso. Plus tard il reprendra Léger, Matisse, refera le parcours des pionniers de l'abstraction en partant d'une vache pour aboutir à une composition à la façon de Mondrian.

Puis il traitera de Monet, de Cézanne. Son pop'art resssemble à une quête de beauté exacte. Ses peintures de temples grecs et de colonnes tombées tendent, dès 1964, à le prouver. Ce qui en un premier temps pouvait passer pour une réaction au sérieux de la grande culture, était aussi, avec Lichtenstein, une façon de la réintroduire.

KEICHI TAHARA

Roy Lichtenstein à New Yok, en 1983.

L'art qu'il s'est forgé et dans lequel il s'est tenu, en montrant qu'il était possible de se renouveler à l'infini, n'appartient qu'à *lui* et se reconnaît entre mille. Les séries qui se suivent depuis les années soixante introduisent chaque fois des données plastiques nouvelles : des éléments d'architectures, donc de construction, au début des années soixante-dix, qui arrivent en contrepoint des séries de miroirs, qui ne reflètent que l'image du miroir, eux-mêmes arrivant dans la foulée des *bruskstrokes*, les coups de brosses à l'emporte-pièce en référence à l'*action painting*, la peinture des expressionnistes abstraits, qu'il fige avec *délices*.

En fait, en près de quarante ans, Lichtenstein le prolifique, le *« cannibale »*, un peu à la façon de Picasso, aura fourni, à travers son répertoire d'images, une vaste réflexion sur la peinture, ses ingrédients formels et son histoire au XXe siècle. Une réflexion conduite au gré de l'artiste, mais aussi de l'actualité du moment.

POPULAIRE ET CHER

On devrait pouvoir faire le lien entre les différentes séries et les événements de l'époque où elles sont produites : expositions, rétrospectives, mouvements dominants, face auxquels Lichtenstein réagit. Son détournement de l'art commercial en objet d'art, puis de l'objet d'art en un nouvel objet d'art hautement coté, n'a pas toujours été, et n'est pas encore aujourd'hui, compris, ni toujours admis sans réserve. On lui a reproché, comme aux autres artistes du pop'art américain d'ailleurs, son non-engagement, et son comportement en quelque sorte irresponsable, notamment en véhiculant, à ses débuts, des images qui contribuaient à banaliser la violence, sans états d'âme apparents. Il commentait des images publicitaires, mais elles n'étaient pas critiques, sur le fond. A l'époque, en Europe en particulier, ça n'a pas plu. On a pu aussi, plus tard, lui reprocher de dégrader l'art des maîtres du XXe siècle, et enfin d'avoir fait du pop'art un académisme.

Ce qui n'a pas empêché Lichtenstein le froid, le quelque part cynique, d'être de son vivant l'un des peintres les plus populaires et les plus chers. La rétrospective organisée en 1993 pour son soixante-dixième anniversaire, au musée Guggenheim de New York, n'a pas fait basculer sa cote dans l'autre sens. Au contraire.

Geneviève Breerette

Biographie

● **1923** : naissance à New York
● **1939** : Art's students League.
● **1940-1949** : études à l'Université de l'Ohio, interrompues par un service militaire (1943-1946) en Europe.
● **1949** : mariage avec Isabel Wilson dont il aura deux enfants. Divorcé en 1965, il se remariera avec Dorothy Herzka.
● **1951-1957** : vit à Cleveland. Expositions à la galerie John Heller de New York.
● **1957-1963** : enseigne dans l'Etat de New York.
● **1962** : première grande exposition chez Leo Castelli à New York.
● **1963** : Ileana Sonnabend présente son œuvre à Paris
● **1966** : exposition personnelle au Musée de Cleveland. Participation à la Biennale de Venise.
● **1968** : invité à la Dokumenta de Kassel.
● **1969** : premières grandes percées : au Guggenheim de New York, aux musées de Chicago, Kansas City, de Seattle et de Colombus.
● **1975** : première grande exposition à Paris, au Centre national d'art contemporain.
● **1981** : rétrospective itinérante (Etats-Unis, Japon, Europe)
● **1983** : première exposition chez Daniel Templon, à Paris.
● **1993** : rétrospective au musée Guggenheim de New York.



Celui qui a résisté à la crise

À LA FIAC de 1990, à Paris, le galeriste new yorkais Leo Castelli exposait Jasper Johns, James Rosenquist et Roy Lichtenstein, trois figures majeures du pop'art américain. Un vandale passa, qui ne s'attaqua qu'au seul Roy Lichtenstein. L'homme entendait dénoncer la collusion de l'art et de l'argent, dont Lichtenstein était devenu, bien malgré lui, un symbole. Quelques mois plus tôt, en mai 1990, les enchères avaient flambé chez Christie's autour d'un baiser fougueux de 1962, *Kiss II*, atteignant 5,6 millions de dollars (environ 31,5 millions de francs) : Lichtenstein devenait l'un des artistes vivants les plus chers du monde. Un symbole, en cette année qui allait voir, avec la crise alors commençante du marché, l'engouement pour l'art contemporain connaître un rapide déclin.

Leo Castelli ne porta pas plainte contre l'iconoclaste. Roy Lichtenstein fut, pour sa part, très affecté par le geste. Interrogé deux mois après par Ann Hindry, pour la revue *Artstudio*, il avouait s'être *« ...senti violenté »*. Et ajoutait : *« C'est tellement stupide, on ne comprend pas à quoi cela correspond. Je suppose qu'il fallait s'en prendre à l'art établi, même s'il m'est personnellement très difficile de me voir en peintre établi !... »*

Etabli, il l'était pourtant devenu, jusqu'à faire figure de « classique » du pop'art. A la fin de 1995, ses œuvres ont été exposées dans les ambassades des Etats-Unis partout dans le monde entier, et il offrit des copies de ses œuvres, évaluées à près d'un million de dollars, à Bill Clinton, qui lui avait remis la médaille des Arts. C'est le *président américain en personne qui a annoncé* son décès lundi soir, lors d'un dîner donné à la Maison Blanche.

Il y avait bien sûr quelques voix discordantes, comme celle du redouté critique du magazine *Time*, Robert Hughes, qui brocardait un artiste *« congelé dans son style cryogénique. »* Mais cette réserve n'était pas partagée par le marché de l'art. Depuis l'exposition de 1962 chez Leo Castelli, chaque vernissage attirait les plus grand-marchands de la Terre.

VALEUR SÛRE

Lichtenstein était ce que l'on nomme, dans les catalogues de vente par correspondance, une valeur sûre. Durant la dernière décennie, ses peintures, surtout celles datées du début des sixtie's, ont tenu le haut du pavé des ventes publiques. En pleine déprime du marché, *Girl with Piano*, de 1963, se vendait à un honorable montant, 8,08 millions de francs. En novembre 1994, Sotheby's obtenait 11,8 millions de francs de *I... I'm sorry*, une toile de 1965. Deux ans plus tard, Christie's prenait la tête avec *Tex I*, de 1962, vendu plus de 18 millions de francs. Il y a cinq mois, Christie's obtenait un peu plus de 15 millions de francs de *Blang* (1962).

Mais même Lichtenstein n'était pas à l'abri des aléas du marché de l'art. Le prix de *Kiss II*, la toile symbole, fut en 1995 divisé par trois. Sans le laisser indifférent, ces petites péripéties ne l'affectaient guère. De son propre aveu, il ne souhaitait plus que se fondre dans son travail, et puis mourir.

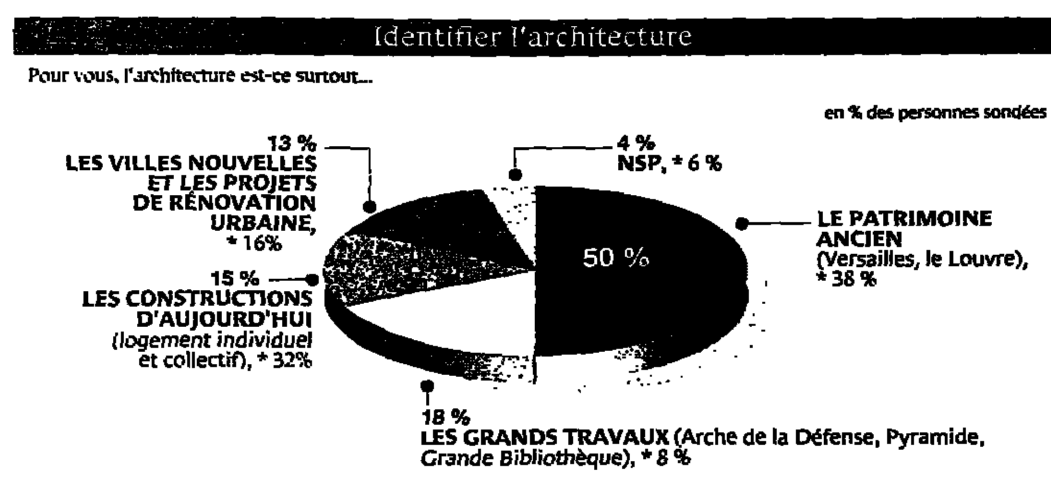
Harry Bellet

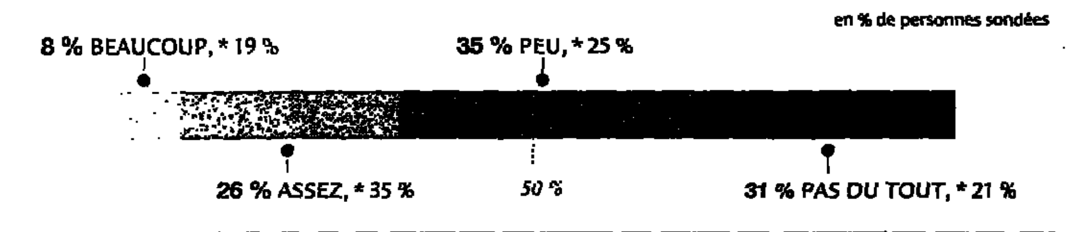
détournement

هكذا من الإهمال

Les rendez-vous de l'architecture de La Villette

A l'occasion de cette manifestation qui a lieu les 2 et 3 octobre, « Le Monde » et la direction de l'architecture publient un sondage Ipsos sur la relation des Français avec une profession malmenée





* RAPPEL DE 1992

LE PREMIER sondage sur les Français et l'architecture avait été réalisé à la demande de l'ordre national des architectes en 1987 et avait été réédité en 1989 et 1991. *Le Monde* s'était associé à celui de 1992, *développé par des questions* à caractère culturel. C'est ce sondage dont les thèmes ont été repris cette année par l'institut Ipsos, à la demande de la direction de l'architecture et du *Monde*. Les questions en ont été précisées, étendues, clarifiées, tout en gardant les *données permettant* de suivre l'éventuelle évolution de l'opinion des Français.

Les résultats de ce sondage peuvent sembler négatifs et peu *encourageants. Une seconde lecture* permet de constater une relative constante des appréciations et de l'opinion du public, notamment l'idée que l'architecture publique se serait globalement améliorée. En revanche, une différence notable apparait entre ce qu'on peut *appeler la valeur d'usage et ce qui* relève des aspects culturels de l'architecture. Les Français attachent davantage d'importance aux qualités techniques ou d'usage et semblent fermés à tout ce qui relève du savoir ou de l'esthétique. Et si l'ambiance générale les conduit à s'intéresser davantage au patrimoine, à ce qui relève de la nostalgie, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils aient dans ce domaine une meilleure connaissance des *grands* architectes du passé.

Manifestement, l'absence de formation à l'école et le manque de communication de la part des organismes en charge de l'architecture, mais sans doute aussi des médias, contribuent à une ignorance à peu près totale. Cette ignorance est-elle une spécificité française ? Peut-être pas, mais elle est caricaturale, si on la compare à *d'autres champs de la culture*, comme la littérature enseignée dès l'école ou les arts plastiques, il est vrai fortement promus par les institutions à travers des manifestations très médiatisées.

La question la plus globale portant sur le « niveau d'intérêt » pour l'architecture donne les résultats les plus consternants, comme si le mot lui-même, mais aussi celui d'aménagement des villes, était devenu répulsif. 34 % *seulement des Français disent* s'intéresser à ces champs, chiffre le plus bas enregistré depuis 1987, où l'intérêt (48 %) n'était tout de même pas écrasé par le désintérêt (52 %). En 1992, l'intérêt était devenu majoritaire (54 % contre 46 %) : il est vrai que la décennie 80 *avait vu une forte montée en puissance* de l'architecture par le biais des grands travaux, à Paris et en régions.

POINT D'ANCRAGE

Ces chiffres désolants trouvent leur écho dans les réponses *concernant* « l'univers d'évocation » de l'architecture, celles-ci renvoyant systématiquement au patrimoine ancien, comme en 1991 et comme en 1987. Les grands travaux *restent pourtant un point* d'ancrage relativement solide (18 %), mais on ne peut que s'interroger sur le divorce qui apparaît entre, d'une part, l'architecture et, d'autre part, *le logement et les* questions urbaines.

La question concernant la notoriété des architectes relève quant à elle du mystère. Le nombre des personnes incapables de citer un seul nom d'architecte d'hier ou d'aujourd'hui passe de 60 % à 71 %. Seuls sept noms franchissent la barre des 1 % : Le Corbusier restant en tête, mais en baisse, comme Bofill, Mansart ou Michel-Ange. Donnée paradoxale, dans cette débâcle culturelle : le XXe siècle s'en tire mieux que les architectes « *historiques* ».

En 1992, le sondage avait proposé quatre photographies « pièges » représentant quatre lycées contemporains, les personnes interrogées devant découvrir la finalité de l'édifice. Beaucoup y avaient vu des bâtiments administratifs, des logements, des usines, voire des hôpitaux. Pensant faciliter *l'approche des personnes sondées*, nous leur avons proposé cette fois six photographies, montrant les façades de grands travaux fortement médiatisés, dont nous pensions la lecture aisée.

Là encore, les résultats sont édifiants. Seule la silhouette de l'Arche de la Défense est reconnue par près de la moitié du public. Les mauvaises réponses sont nombreuses et plus encore l'incapacité *pure et simple à formuler une réponse*. La quasi-totalité des personnes interrogées est incapable de citer les architectes auteurs des ouvrages présentés. Le sommet de la célébrité est atteint par Jean Nouvel (1,5 %), suivi par Portzamparc et Perrault (1 %), *puis* Carlos Ott (0,5 %). Spreckelsen et Fainsilber ne sont eux crédités que de *mauvaises réponses*. L'appréciation des bâtiments semble plus difficile à analyser. Le jugement peut avoir été influencé par la photographie elle-même. L'Opéra *de Lyon bénéficie d'une opinion* favorable (63 %), qui semble liée à la partie ancienne préservée par l'architecte.

Passant de l'esthétique à la fonction, la perception du public devient un peu plus cohérente. Il voit les architectes dans leur rôle lorsqu'*il s'agit de bâtiments publics*, d'immeubles d'habitation ou de travail sur l'environnement. Nos entrées de villes, pourtant peu brillantes, ne semblent pas mériter l'intervention des maîtres d'œuvre, pas plus que les maisons individuelles, les gares, ni les aéroports, *ces derniers relevant sans* doute pour les Français de l'intervention divine, ou des seuls ingénieurs.

Les priorités des Français en matière d'architecture recoupent d'autres enquêtes à caractère social ou politique. Ecoles, espaces verts et espaces de loisirs viennent en tête. En queue, les maisons individuelles, les centres commerciaux, les musées. La maison individuelle paraît donc relever de *l'industrie, de l'autoconstruction* ou du bricolage. Les centres commerciaux, majoritairement désastreux, sont apparemment acceptés avec leur allure de cartons à *chaussures. Quant aux musées, on* ne peut que prendre note d'un désintérêt qui est aux antipodes des efforts déployés dans ce domaine depuis une quinzaine d'années.

SUBJECTIVITÉ

Mais voici le temps de la réconciliation. Pour les Français, qui n'ont d'ailleurs pas varié dans leur opinion par rapport à 1989, la qualité de tous les types d'édifices cités s'est sensiblement améliorée. Cette appréciation est en tout cas très majoritaire, même pour les *musées ! Logiques avec eux-mêmes*, 53 % des Français estiment donc que les réalisations récentes correspondent tout à fait ou plutôt à leurs goûts, 44 % penchant pour une vision pessimiste, seuls 3 % n'ayant pas d'avis en la matière. La dernière demande du sondage concernait l'intervention d'un professionnel.

Peut-être les questions comportaient-elles une part excessive de subjectivité (« qualité », « esthétique », « originalité »), ce qui incite à une certaine prudence. Toutefois, *les effets de la crise*, la frilosité ambiante et une tendance générale au cocooning transparaissent dans la recherche de la qualité, le souci du caractère pratique et de l'aménagement intérieur.

Les aspects plus techniques concernant l'intervention d'un professionnel comme la maîtrise des coûts, la durée de vie ●●●

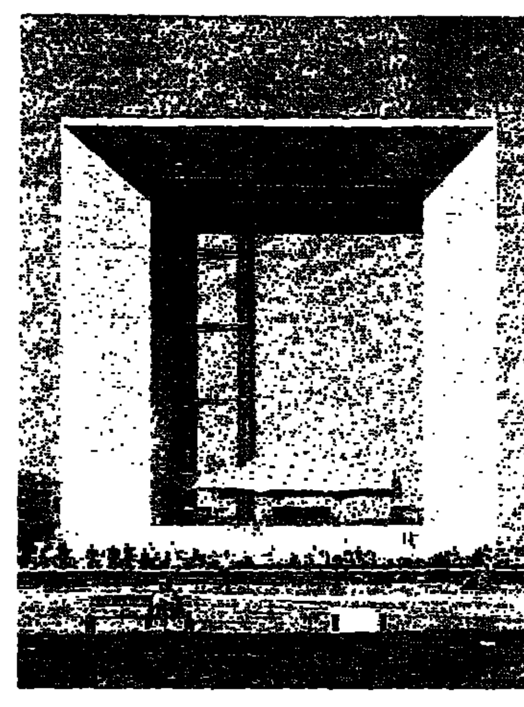
La notoriété des architectes

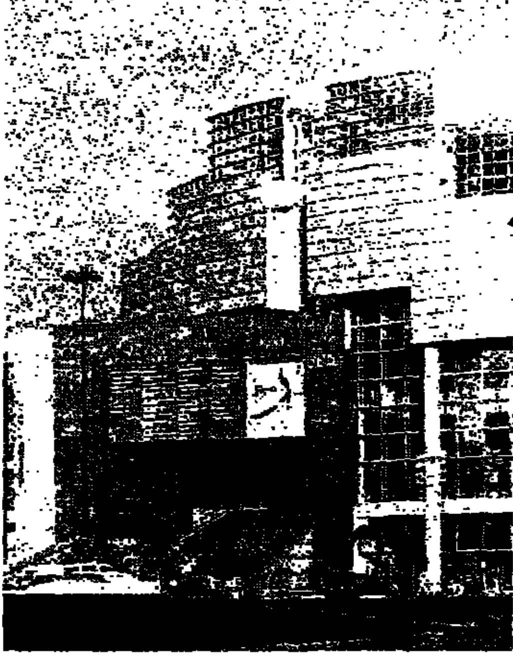
Pouvez-vous me citer trois noms d'architecte ?

en % de personnes sondées

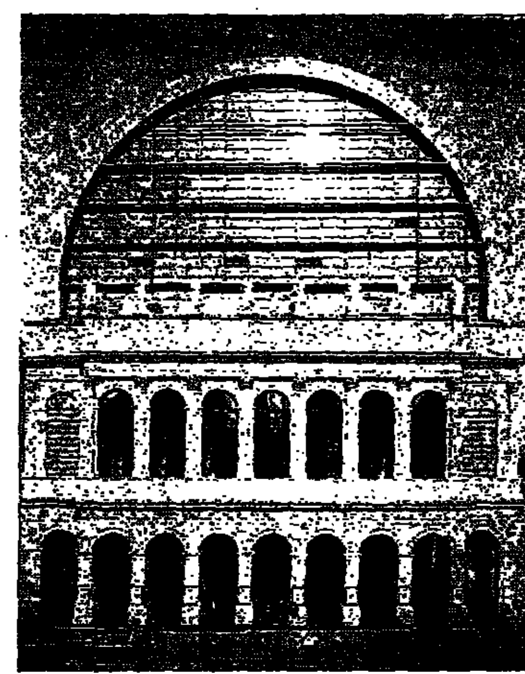
Le Corbusier	18	*23
Ricardo Bofill	4	*7
Ieoh Ming Pei	3	*3
Jean Nouvel	2	*1
Michel-Ange	1	*4
Jules Hardouin Mansart	1	*3
Christian de Portzamparc	1	*-
Antoni Gaudi	-	*3
Fernand Pouillon	-	*1
Oscar Niemeyer	-	*1
Auguste Perret	-	*-
Roland Castro	-	*1
Norman Foster	-	*-
Dominique Perrault	-	*2
Renzo Piano	-	*-
Mies Van Der Rohe	-	*-
Franck Llyod Wright	-	*-
Richard Meier	-	*-
Tadio Ando	-	*-
Carlos Ott	-	*-
Autres	10	*14
Ne sait pas	71	*60

Total supérieur à 100 en raison des réponse multiples
– Ces architectes ont été cités par moins d'un pour cent de l'échantillon
* RAPPEL DE 1992 EN %









PHOTOGRAPHIES ARCHIPRESS

En haut, à gauche : l'Arche de La Défense, à Paris. Architecte, Otto von Spreckelsen. Photographie prise de face depuis le parvis.
En haut, à droite : l'Opéra-Bastille, à Paris. Architecte, Carlos Ott. Photographie de l'entrée et de l'avant du bâtiment, prise depuis la place.
En bas, à gauche : la Cité de la musique de La Villette, à Paris. Architecte, Christian de Portzamparc. Façade prise en perspective depuis l'angle est.
En bas, à droite : l'Opéra de Lyon. Architecte de la rénovation et de la partie haute du bâtiment, Jean Nouvel. Photographie de la façade d'entrée.

La célébrité des ouvrages

Que représente chacune de ces photographies ?

en % des personnes sondées

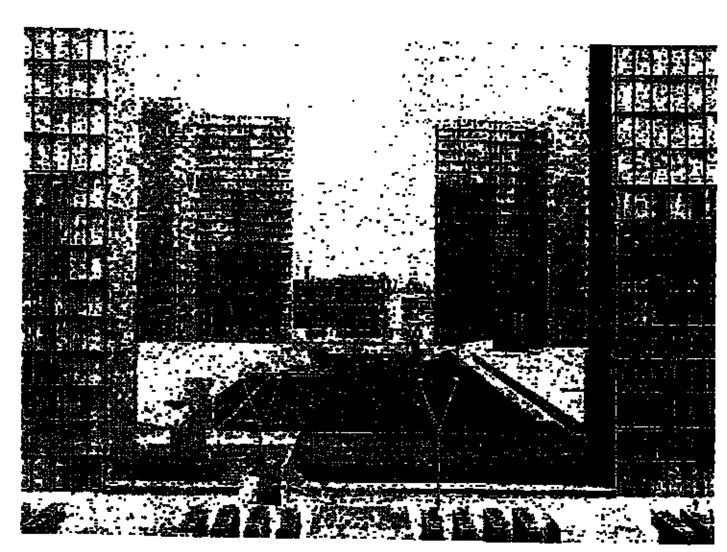
Légende : BONNE RÉPONSE ; MAUVAISE RÉPONSE ; NE SAIT PAS

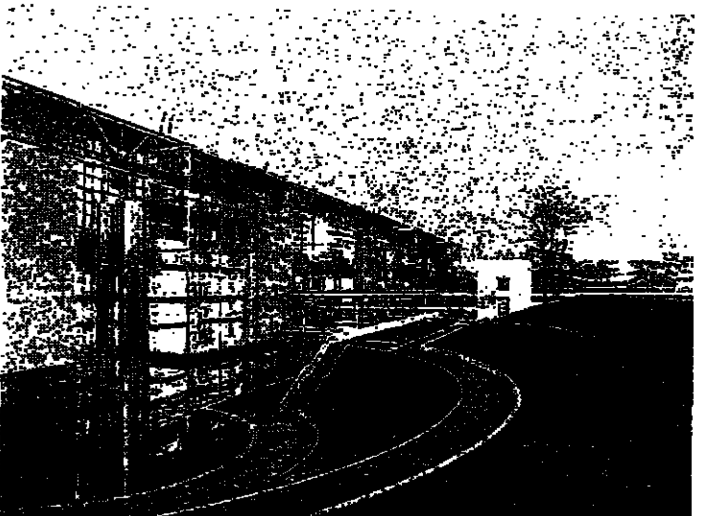
L'ARCHE DE LA DÉFENSE		45 %
L'OPÉRA DE LA BASTILLE	28 %	54 %
LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE	27 %	57 %
LA CITÉ DES SCIENCES DE LA VILLETTE		62 %
L'OPÉRA DE LYON		70 %
LA CITÉ DE LA MUSIQUE	4 %	81 %

Diriez-vous que l'architecture de ce bâtiment...

en % de personnes sondées

	PLAÎT BEAUCOUP	PLAÎT ASSEZ	PLAÎT SOUS-TOTAL	DÉPLAÎT BEAUCOUP	DÉPLAÎT ASSEZ	DÉPLAÎT SOUS-TOTAL	NE SAIT PAS
1) L'OPÉRA DE LYON	11 %	52 %	63 %	12 %	21 %	33 %	4 %
2) LA CITÉ DE LA MUSIQUE	9 %	48 %	57 %	17 %	22 %	39 %	4 %
3) L'ARCHE DE LA DÉFENSE	11 %	33 %	44 %	27 %	24 %	51 %	5 %
4) L'OPÉRA DE LA BASTILLE	5 %	38 %	43 %	22 %	30 %	52 %	5 %
5) LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE	6 %	28 %	34 %	32 %	30 %	62 %	4 %
6) LA CITÉ DES SCIENCES DE LA VILLETTE	5 %	25 %	30 %	33 %	31 %	64 %	5 %





En haut : la Bibliothèque François-Mitterrand, à Paris. Architecte Dominique Perrault. Photographie des quatre tours prise du côté nord.
La Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, à Paris. Architecte Adrien Fainsilber. Photographie en perspective depuis l'angle sud-est.

Le rôle de l'architecte

Imaginez que vous demandez à un architecte de construire ou de rénover votre habitation. Sur quels éléments son intervention serait la plus utile ?

en % des personnes sondées

La qualité de la construction	55
Le caractère pratique des installations	38
L'aménagement intérieur	38
L'esthétique générale du bâtiment	34
La maîtrise des coûts	27
La durée de vie du bâtiment	25
L'adéquation par rapport au paysage environnant	20
L'originalité par rapport à l'habituel	15
Le respect des délais	11
Ne sait pas	4

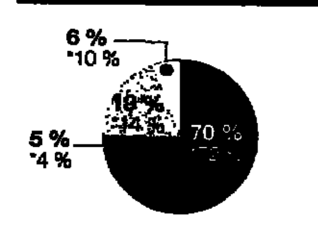
Les évolutions

Que pensez-vous de l'architecture de ces dernières années ?

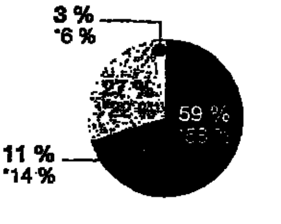
en % de personnes sondées

S'EST AMÉLIORÉE
S'EST DÉTÉRIORÉE
N'A PAS CHANGÉ
NE SE PRONONCE PAS

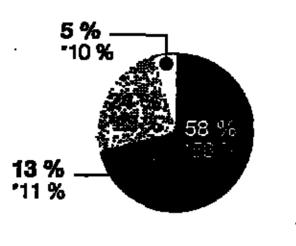
LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (piscines, stades...)



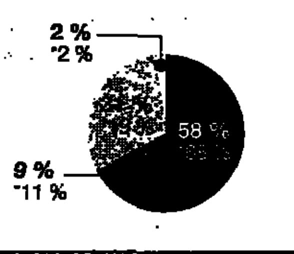
LES MAISONS INDIVIDUELLES



LES ÉCOLES, LES COLLÈGES, LES LYCÉES



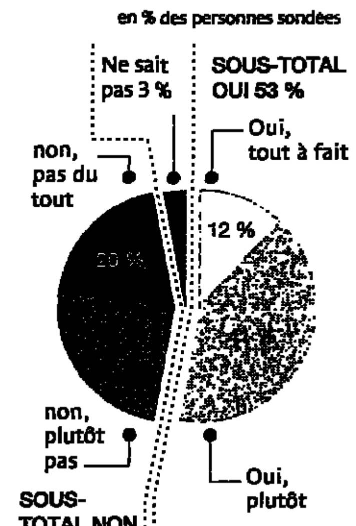
LES BÂTIMENTS PUBLICS (mairie, poste...)



* RAPPEL DE 1992 EN %

Là où vous vivez, l'architecture correspond-elle à vos goûts ?

en % des personnes sondées



Catherine Trautmann, ministre de la culture

« Il faut ouvrir les métiers de l'architecture »

« Vous avez hérité de la direction de l'architecture, venue de l'équipement, avec des obligations très lourdes et peu de moyens. Comment vivez-vous ce transfert ?

– Aujourd'hui ce n'est pas tant la direction de l'architecture qui est en difficulté, que la formation et le métier, où le taux de chômage est particulièrement élevé. Il a fallu néanmoins trouver des moyens financiers pour faire fonctionner cette direction ainsi que les écoles qui dépendent d'elle. On sait que, dans notre pays, la situation des étudiants architectes est très difficile. La réforme des écoles d'architecture est désormais enclenchée pour la rentrée 1998. A cette date, leurs moyens de fonctionnement seront augmentés d'une dotation de 19 millions de francs supplémentaires ; nous avons pu aussi dégager quinze postes d'enseignants et vingt-deux postes administratifs ainsi que 55 millions de francs d'investissements pour répondre à l'état vétuste des locaux.

» Cette réforme de la formation doit s'accompagner d'une réflexion sur le métier. De ce point de vue, le rapprochement de l'architecture et du patrimoine est, pour moi, une décision clé. Il me permet, notamment, de rendre cohérents les services centraux et les services déconcentrés qui, sur le terrain, traitent du même espace. Et ces derniers ont besoin d'avoir en face d'eux une direction capable de traiter efficacement le cadre bâti. Mais, surtout, le rapprochement entre les deux directions me permet d'avoir une vue d'ensemble du territoire urbain. Or nous avons en France une vision morcelée de l'espace bâti, comme s'il n'y avait pas de liens entre la ville ancienne et la ville plus contemporaine.

– Vous parlez d'espace morcelé, mais la profession est également morcelée entre les architectes spécifiquement chargés du patrimoine historique et les autres...

– Il est bon que certaines missions relèvent des spécialistes que sont les architectes des Bâtiments de France et les architectes en chef des Monuments historiques. Pour le reste, le champ d'intervention est ouvert. Je souhaite que réhabilitation et restauration fassent partie du cursus des études générales d'architecture. Car, demain, l'ensemble de la profession aura, de plus en plus, à intervenir sur un patrimoine déjà bâti, qu'il soit considéré comme historique ou non. Le rapprochement entre les directions du patrimoine et de l'architecture va nous permettre d'avoir un service plus intégré, plus puissant aussi, qui bénéficie des recherches de fond sur l'espace urbain, et nous donne la possibilité d'alimenter la politique de la ville à partir de cette connaissance fine de l'intégration du patrimoine dans le projet urbain.

» Ce rapprochement doit permettre aussi de faire bouger une profession particulièrement touchée par la crise. Il faut qu'elle puisse s'adapter aux enjeux du temps. Je plaide également pour la reconnaissance de ce qu'est l'architecture, c'est-à-dire une œuvre culturelle.

Car il est aussi important de bien *former nos futurs architectes que* de permettre à nos concitoyens d'avoir un regard averti sur l'architecture.

– D'après le sondage que nous publions ici, ce regard sur l'architecture est aujourd'hui plutôt pauvre.

– Il y a trois raisons à cela. D'abord le morcellement des intervenants, dans la construction, les travaux publics, brouille la perception de l'architecture. Ensuite, si les gens se déplacent en masse pour discuter d'un projet urbain, ils restent souvent bloqués quand on aborde le chapitre architectural proprement dit, souvent peu lisible pour un néophyte. On voit bien qu'il y a un défaut, et c'est là le troisième élément, un défaut de connaissance, non pas conséquence d'un manque d'intérêt, mais d'une pédagogie déficiente.

« L'ensemble de la profession aura, de plus en plus, à intervenir sur un patrimoine déjà bâti »

» Par ailleurs, à côté de cette question de compréhension, il y a aussi un problème d'esthétique. Ce qu'on retient de l'architecture, c'est trop souvent son aspect le plus quotidien – logements en série, pavillons, centres commerciaux –, c'est-à-dire les aspects négatifs. Ce sentiment est redoutable, car il risque de consommer un divorce complet entre ce qui est perçu comme du patrimoine – en gros ce qui est ancien – et les réalisations les plus médiocres – vues comme l'architecture contemporaine. Cela n'implique surtout pas, dans mon esprit, de mépriser l'architecture dite ordinaire. J'ai, par exemple, l'intention de labéliser en termes de qualité architecturale les interventions en matière de réhabilitation. Car il ne faut pas se contenter, dans ce domaine, d'un simple cache-misère, par le biais d'un quelconque gadget architectural.

– Mais cette méconnaissance touche aussi bien l'architecture ancienne que l'architecture contemporaine.

– L'architecture doit prendre place parmi les enseignements artistiques que nous comptons mettre en place avec l'éducation nationale. On ne peut cependant pas tout demander à l'école. Une enquête publiée il y a quelques années faisait ressortir l'importance des centres-villes pour les jeunes : aller au centre, c'est aller là où l'espace est accueillant, organisé, alors que trop souvent, dans la périphérie des villes, les espaces publics et privés sont indifférenciés, sans formes. Ces quartiers engendrent des comportements d'enfermement. Il est indispensable de renouveler ce rapport à l'espace en intervenant sur le terrain.

– Comment s'articule pour vous l'architecture, qui est au ministère de la culture, et l'urbanisme, qui est resté au ministère de l'équipement ?

– Il y a des habitudes de travail *entre les directions de l'urbanisme* et de l'architecture. Elles continuent. J'y tiens beaucoup. Nous avons passé des conventions avec le ministère de l'équipement pour préciser les tâches communes. La définition, très stricte en France, de l'architecture nous amène à flotter un peu sur cette question de l'urbanisme. Or on ne peut traiter l'un sans l'autre.

– L'organisation des concours d'architecture ne commence-t-elle pas à poser des problèmes ?

– La loi MOP (maîtrise d'ouvrage public) et ses décrets réglementent désormais le recours aux architectes et leur rétribution, notamment dans le cas des concours. Il reste cependant aujourd'hui quelques contentieux en cours. Le problème du défraiement de l'investissement financier des architectes doit être rediscuté. Mais, globalement, les concours sont une excellente chose. Ils offrent au maître d'ouvrage un choix plus étendu et ont tiré vers le haut la qualité architecturale.

» Ce n'est pourtant pas la panacée : ils ne doivent pas empêcher de réfléchir sur le devenir urbain d'un quartier. J'ai toujours défendu les agences d'urbanisme, qui sont des structures de réflexion, de prévision et d'organisation de l'espace pour la ville. Un grand nombre de collectivités se sont dotées de ce type de structures, et cela a radicalement changé l'approche de l'architecture et le cadre du développement dans lequel elle s'intègre.

– L'architecture manque aussi d'un organisme capable de transmettre des connaissances. Qu'envisagez-vous dans ce domaine qui reste très largement en friche ?

– Mon projet est d'articuler, avec le Musée des monuments français, un lieu destiné à mettre en scène la culture urbaine contemporaine, entre patrimoine et architecture, et qui permette la compréhension du bâti. Cela devrait sensibiliser de nouveaux publics à une meilleure compréhension de la ville. Les problèmes urbains, on le sait, sont aujourd'hui beaucoup plus lourds. Rendre une ville urbaine est un sacré défi. Faire comprendre, par exemple, que les problèmes auxquels sont confrontées les périphéries sont d'abord des problèmes d'espace, d'espaces flous, souvent indifférenciés, où le tissu urbain est moins dense, et qu'il faut justement densifier, alors que tout le monde va signer des pétitions pour que l'on ne bâtisse pas. Car aujourd'hui construire est quelque chose de systématiquement contesté.

– On retrouve là le divorce des Français avec l'architecture

– On a un peu trop insisté sur la maladie de la ville. Il faut rompre avec ce discours qui condamne par la même occasion les habitants de ces ensembles urbains. Il y a certainement des problèmes analysables. On sait qu'il faut y répondre structurellement, par des services publics, par de l'activité, et que cela prend du temps. Cela ne veut pas dire pour autant que la ville est malade. Il ne faut pas rejeter ces quartiers sous prétexte que les gens qui y vivent ont des difficultés sociales. Les faubourgs, avec leurs problèmes, ont toujours fait partie des villes. »

Propos recueillis par Frédéric Edelmann et Emmanuel de Roux

●●● du bâtiment ou le respect des délais des constructions semblent moins importer. Enfin, les Français semblent être d'accord avec eux-mêmes dans leur indifférence générale aux choses de l'architecture de la ville et du paysage, puisque 20 % seulement d'entre eux estiment importante la présence d'un architecte pour assurer l'adéquation de leur habitat avec l'environnement et que 15 % seulement d'entre eux feraient confiance à un professionnel pour apporter de l'originalité à leur lieu de vie. *Home sweet home...*

Mais cette étude révèle aussi, dans le détail, des opinions et des attentes différentes en fonction de la région et du lieu d'habitation des personnes interrogées. C'est ainsi que les habitants de l'Ile-de-France apparaissent à la fois comme plus informés et plus intéressés par l'architecture. De plus, si les Français, lorsqu'on évoque ce terme, font majoritairement référence au patrimoine, les Franciliens font eux plutôt référence aux grands travaux, qui, il est vrai, ont particulièrement marqué Paris.

DOMAINE D'INTERVENTION

Placés en situation de demander à un architecte de construire ou de rénover une maison, ils sont plus sensibles que les autres Français à l'esthétique (+ 10 %), à l'adéquation par rapport au paysage environnant (+ 9 %), à la qualité de la construction (+ 7 %) et à l'aménagement intérieur (+ 6 %). Par ailleurs, leur choix ne suit pas celui de leurs compatriotes quant à la priorité du domaine d'intervention de l'architecte. Pour les Franciliens : les immeubles d'habitation puis les bâtiment publics, soit l'ordre inverse de l'ensemble des habitants. En revanche, les provinciaux donnent la priorité aux maisons individuelles (+ 12 %) et aux entrées de ville. Ce qui est logique étant donné « l'invisibilité » de ces entrées dans l'agglomération parisienne. Enfin, 63 % des provinciaux pensent que l'architecture des maisons s'est améliorée, alors que les Franciliens ayant la même opinion ne sont que 42 %.

Une autre différence est perceptible entre les habitants des zones rurales ou des petites villes (moins de vingt mille habitants) et ceux des agglomérations plus importantes. Ces derniers portent un intérêt moindre à l'architecture, leur connaissance des maîtres d'œuvre et des monuments est plus faible que la moyenne. Les premiers apprécient davantage les constructions récentes qui les entourent (63 % affirment qu'elles correspondent à leur goût). Les travaux prioritaires sont, pour les ruraux, les espaces de loisirs et les maisons individuelles, alors que, pour les urbains, il s'agit de l'environnement et des espaces verts. Les habitants des grandes agglomérations privilégient l'esthétique et l'aménagement intérieur, ceux des petites agglomérations la maîtrise des coûts et la durée de vie des bâtiments.

F. E. et E. de R.

★ **Sondage réalisé du 22 au 25 août auprès de 996 personnes âgées de quinze ans et plus.**

Les domaines d'intervention prioritaires

en % des personnes sondées

Parmi les éléments suivants, quels sont ceux pour lesquels l'architecte devrait intervenir en priorité ?

LES BÂTIMENTS PUBLICS (école, mairie, poste...)	47 %
LES IMMEUBLES D'HABITATION	43 %
L'ENVIRONNEMENT ET LES ESPACES VERTS	37 %
LES FAÇADES DES IMMEUBLES	23 %
LES MAISONS INDIVIDUELLES	[illegible]
LES ENTRÉES DES VILLES	[illegible]
LES GARES ET LES AÉROPORTS	[illegible]
NE SAIT PAS	3 %

Si vous aviez à décider de travaux dans votre ville, à quels types d'investissement donneriez-vous la priorité ?

LES ÉCOLES	37 %
LES ESPACES VERTS	31 %
LES ESPACES DE LOISIRS	26 %
LES IMMEUBLES	22 %
LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	18 %
LA PÉRIPHÉRIE DES VILLES	18 %
LES CENTRES-VILLES	[illegible]
LES MAISONS INDIVIDUELLES	[illegible]
LES CENTRES COMMERCIAUX	[illegible]
LES MUSÉES	3 %
NE SAIT PAS	3 %

TOTAL SUPÉRIEUR À 100 EN RAISON DES RÉPONSES MULTIPLES

Les plus grands jazzmen célèbrent John Coltrane au Village Vanguard

New York et le club où il enregistra en novembre 1961 se souviennent avec émotion du plus grand saxophoniste américain

NEW YORK
de notre envoyé spécial

En cette fin du mois de septembre, le programme des clubs de jazz de New York fait rêver : Tom Harrell et Dewey Redman sont à l'Iridium, le Mingus Big Band au Fez, Sam Rivers au Sweet Basil, John Zorn et Peter Brötzman à la Knitting Factory ; Lester Bowie, Abdullah Ibrahim et David Murray sont en ville eux aussi, Abbey Lincoln va donner un concert de charité à 250 dollars... et John Coltrane fait l'objet d'un hommage, du 23 au 28 septembre, au Village Vanguard.

Le Village Vanguard est le club new-yorkais qui a le mieux résisté à l'épreuve du temps. Il a été ouvert par Max Gordon, le 26 février 1934 ; son emplacement actuel, au croisement de Greenwich Avenue, de la 11e Rue et de la VIIe Avenue, remonte à 1936. Son nom est dû à Harry Simon, plombier et électricien, comme le rappelle Max Gordon dans ses Mémoires (éditions Da Capo Press, en vente 10,95 dollars au comptoir du club). Il ne faut pas prononcer « vangouarde » mais « vangarde », comme avant-garde. On ne se trompe qu'une fois. Devant l'entrée, sous un auvent rouge, la file de ceux qui ont réservé est longue : celle de ceux qui ne pourront pas entrer aussi. Dès le premier soir – le pianiste McCoy Tyner en concert avec George Mraz et Al Foster –, on sait que la « Birthday Week » sera un succès.

Le 23 septembre 1926 naissait, en Caroline du Nord, John William Coltrane. Le 23 septembre 1997 est la date de sortie, aux Etats-Unis, d'un coffret de quatre CD, regroupant des enrègistrements du saxophoniste dans le club, du 1er au 5 novembre 1961. Nouvelles pochettes, livret, boîtier noir, orange et blanc aux couleurs d'*Impulse !*, la dernière maison de disques de Coltrane. Des musiciens à l'affiche, seul McCoy Tyner a connu Coltrane et joué avec lui. Les autres étaient trop jeunes, ou pas encore nés.

PUBLIC PLUTÔT BLANC ET BIEN MIS

Les pianistes forment le gros de la troupe : Danilo Perez, rejoint par le saxophoniste Michael Brecker ; Eric Reed, affranchi de Wynton Marsalis ; la chanteuse Diana Krall – quarante mille disques vendus en France, soit la moitié des ventes hors des Etats-Unis, qui atteignent cent mille exemplaires. Le seul saxophoniste programmé en leader est Donald Harrison. Les musiciens qui accompagnaient Coltrane lors de ses concerts historiques sont morts (Eric Dolphy, Jimmy Garrison...) ou partis vers d'autres labels (Elvin Jones). Au sous-sol, le club ; quelque cent vingt places. Quinze minutes pour passer un coup d'éponge sur les tables rondes entre les « sets », et le public s'installe. Deux « sets », c'est deux entrées, à 15 dollars l'unité, consommation obligatoire, 10 dollars au minimum. Lorraine Gordon, veuve de Max, mort en 1989, est là. Visage sévère, costume gris, elle connaît son monde et secoue le personnel. Les concerts sont enregistrés et diffusés en direct sur WBGO, à New York, et sur KLOM, à Los Angeles. Dans la rue, le gros camion d'enregistrement du Record Plant ne tiendrait pas dans la salle où, en novembre 1961, Rudy Van Gelder n'avait eu besoin que d'une table pour poser son magnétophone.

Etrangement, cette juxtaposition de promotion, d'impératifs de diffusion et d'hommage fait mouche. Le public, plutôt blanc, bien mis, aisé, s'y connaît. Le lieu a une histoire, celle de tout le jazz moderne. A chaque fois qu'un des musiciens prononce le nom de John Coltrane, chacun se souvient avec émotion qu'il a joué ici. Le photographe Chuck Stewart, âgé de soixante-dix ans, qui a connu les plus grands, dit qu'avec Coltrane *« c'était une histoire d'amour, inexplicable »*. Eric Reed conclut son premier « set » avec *My Favorite Things*, valse façon Broadway de Richard Rodgers (musique) et Oscar Hammerstein (texte).

En 1960, le thème a propulsé Coltrane sur le devant des scènes. Reed en donne une version époustouflante. Il a grandi dans la foi religieuse, le blues, le gospel ; cela s'entend. Sa musique prend des allures de déferlement. Au point qu'il se blesse l'auriculaire sur un tempo rapide ; personne n'a jamais vu ça ici. Pour Donald Harrison, c'est plus délicat. Il est saxophoniste. Coltrane est la référence du jazz moderne avec Charlie Parker. Ni l'un ni l'autre n'aimaient ça, mais tous ont voulu leur ressembler, à un moment ou à un autre. Harrison joue Coltrane et le funk dans lequel il a grandi. Avec sincérité. Harrison est lui-même ; sur la petite scène du Village Vanguard, il est 1 heure.

Sylvain Siclier

★ *The Complete 1961 Village Vanguard Recordings*, coffret de 4 CD Impulse !, GRP IMPD4-232. Distribué en France par Universal Music. Village Vanguard, 178, Seventh Avenue South, New York 1001. Tél. : (00) 1-212-255-4037. Tous les jours, à 21 h 30, 23 h 30, 1 heure.



FRANCIS WOLFF/© MOSAIC IMAGES

John Coltrane en 1957.

DÉPÊCHES

■ **DANSE : Gérard Paquet a été débouté** par les prud'hommes de Toulon, lundi 29 septembre, de sa demande en réintégration au poste de directeur du Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon. Licencié le 1er février, par Me Henri Nespoulous, administrateur judiciaire, Gérard Paquet avait réclamé, le 15 septembre, 2 millions de dommages et intérêts en cas de non-réintégration. Les prud'hommes l'ont débouté de l'ensemble de sa demande. Gérard Paquet devrait, selon son avocat, faire appel.

■ **CINÉMA : dix-sept complexes cinématographiques**, dont cinq à Berlin, seront ouverts en Allemagne, d'ici à l'an 2000, par la société américaine United Cinemas International (UCI), une filiale de Paramount et d'Universal.

■ **THÉÂTRE : le romancier Erik Orsenna** a été nommé, pour les saisons 1997-1998 et 1998-1999, membre du comité de lecture de la Comédie-Française, a-t-on appris, lundi 29 septembre, par *La Lettre aux amis de la Comédie-Française*. Il remplace l'écrivain Danièle Sallenave.

■ **Le 6e Concours Rostropovitch**, ouvert à 125 violoncellistes de trente-trois pays, a lieu à Paris du 1er au 11 octobre. 241 000 francs et des engagements sont en jeu dans ce concours de la Ville de Paris, placé sous la présidence du virtuose russe. Les éliminatoires (du 1er au 5 octobre) ont lieu au Conservatoire national de région, les demi-finales (6-8 octobre) à la salle Gaveau, la finale (11 octobre) au Théâtre des Champs-Elysées. Mstislav Rostropovitch organise, pour ses soixante-dix ans, un concert avec des anciens lauréats (9 octobre, salle Gaveau).

■ **MUSIQUES DU MONDE : la Malienne Rokya Traoré**, vingt-trois ans, a reçu, le 24 septembre, le prix Découverte-RFI Afrique 1997, dont le jury était présidé par Papa Wemba. Rokya Traoré, qui mêle chant traditionnel et accents folk, vient d'enregistrer son premier album, à paraître début 1998 chez Indigo/Label Bleu.

Jack Lang, ce héros...

BRIGHTON
de notre envoyé spécial

Le charme des congrès politiques britanniques réside surtout dans les réunions marginales, ces *fringe meetings* où sont débattues les questions absentes de l'ordre du jour officiel. Dans des hôtels, des salles paroissiales ou des cinémas, des délégués se réunissent pour dénoncer la vivisection ou améliorer le sort des animaux d'élevage, promouvoir ou pourfendre l'Europe, défendre les droits des homosexuel(le)s. Le congrès travailliste de Brighton n'a pas échappé à la tradition.

Lundi soir, 29 septembre, le cinéma Odéon – privé de spectateurs, car au centre du périmètre de sécurité – avait pour vedettes Chris Smith, le nouveau ministre britannique de la culture, de la communication et des sports, son homologue italien Walter Veltroni, qui est également vice-premier ministre, et... Jack Lang. Ce dernier, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, n'en continue pas moins de suivre de très près un domaine qui lui est cher. Comme s'il était un ministre de la culture fantôme ou, mieux, le père de la culture européenne.

Point donc de Catherine Trautmann, mais un homme que Chris Smith a présenté comme *« mon héros de toujours »*. Premier ministre de la culture en titre dans un pays où on les appelait jusqu'à présent ministre du patrimoine national, M. Smith ne veut plus être un restaurateur de monuments anciens, mais le promoteur des beaux-arts de demain dans un pays où la culture, a-t-il ironisé, *« est pour beaucoup ce sur quoi on fait pousser des tomates ou des virus. Mais, pour moi, c'est le terreau sur lequel on fera pousser la Grande-Bretagne »*.

Jack Lang a manifesté son *« émerveillement »* devant une telle *« renaissance »*. Même si Chris Smith a un peu refroidi son enthousiasme : *« Jack Lang m'a laissé perplexe en affirmant que l'extravagance l'avait emporté* (avec l'arrivée au pouvoir de Tony Blair). *Il n'a jamais rencontré notre ministre des finances ! »* N'empêche, « Jack » est tellement surpris du changement qu'il *« croit presque à un canular en entendant parler de culture ici. Je pourrais vous raconter,* nous dit-il, *mes conversations avec Mme Thatcher. J'avais l'impression de parler chinois quand je parlais de culture »*.

Résultat de cette réunion : la volonté des trois hommes de donner une priorité commune au cinéma et à la télévision. Déjà M. Smith s'est adjoint un secrétaire d'Etat au cinéma. *« Nous sommes capables pour la première fois d'avoir une approche européenne commune »*, nous a-t-il dit. Une approche pragmatique, à la britannique, qu'il entend promouvoir dès janvier 1998, quand la Grande-Bretagne prendra la présidence de l'Union. *« Bien sûr, il faut l'appliquer, la politique des quotas, mais il faut surtout se préoccuper de la production et de la distribution. »*

Premier objectif : doubler dans leur propre pays l'audience des films britanniques, actuellement de 10 % face à la domination du mastodonte américain. D'autant que le trio est d'accord sur le rôle considérable de la culture et de la communication dans le domaine de l'emploi.

Patrice de Beer



Claude Chabrol remporte la mise au Festival de Saint-Sébastien

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyé spécial

En décernant ses deux plus prestigieuses récompenses – la Coquille d'or et le prix de la meilleure mise en scène – à *Rien ne va plus* de Claude Chabrol (*Le Monde* du 30 septembre), le jury du Festival de Saint-Sébastien, présidé par le cinéaste Zhang Yimou, a souligné la relative faiblesse de la majorité des quinze films en compétition.

Entre la déception causée par *Hombres Armados*, de John Sayles, une dénonciation plutôt laborieuse du sort réservé aux populations indiennes d'Amérique latine, les fresques corsetées anglo-saxonnes (*Firelight*, de William Nicholson, *Victory*, de Mark Peploe, *Mrs Dalloway*, de Marleen Gorris) et les dispositifs postmodernistes rouillés (*Obsession*, de l'Allemand Peter Sehr), le moins qu'on puisse dire, c'est que les jeux étaient faits, laissant en tout et pour tout trois films en course.

OXYGÈNE ESPAGNOL

A commencer par *Rien ne va plus*, qui n'est pas à proprement parler un grand Chabrol, mais plutôt un réjouissant exercice de style, variation lubitschienne mettant en scène, en camping-car et d'un hôtel l'autre, un couple de médiocres aigrefins (Isabelle Huppert et Michel Serraut, excellents), dont les aventures, pour inspirées qu'elles soient de *Haute Pègre*, relèvent davantage de la méthode sophistique chabrolienne que de la comédie sophistiquée. On ne quitte pas le Milieu avec *J'irai au paradis car l'enfer est ici*, de Xavier Durringer, une tentative audacieuse de revisiter le polar à la française sous les doubles auspices de la tragédie grecque et de saint François d'Assise.

Ultime bulle d'oxygène de cette compétition, *El Color de Las Nubes* (*La Couleur des nuages*), du cinéaste espagnol Mario Camus, file à son tour la métaphore mafieuse, mais dans la veine plus sobre de l'enracinement à la terre natale et du conte moral. Signé par un représentant de ce qu'on a appelé dans les années 60 le « nouveau cinéma espagnol », ce beau film ancré dans les monts cantabriques tisse le récit tout à fait improbable – ce qui n'a aucune importance puisque sa sève est ailleurs, quelque part entre le paysage et les personnages – de deux vieillards et deux enfants qui s'allient pour mettre en échec une bande de malfrats impliqués dans un trafic de drogue.

Que le vétéran Camus sauve ainsi l'honneur d'un cinéma espagnol dominé par une génération montante qui fait du démarquage hollywoodien une vertu constitue une bonne et une mauvaise nouvelle à la fois. *Air Bag*, de Juanma Bajo Ulloa, sorti cet été, occupe ainsi d'ores et déjà la troisième place du box-office des films espagnols.

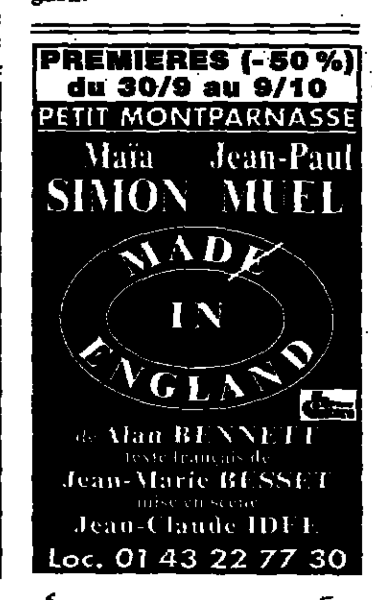
Quant au dernier Alex de la Iglesia, *Perdita Durango* (avec Rosie Perez et Romeo Javier Bardem), sanguinolent *road movie* dialogué en anglais, il a été présenté en première mondiale devant un public tout acquis. Dopées par ces grosses productions, les statistiques sont donc en hausse pour le cinéma espagnol, qui a attiré en 1996 dix millions de spectateurs, pour quatre-vingt-douze films produits. Ce qui a permis à la ministre de la culture espagnole, Esperanza Aguirre, de se féliciter lors de sa venue au festival de *« l'excellente situation du cinéma espagnol »*. Encore a-t-elle omis de préciser que beaucoup de ces films ont du mal à se maintenir sur les écrans, et qu'ils ne représentent jamais que 14 % de parts d'un marché par ailleurs dévolu au cinéma américain.

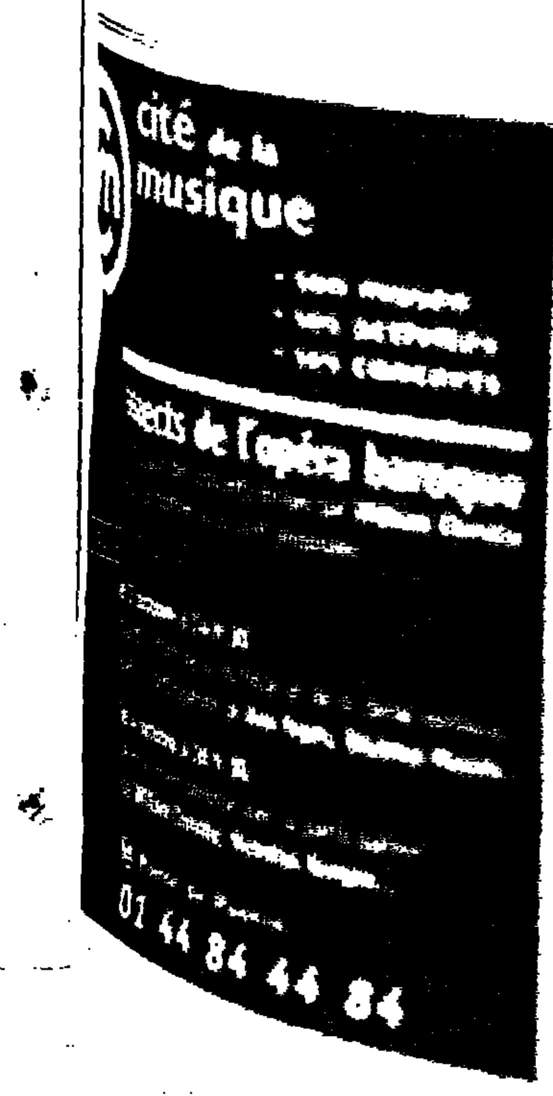
PETIT-MAÎTRE ESTHÉTISANT

Enfin, pas plus l'atmosphère tauromachique que l'éclectisme cinématographique de Saint-Sébastien ne se sont démentis cette année jusqu'aux diverses rétrospectives, dont celle consacrée à Mitchell Leisen. Voilà un cinéaste qui, après avoir connu son heure de gloire dans les années 30 à Hollywood, a sombré ensuite insensiblement dans l'oubli, justifié par une réputation de petit-maître esthétisant (il a débuté comme costumier et décorateur chez Cecil B. De Mille), et sauvé à l'occasion de ses meilleures comédies par des scénaristes prestigieux : Preston Sturges pour *Easy Leaving* (1937), Billy Wilder et Charles Brackett pour *Midnight* (1939). Avec plus de cinquante films réalisés entre 1933 et 1957 sous l'égide de la Paramount, Leisen est l'auteur d'un trop grand nombre d'œuvres falotes pour que ce jugement soit catégoriquement infirmé.

En revanche, cette rétrospective aura permis de mettre en lumière d'autres films dignes d'être redécouverts (*Remember the Night*, *Kitty*) et de distinguer quelques-uns des traits majeurs du cinéaste : le rêve, la psychanalyse, l'opéra, et le mélange des genres (comédie, numéros musicaux, mélodrame, burlesque...) au sein d'une même œuvre.

Jacques Mandelbaum





Tous les parlers du français se donnent rendez-vous à Limoges

Le XIVe Festival des francophonies approfondit les échanges entre les auteurs de tous les continents

Le rendez-vous des théâtres francophones se déroule à Limoges et dans trente villes de Creuse, de Corrèze et de Haute-Vienne jusqu'au 5 octobre. Les productions les plus intéressantes cette année viennent du continent Nord. On retiendra *Motel Hélène*, du Québécois Serge Boucher, et *Aux prises avec la vie ordinaire*, du Belge Eugène Savitzkaya. *L'Invisible*, venu lui aussi de Belgique, explore le thème de l'intégration.

XIVe FESTIVAL INTERNATIONAL DES FRANCOPHONIES EN LIMOUSIN, 11, avenue du Général-de-Gaulle, 87000 Limoges. Jusqu'au 5 octobre. Tél. : 05-55-10-90-10.

LIMOGES
de notre envoyé spécial

Si quelqu'un devait incarner les Francophonies, ce pourrait être lui, Emile Lansman, éditeur-diffuseur rue Royale à Carnières (Belgique), qui anime cette année à Limoges des rencontres avec les auteurs et des *« chantiers dramaturgiques »*. En huit ans, ce quinquagénaire est devenu l'un des premiers éditeurs de théâtre francophone, avec deux cents textes publiés (de trente-cinq nationalités) dont quelques rencontres qu'il estime décisives : celles du Congolais Sony Labou Tansi, du Tchadien Koulsy Lamko, de l'écrivain d'origine chinoise Gao Xingjian ou du Québécois Larry Tremblay. Au point que ce *« Lilliput qui joue le rôle de rassembleur »*, comme il aime à se désigner, est aujourd'hui débordé par mille trois cents manuscrits l'an (la moitié venus de France), preuve que la francophonie a moins besoin de centre que de relais, d'activateurs de circulation. A condition d'y mettre ce qu'on appelle du métier, d'où Emile Lansman a tiré la conviction qu'*« on ne peut pas être mondialiste sans être quelque part »*.

AFFRONTER L'INUSUEL

Quelque part, c'est-à-dire dans le multiple de la langue. Là où des parlers considérés comme périphériques peuvent peser de tout leur poids, là où remontent des racines négligées, où inventions personnelles et collectives se conjuguent, où histoire et poésie font cause commune contre l'immobilisme. Et c'est l'un des intérêts des Francophonies que de placer un public jeune, nombreux, en état de réceptivité maximale, malgré l'effort que cela peut parfois demander. De lui donner à affronter le moment où sa langue usuelle devient inusuelle, de l'inviter à interroger sa propre expression. D'aller du côté du partage, à l'opposé de la conception de Voltaire : *« Ce qui rend le français plus commun, c'est la perfection où le théâtre a été porté dans cette langue. C'est à* Cinna, *à* Phèdre, *au* Misanthrope *qu'elle a dû sa vogue, et non pas aux conquêtes de Louis XIV. »*

Le français du *Misanthrope* n'est pas remisé pour autant. Il a sa place en scène, non sans détours ni contorsions. Mi-chair, mi-masque. Il resurgit d'autant plus volontiers que l'horizon est plus lointain. Pleinement présent dans la langue de parure, dans les chatoiements du Sud, ce souci d'extrême exactitude et d'extrême fantaisie, cet art de rire de soi y compris dans la souffrance, comme dans *La Fable du cloître* (Théâtre Spirale), où la partie lyrique, cris, pleurs, chants est en bambara, en dioula, en tamashek, en wolof, que le français vient cimenter pour assurer la circulation des mythes et des légendes.

Au Nord, ce lyrisme dansant est anéanti. *Motel Hélène*, du Québécois Serge Boucher (Théâtre PàP), joue sur la reconnaissance immédiate, celle qui s'ouvre avec la porte du voisin de lotissement.

EXAMEN DE SOI AU SUPERMARCHÉ

Le naturalisme vient à l'appui d'un monde où rien ne manque (sauf peut-être les mythes et légendes), celui de la gestion pure du quotidien, du vieillissement accéléré d'êtres qui ont tout raté, même la colonne des faits divers. Où le couple et l'enfant forment l'unique perspective. Avec la propreté des sols. Doit-on s'étonner de retrouver la même exigence de parquet ciré dans la Belgique d'Eugène Savitzkaya ? Et le même horizon muré du couple (avec enfant) *Aux Prises avec la vie ordinaire* (compagnie Transquinquennal) ? A cela près qu'on est ici dans l'examen de soi, dans une mauvaise conscience où la liste des courses au supermarché devient discours intérieur, incantation, prière.

Il y a enfin les allers et retours entre Nord et Sud. Au plus près de ce qu'on attend de Limoges, lorsque la migration des corps épouse celle de la langue. C'est l'itinéraire choisi, vécu, par l'Irano-Belge Philippe Blasband avec *L'Invisible*, parcouru par un acteur exceptionnel, Pietro Pizzuti. Une fable pas simpliste sur l'intégration, la perte de soi et la conquête d'un double, la découverte d'une langue et la disparition d'une autre : *« Les mots français, ils sont là, en ma tête, oui, ils parlent ma tête, mais au-dedans ma bouche, ils meurent. »*

Jean-Louis Perrier

PROFIL

PIETRO PIZZUTI ET SON DOUBLE

Comment imaginer la pièce de Philippe Blasband, *L'Invisible*, sans Pietro Pizzuti (trente-neuf ans) ? Ce n'est pas affaire de teint basané, de fine moustache, de costume synthétique. S'il paraît porter toutes les immigrations, c'est dans la main tendue, dans la candeur, dans la voix profonde de celui qui n'en finira jamais de convaincre. Il se reconnaît dans le personnage de *L'Invisible*. Mieux : il y trouve son compte. Il a suivi sa croissance de près, avec l'auteur et le metteur en scène (José Besprosvany), tous trois *« étrangers en Belgique »*. De langue maternelle italienne, il a appris le français à Bruxelles. Il se souvient de sa perception de sa propre étrangeté à quinze ans, lorsqu'il *« riait fort avec les mains »*. Il a su le regard des autres sur la différence. Les tentations qu'il suggère. La violence qu'il contient.

Depuis, il a su renverser cela à son avantage : *« La promenade dans un véhicule expressif qui n'est pas le mien d'origine me permet d'être double. »* Et il n'a pas fini de s'émerveiller de son double, des passages d'une langue à l'autre, de sa faculté de demeurer en extériorité avec le Français, de lui confier un peu de son imaginaire, pour laisser à l'italien la communication. Il a décidé de servir l'un par l'autre, dans le théâtre, auprès de l'un des ses auteurs d'élection : Valère Novarina. Il a traduit *Le Discours aux animaux* en italien, avant de le promener en tournée de Milan à Palerme. Sans doute est-ce cette dimension, cette assurance d'être ici et ailleurs, que Barrault a vu chez lui. C'est ce maintien du corps, bien équilibré sur deux jambes, que Béjart a retenu pour les *Cinq Nô modernes* de Mishima. C'est cela, aussi, qui lui permet de s'approcher au plus près des spectateurs, et d'être entendu lorsqu'il leur souffle silencieusement : *« Ouvrez vos récepteurs de différence ! »*

J.-L. P.

L'orgie comme métaphore dansée de la chasteté

HERSES (UNE LENTE INTRODUCTION), de Boris Charmatz. Helmut Lachenmann (musique). Jérôme Pernoo (violoncelle). Yves Godin (lumières). Olivier Renouf (son). Jusqu'au 2 octobre, à 20 h 30, au Fourneau, à Brest (Port de commerce). 100 F. Tél. : 02-98-44-10-10. Les 20 et 21, à Toulouse. Du 1er au 6 novembre, Festival d'Automne, à Paris, Théâtre de la Bastille. Tél. : 01-43-57-42-14.

BREST
de notre envoyée spéciale

Même l'esprit le plus tordu ne décèlerait pas une once d'indécence dans les corps nus de *Herses (une lente introduction)*, la nouvelle création de Boris Charmatz. Même roulés, enchevêtrés, déformés, dans le magma de l'orgie, il y a des corps et des êtres qui restent lumineux. En état d'innocence. Boris Charmatz est de ceux-là. Le chorégraphe est aussi un roué. Dans toutes les acceptations du terme : roué comme rusé, mais aussi roué comme on appelait le débauché sous la Régence. Débauché avec élégance. Rompu à toutes les ficelles du métier, en tout cas. Et cette maîtrise étonne chez ce garçon de vingt-quatre ans. Car l'innocence de *Herses* est un pur artifice. Une fabrication. Et, à ce titre, elle passionne.

On sent la démarche soutenue par une sorte d'exténuation, le blasement d'un jeune homme dont la souffrance serait, peut-être, d'être revenu de tout trop tôt. Ou du moins de le croire. Ce désenchantement précoce, il le dansait déjà dans *Les Disparates*, que chorégraphiait pour lui, en 1995, son camarade Dimitri Chamblas. *Herses* ou la recherche des utopies perdues : celle du corps naturel, le corps d'Adam, celle du corps fusionnel, celui du couple, et pour finir le corps orgiaque des amours de groupe. Le chorégraphe a les moyens de son ambition. Après *Aatt enen tionon*, danse de solitude interprétée fesses et sexes dénudés, mais haut du corps couvert, Boris Charmatz revient sur la nudité, nous avertissant qu'il le fera jusqu'à ce qu'il obtienne une réponse à sa convenance. Telle la herse qui ameublit avec lenteur la terre de ses piques.

NU, MAIS PAS ÉROTIQUE

En résidence au Quartz de Brest, le chorégraphe a choisi pour terrain de ses exploits Le Fourneau (le bien nommé), ancien hangar portuaire. Cinq groupes de bancs entourent ce qui se présente comme une piste de sport. Des chaînes stéréo portatives sont reliées entre elles : elles diffusent les musiques de Helmut Lachenmann. Des néons vert fluo passent à l'orangé. En trois parties, Boris Charmatz démontre que le corps nu n'est pas triste, mais pas davantage érotique : qu'il est, à chaque fois, une œuvre unique, que sa chair, si fragile, est résistante, que ses articulations autorisent toutes les postures. Errance de quatre corps. Ils se présentent au public sous toutes les coutures, tiennent des poses, s'allongent, avec toujours ce même geste d'une main qui cueille. La pomme du paradis ? La nudité permet de suivre les ondes cinétiques sous la peau, dans les muscles. C'est une leçon d'anatomie. Puis un homme et une femme se joignent. Charmatz a de l'invention, et du goût pour la perspective en contre-plongée. Un cinquième danseur est apparu (ouf), allégeant la combinaison du couple, éparpillant le désir : l'orgie peut commencer. De l'anatomie au libertinage. Mathématiques du désir et de l'ennui trompé.

Plusieurs fois, la jeunesse de Boris Charmatz le rattrape, et c'est tant mieux. Pour toute autre pièce, il n'y aurait pas lieu de signaler que Julia Cima est dans la vie l'amie du chorégraphe. On voit mal comment il pourrait en être autrement tant cette relation creuse le sillon de *Herses (une lente introduction)*.

Dominique Frétard

CE SOIR EN RÉGION PARISIENNE

Après la répétition
Une scène déserte, un théâtre vide après la répétition, celle du *Songe* d'August Strindberg. C'est la fin de l'après-midi. Henrik Vogler, metteur en scène vieillissant, s'est assoupi. Une jeune comédienne, Anna Egerman, vient troubler sa torpeur. Anna n'est autre que la fille de Rakel, l'ancienne maîtresse de Vogler, qui, elle aussi, apparaît. Louis-Do de Lencquesaing présente au théâtre ce qu'avait créé Ingmar Bergman pour le cinéma en 1984. Anna Karina, Bruno Cremer et Garance Clavel sont les trois protagonistes de cette pièce adaptée par Pascal Bonitzer.
Théâtre de la Renaissance, 20, boulevard Saint-Martin, Paris-10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. 21 heures, du mardi au vendredi ; 17 h 30 et 21 heures, le samedi ; 16 heures, le dimanche. Tél. : 01-42-08-18-50. 100 F à 260 F. Jusqu'au 30 décembre.

Julien Clerc
L'une des plus belles voix de la chanson française, à qui l'on pardonnera ses dérives vers la grande variété, puisqu'il peut encore parler avec raffinement de poésie, de romantisme et de grands sentiments. Julien Clerc fête trente ans de chanson au Palais des sports et présente *Julien*, son dernier album. Tout indique que le spectacle sera de facture impeccable.
Palais des sports, porte de Versailles, Paris-15e. Mo Porte-de-Versailles. 20 h 30, du 1er au 12 octobre ; 17 heures, le dimanche. Relâche lundi. De 192 F à 269 F.



GUIDE

FILMS NOUVEAUX

12 Storeys
de Eric Khoo (Singapour), avec Gu Jack Neo, Chuan Yi Fong, Koh Boon Pin.
La Femme défendue
de Philippe Harel (Français), avec Isabelle Carré, Philippe Harel, Nathalie Conio.
Mimic (*)
de Guillermo Del Toro (Etats-Unis), avec Mira Sorvino, Jeremy Northam, Josh Brolin.
Nettoyage à sec
d'Anne Fontaine (Français), avec Miou-Miou, Charles Berling, Stanislas Merhar.
Pizzicata
de Edoardo Winspeare (Italie), avec Cosimo Cinieri, Fabio Frascaro.
Terre lointaine
de Daniela Thomas et Walter Salles (Brésil), avec Fernanda Torres, Fernando Alves Pinto.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris-Province sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

VERNISSAGES

Jeff Koons
Galerie Jérôme de Noirmont, 38, avenue Matignon, Paris 8e. Mo Franklin-D.-Roosevelt. Tél. : 01-42-89-89-00. De 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche. Du 30 septembre au 29 novembre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Les Petites Heures
d'Eugène Durif, mise en scène d'Alain Françon, avec Clovis Cornillac, Valérie de Dietrich, Aline Le Berre et Antoine Mathieu.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. A 19 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. 110 F à 160 F.
La Pluie de feu
de Silvina Ocampo, mise en scène d'Alfredo Arias, avec Marilù Marini, Fanny Marcq, Vincent Minne.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Mo Bobigny-Pablo-Picasso. A 21 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. 60 F à 140 F.
Michel Jonasz
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. A 20 h 30. Tél. : 01-45-61-53-00. De 185 F à 260 F.
Claude Nougaro
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9e. Mo Trinité. A 20 h 30. Tél. : 01-49-95-99-99. De 160 F à 250 F.
Dominique Sylvain
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. A 22 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.
Richard Galiano, Didier Lockwood
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté. A 21 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.
Sabor a Son
La Coupole, 102, boulevard du Montparnasse, Paris 14e. Mo Vavin. A 21 h 30. Tél. : 01-43-20-14-20. 90 F.

RÉSERVATIONS

Nathan le Sage
de Gotthold Ephraïm Lessing, mise en scène de Denis Marleau, avec Sami Frey, Aurélien Recoing, Christine Murillo.
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. Du 2 au 4 octobre. Tél. : 01-46-61-36-67. 155 F et 185 F. Maison des Arts de Créteil. Du 8 au 19 octobre. Tél. : 01-45-13-19-19. 55 F à 100 F.
Dans la compagnie des hommes
d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Luc Bideau, Jacques Bonnaffé, Carlo Brandt, Gilles David.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Du 3 octobre au 16 novembre. Tél. : 01-44-62-52-52. 110 F à 160 F.
Hamlet
de William Shakespeare, mise en scène de Robert Cantarella, avec Florence Giorgetti, Jacek Maka, Anne Réjony, Romain Bonnin.
Théâtre de l'Agora, place de l'Agora, 91 Evry. Les 3 et 4 octobre. Tél. : 01-60-91-65-65. 60 F à 120 F.
La Mouette (en russe sous-titrée en français)
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Youri Pogrebnitchko, avec Lilia Zagorskaya, Alexandre Zotov, Ivan Sigorskikh.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille. Du 6 au 15 octobre. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.
Supertramp (*)
Joe Cocker (**)
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 9e. Mo Porte-de-Bercy. (*) Le 5 octobre ; (**) le 6. Tél. 01-44-68-44-68. 219 F à 285 F.
Papa Wemba
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. 20 heures, le 9. Tél. : 01-49-25-89-99. 120 F.
Rickie Lee Jones
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. Le 16 octobre. Tél. : 01-47-00-55-22.

DERNIERS JOURS

5 octobre :
Made in France : 1947-1997, cinquante ans de création en France
Centre Georges-Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. 38 F ; entrée libre du 1er au 5 octobre.
6 octobre :
Austerlitz autrement
Espace d'expositions, 41, rue Cantagrel, Paris 13e. Mo Nationale. Tél. : 01-45-86-17-67. De 13 heures à 20 heures ; samedi et dimanche de 11 heures à 20 heures. Entrée libre.
12 octobre :
Livres d'artistes
Bibliothèque nationale de France, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. Mo Bourse. Tél. : 01-47-03-81-26. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. 35 F.
15 octobre : Jean-Michel Basquiat
Musée Maillol-Fondation Dina-Vierny, 61, rue de Grenelle, Paris 7e. Mo Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. 26 F et 40 F.
19 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mo Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.



EN VUE

■ Les populations qui ont fui l'incendie de la forêt indonésienne et ses fumées s'installent sur les pentes du volcan Merbabu, où se sont réfugiés des tigres terrorisés par les flammes. Le chef de la police de Boyoladi, sur l'île de Java, vient de lancer un appel : *« Ces animaux rarissimes ne sont pas dangereux. Ne les attaquez pas ! Avertissez-nous en cas de rencontre. »*

■ Dimanche, près de Zagreb, **M. Vidovic** promène son frêle Zeni. Un pitbull bondit soudain sur le caniche. Sa femme, malade, sort alors de son lit, accourt et plante ses doigts dans les yeux du molosse, qui ne desserre pas les crocs. Mais **Dagmar**, leur fille, a vu la scène de sa fenêtre. Elle saute, se brise les chevilles, monte au combat en rampant vers le fauve, lui enfonce en vain son bras dans la gueule et, pour finir, le mord cruellement. Le pitbull, surpris, laisse tomber sa proie et s'enfuit en courant.

■ Aux côtés de **Long Wolf**, guerrier sioux vainqueur du **général Custer** à la bataille de Little Big Horn, en 1892, décédé plus tard d'une pneumonie à Londres où il jouait les indiens vaincus dans le cirque de Buffalo Bill, reposait **Star**, dix-sept mois, la fille de **Ghost Dog**, qui faisait partie du spectacle. Dans le feu de l'action, on avait laissé tomber l'enfant d'un cheval.

■ **Gordon Brown**, chancelier de l'Echiquier, vient d'annoncer le désarmement du *Britannia*, le yacht de la reine d'Angleterre. Elisabeth II avait personnellement veillé à la construction et au mobilier du navire, où elle avait fait son voyage de noces. En quarante ans, les Windsor ont souvent navigué sur le *Britannia*, parcourant un million de milles. Notamment le **duc d'Edimbourg**, amiral de la flotte, qui, en 1956, effectua à son bord une croisière de quatre mois en compagnie de son écuyer. Récemment, la souveraine jugeait le bâtiment inutile pour les seuls transports de la famille royale.

■ Le tribunal de Cardiff a relaxé, lundi 29 septembre, sept chauffeurs d'autocar sous-payés qui, *« pour récupérer leur dû »* avaient volé 36 000 livres (360 000 francs environ) à leur patron. Le juge, qui a refusé tout net la restitution des sommes, a déclaré à l'audience : *« Vous avez des griefs à l'égard de votre ancien employeur et il existe de multiples raisons pour soutenir ces griefs. »*

■ Une robe de la **princesse de Galles** achetée 36 800 dollars au mois de juin chez Christie's, à New York, a été adjugée 200 000 dollars lors d'une vente de charité, lundi, à Boston. Diana l'avait portée une seule fois, à Londres, en 1985, pour la première des *Misérables*.

Christian Colombani

La méthode suisse à l'égard de la toxicomanie

L'échec du référendum sur le durcissement de la politique officielle concernant la drogue est salué positivement par la presse de la Confédération, qui y voit la reconnaissance d'un « phénomène complexe »

« **ÉCHEC** aux partisans de la manière forte », titre l'austère *Neue Zürcher Zeitung*, proche des milieux d'affaires et réputé le plus influent quotidien de la Confédération. « Echec mérité pour de faux apôtres de la lutte contre la drogue », lui répond la *Basler Zeitung*, principal journal du nord-ouest de la Suisse. « Phénomène complexe reconnu », résume en termes plus réservés *Le Journal de Genève*, tandis que le quotidien régional *La Liberté* de Fribourg n'y va pas par quatre chemins en parlant d'*« une fessée... stupéfiante »*.

Chacun selon son style, les journaux helvétiques sont à l'unisson pour commenter *« le rejet sans appel »* par 70,6 % des votants de l'initiative populaire « Jeunesse sans drogue » soumise, dimanche 28 septembre, à l'appréciation du corps électoral. Ce qui frappe les observateurs, c'est l'ampleur de la défaite des partisans d'un durcissement de la politique officielle de lutte contre la toxicomanie. *« Avec certes des nuances*, note *Le Journal de Genève*, *c'est toute la Suisse qui a rejeté sans ambiguïté un projet à la simplicité pourtant séduisante : inscrire dans la Constitution le refus de composer avec la drogue. »*

EXPÉRIENCES EN COURS

Au-delà des clivages religieux et linguistiques, les milieux conservateurs, qui dénonçaient le *« laxisme »* des autorités, ont été désavoués par les cantons unanimes, y compris ceux de langue française pourtant plus réticents envers les expériences en cours comme la distribution d'héroïne sous contrôle médical à quelque huit cents toxicomanes. *« Le bon sens et une certaine humanité l'ont emporté sur les slogans*, écrit *Le Nouveau Quotidien* de Lausanne. *Face à un problème dont ils ont appris la complexité, les Suisses ne veulent pas restreindre l'éventail des solutions possibles. »*

Comme le souligne l'éditorial du journal *Der Bund* de Berne, il ne faudrait cependant pas s'y tromper : *« Le non catégorique à "Jeunesse sans drogue" ne signifie pas que le peuple suisse souhaite*



une "jeunesse droguée". Il souhaite au contraire une approche réaliste et pleinement responsable. (...) Son refus est aussi une marque de confiance dans les choix fondamentaux de la politique gouvernementale basée sur quatre piliers combinant prévention, répression, thérapie et aide aux drogués. »

Tout en saluant *« la victoire de la raison »*, le commentateur du journal vaudois *24 Heures* estime qu'il serait erroné d'en déduire que *« cette déroute ouvre la porte à une politique libérale »*. Et d'avertir que le peuple suisse pourrait réserver un sort identique à une initiative radicalement inverse, prônant la dépénalisation de la consommation de drogue, sur laquelle il aura à se prononcer en 1998.

Pour l'heure, l'issue nette du scrutin représente un encouragement pour le gouvernement fédéral à poursuivre son programme d'aide aux drogués. *« La voie ouverte par ces essais*, tient à rappeler *Le Journal de Genève*, *n'est pas celle d'une distribution généralisée* [d'héroïne] *à tous les drogués. Si les essais ont donné des résultats encourageants, c'est que l'héroïne y a été prescrite dans un cadre thérapeutique qui comprenait par ailleurs un solide soutien médico-psycho-social. »*

Jean-Claude Buhrer

DANS LA PRESSE

■ FRANCE INTER
Pierre Le Marc

Entre les lignes, c'est aussi et peut être surtout un autoportrait qu'a très subtilement esquissé Lionel Jospin. Autoportrait d'un chef de gouvernement *« qui n'est pas différent de la masse des Français, qui n'entend pas leur donner de leçons »*, mais travaille avec cohérence et sérieux à résoudre leurs problèmes, à préparer leur avenir, à les convaincre des changements en cours. Autoportrait d'un réformateur et d'un arbitre qui, au nom de l'intérêt général et de l'emploi, veut faire asseoir à la table des négociations des partenaires sociaux gestionnaires d'intérêts respectables mais particuliers. Autoportrait d'un politique qui veut à la fois moderniser le pays et être le *représentant des salariés*, des classes moyennes et populaires qui en sont l'élément fondamental. Autoportrait d'un cohabitant paisible mais résolu et d'un gouvernant soucieux de la sécurité des Français...

LE FIGARO
Franz-Olivier Giesbert

■ Monsieur Jospin mérite-t-il sa popularité ? Après sa prestation d'hier, les médias se pâmeront, *comme d'habitude*, avec cette ivresse moutonnière qui leur sert de raisonnement et d'idéologie. Tels sont les effets de ce qu'on peut appeler la *« jospinomanie »*. Elle a ses raisons que la raison ne connaît pas. Elle s'appuie sur un *mélange savant de modestie*, d'habileté et de professionnalisme. Elle tire aussi parti des silences assourdissants d'une droite à bout de souffle et à court de projets, mais pas de présidentiables...
Certes, Monsieur Jospin est un grand artiste, un homme tout à fait estimable. Parce qu'il a le sens de l'Etat, il a su jeter par-dessus bord, ni vu ni connu, la plupart des vieilleries du programme socialiste. Il n'est pas de jour où il ne fasse quelques pas dans la bonne direction (...) Gageons qu'il finira, dans quelques années, en libéral à la française.

LIBÉRATION
Serge July

■ En quelques mois, Lionel Jospin a fait parcourir à la gauche française, communistes compris, un chemin déjà considérable. Il précipite sa modernisation en profitant des effets de la purgation des passions *idéologiques provoquée par* la dissolution-sanction. La grande mue socialiste est en cours et rien n'y échappera. Grâce à un formidable concours de circonstances, Lionel Jospin est peut-être en train d'inventer une troisième *gauche*, celle qui, à chaud, réconcilierait enfin la politique et le marché.

INDEPENDENT ON SUNDAY

■ L'*Independent on Sunday* appelle aujourd'hui à la dépénalisation de l'usage personnel du cannabis. Les raisons de notre décision sont exposées par Rosie Boycott, notre directrice, et étayées par de puissants arguments provenant d'un policier de haut rang et d'un psychiatre. *Notre campagne continuera jus*qu'à ce que la loi soit changée et que la possession de marijuana destinée à l'usage personnel ne soit plus un délit.

Des personnalités célèbres du monde des arts, des affaires, de l'enseignement et du barreau soutiennent le choix de notre journal. Nous publions une première liste de signatures qui sera augmentée dans les semaines qui viennent. C'est la première fois qu'un quotidien national réclame l'usage légal du cannabis pour des raisons médicales et d'agrément.

www. policescanner. com

Plus fort que les reality-shows : les communications de la police américaine en direct sur Internet

« LE SUSPECT vient de sortir du 13555 Shermann. Blanc, la trentaine, environ 1,85 m - Ici 2-15, reçu, on y va... Crrrc... Attaque à main armée, au coin de Chester et de Victory, deux femmes noires, celle en veste de cuir et blue-jean cache un fusil à pompe sous sa veste - Voulez-vous des renforts ?... » Il ne s'agit pas de la bande-son d'une série télévisée, mais de dialogues authentiques entre le QG de la police de Los Angeles et les voitures de patrouille, captés en direct sur Internet. Les signaux sont interceptés par des radio-scanners qui balayent systématiquement les fréquences de la police, puis transmis vers un serveur Web gratuit et ouvert à tous. D'un clic de souris, on passe de Los Angeles à New York ou Dallas, car le site PoliceScanner propose déjà trois canaux, tous en direct intégral. Rien n'échappe aux scanners, pas même la remontrance faite à un lieutenant dont la pause déjeuner a été longue... Au début, on ne comprend pas toujours ce qui se dit, car les policiers parlent parfois un langage codé à base de chiffres. Mais tout est prévu : le site affiche un lexique complet de tous les codes, depuis le bénin 488, vol à la tire, jusqu'au 187, homicide, en passant par le redoutable 77, embuscade.



PoliceScanner appartient à la société Audionet, prestataire technique de Dallas spécialisé dans les netradios. Sam Blum, responsable de l'opération, tient d'abord à rappeler que les radio-scanners sont en vente libre et que la police a pris l'habitude d'être écoutée par n'importe qui : *« Nous avons commencé chez nous, à Dallas, et la police a été très coopérative. Puis nous avons décidé de faire la même chose pour des villes où l'activité policière est intense. J'ai informé les polices de New York et de Los Angeles de l'existence de notre site, mais on ne m'a jamais répondu. »*

En revanche, auprès des internautes, le succès est inespéré : *« Des fans nous écrivent de tous les Etats-Unis, certains restent connectés des journées entières. Ce service va peut-être resserrer les liens entre la population et la police. »* Cela dit, Sam Blum sait bien que PoliceScanner est avant tout un produit de divertissement : *« C'est bien meilleur que les reality-shows, la magie du direct est imbattable. Nous allons même plus loin que CNN, car, avec nous, l'auditeur vit l'histoire de l'intérieur. »* PoliceScanner coûte cher et rapporte peu, mais il constitue une vitrine tellement attirante qu'Audionet a déjà décidé de créer de nouveaux canaux, sans doute pour Chicago et Washington.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

MARC BLONDEL SUR AMERICA-ONLINE

■ Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, répondra en direct aux questions des abonnés du service AOL-France, mercredi 1er octobre entre 22 heures et 23 heures (mot-clé « Direct »). Le site de FO (www.force-ouvriere.fr) doit reproduire des extraits de la discussion dès le jeudi 2 octobre.

ELLE EN « PUSH »

■ Le groupe Hachette-Filipacchi-Grolier a inauguré lundi 29 septembre Elle Channel, canal de diffusion automatique d'informations personnalisées, fonctionnant par abonnement (technologie « push »). Pour en bénéficier, il faut télécharger le logiciel Backweb, disponible gratuitement.
www. elle.com/ellechannel/index. html

EXPLORER 4 0

■ La nouvelle version (4 0) d'Internet Explorer, le logiciel de navigation de Microsoft, est disponible gratuitement, pour Windows et pour Mac, à compter de ce mardi 30 septembre. On peut le télécharger sur le site www. microsoft. com/ie/

Jospin contre calculette *par Alain Rollat*

LA COUCHE MOYENNE supérieure a enfin un visage. C'est une jeune femme brune aux yeux noirs, d'un naturel souriant, qui porte des boucles d'oreilles argentées. Elle est âgée d'une trentaine d'années, mariée, mère de deux petits garçons, Hugo et Thomas, privés de crèche par manque de place. Elle se prénomme Marie-Hélène et exerce la profession de fiscaliste. Son mari gère un bar. C'est une citoyenne organisée, qui sait ce qu'elle veut. La calculette est sa meilleure amie. Une amie qui *vient de jeter le trouble dans son* esprit en lui révélant qu'elle était devenue, sans le savoir, la couche préférée du fisc depuis que son revenu net familial s'établit à *34 000 francs par mois*.

Marie-Hélène ne comprend pas comment elle a pu devenir riche sans s'en apercevoir. Elle a fait et refait ses comptes devant *la caméra de TF 1 : elle perdra* 13 500 francs à cause de la diminution de l'abattement de l'impôt sur le revenu, 8 052 F à cause du plafonnement des allocations familiales, 22 328 F à cause de la réduction de l'allocation de garde d'enfants à domicile. Soit une amputation budgétaire de 3 656 F par mois. Conséquence prévisible : elle consommera moins, et c'est la nounou de ses deux enfants qui risque de faire les frais de son accession inopinée à la tranche supérieure de ces classes que l'on disait moyennes, jusqu'à présent, pour les distinguer, justement, des supérieures *et des inférieures*.

Malheureusement, après s'être entremis pour nous présenter dans son intimité cette couche moyenne ô combien emblématique, Patrick Poivre d'Arvor n'a pas saisi l'occasion de nouer le dialogue entre Marie-Hélène, filmée quelques heures auparavant, et le premier ministre en personne, qui était son invité. Il n'a sans doute pas voulu jouer les mauvais coucheurs au moment où le chef du gouvernement, très à l'aise, se livrait à une envolée savante. M. Jospin expliquait, en substance, que ces chères couches moyennes supérieures devraient plutôt se réjouir d'être pénalisées dans le domaine fiscal puisque la suppression de leurs *« privilèges indus »* sera bientôt compensée par l'octroi d'*« avantages »* nouveaux dans les autres domaines. Entre la calculette de Marie-Hélène et la dialectique jospinienne, la confrontation eût été savoureuse...

L'aurait-elle été autant que le face-à-face qui opposa ensuite Dominique Strauss-Kahn et Edouard Balladur pour l'inauguration de la première de « Mots croisés », la nouvelle émission politique de France 2 ? C'est peu probable. Il est rare, en effet, qu'un débat d'experts en finances publiques passe avec une telle supériorité au-dessus de la compréhension moyenne.

هكذا من الإصل

MARDI 30 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.10 Pinocchio ■ De Ben Sharpsteen et Hamilton Luske (EU, 1940, 80 min). Disney Channel
20.30 La Belle et la Bête ■ ■ ■ De Jean Cocteau (France, 1946, N., 95 min). Ciné Cinéfil
20.30 Fiesta ■ De Pierre Boutron (France, 1995, 110 min). Ciné Cinémas
20.30 Boulevard des hirondelles ■ De Josée Yanne (France, 1991, 90 min). Festival
20.35 Sur la piste de la grande caravane ■ De John Sturges (Etats-Unis, 1965, 150 min). TMC
20.35 Voyage à Rome ■ De Michel Lengliney (France, 1992, 85 min). TSR
20.45 Dans la ligne de mire ■ O De Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1993, 135 min). TF 1
20.55 Il était une fois le Bronx ■ De Robert DeNiro (Etats-Unis, 1993, 120 min). France 2
21.55 Accident ■ ■ De Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1967, v.o., 110 min). Paris Première
21.55 Mariage royal ■ ■ De Stanley Donen (Etats-Unis, 1951, 90 min). France Supervision
22.05 Amour et Compagnie ■ De Gilles Grangier (France, 1949, N., 90 min). Ciné Cinéfil
22.20 Sommersby ■ ■ De Jon Amiel (Etats-Unis, 1992, v.o., 110 min). Ciné Cinémas
23.05 L'Appât ■ Δ De Bertrand Tavernier (France, 1995, 110 min). France 2
23.35 La Femme parfaite ■ De Bernard Knowles (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
0.10 Tirez sur le pianiste ■ ■ ■ De François Truffaut (France, 1960, N., 135 min). Arte
0.35 La Grande Lessive ■ ■ De Jean-Pierre Mocky (France, 1968, 95 min). RTL 9
1.00 Femme ou démon ■ ■ De George Marshall (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
1.10 Le Client ■ De Joel Schumacher (Etats-Unis, 1994, v.o., 120 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Mikhaïl Gorbatchev. Canal+
20.00 et 23.45 Courts particuliers. Avec Jean-Claude Dreyfus. Paris Première
20.05 L'Invité. Luciano Berio. Muzzik
21.00 Le Gai Savoir. Paris Première
22.35 Bouillon de culture. L'insoumission. TV 5
23.00 Y a pas photo ! Duos ou solos ? TF 1
23.00 De l'actualité à l'histoire. Les mines antipersonnel. De Spoutnik à Mir. Histoire
23.05 Sud. TMC
23.15 La Preuve par trois. France 3

DOCUMENTAIRES

19.35 La Cité de la musique. Muzzik
20.05 Des hommes dans la tourmente. [21/32]. L'Etat versus Walker. Planète
20.35 Les Enfants de Bellini. Planète
20.45 ▶ La Vie en face. Peaux de chagrin. Arte
21.00 Madame le Président : un portrait d'Hillary Clinton. Histoire
21.25 20 ans de courses automobiles. [1/20]. Canal Jimmy
21.30 Louis Calaferte, un îlot de résistance. Planète
21.40 Comedia. Festival d'Edimbourg, un anniversaire. Arte
22.00 Hubert Beuve-Méry. Itinéraire du fondateur du *Monde*. Histoire
22.20 A la poursuite du rêve américain. Planète
23.15 Le Destin animal. [3/6]. Planète
23.20 Inca de Oro. TSR

SPORTS EN DIRECT

18.00 Tennis. Tournoi messieurs de Bâle. Eurosport
19.55 Football. Coupe de l'UEFA (matches retour) : un multiplex composé de six matches, suivi à 22.30 de Benfica-Bastia en intégralité. Ensuite, les moments forts de cinq autres rencontres. Canal+
20.30 Football. Coupe de l'UEFA : Athletic Bilbao-Sampdoria. Eurosport

MUSIQUE

20.45 Les Francofolies 1997. Jean-Jacques Milteau. France Supervision
21.00 Tchaïkovski Festival Concert : Symphonie nº 4. Muzzik
22.50 Le Postillon de Longjumeau. Mise en scène de Nina Companeez. Muzzik
23.25 Ariodante. Mise en scène de David Alden. France Supervision

THÉÂTRE

23.00 La Cerisaie. D'Anton Tchekhov. Mise en scène de Peter Brook. Arte

VARIÉTÉS

19.15 Wap Doo Wap 2. Au Hot Brass de La Villette. France Supervision

TÉLÉFILMS

18.30 Marie Curie, une femme honorable. De Michel Boisrond [1 et 2/3]. Festival
20.00 Caramboles. De Jesus Font. TV 5
20.55 Accusée du pire. De Noel Nosseck. Téva
22.50 Coup de foudre prémédité. O De Chris Thompson. M 6
23.00 Fausse piste. De Paul Ziller. RTL 9

SÉRIES

19.00 Los Angeles Heat. Vendetta. M 6
19.55 La Vie de famille. Vive Paris. RTL 9
20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Série Club
20.50 Docteur Quinn, femme médecin. La tempête. Le droit d'apprendre. M 6
22.20 Profit. The Hero (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Two. Preuve par l'image. Série Club
22.35 La Femme Nikita. TSR
23.00 Les Anges du bonheur. L'ultime rencontre. Téva
23.05 Star Trek : la nouvelle génération. Nouvel échelon. Canal Jimmy
23.15 Le Saint. L'argent ne fait pas le bonheur. Série Club

NOTRE CHOIX

● 20.30 Ciné-Cinéfil
La Belle et la Bête
Pour sauver son père, la fille d'un marchand, accepte de prendre sa place dans le château d'un monstre au corps d'homme et au mufle répugnant. La propre magie, la propre mythologie de Cocteau dans l'adaptation du conte de Mme Leprince de Beaumont. Les extérieurs réels, les décors de Christian Bérard, les éclairages d'Henri Alekan, et l'extraordinaire composition de Jean Marais ont fait de ce film un splendide poème fantastique. – *J. S.*

● 23.00 Arte
La Cerisaie
Mise en scène remarquablement inspirée du classique de Tchekhov, réalisée en 1981 par Peter Brook, sur une adaptation française signée Jean-Claude Carrière. Une distribution éblouissante – Niels Arestrup, Natasha Parry, Michel Piccoli, Catherine Frot, Claude Evrard... – qui apporte à la pièce une trépidation vitale, et brasse les sentiments sans jamais fléchir vers la sentimentalité.

● 1.20 France 2
Les Grands Entretiens du Cercle Claude Chabrol
Un bon moment en compagnie du cinéaste, visité sur ses terres angevines par Laure Adler à l'occasion de la prochaine rétrospective qui lui sera consacrée à la Cinémathèque de Paris et de la sortie de son cinquantième long métrage, *Rien ne va plus* – pour lequel il vient de se voir attribuer la Concha d'or au Festival de San Sebastian. Echanges à bâtons rompus autour de quelques uns de ses films ; sur la *« petite équation »* du bonheur, le fantasme au féminin et les rapports hommes-femmes.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.45 Dans la ligne de mire ■ Film O de Wolfgang Petersen.
23.00 Y a pas photo !
0.40 Le docteur mène l'enquête. O Faute professionnelle.
1.30 TF 1 nuit, Météo.
1.45 Reportages. Alerte à Miami.

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Il était une fois le Bronx ■ Film de Robert DeNiro.
22.55 Un livre, des livres.
23.05 L'Appât ■ Film Δ de Bertrand Tavernier.
0.55 Au bout du compte.
1.00 Journal, Météo.
1.15 Les Grands Entretiens du Cercle. Portrait de Claude Chabrol.

FRANCE 3

18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.40 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Ce soir on passe à la télé.
22.50 Soir 3.
23.15 La Preuve par trois.
0.10 Magazine olympique.
0.40 Rencontres à XV.
1.05 New York District.
1.55 Musique Graffiti.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 19.55
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invité : Mikhaïl Gorbatchev.
19.55 Football. En direct. Coupe de l'UEFA : 32es de finale (matches retour).
0.30 L'Homme de nulle part.
1.10 Le Client ■ Film de Joel Schumacher (v.o.).

ARTE

19.00 The Monkees. [16/58].
19.30 7 1/2. Le Mea culpa de l'Eglise de France.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ La Vie en face. Peaux de chagrin.
21.40 Comedia. Festival d'Edimbourg, un anniversaire.
23.00 La Cerisaie. Pièce en quatre actes de Tchekhov.
0.10 Tirez sur le pianiste ■ ■ ■ Film de François Truffaut.

M 6

19.00 Los Angeles Heat.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info / E = M 6 junior.
20.50 Docteur Quinn, femme médecin. La tempête. Le droit d'apprendre.
22.50 Coup de foudre prémédité. Téléfilm O de Chris Thompson.
0.30 Capital. Premier job : comment le décrocher ?

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.32 Perspectives scientifiques.
20.00 Le Rythme et la Raison de... Edward Saïd [2/5].
20.30 Archipel Médecine. Evaluer et coder la médecine.
21.32 Mémoire du siècle. Edouard Bonnefous.
22.40 Nuits magnétiques. La philosophie a-t-elle peur des femmes ?
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert. En direct de la grande salle de la Philharmonie slovaque, à Bratislava, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski. Œuvres de Schubert, Berlioz.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Galgne, Murail, Schnittke.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Riccardo Chailly, chef d'orchestre. Œuvres de Wagenaar, Brahms, Franck, Ravel, Lalo, Verdi.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Gershwin, Chostakovitch, Stravinsky, Varèse.

MERCREDI 1er OCTOBRE

FILMS DU JOUR

13.00 Vainqueur du ciel ■ De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1956, N., 120 min). Ciné Cinéfil
13.30 Le Ruffian ■ O De José Giovanni (France, 1982, 105 min). TV 5
13.30 Ombre sur le jardin ■ D'Antonio Chavarrias (Espagne, 1989, 90 min). Festival
13.45 La Vallée du bonheur ■ De Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1968, 145 min). France Supervision
15.00 La Femme parfaite ■ De Bernard Knowles (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
16.15 Les Yeux noirs ■ ■ De Nikita Mikhalkov (Italie, 1986, 115 min). Ciné Cinémas
16.25 Femme ou démon ■ ■ De George Marshall (Etats-Unis, 1939, N., 95 min). Ciné Cinéfil
16.50 Boulevard des hirondelles ■ De Josée Yanne (France, 1991, 95 min). Festival
17.00 Opération Crossbow ■ De Michael Anderson (Etats-Unis, 1965, 120 min). Histoire
17.30 Vivre libre ■ De James Hill (Etats-Unis, 1966, 110 min). Disney Channel
18.10 Stalingrad ■ De Joseph Vilsmaier (Allemagne, 1992, v.o., 110 min). Ciné Cinémas
19.20 La Patrouille perdue ■ De John Ford (Etats-Unis, 1934, N., 70 min). Ciné Cinéfil
20.30 L'Entreprenant Monsieur Petrov ■ ■ De Mark Sandrich (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
21.15 L. 627 ■ ■ De Bertrand Tavernier (France, 1992, 145 min). RTBF 1
22.15 Une femme sans importance ■ ■ De Hans Steinhoff (Allemagne, 1936, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil
22.15 L'Ombre rouge ■ De Jean-Louis Comolli (France, 1981, 110 min). Ciné Cinémas
22.40 Une journée en enfer ■ De John McTiernan (Etats-Unis, 1995, v.o., 125 min). Canal+
22.55 Mes femmes américaines ■ De Gian Luigi Polidoro (France - Italie, 1965, 90 min). TMC
23.30 Figure de proue ■ De Christian Stengel (France, 1947, N., 90 min). Ciné Cinéfil
1.00 Enak ■ De Slawomir Idziak (France - Pologne, 1991, v.o., 85 min). Arte
1.00 La Belle et la Bête ■ ■ ■ De Jean Cocteau (France, 1945, N., 95 min). Ciné Cinéfil
1.20 La Môme Vert-de-Gris ■ De Bernard Borderie (France, 1952, N., 95 min). RTL 9
1.55 Les Amants du Pont-Neuf ■ ■ De Leos Carax (France, 1991, 125 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
14.30 Business humanum est. Notre-Dame de Paris. La Cinquième
15.00 Envoyé spécial, les années 90. Les sentinelles oubliées. Histoire
16.05 Saga-Cités. Correspondants de nuit. France 3
18.00 L'Invité de Cajou. Invité : Daniel Pennac. Canal J
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Jean Reno ; Jean-Claude Kaufmann. Canal+
19.00 De l'actualité à l'histoire. Les mines antipersonnel. De Spoutnik à Mir. Histoire
20.00 Faut pas rêver. Afrique : Sur les traces de l'*African Queen*. Avec Jean-Laurent Cochet. TV 5
20.05 et 23.25 Courts particuliers. Suspense. Invité : Olivier Dorant. Paris Première
20.05 Passe-moi les jumelles. Ce fou de Töpffer. TSR
20.10 Strip-tease. Sans logis. RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Opération Stern II : Quand l'Allemagne de l'Est accueillait des terroristes. Arte
20.50 La Marche du siècle. Stérilisation forcée : le tabou français. France 3
21.00 Faits divers. En quête de vérité. TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. La vie quotidienne en URSS. Histoire
22.35 La Vie à l'endroit. Jours de noces. France 2
22.35 Comment ça va ? Vie de sein. TV 5
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Marc-Olivier Baruch ; Michel Winock, etc. Histoire
23.20 ▶ Un siècle d'écrivains. Mikhaïl Afanassievitch Boulgakov. France 3
23.30 Bons baisers d'Amérique. TV 5
0.05 Le Cercle des métiers. Quel avenir pour les métiers de la science ? France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Chercheurs d'aventures. La Cinquième
18.30 Le Monde des animaux. Les Tortues géantes d'Aldabra. La Cinquième
19.30 Harry Houdini ou la magie de l'évasion. Planète
20.00 Animaux en péril. [13/13]. Pétroliers, ennemis des loutres. Arte
20.35 Les Compagnons du Che. [1/2]. Retour en Bolivie. Planète
20.55 Reamker, danse avec les dieux. Téva
21.35 Des hommes dans la tourmente. [21/32]. L'Etat versus Walker. Planète
21.55 Portrait de Maurice Béjart. Le temps d'un ballet. Muzzik
22.00 Les Enfants de Bellini. Planète
22.55 Louis Calaferte, un îlot de résistance. Planète
23.10 Profil : Paul Delvaux. Arte
23.30 Les 24 heures d'une folle journée Schubert. Muzzik
23.45 La Veuve, la Terroriste et le S.A.S. TSR

SPORTS EN DIRECT

14.30 Volley-ball. Championnat d'Europe dames. Eurosport
18.00 Tennis. Tournoi messieurs de Bâle (Suisse). Eurosport
20.35 Football. Soirée Ligue des champions. Avec Monaco - Bayer Leverkusen, en direct à partir de 20.45. TF 1

DANSE

19.15 Rooster. Ballet. France Supervision
21.00 Dionysos, de Maurice Béjart. Ballet. Muzzik
21.50 Paysage après la bataille. Ballet. France Supervision

MUSIQUE

19.20 Carmen, de Bizet-Schredrin : Pour 60 percussions. Premier enregistrement mondial. Muzzik
21.55 Suede. Enregistré au Festival de Phoenix en 1995. Paris Première
22.55 Salad. Enregistré à Londres en 1994. Paris Première
0.10 La Traviata. Enregistré à Covent Garden. Téva

TÉLÉFILMS

18.25 et 22.00 Marie Curie, une femme honorable. De Michel Boisrond [2 et 3/3]. Festival
19.40 Le Globe. De Luc Riolon. France Supervision
20.30 Le Cri du corbeau. De Serge Meynard. Festival
20.30 et 22.00 La Guerre des haras. De Simon Wincer. RTL 9
20.45 Les Yeux de Virgil. De Williams Crépin. M 6
21.45 Musica : Rosamunde. De Norbert Beilharz. Arte
23.40 Le Dixième Homme. De Jack Gold. RTL 9

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui gagnait au poker. France 2
20.00 Pour tout l'or du Transvaal. Histoire
20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Nouvel échelon. Canal Jimmy
20.45 Les Anges de la ville. Trafic au Central 7. Série Club
20.55 Madame le proviseur. La Bête. France 2
21.25 Les Anges gardiens. L'adieu aux belles. Disney Channel
21.35 Nick Mancuso : Les dossiers secrets du FBI. Le suspect. Série Club
21.45 Seinfeld. Les imperméables. Canal Jimmy
22.35 Une fille à scandales. Le bal des fous (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Spin City. Les rivaux (v.o.). Canal Jimmy
23.45 Bottom. Apocalypse (v.o.). Canal Jimmy
0.00 Le Saint. Le génie. Série Club
0.15 New York Police Blues. Hors limites (v.o.). Canal Jimmy
1.00 New York District. France 3

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 23.10 Arte
Profil

Delvaux au bout du pinceau

DES NUITS, des nus, des squelettes et des trains. L'univers de Paul Delvaux – qui aurait eu cent ans aujourd'hui – paraît familier. Il est l'un des peintres les plus accessibles, en apparence et, cependant, l'un des plus énigmatiques. L'un de ceux qui fait le plus parler. A preuve ces bribes de commentaires volées sous les cimaises : *« Misogyne »* ; *« Il a dû avoir une jeunesse sévère »* ; *« Il devait pas être normal ce pauvre type ! »* Ces banalités vaguement freudiennes, que l'intéressé aurait repoussées comme il a renié le surréalisme et son *« bazar »*, introduisent un documentaire brillant d'intelligence et de simplicité.

Venus de toutes les disciplines, des experts défilent dans l'œuvre de Delvaux, de la même façon que ses personnages semblent traverser celle-ci, d'un tableau à l'autre, comme dans les découpages de théâtres de papier. La réalisation de Wilbur Leguebe inscrit physiquement ces témoins dans les toiles du maître de la froideur et de la distance. Mais cet effet de style ne nuit pas, chacun respectant l'œuvre et son mystère en nous donnant un éclairage plutôt qu'une explication.

Delvaux disait qu'il aurait souhaité *« vivre »* dans un de ses tableaux. Pierre Guêne réplique en déclarant qu'en fait cet artiste de la perspective *« n'y a jamais vécu »*, restant toujours *« en dehors »*. André Delvaux, le cinéaste, estime que son homonyme a *« désérotisé »* les femmes qu'il a « dépeintes » et ajoute : *« Je ne les aime pas, mais elles me fascinent. »* Misogyne Delvaux ? Lydia Flem, psychanaliste, suppose qu'elle se sentirait *« plus à l'aise qu'un homme »* dans telle toile *a priori* si masculine de celui qui *« avait l'inconscient au bout du pinceau »*.

Inconscient de l'enfance, sans doute. Les témoignages de quelques enfants sont des plus frappants. Delvaux devient presque évident. Pour eux, le mariage du réalisme et de l'imaginaire va de soi. Deux petites filles, jumelles de celles que le peintre a placées sur un quai de gare, perçoivent tout de suite l'incitation au voyage. Nullement troublé par une nudité extrême, un jeune garçon dévoile immédiatement la recherche du rêve éveillé. Une leçon pour adulte.

Francis Cornu

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour
14.45 TF 1 jeunesse.
17.05 21, Jump Street.
17.55 Pour être libre.
18.25 Mokshû Patamû.
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.25 Météo.
20.00 Journal.
20.35 Football. Soirée Ligue des champions. En direct. Monaco-Bayer Leverkusen. 22.40 Les temps forts des autres rencontres.
0.20 Minuit sport.
0.50 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.40 et 17.30 Un livre, des livres.
13.45 Derrick.
14.50 Dans la chaleur de la nuit.
15.45 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un poisson dans la cafetière.
17.40 Qui est qui ?
18.15 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 et 1.25 C'est toujours l'heure.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Madame le proviseur. La Bête, de José Pinheiro.
22.35 La vie à l'endroit. Jours de noces.
23.50 Au bout du compte.
23.55 Journal, Météo.
0.05 Le Cercle des métiers. Quel avenir pour les métiers de la science ?

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.20 Va savoir.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
16.40 Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.40 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 La Marche du siècle. Stérilisations forcées : le tabou français.
22.50 Soir 3.
23.20 ▶ Un siècle d'écrivains. Mikhaïl Afanassievitch Boulgakov.
0.10 Cinéma étoiles.
0.40 Vivre avec...

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.00 C + Cléo.
14.05 Lupo Alberto.
14.15 SOS bout du monde.
14.40 Achille Talon.
15.00 Le Prince d'Atlantis.
15.30 Reboot III.
15.55 Surprises.
16.10 Gamba, la plage des éléphants
16.35 La Légende de Pocahontas. Téléfilm de Danièle J. Suissa.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Jean Reno ; Jean-Claude Kaufmann.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Les Victimes. Film de Patrice Grandperret.
22.30 Flash infos.
22.40 Une journée en enfer ■ Film de John McTiernan (v.o.).
0.45 U2 : A Year in Pop.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Plans de vol.
14.30 Business humanum est.
15.30 Une arche de Noé.
16.30 L'Etoffe des ados.
17.00 Cellulo.
17.30 Au cœur d'Okavango.
17.55 Le journal du temps.
18.00 Chercheurs d'aventures
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 The Monkees.
19.30 7 1/2. La mort de lady Di et la presse.
20.00 Animaux en péril.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Opération Stern II : Quand l'Allemagne de l'Est accueillait des terroristes.
21.45 Musica. Rosamunde, de Norbert Beilharz.
23.10 Profil. Paul Delvaux.
0.05 La Lucarne : Transports téléphoniques. Film vidéo de Lynn Hershman (v.o.).
1.00 Enak ■ Film de Slawomir Idziak (v.o.).

M 6

13.05 M 6 Kid. Les métiers du zoo.
16.30 Des clips et des bulles.
16.55 Fan de.
17.25 Fanquizz.
18.00 Highlander.
19.00 Los Angeles Heat.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.45 Les Yeux de Virgil. Téléfilm de Williams Crépin.
22.20 Belle et innocente. Téléfilm O de John Power.
0.00 Secrets de femme.
0.30 Sexy Zap.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.32 Perspectives scientifiques. Quelques éditeurs scientifiques [3/4].
20.00 Le Rythme et la Raison de... Edward Saïd [3/5].
20.30 Paroles sans frontières. Antipodes. 21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Prélude.
20.00 Concert. Festival de la Radio polonaise.
21.00 Concert. 39e Automne de Varsovie.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Zanesi, Stockhausen.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Edgar Varèse.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. *Médée*, opéra de Cherubini, par le Chœur et l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Tullio Serafin, Maria Callas (Médée), Mirto Picchi (Jason).
22.30 Les Soirées... (suite). Hommage à Maria Callas.

Le Monde
MERCREDI 1er OCTOBRE 1997

Repentance

Par Pierre Georges

QUEL DRÔLE de vieux mot *tout de même ! Ainsi* donc, l'Eglise de France exprime-t-elle *publiquement* sa *« repentance »* sur la période de Vichy et sur son comportement à l'époque. Et si elle le fait tardivement, du moins le fait-elle nettement et courageusement.

Mais le mot lui-même a quelque chose de vieillot, d'antique et solennel, de poussiéreux aussi, un vieux mot qui n'a rien d'étymologiquement inexact, mais qui donne le sentiment d'un regret, d'un remords d'un autre temps. A oser, on dirait que la repentance est au repentir ce que la messe en latin est à l'Eglise du moment. Une chose d'autrefois, pour dire l'autrefois.

On ne doute pas un instant que le mot ait été soigneusement choisi. Et qu'avant de l'utiliser, les évêques de France y ont regardé à deux fois. La repentance, selon le dictionnaire, est un mot vieilli, littéraire, médiéval même, par son apparition en 1112, et qui, de ce fait, fit de l'usage. Le sens en est précis, désuet : *« Souvenir douloureux, regret de ses fautes et de ses péchés. »*

Dans bien des ouvrages édifiants, et encore au XIXe siècle, il était de convention que l'humble mortel ne défunte pas autrement que dans *« une grande repentance de ses péchés. »* Repentance, d'ailleurs, était mère d'un autre vieux mot, totalement oublié celui-là, les *« repentailles »*. Quand on en était aux repentailles, c'est-à-dire sur le rude mais très nécessaire chemin de la repentance et des repentants, de la contrition et des pénitents, on pouvait espérer sa réhabilitation dans le cercle des justes et des repentis.

L'Eglise de France n'en est certes pas revenue au temps des *« repentailles »*. Pas plus qu'il ne faut donner au mot *« repentance »* plus de sens qu'il n'en a ou qu'elle-même n'a voulu lui donner. Mais concernant l'époque, le mot choisi n'est pas totalement neutre. Comme une façon, précisément, de dire que c'était autrefois et d'une autre Eglise. Comme la mémoire retrouvée d'une faute trop longtemps enfouie, un mea culpa à la fois à l'ancienne et presque pionnier. Au moins l'Eglise, elle, fait-elle connaître sa repentance. D'autres la taisent soigneusement. Et cela fait penser, en ce cas précis, à une France qui n'aurait pas retenu ce mot de Proudhon, chiné pour l'occasion : *« Tous les peuples ont leurs coutumes expiatoires, leurs sacrifices de repentance. »*

Il est des mots anciens. Et de vieux procédés. Justement, avec un peu de retard, on revient sur la photo de couverture du dernier *Figaro magazine*. Le supplément hebdomadaire a fait assez fort, samedi, avec une photographie de Martine Aubry. Au motif que celle-ci incarnerait, on cite, *« la ligne dure du gouvernement »*, *Le Figaro Magazine* a tenté d'illustrer son propos en tirant un portrait peu amène de la ministre des tourments et maléfices. Un grand fond noir, tout noir. Et en lucarne, comme derrière les ténèbres, la photo de la sorcière Sociale, de la mère Tapedur version fin de siècle. Le tout agrémenté de sous-titres ravageurs : *« Familles, cadres, Etouffés » ; « Epargne, esprit d'entreprise. Découragés » ;* « Etouffés » et « découragés » en belles grosses lettres sanglantes, rouges. Allons, on va rire. C'est reparti. Sans repentance. Comme en 14. Ou en 1981 !

Tati triomphe en Côte-d'Ivoire

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

A l'intérieur du magasin, on se croirait boulevard Barbès ou rue de Rennes. Le vichy rose est omniprésent, les acheteurs se bousculent autour des bacs offrant des chaussures pour enfants à 9,90 F ou des collants à 2,90F. Mais ici, on dit 990 francs CFA, puisque l'unité monétaire ouest-africaine vaut 1 centime. Tati a ouvert, jeudi 25 septembre, deux magasins en Côte-d'Ivoire, l'un à Abidjan, l'autre à Bouaké, la seconde ville du pays. Des milliers de consommateurs ont envahi les deux boutiques.

Deux autres magasins doivent ouvrir dans le mois, l'un à Daloa, au cœur de la région cacaoyère, l'autre à Abidjan, dans le cadre du plus important centre commercial d'Afrique de l'Ouest, l'Espace Latrille. C'est le créateur de cet immense *shopping mall* à l'américaine, Yasser Ezzedine, qui s'est vu attribuer la licence Tati pour la Côte-d'Ivoire. Son groupe Sococé, fondé en 1969, est l'un des deux grands distributeurs du secteur commercial formel en Côte-d'Ivoire. Sococé a réalisé un chiffre d'affaires de 600 millions de francs en 1996.

Le succès de l'Espace Latrille et les débuts triomphaux de Tati semblent prouver qu'un grand nombre d'Ivoiriens sont prêts à abandonner les plaisirs du marchandage pour ceux du code-barres. C'est ce qui a poussé la Compagnie financière de l'Ouest africain (CFOA) à acquérir la licence Tati pour toute la région. En Côte-d'Ivoire, Sococé et la CFOA espèrent réaliser 5 milliards de francs CFA (50 millions de francs) de chiffre d'affaires pour la première année. Le premier espère obtenir la franchise pour les pays voisins et la seconde a déjà en portefeuille deux autres franchises, l'une de magasins de bricolage, l'autre d'électroménager.

UN ENJEU INDUSTRIEL

L'enjeu est également industriel. La CFOA espère pouvoir profiter de l'abolition prochaine des barrières douanières à l'intérieur de l'Union monétaire ouest-africaine, pour fournir les enseignes Tati en produits locaux. Les articles vendus pour l'instant par Tati viennent en effet la plupart du temps d'Asie. Ezzedine Yasser, qui fabrique déjà les cahiers vendus dans les magasins Tati à Abidjan, mais aussi à Paris, est convaincu que l'avenir de l'industrie africaine passe par la distribution : *« Dans les quartiers, les marchands vendent à travers des grilles, de peur d'être volés. Pour créer un produit et le lancer, pour toucher les consommateurs, il faut des vitrines, des magasins modernes. »*

Thomas Sotinel

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 30 septembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17887,71	− 0,55	− 7,61
Honk kong index	15049,30	+ 1,24	+ 11,88

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 30/09	Var. en % 29/09	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	3011,25	+ 0,75	+ 30,03
Amsterdam CBS	—	—	—
Bruxelles	15797	− 0,11	+ 49,44
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3767,97	+ 0,07	+ 38,24
Londres FT 100	5241,50	+ 0,41	+ 27,27
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	23781	− 0,10	+ 51,50
Zurich SMI	5741,30	+ 0,87	+ 45,64

Tirage du Monde daté mardi 30 septembre : 512 124 exemplaires 1

Les Etats-Unis confirment la reprise du dialogue israélo-palestinien

Les Américains sont déterminés à participer aux réunions

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Israéliens et Palestiniens reprendront, le 6 octobre, leurs négociations directes sur l'application de l'accord d'autonomie. A la suite d'une première rencontre lundi 29 septembre à New York, il a également été décidé que des discussions sur une *« relance plus poussée »* du processus de paix auraient lieu à partir du 13 octobre à Washington.

Cette double décision a été annoncée par le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, qui a participé à la réunion entre le ministre israélien des affaires étrangères, David Lévy, et le secrétaire général du comité exécutif de l'OLP, Mahmoud Abbas dit Abou Mazen. Mme Albright a déclaré que cette première rencontre était *« un petit pas vers la paix, mais un pas de taille moyenne contre la descente en spirale »* du processus de paix. *« En somme, les choses vont mieux aujourd'hui qu'hier »*, a-t-elle observé.

Il était prévu que, à la suite de cette réunion tripartite, Madeleine Albright et ses interlocuteurs israélien et palestinien apparaîtraient ensemble devant la presse. Mais M. Lévy a quitté l'hôtel Waldorf Astoria tout de suite après cette réunion. En arabe, M. Abbas a lu une déclaration : *« Le chemin est difficile mais nous participerons de bonne foi et sincèrement à ces discussions »*, a-t-il indiqué.

Les premières discussions doivent porter sur la création d'un aéroport, celle d'un port à Gaza et la libre circulation des Palestiniens entre Gaza et la Cisjordanie. Elles seront conduites par le ministre israélien des affaires étrangères et par le numéro deux de l'OLP, M. Abbas. Les négociations devant commencer le 13 octobre porteront, elles, sur quatre points : la poursuite du redéploiement de l'armée israélienne ; la coopération en matière de sécurité ; la définition et le contenu d'un « gel » des mesures unilatérales, telles que la poursuite de la colonisation juive ; enfin, *« l'accélération des négociations sur le statut final »* des territoires occupés.

Interrogée sur la poursuite de la colonisation, Mme Albright a observé que les deux parties avaient accepté le principe de s'abstenir de toute mesure qui empêcherait de progresser dans les négociations de paix. Le secrétaire d'Etat a indiqué que les deux parties ont redemandé l'aide américaine pour la poursuite des négociations. Mme Albright a réitéré la *« détermination »* de Washington à être présent et annoncé que le coordonnateur américain, l'ambassadeur Denis Ross, se rendrait dans la région à partir du 6 octobre.

Les observateurs notent un changement de ton des responsables américains à l'égard du gouvernement israélien à la suite du récent voyage du secrétaire d'Etat dans la région. Ils tiennent, à chaque occasion, à rappeler en public leur mécontentement de la poursuite des colonisations juives en Cisjordanie. En privé, ils font part de leur irritation contre *« le comportement irresponsable »* des autorités israéliennes.

Afsané Bassir Pour

L'embargo sur le bœuf britannique déclaré conforme

L'AVOCAT général de la Cour de justice européenne a estimé, mardi 30 septembre, que la Commission européenne n'avait pas outrepassé ses compétences en décrétant un embargo à l'encontre de la viande britannique en mars 1996. Le Royaume-Uni avait contesté cette décision qui lui paraît disproportionnée par rapport aux risques encourus par les êtres humains, qui peuvent être contaminés par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou maladie de la « vache folle ». La Cour de justice de l'Union européenne, qui suit dans la plupart des cas les avis de son avocat général, doit rendre son arrêt dans quelques mois. *(Lire aussi nos informations page 29.)*

■ SUISSE : une majorité de ressortissants se déclarent favorables à une adhésion rapide à l'Union européenne, selon un sondage publié mardi 30 septembre. 56,4 % des Suisses interrogés disent vouloir que leur pays adhère à la première occasion à l'UE, contre 40,7 % d'opinions opposées.

هكذا من الإصل

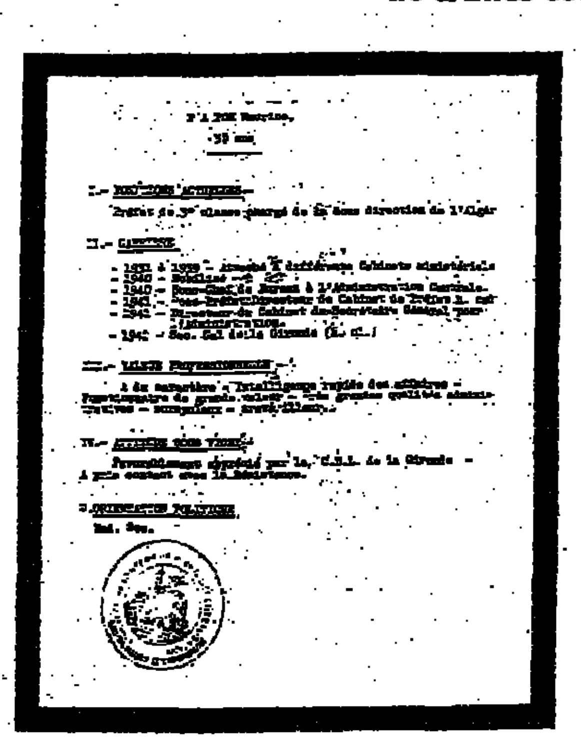
Le Monde

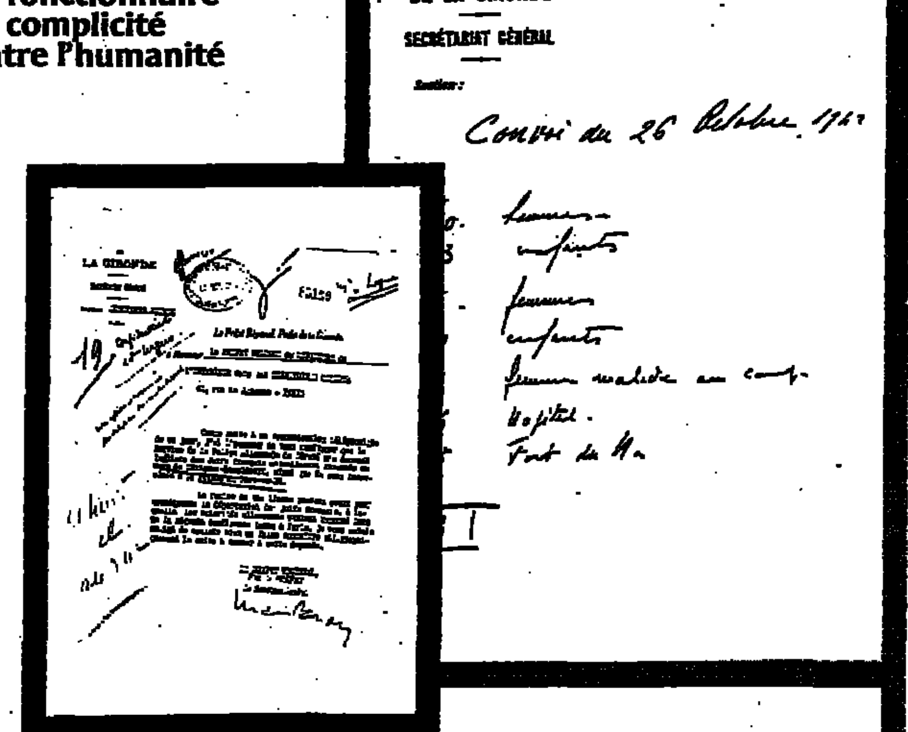
SUPPLEMENT



LE PROCÈS PAPON

La cour d'assises de la Gironde doit juger à partir du 8 octobre l'ancien haut fonctionnaire accusé de complicité de crimes contre l'humanité





PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bordeaux, le ______ 194

Convoi du 26 Octobre 1942

COMPTE RENDU de MISSION

à Monsieur le PREFET REGIONAL,

sous le couvert de Monsieur le SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le convoi de 443 juifs, qui avait quitté Bordeaux le 26 Août, est arrivé à la gare du Bourget où il a été pris en charge par la Gendarmerie et la Police de la Région Parisienne.

Un seul incident a marqué le voyage: la tentative de suicide ou d'évasion d'une juive étrangère qui s'est jetée du train à 30 Kms environ de la gare des Aubrais.

Les recherches effectuées aussitôt sur une distance de 5 kms 800 se sont révélées infructueuses. Mais à l'arrivée en gare du Bourget, j'ai appris que l'intéressée avait été trouvée gravement blessée à la tête, et avait été hospitalisée.

Dès l'arrivée du convoi, je me suis mis en rapport avec le Commandant du Camp de Drancy, qui m'a fourni les renseignements suivants:

I°- Il doit être fourni à l'Autorité Allemande 3 trains de 1.000 juifs chaque semaine;

2°- Le triage est effectué au camp de Drancy par des juifs, sous la direction du Commandant du Camp. Les Autorités allemandes ne participent pas à ce triage et se bornent à exiger l'effectif ci-dessus indiqué.

3°- Jusqu'à ce jour, les juifs français, ainsi que les conjoints d'aryens, sont exemptés de la mesure, à conditions, toutefois, que leur arrivée n'ait pas lieu la veille d'un départ, auquel cas le triage ne peut être fait et certains Français sont incorporés au convoi.

J'ai remis au Commandant du Camp la liste officielle des juifs transférés, liste sur laquelle étaient signalés la nationalité des intéressés et les cas spéciaux.

....

Maurice Papon une carrière française

« *Je suis né le 3 septembre 1910 à Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne).* » Ainsi commence le curriculum vitae de Maurice Papon, qui laisse entrevoir une enfance provinciale. Une enfance lisse de fils de notable, entre un père qui dirige la Société française des verreries champenoises et une mère qui se consacre à son éducation.

Rien ne semble distinguer cette jeunesse studieuse sinon que Maurice Papon grandit dans un milieu républicain. Il a neuf ans lorsque son père brigue la mairie de Gretz et l'obtient. Ce mandat sera reconduit jusqu'en 1937 et surtout complété par celui de conseiller général du canton de Tournan-en-Brie, et même de président du conseil en 1937.

On affiche, dans cette famille, des idées de centre-gauche. Les bonnes relations entretenues avec deux élus symbolisent bien ce positionnement politique. Le premier, Jacques-Louis Dumesnil, est conseiller général radical-socialiste de Seine-et-Marne et franc-maçon. Le second, François de Tessan, représente le département sous l'étiquette du Parti républicain-radical et radical-socialiste à l'Assemblée nationale. Tous deux seront bientôt ministres et mentors de Maurice Papon.

Mais ce dernier rejoint d'abord Paris où il étudie au lycée Louis-le-Grand. Elève doué, il se distingue dans les matières littéraires. Après l'année du baccalauréat, il choisit de faire son droit et Sciences po, sans compter une licence de lettres. Sa curiosité le pousse aussi à suivre des cours de psychologie et de sociologie, ce qui n'est pas si courant dans les années 30. Surtout, il brûle d'impatience. A peine majeur, il entre dans la vie active tout en continuant ses études. Jacques-Louis Dumesnil, devenu ministre de l'air, lui offre de faire partie de son entourage. Le voilà à la lisière du monde administratif et politique, dans l'univers des cabinets ministériels.

Insensiblement, Maurice Papon opte en faveur d'une carrière de fonctionnaire. Il franchit le pas, en 1935, en passant un concours qui lui permet d'être rédacteur au ministère de l'intérieur. Dès lors, il occupe une multitude de postes.

Place Beauvau, il travaille notamment sous l'autorité directe de Maurice Sabatier, haut fonctionnaire qu'il retrouvera par la suite. En 1936, alors que le Front populaire l'emporte, il rejoint François de Tessan, nommé sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil. Cet ami de son père lui confie la charge des relations avec le Sénat. Un an plus tard, Maurice Papon suit son ministre au secrétariat d'Etat aux affaires étrangères.

Un engagement affiché ne lui fait pas peur. Il milite ainsi à la Ligue d'action universitaire républicaine et socialiste. Il confirme cette inclination en s'inscrivant aux jeunesses radicales-socialistes. Il a vingt-neuf ans, des appuis politiques et un bel avenir quand survient une guerre annoncée : l'Autriche annexée en 1938, la Tchécoslovaquie occupée en 1939, la Pologne envahie...

Le sous-lieutenant Papon est mobilisé le 26 août 1939, affecté au 2e régiment d'infanterie coloniale, et expédié à Tripoli, en Grande Syrie. Bientôt propulsé dans les services spéciaux du Levant, il est nommé chef de poste à Ras-el-Aïn. Pour lui, la drôle de guerre a un arrière-goût d'exotisme et la défaite de juin 1940 sonne comme un coup de gong. Un ordre a chassé l'autre. Dès octobre 1940, le voilà démobilisé à Clermont-Ferrand.

Il reprend contact avec une France éclatée : zone interdite, zone annexée, zone occupée, zone dite libre. Faut-il rester ou partir ? Il opte pour Vichy. Jacques-Louis Dumesnil, devenu sénateur, et François de Tessan, député, ses premiers parrains en politique, ont tous les deux voté les pleins pouvoirs en faveur du maréchal Pétain le 10 juillet. N'est-ce pas la bonne voie ? Celle de la continuité, du moindre coût ? En cette fin d'année 1940, Maurice Papon glisse doucement du radical-socialisme à la Révolution nationale, sur fond de poignée de main entre Pétain et Hitler à Montoire.

Lorsqu'il se rend à Vichy en novembre et qu'il y croise Maurice Sabatier, son ancien supérieur hiérarchique, il accepte aussitôt de le rejoindre au ministère de l'intérieur. Sabatier est alors secrétaire général pour l'administration. De toute l'Occupation, ils ne se quitteront plus. « *Sans doute a-t-il trouvé en moi les qualités qu'il souhaitait en dehors des défauts que je tairai et des sentiments de confiance nous unissaient jusqu'à d'ailleurs un certain degré d'affectivité peu commune dans la froide administration* », a-t-il une fois expliqué.

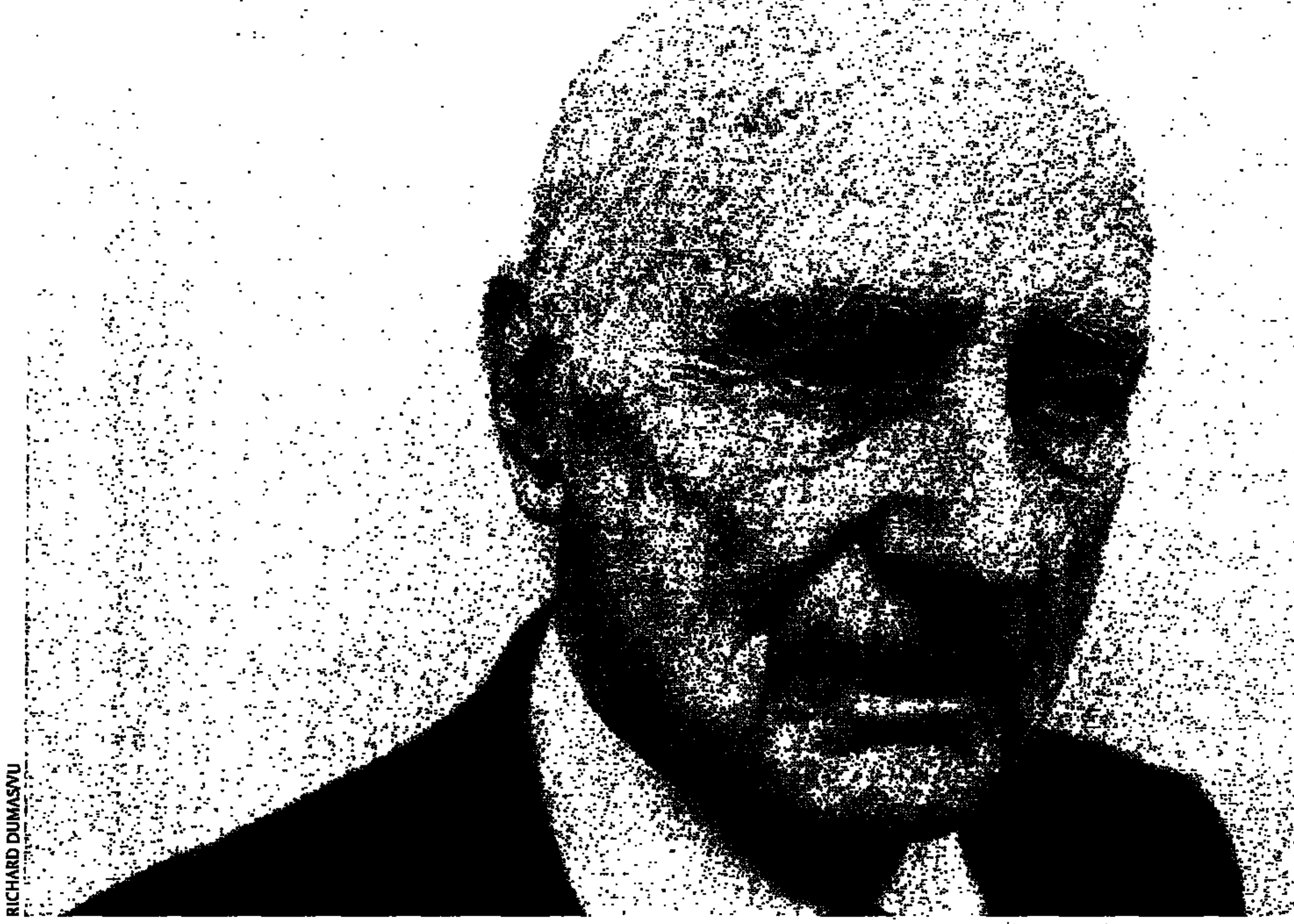
Son poste de directeur de cabinet n'est pas directement politique. Il s'agit essentiellement de réorganiser une administration bousculée par la défaite. Mais, dès février 1941, sa promotion au poste de sous-préfet change la donne au moment où plusieurs épurations de grande ampleur ont déjà eu lieu. La neutralité devient un vœu pieux : à la fin du printemps 1941, quatre-vingt-quatorze fonctionnaires ont été révoqués, cent quatre mis à la retraite, soixante-dix-neuf mutés.

Lui traverse avec aisance les luttes de clans, et le retour au pouvoir de Pierre Laval, le 18 avril 1942, le favorise. L'ancien président du Conseil a des vues personnelles sur le ministère de l'intérieur et plus précisément sur les forces de l'ordre. L'une de ses premières décisions consiste à promouvoir René Bousquet secrétaire général à la police. Dans la foulée, plusieurs nouveaux préfets régionaux sont nommés. Leurs missions sont décisives : organiser une répartition plus équitable du maigre ravitaillement et assurer une coordination efficace des services de répression.

Maurice Sabatier se voit proposer l'Aquitaine, l'une des préfectures régionales de la zone occupée. Il accepte et demande à Maurice Papon de le suivre. Celui-ci hésite puis répond présent. « *J'ai été déterminé à accepter le poste de secrétaire général de la Gironde parce que ma situation à Vichy devenait délicate, voire menacée, en raison de mon franc-parler et sans doute de certaines imprudences verbales : critiques du gouvernement de Vichy et soupçons d'avoir des sentiments gaullistes* », a-t-il eu l'occasion d'expliquer.

L'autoportrait laisse rêveur. Maurice Sabatier aurait-il pris le risque de prendre pour bras droit un jeune homme enflammé et hostile à la politique de collaboration ? Les archives témoignent au contraire de sa fidélité au régime. En avril 1943, un rapport confidentiel de l'occupant indique : « *Selon ses propos, tenus lors de conversations officielles ou personnelles, il se qualifie de collaborateur.* » En juin, un autre rapport précise : « *De l'extérieur, complaisant pour les autorités allemandes.* »

Un document en date de juillet 1943 développe l'analyse : « *C'est un bon négociateur. Sa manière d'agir est correcte et aimablement courtoise. Pour les affaires délicates, il est souvent très évasif et se retranche derrière son chef Sabatier. Il coopère correctement avec la Kommandantur. Il est prompt et sûr.* » Il faudra attendre la fin 1943 pour le voir déclaré « pro-américain ».



RICHARD DUMASVU

Photo de « une » : en 1947, préfet de la Corse (AFP).

Secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944, préfet de police de Paris, ministre du budget, la longue route d'un administrateur ambitieux

BORDEAUX. 1942. Bordeaux à l'heure allemande. Dès le début de l'été, Maurice Papon inaugure cet exercice délicat : obéir à Vichy sous l'œil des SS. Il assiste le préfet dans la réalisation de toutes ses missions. En outre, il supervise directement des secteurs stratégiques comme le service des carburants, le service de la circulation, le service des réquisitions allemandes, le service de l'Occupation et le service des questions juives.

On ne sait combien d'heures il accorde chaque jour à cette dernière besogne. Rien ne laisse apparaître chez lui un antisémitisme d'humeur ou militant. Mais la responsabilité du service des questions juives, une petite dizaine de fonctionnaires dirigés par Pierre Garat, l'oblige à assumer et à faire appliquer la législation antijuive adoptée depuis l'automne 1940. « *Le bureau des questions juives,* a-t-il précisé durant l'instruction, *traitait essentiellement de deux questions, d'une part, la détermination du statut des juifs (identité, filiation, baptême, etc.) et, d'autre part, l'aryanisation des biens juifs (mise sous séquestre, nomination d'un administrateur provisoire, détermination de l'identité des sociétés, etc.).* »

> Rien ne laisse apparaître chez lui un antisémitisme d'humeur ou militant. Mais la responsabilité du service des questions juives l'oblige à faire appliquer la législation antijuive

L'organisation de la spoliation des biens juifs mobilise à elle seule plusieurs personnes pour accaparer les appartements, les commerces, les bijoux et liquidités de tous les juifs résidant dans le département de la Gironde et au-delà. Dès juillet 1942, Maurice Papon dresse un premier bilan de l'action conduite : deux cent quatre entreprises ont été « déjudaïsées », soixante-quatre terrains vendus aux enchères et quatre cent quatre-vingt-treize « *en cours de déjudaïsation* ». La quantité d'arrêtés préfectoraux, préparés par Pierre Garat et signés Maurice Papon, est considérable. Cette politique d'expropriation systématique n'est pourtant rien comparée aux arrestations des personnes et à leur déportation.

Le retour de Pierre Laval au pouvoir a accéléré la collaboration franco-allemande. Début juillet 1942, René Bousquet, son bras droit au ministère de l'intérieur, commence à négocier avec les chefs SS. L'accord auquel il parvient avec Karl Oberg prévoit que les forces de police française se chargeront de l'arrestation d'un nombre « satisfaisant » de juifs étrangers. Paris et les préfectures de région devront ainsi livrer régulièrement des contingents d'hommes, de femmes, d'enfants.

A Bordeaux, Maurice Papon veille à l'exécution des ordres. Dès le mois de juin 1942, il signe des documents ordonnant des arrestations. Le premier remonte, selon les archives disponibles, au 27 juin et vise deux étudiants en médecine et deux médecins. « *Je charge,* écrit-il, *M. le commandant de gendarmerie de procéder à l'arrestation de ces juifs et à leur transfèrement au camp de Mérignac, me réservant dès qu'ils auront été rassemblés dans le camp, de prescrire leur mise en route sur le camp de Drancy.* »

Du 6 au 8 juillet, des centaines de juifs sont raflés dans le département. Le secrétaire général semble agir sans haine. Méthodiquement, il s'efforce de satisfaire à la demande conjuguée de Vichy et de Berlin en préparant le premier convoi qui partira le 18 juillet. Le système ne variera plus jusqu'à la fin de l'Occupation. Sur la base des fichiers tenus par le service des questions juives de la préfecture et des exigences allemandes, policiers et gendarmes procèdent aux arrestations. Les juifs pris dans les rets sont internés au camp de Mérignac, parqués et déportés vers Drancy sauf rarissimes interventions.

Fin août 1942, Pierre Garat visite le camp de Drancy et rend compte de sa mission à Maurice Papon qui lui donne son aval pour informer Maurice Sabatier. « *En conclusion,* note Garat dans son rapport, *j'estime qu'il y aurait lieu à l'avenir, en cas de nouveaux transports : 1/ d'établir des listes spéciales de Français et d'étrangers ; 2/ d'assurer l'arrivée du convoi à Drancy les jours de départ (lundi, mercredi, vendredi) des convois de déportation, et non la veille de ces départs, car l'Administration du Camp disposerait alors d'une journée entière pour effectuer le triage. Il y a lieu d'adresser incessamment au directeur du camp une liste séparée et de demander confirmation de ce que les intéressés sont bien demeurés à Drancy.* »

Précaution illusoire, bien sûr.

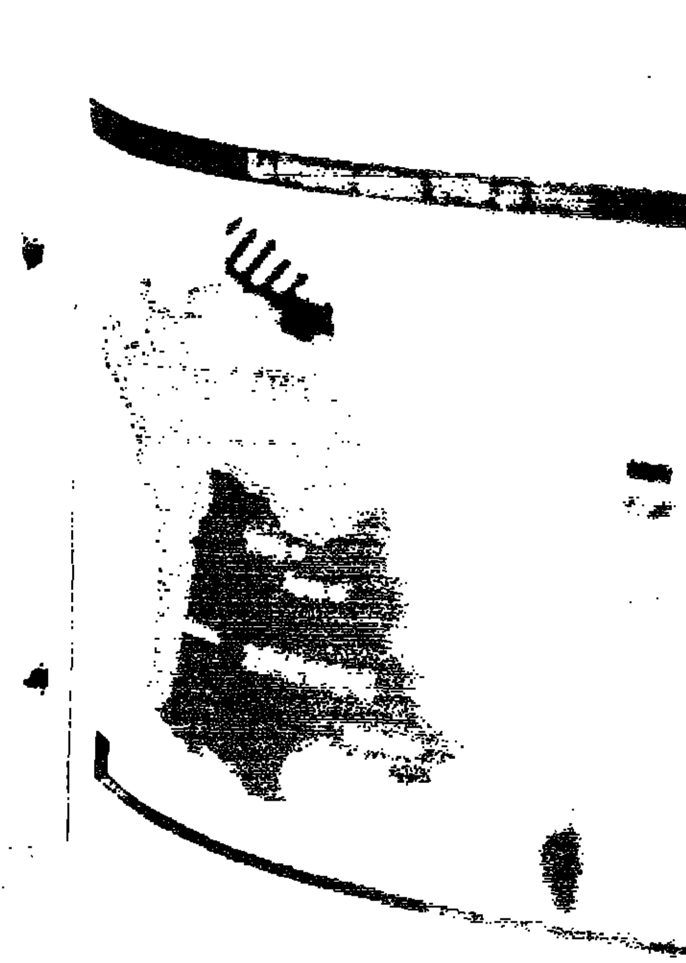
Quelques mois après sa prise de fonctions, une grande partie de la tragédie à laquelle il participe apparaît à Maurice Papon. « *Ce n'est qu'au retour de la mission Garat au camp de Drancy,* explique-t-il au juge d'instruction, *que les doutes se sont levés et que la vérité de la déportation hors de France s'est faite jour.* » S'il ne sait pas tout, s'il ne peut complètement deviner la réalité du génocide en cours, il a conscience du drame vécu par les juifs. Il continue néanmoins à faire procéder aux arrestations, à organiser des convois vers Drancy.

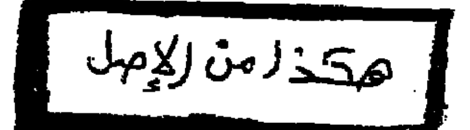
Ses services louent des cars et des tramways pour assurer le transfert des juifs entre le camp de Mérignac et la gare Saint-Jean, ordonnent la constitution de convois ferroviaires entre Bordeaux et Drancy. Des centaines de factures de compagnies privées et des chemins de fer en font foi.

Les crimes d'employés, selon l'expression de la philosophe Hannah Arendt, laissent aussi des traces.

De juillet 1942 à août 1944, douze convois partent de Bordeaux vers Drancy. Près de seize cents juifs, dont cent trente enfants de moins de treize ans, sont déportés.

●●● *Lire la suite page 4*





Marc Olivier Baruch, chercheur au CNRS, spécialiste de la France de Vichy

« La culture d'un fonctionnaire de l'époque est d'obéir sans se poser de questions »

Polytechnicien et énarque, Marc Olivier Baruch a disséqué les raisons qui ont pu entraîner l'administration à appuyer de sa technicité les dérives du régime de Vichy

« Comment qualifier l'attitude générale de l'administration dans le cadre de la très courte période 1940-1944 qui correspond à celle du régime de Vichy ?

– Parler de « l'administration » avec l'article défini est une généralisation. On compte environ 700 000 fonctionnaires à la veille de la seconde guerre mondiale, mais cette appellation recouvre des professions extrêmement diversifiées, qui vont des ouvriers des arsenaux aux employés des ministères, et des instituteurs aux préfets. Ce monde est assez cloisonné. Il est en outre parcouru de luttes politiques, ayant pour enjeu la syndicalisation, qui atteint son apogée à l'époque du Front populaire. C'est aussi un monde qui incline vers la modération politique, sans doute de sensibilité plutôt radicale-socialiste. Notons tout de même la forte diffusion, avant-guerre, d'un journal comme *L'Action française*, qui distille antisémitisme et xénophobie.

» L'administration subit, comme les autres, le choc de la débandade en mai-juin 1940. Certes, l'exode est le sort de tous les Français. Mais le comportement de l'administration a été rien moins que grandiose à ce moment-là. Beaucoup de maires, de préfets ont quitté leur poste. En outre, 26 000 fonctionnaires sont prisonniers des Allemands, après l'armistice. Il s'agit, pour la plupart, d'hommes jeunes. La composition de l'administration de Vichy s'en ressent. Elle rassemble des fonctionnaires relativement plus âgés, plus nourris des souvenirs de la première guerre mondiale.

– On aurait pu croire que Vichy, régime d'ordre, où a disparu toute ingérence des élus dans le fonctionnement de l'Etat, avait de quoi satisfaire les fonctionnaires. Or votre livre montre plutôt un régime qui a dû au contraire s'attacher sans cesse une administration de moins en moins encline à le servir...

– Il y a tout de même, chez eux, une sorte de base continue, qui est l'obéissance. La culture d'un fonctionnaire de ce temps est d'obéir sans se poser de questions. Mais, autour de ce thème, on observe effectivement des variations, qui dépendent non seulement de la chronologie et des aléas du conflit, mais également de la matière que l'administration traite. Ainsi, si l'on compare l'épuration des juifs à partir du premier statut d'octobre 1940, à l'épuration générale de la fonction publique (loi sur les relèvements de fonctions du 17 juillet 1940 – on en appelle les victimes les « juilletisés »), force est de constater que la première fut effective, la seconde assez rapidement contournée.

» Une césure intervient à la mi-avril 1942 avec le retour de Pierre Laval aux affaires. Celui-ci, en effet, ne prend nullement au sérieux la « révolution nationale », c'est-à-dire le redressement moral et spirituel mené jusqu'alors par l'entourage du maréchal Pétain. Non que, comme l'ont prétendu ses défenseurs, Laval ait eu la moindre intention de « républicaniser » à nouveau l'administration ni de mettre un terme aux épurations : il cherche simplement à faire d'un système subtil de dérogations aux dites épurations une monnaie d'échange pour s'assurer obéissance et clientèle.

– Comment caractériser le « premier Vichy » administratif, par rapport au second, celui de Laval ?

– Le tout premier Vichy est un Vichy réactionnaire, où l'influence de l'Action française et celle du salazarisme portugais sont très marquées. Le discours qui prévaut en cette première période est un discours de culpabilisation qui oppose sans cesse – en une sorte de retournement de 1789 – l'« ancien régime » (la République) à la « France nouvelle ». Cette thématique fonctionne assez bien, d'autant qu'elle s'accompagne d'instruments d'épuration fort efficaces. Au printemps 1941, près de 5 000 fonctionnaires auront été relevés de leurs fonctions dans l'Etat.

» L'attitude de Vichy envers ses fonctionnaires restera néanmoins ambiguë, voire schizophrénique. D'un côté, le pouvoir brandit la menace. De l'autre – pour montrer à quel point il valorise les compétences –, il place aux plus hauts postes des personnalités issues de l'administration. L'inspecteur des finances Yves Bouthillier est ministre des finances, tandis que le recteur Jérôme Carcopino s'occupe de l'éducation. On promulgue, dans cet esprit, le 14 septembre 1941, le statut des fonctionnaires, dont le projet traînait depuis le début du siècle.

> Il faut souligner le rôle néfaste qu'a joué la légitimation juridique des textes de Vichy par les professeurs de droit et par le Conseil d'Etat

» La grande maladresse du régime, tout au long de la période, restera de n'avoir pas compris que l'administration a, avant tout, horreur de l'intrusion du monde extérieur dans le sien propre. Dans des secteurs prioritaires à ses yeux, qu'il s'agisse des relations économiques ou de la jeunesse, Vichy multiplie les administrations adventices. Tel est aussi évidemment le cas du Commissariat général d'Etat aux questions juives (CGQJ), créé par une loi du 29 mars 1941, et qui comptera plus de 1 000 employés. Certaines se voient parer de toutes les vertus, et les règles d'avancement y sont meilleures que dans les vieilles structures. D'où le mécontentement des bureaucraties traditionnelles.

– Cette prolifération d'administrations nouvelles conduit-elle, par ricochet, certains fonctionnaires à traîner les pieds devant les directives du régime ?

– L'appareil d'Etat demeure malgré cela très efficace, tout rempli qu'il est d'hommes dont l'histoire n'a pas retenu les noms, mais qui me semblent pourtant essentiels à la compréhension de la période. Des hommes comme Maurice Lagrange, maître d'œuvre, au secrétariat général de la vice-présidence du Conseil, de la reconstruction de la fonction publique de l'Etat nouveau ; comme Jean-Pierre Ingrand, délégué à Paris du ministre de l'intérieur ; ou encore Jean Giroud, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur de la législation et du contentieux, personnage important du *Commissariat général aux questions juives*. Le mieux connu, René Bousquet, secrétaire général à la police sous Laval, appartient, bien entendu, à cette petite frange, secrétaires généraux et directeurs de ministère, commissaires généraux, préfets – 300 personnes tout au plus –, de très hauts fonctionnaires qui vont véritablement faire marcher la machine administrative.

– Même s'il s'agit des mêmes hommes (à des postes différents), n'y a-t-il pas une discontinuité entre le fonctionnaire républicain et cette nouvelle figure inventée par Vichy : le fonctionnaire organique et national ?

– Oui. Le fonctionnaire de Vichy est, avant tout, comme l'écrit alors Maurice Duverger, un fonctionnaire politique, en tant que rouage de l'Etat français autoritaire. Même dans les administrations techniques dont j'ai consulté les archives, on semble s'accommoder de l'idée d'une Europe durablement allemande. En outre, pour le qualifier d'un mot, le régime de l'administration sous Vichy se veut le règne de l'« organisation au pouvoir ».

– Vous montrez comment a été mise en échec par l'administration des douanes, à l'été 1941, la révocation – pourtant exigée par l'amiral Darlan – des 690 douaniers de la frontière pyrénéenne. Pourquoi cette résistance passive ou bureaucratique, capable de mettre en échec une mesure de répression, n'a-t-elle pas plus souvent eu cours, notamment dans le cas des juifs ?

– Il y a, sans conteste, un effet chronologique, l'exclusion des fonctionnaires juifs intervenant à la fin de 1940. Mais on est aussi contraint de se poser la question de l'antisémitisme de l'administration. 3 400 fonctionnaires juifs sont en effet épurés, sans difficultés majeures.

– A quel moment un fonctionnaire de Vichy passe-t-il de la routine à la collaboration franche et active ?

– Je n'ai pas de réponse générale à cette question, mais un exemple me paraît illustratif, tiré, là encore, de l'application du statut des juifs. On voit des administrations soumettre systématiquement les cas litigieux au Commissariat général aux questions juives. Démarche dont on pouvait être sûr qu'elle susciterait du CGQJ la solution la plus sévère, que celui-ci s'empresserait ensuite de généraliser à l'ensemble de la fonction publique. Le directeur du CNRS, Charles Jacob, fournit l'illustration de l'attitude inverse. Il va voir Xavier Vallat, le commissaire général aux questions juives, en 1941, pour lui demander, au nom de la recherche scientifique, le maintien des bourses accordées à des chercheurs juifs. Vallat ne dit ni oui ni non, ce qui permet à ces boursiers de tenir encore un an.

» Il faut souligner également le rôle néfaste qu'a joué la légitimation juridique des textes de Vichy par les professeurs de droit et par le Conseil d'Etat (dont les archives sur la période restent d'accès difficile) et qui n'a pas brillé à cette époque – mais qui l'a fait ? – par son audace ni par son esprit d'indépendance.

– Qu'est-ce qui, dans l'histoire de l'administration sous Vichy, explique cette impression d'une épuration mal faite, après la Libération ?

– Plusieurs explications s'imposent. Presque tous les hauts fonctionnaires se mettent à rendre des services à la Résistance – la plupart étant parfaitement conscients, à partir de 1943 et plus encore en 1944, qu'ils ont tout intérêt à prendre ce genre d'« assurance-vie ». Il leur sera notamment facile de transformer en états de services résistants leur inertie fréquente face au Service du travail obligatoire (STO) ou les frictions entre la police et la milice qui émaillent les derniers mois de l'Occupation. Dans cette dérive de Vichy, on trouve toujours plus collaborateur que soi...

» Il est clair que le général de Gaulle préférera à la Libération un inspecteur des finances à un maquisard qui s'est cousu lui-même ses galons. Cela est en partie à l'origine de blessures qui saignent encore. Peut-on pour autant refaire l'épuration ? Je ne le pense pas. Je crois plutôt que c'est le rôle de l'historien d'essayer de dire comment les choses se sont passées. Au lecteur ensuite d'en tirer les réflexions qui s'imposent. »

Propos recueillis par
Nicolas Weill

La loupe d'un spécialiste

De l'administration dont il raconte l'histoire pour les années 1940-1944, Marc Olivier Baruch a une longue pratique. Né en 1957, il a lui-même baigné dans le milieu de la fonction publique. Polytechnicien et énarque, il a travaillé à la direction des Bibliothèques puis, de 1985 à 1988, à la direction du livre et à celle du patrimoine, au ministère de la culture.

C'est à partir de 1991 qu'il s'interroge sur les raisons qui ont pu entraîner l'administration à appuyer de sa technicité les dérives du régime de Vichy. Dès lors, il se consacre à la recherche historique. Actuellement chercheur au CNRS (à l'Institut d'histoire du temps présent), Marc Olivier Baruch a publié aux éditions La Découverte un *Régime de Vichy*. Son dernier ouvrage, *Servir l'Etat français. L'administration en France de 1940 à 1944*, est paru chez Fayard, dans la collection « Pour une histoire du XXe siècle » avec une préface de Jean-Pierre Azéma (737 p., 180 F).

Bordeaux ou les délices de l'« accommodation »

Compromissions, dérives : le chef-lieu de la Gironde, inclus dès 1940 dans la zone occupée, a parfois été appelé « capitale de la défaite »

BORDEAUX, « capitale de la défaite », Bordeaux, ville la plus « maréchaliste » de France, Bordeaux, ville où le maire néo-socialiste, Adrien Marquet, fut l'artisan du semi-putsch de Laval en juillet 1940 : les jugements sans indulgence n'ont pas manqué de s'abattre sur le chef-lieu de la Gironde dont les tragédies reflètent les convulsions d'un pays vaincu et envahi. Jugements d'autant plus sévères que, à la différence de Lyon, l'histoire d'une résistance bordelaise divisée, gangrenée par l'affaire du retournement d'un de ses chefs, André Grandclément, en 1943, n'offre ni compensation ni rachat pour les compromissions et les dérives des temps d'occupation. Comme le fait observer l'avocat Gérard Boulanger : *« A la Libération* [les Allemands évacuent la ville jusqu'au 27 août 1944], *la Résistance ne sera pas en état d'assurer la reconstruction morale. Voilà pourquoi Gaston Cusin, commissaire de la République du général de Gaulle, préférera s'appuyer sur un Maurice Papon, l'homme qui lui livre la police de la ville, que sur le comité départemental de libération (CDL). La mémoire de cette période a été une mémoire inquiète, cadenassée. »* Un autre avocat, Bertrand Favreau, auteur d'une biographie de Georges Mandel – député de la Gironde –, rappelle que c'est Bordeaux, incluse dans la zone occupée (la ligne de démarcation divise en deux le département de la Gironde), qui voit le premier fusillé juif de l'Occupation, dès août 1940, Israel Karp, et l'un des derniers collaborateurs exécuté en 1953, Lucien Dehan.

Bordeaux, forte de quelque 200 000 habitants à l'époque, a offert un terrain propice aux « temps nouveaux ». Peut-être pas à la collaboration franche et active de style « parisien ». La ville se plonge, en revanche, dans les délices de l'*« accommodation »*, selon l'expression de l'historien Philippe Burrin. La bourgeoisie des négociants en vin du quartier des Chartrons pousse quelques racines en Allemagne. Quant au commandant du port, le *korvettenkapitän* Ernst Kühneman, il est lui-même à la tête d'une vieille maison de commerce de vin, à Berlin...

« FASCISME BLANC »

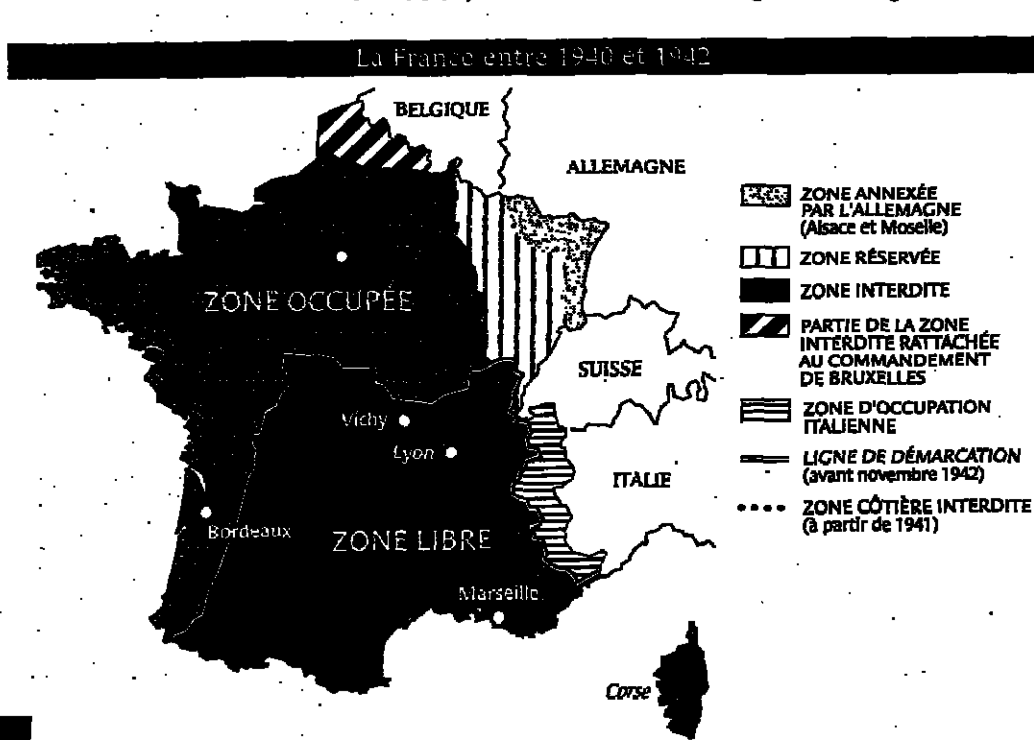
Une partie des élites va, d'autre part, avec un certain zèle, au-devant d'un antisémitisme devenu officiel à partir d'octobre 1940. A Bordeaux, un Institut des questions juives fondé par un avocat, Henri Labroue, précède, en 1941, celui du capitaine Sézille, à Paris, de sinistre mémoire. L'exposition itinérante « Le Juif et la France » fait halte en Gironde du 27 mars au 10 mai 1942 et enregistre l'un de ses plus beaux succès provinciaux (60 000 visiteurs se pressent à ses portes, dont beaucoup d'enfants des écoles).

La vie politique sous l'épuration, selon l'historien Michel Bergès, doit aussi se lire à la lumière de la lancinante rivalité qui oppose la préfecture à la mairie, l'Etat à la municipalité. Au premier préfet, François Pierre-Alype, qui *« fait de la surenchère et fait régner sur Bordeaux une sorte de "fascisme blanc" »*, s'oppose Adrien Marquet, qui, depuis l'hôtel de ville, joue les Allemands. Quand Pierre Laval revient au pouvoir, en avril 1942, Maurice Sabatier est nommé à la préfecture régionale, entraînant dans son sillage son ami Maurice Papon...

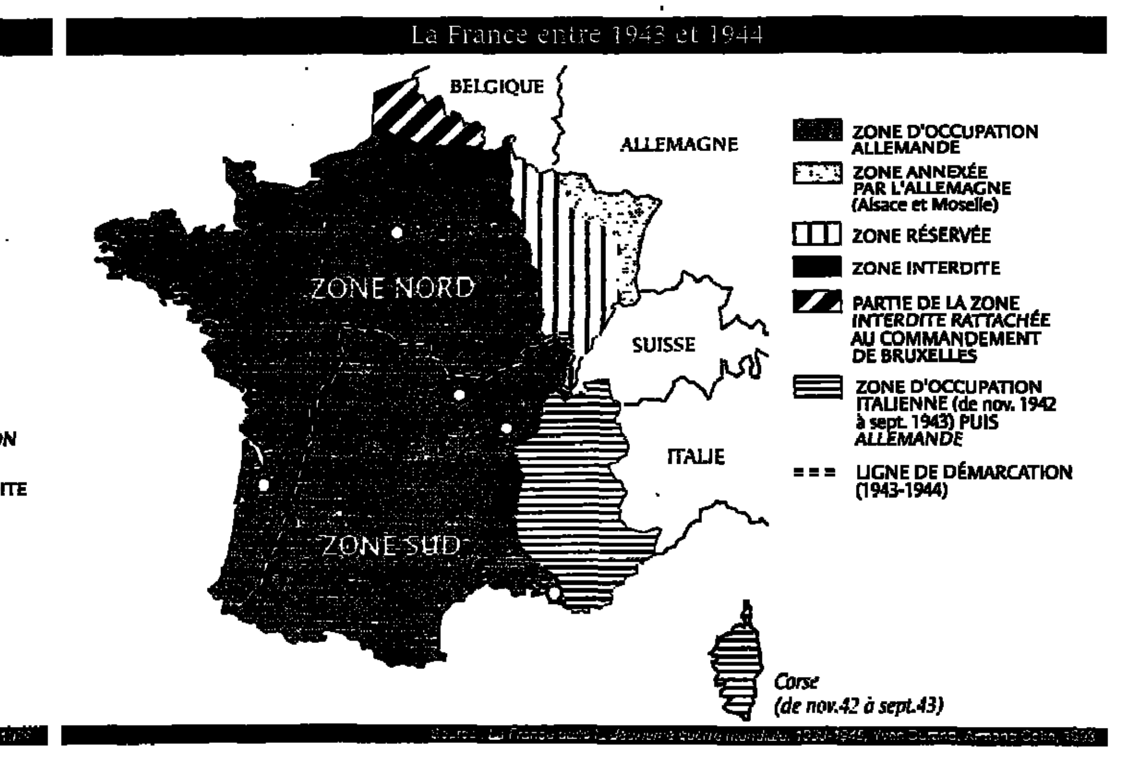
285 otages fusillés, otages au camp de Souges, 900 déportés politiques qui ne reviendront pas des camps, 1 690 déportés juifs dont 223 enfants : le bilan des simples victimes de la répression est très lourd dans la capitale girondine. S'y ajoutent celui d'une Résistance décimée, les victimes civiles des combats et les souffrances du STO. Ces plaies, force est de constater que le temps n'aura pas suffi à les panser. Pas plus à Bordeaux qu'ailleurs.

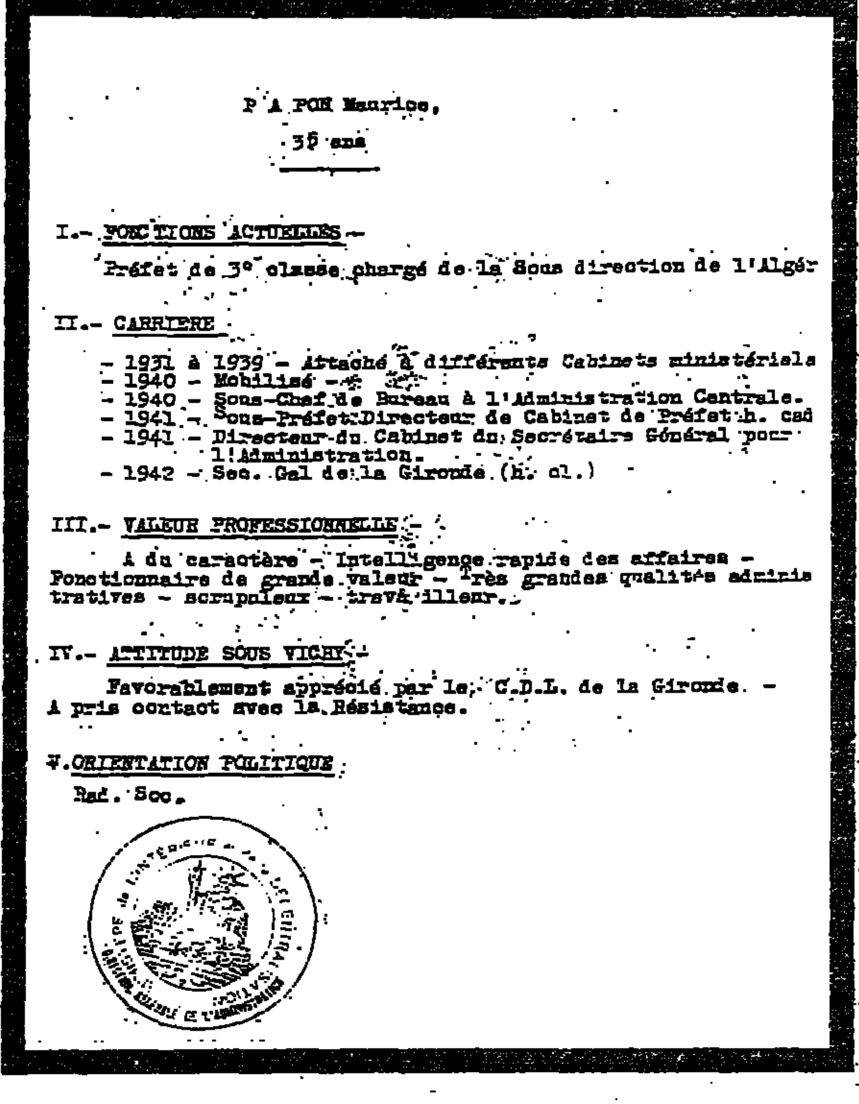
N. W.

La France entre 1940 et 1942



La France entre 1943 et 1944





P A PON Maurice,

35 ans

I.- FONCTIONS ACTUELLES -

Préfet de 3e classe chargé de la Sous direction de l'Algér

II.- CARRIERE

- 1931 à 1939 - Attaché à différents Cabinets ministériels
- 1940 - Mobilisé
- 1940 - Sous-Chef de Bureau à l'Administration Centrale.
- 1941 - Sous-Préfet Directeur de Cabinet de Préfet h. cad
- 1941 - Directeur du Cabinet du Secrétaire Général pour l'Administration.
- 1942 - Sec. Gal de la Gironde (h. cl.)

III.- VALEUR PROFESSIONNELLE -

A du caractère - Intelligence rapide des affaires - Fonctionnaire de grande valeur - Très grandes qualités administratives - scrupuleux - travailleur.

IV.- ATTITUDE SOUS VICHY -

Favorablement apprécié par le C.D.L. de la Gironde. - A pris contact avec la Résistance.

V. ORIENTATION POLITIQUE

Rad. Soc.

Après la Libération, le dossier administratif de Maurice Papon est « vierge ». Sous la rubrique « Attitude sous Vichy », on peut lire : « Favorablement apprécié par le CDL [Comité départemental de Libération de la Gironde]. A pris contact avec la Résistance. » (document en haut à gauche).

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE — Bordeaux, le 194

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Section :

Convoi du 26 Octobre 1942.

50 hommes
3 enfants
48 femmes
10 enfants
1 femme malade au camp
6 hôpital
5 Fort du Ha

1331

Sur une feuille volante à en-tête du secrétariat général de la préfecture de la Gironde, la routine de la persécution antijuive : la composition du convoi du 26 octobre 1942 (document ci-contre). En date du 14 juillet 1942, une lettre de Maurice Papon à son « correspondant » parisien, Jean Leguay, le subordonné de René Bousquet nommé par Pierre Laval à la tête du ministère de l'intérieur (document ci-dessous).

PG/MS
PREFECTURE DE LA GIRONDE
Secrétariat Général
Section QUESTIONS JUIVES

Bordeaux, le 14 Juillet 1942.

Le Préfet Régional, Préfet de la Gironde,

à Monsieur le PREFET DELEGUE du MINISTERE de l'INTERIEUR dans les TERRITOIRES OCCUPES
61, rue de Monceau - PARIS

Comme suite à ma communication téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous confirmer que le Service de la Police allemande de Sûreté m'a demandé la liste des Juifs français actuellement internés au Camp de Mérignac-Beaudésert, ainsi que de ceux incarcérés à la Prison du Fort-du-Hâ.

La remise de ces listes pouvant avoir pour conséquence la déportation des juifs français, à laquelle les autorités allemandes avaient renoncé lors de la récente conférence tenue à Paris, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître télégraphiquement la suite à donner à cette demande.

LE PREFET REGIONAL,
Pour le PREFET :
Le Secrétaire Général

Une habileté de passe-muraille

Suite de la page 2

POUR sa défense, Maurice Papon avance essentiellement deux arguments. Il invoque, en premier lieu, la *« fébrilité dramatique »* des journées de l'Occupation, les *« injonctions allemandes »* et l'absence d'échappatoire : *« Dans la réalité des choses, l'exécution des ordres relevait de l'impérium allemand dans un pays occupé et qui était soustrait à un régime de droit et ne procédait donc pas d'une décision autonome, du libre-arbitre de l'autorité française, au moins locale. »*

En second lieu, Maurice Papon évoque les multiples gestes qu'il aurait eus à l'égard des persécutés : familles juives prévenues à sa demande des rafles à venir, protection du grand rabbin de Bordeaux, mesures humanitaires pour rendre le transfert de Bordeaux à Drancy physiquement supportable. Malheureusement pour lui, ces bonnes actions sont contestées ou contestables. L'instruction judiciaire les a étudiées et largement démenties.

Le plus ambigu de ces « gestes » concerne les conditions de transfert du camp de Mérignac à Drancy. Maurice Papon explique qu'il a personnellement veillé à ce que les déportés soient conduits en car jusqu'à la gare Saint-Jean pour éviter aux enfants et aux vieillards un long chemin à pied. De même assure-t-il qu'il a fait distribuer des couvertures et exigé des wagons de voyageurs à la place des wagons de marchandises pour atténuer des souffrances inutiles.

C'est une « lecture » possible. Mais le but premier de ces attentions n'était-il pas d'écarter toute manifestation de compassion de la population bordelaise à l'égard de familles persécutées ? Les trains rapides n'avaient-ils pas l'avantage d'éviter des arrêts multiples en gare et d'éventuels incidents ?

Sur ce dernier point, un courrier de Maurice Papon adressé à la police allemande le trahit rétrospectivement : *« Je vous serais obligé de vouloir bien, au cas de nouveaux transferts, demander au Service des transports de la Feldkommandantur le convoiement par train express ou train de messageries rapide, afin de remédier aux inconvénients signalés, notamment en matière de surveillance des internés. »*

Fonctionnaire efficace, bien noté, l'ancien secrétaire général indique aussi avoir sauvé des juifs en faisant rayer leurs noms des fichiers. Un rapport d'expertise très contesté, confié en 1984 à Roger Bellion, Jacques Delarue et André Gouron, précise : *« Les radiations prouvées dues à l'initiative directe de Maurice Papon concernent au moins cent trente personnes. »*

Il semble que la vérité soit moins glorieuse. Une fois encore, les archives en donnent une illustration. Dans une note à un subordonné, Maurice Papon écrit : *« La discrimination entre juifs et aryens étant faite et ayant donné satisfaction – et les cas douteux étant, je pense, en voie de règlement –, il faut aborder maintenant les interventions* intuitu personnae. *Je veux dire qu'il faut essayer de libérer ou, à défaut, de laisser à Mérignac les juifs intéressants : titulaires Légion d'honneur à titre militaire, mutilés, femmes de prisonnier (par exemple Madame Bibal), etc. Faites ces interventions au nom personnel de M. Sabatier (...). Vous me communiquerez la liste de ces cas intéressants. »*

C'était le 12 janvier 1944. Le temps des précautions arrive...

Avec le recul que donne un demi-siècle et dans une formule qui en impose, Maurice Papon a résumé sa collaboration : *« Nous n'acceptions rien et nous subissions tout. »* Le secrétaire général reste fidèle au poste alors que le régime de Vichy s'affiche de plus en plus totalitaire, avec sa milice et ses officines nazies. Les derniers convois de déportés partent en mai, et même en juin 1944, juste après le débarquement des Alliés sur les côtes normandes.

Mais dans le même temps, le secrétaire général de la préfecture de la Gironde amorce une mue savante. A l'automne 1943, alors que le IIIe Reich a dû capituler devant l'armée soviétique à Stalingrad et que se forment en France les premiers maquis, il refuse une brillante promotion qui l'aurait brutalement exposé : préfet du Lot.

Surtout, il donne tardivement quelques gages à la Résistance. Il accueille plusieurs fois à son domicile Roger-Samuel Bloch, un résistant juif du réseau Kléber qu'il a connu avant-guerre dans la fonction publique. Le 25 mai 1944, il renonce opportunément à la tutelle du service des questions juives. Il se laisse approcher, à la mi-juin, par Gaston Cusin, ancien haut fonctionnaire qui cherche des points d'appui à Bordeaux où il représente dans la clandestinité le général de Gaulle. Il réunit quelques attestations susceptibles de lui sauver la face.

Est-ce assez pour obtenir un brevet de résistant ? Un ralliement de dernière heure peut-il effacer une obéissance continue ? Son argumentation est prête, au cas où... Maurice Papon invoque les ordres du général de Gaulle : *« Par caractère, je n'avais pas le goût de déserter ; par idéologie, je restais fidèle aux instructions données par Londres aux fonctionnaires et aux magistrats en fonction »* [de rester à leurs postes].

Deux jours avant la libération de Bordeaux, il convoque les chefs de la police, les présente à Gaston Cusin, futur commissaire de la République en Aquitaine, et les place à son service. Ce coup-là est un coup de maître

Son retournement, son habileté de passe-muraille et son sens de l'esquive le sauvent. Son aplomb impressionne. Deux jours avant la libération de Bordeaux, il convoque les chefs de la police, les présente à Gaston Cusin, désigné par Michel Debré pour être le Commissaire de la République en Aquitaine, et les place à son service. Ce coup-là est un coup *de maître*. Maurice Papon achète sa grâce.

Peu connu, compétent, rapide, au fait des arcanes de l'administration, il se révèle vite indispensable. Avant même que le drapeau nazi ne disparaisse dans le ciel de Bordeaux, il est nommé directeur de cabinet du commissaire de la République et préfet des Landes... Curieusement, les archives des services spéciaux de la France libre ne seront pas exploitées. Personne ne songera ou ne souhaitera utiliser contre lui ces télégrammes où on le décrit comme *« un fonctionnaire très dévoué au maréchal et au gouvernement Laval »*, où il est précisé : *« Contre la résistance qu'il considère comme contraire aux intérêts du pays. »*

AINSI s'apprête-t-il, tel un caméléon, à faire ses premiers pas dans une République qu'il a combattue.

La légende est-elle trop cynique ? On raconte que dans les premiers jours de la Libération, alors que l'euphorie s'empare de la ville, Maurice Papon est acclamé dans les rues sur l'air des lampions : « Papon ! Papon ! » Tout semble lui sourire dans ce Bordeaux à demi amnésique.

Le soutien de Gaston Cusin, qui a les pleins pouvoirs sur la région, lui est acquis. A Paris, l'un de ses anciens condisciples à Louis-le-Grand, René Brouillet, *fait partie du cabinet du général de Gaulle*, bientôt rejoint par Georges Pompidou, autre camarade de lycée.

Le voilà donc préfet. En septembre, il est présenté au général de Gaulle. En octobre, il prend la pose dans une déclaration définitive à la presse locale : *« Je n'ai pas travaillé dans la résistance pour perpétuer les privilèges et prolonger les erreurs de 1939. » Sud-Ouest* titre à la « une » : « Un vaillant serviteur de la France, M. Maurice Papon ». *La Nouvelle République* rend hommage au fonctionnaire passé *« de la clandestinité au grand jour »*.

L'épuration n'est pas pour lui. Le comité départemental de Libération (CDL) s'adresse en vain à Gaston Cusin. Dans un avis, le CDL s'étonne : *« M. Papon ne semble pas avoir eu des sentiments collaborationnistes, mais est apparu très nettement à tous les fonctionnaires dépendant de lui et à la population bordelaise comme étroitement attaché à la politique de Pétain qu'il a défendue à son poste de secrétaire général avec fidélité. »*

Le commissaire de la République tente aussitôt de couper court à tout contentieux. Dans une note, il entreprend la défense de Maurice Papon : *« Il a saboté certaines mesures gouvernementales. Un exemple parmi d'autres : il a envoyé une circulaire aux préfets et aux maires leur interdisant l'utilisation des lettres anonymes. La Sûreté nationale se voyait ainsi privée, de son propre aveu, d'une source essentielle de renseignements contre les communistes. »* Plus loin, Gaston Cusin ajoute : *« Aux exigences de l'occupant dans le domaine de la main-d'œuvre, le secrétaire général de la préfecture a su négocier pied à pied en matière de réquisition et a saboté bon nombre de recherches des réfractaires au Service du travail obligatoire. »*

Sous cette plume, un Papon inconnu apparaît et la Résistance locale, laminée par les derniers mois de l'Occupation, divisée par des trahisons, n'a ni la force ni les moyens de répondre. Elle ne semble pas disposer d'informations précises quant au rôle et aux attributions de l'ancien secrétaire général.

Même l'ancien préfet, Maurice Sabatier, bénéficie d'une clémence désarmante. Alors que le CDL l'accuse *« de s'être vanté publiquement d'être à la tête d'une préfecture régionale où le nombre des déportations a eu le pourcentage le plus élevé »*, il est simplement suspendu de ses fonctions avec demi-salaire durant quelques mois et sera promu officier de la *Légion d'honneur en 1948. Pierre Garat, l'ancien chef* du service des questions juives de la Gironde, est pour sa part immédiatement promu sous-préfet de Blaye.

Concernant Maurice Papon, le dossier d'épuration s'enlise au fil des semaines. Paris donne son soutien à ce fonctionnaire zélé qui se proclame « reconstructeur » puisque la France est à reconstruire.

Lorsque Gaston Cusin quitte Bordeaux début 1945, l'affaire est oubliée. Son successeur, Jacques Soustelle, *qui a dirigé les services spéciaux de la France* libre, confirme Papon dans ses fonctions. Quelques mois plus tard, un nouveau commissaire de la République, Maurice Bourgès-Maunoury, compagnon de la Libération, entérine le choix de ses prédécesseurs. Sans que la polémique n'ait jamais pris de l'ampleur, Maurice Papon se voit dédouané, blanchi. Mieux, trois incontestables personnalités de l'armée des ombres (Gaston Cusin, Jacques Soustelle, Maurice Bourgès-Maunoury) semblent l'avoir définitivement adopté comme l'un des leurs.

Son dossier administratif, sous l'intitulé « Attitude sous Vichy », comporte cette unique mention : *« Favorablement apprécié par le CDL de la Gironde. A pris contact avec la Résistance. »* Maurice Papon, à trente-cinq ans, peut rêver d'une grande carrière.

Adoubé par les gaullistes, revendiqué par les socialistes, il s'apprête à déployer ses talents. A l'automne 1945, il est de retour au ministère de l'intérieur au poste de sous-directeur de l'Algérie. Un an plus tard, Jean Biondi (SFIO), secrétaire d'Etat à l'intérieur, le désigne comme son chef de cabinet. En 1947, on le retrouve préfet de la Corse où il parvient à se faire apprécier des élus et des notables.

Son sang-froid, sa détermination et son obéissance poussent Jules Moch, ministre de l'Intérieur, à lui demander d'être le préfet de Constantine. Ainsi devient-il, en 1949, le représentant de la France dans un territoire large comme un pays, peuplé de plus de trois millions d'habitants. Dans une Algérie déjà déchirée, en proie à une forte revendication d'indépendance, il fait preuve d'esprit d'initiative, tentant d'imposer dans les mairies des personnalités musulmanes.

●●● *Lire la suite page 5*

DÉPORTATION

La complicité française dans la politique antijuive

Escomptant sauvegarder une indépendance chimérique, l'Etat français a prêté sa police et son administration à la barbarie nazie

LORSQUE Raphaël Alibert, garde des sceaux en 1940 et auteur du premier statut des juifs, fut jugé en 1947, rapportent les historiens Michael Marrus et Robert Paxton dans *Vichy et les juifs*, le procureur général découvrit, à sa grande surprise, que le dossier de l'accusé ne contenait aucune preuve de contacts, officiels ou non, avec les Allemands. « *Des années d'examen minutieux des archives laissées à Paris et Berlin par les services allemands*, expliquent les deux chercheurs, *n'ont permis de déceler aucune trace d'instructions qui auraient été données à Vichy par les Allemands en 1940 pour lui faire adopter une législation antisémite.* » Ainsi le mythe de « *l'Etat captif* » relayant les lois de l'occupant avait duré.

Les toutes premières mesures antijuives adoptées par Vichy sont donc le fruit d'un antisémitisme issu de la IIIe République, de l'activisme de l'entourage maurrassien du Maréchal, et peut-être plus encore l'expression d'un rejet global de l'« étranger », rendu responsable de la terrible débâcle. Le 22 juillet 1940, une commission pour la révision des naturalisations est créée. Le 27 août, le décret-loi Marchandeau, qui empêchait la propagande antisémite dans la presse, est abrogé. Puis, début octobre, un train de mesures exclut brutalement les juifs de la fonction publique et de diverses professions, *notamment de* communication (journaux, radio, cinéma, etc.).

Les premières mesures antisémites françaises, applicables sur tout le territoire, dépassent de loin les premières décisions de l'occupant. Là où celui-ci n'évoque pudiquement que la « *religion* » pour « *définir les juifs* », Vichy n'hésite pas à parler de « *race* ». Là où il ne songe encore qu'à les expulser des terres qu'il foule en vainqueur, Vichy autorise l'internement des « *étrangers de race juive* » sur décision arbitraire des préfets.

Très vite, Vichy exprime sa philosophie de la « Révolution nationale » : collaborer pour préserver la souveraineté française. Mais si les autorités françaises empêchent bien les Allemands d'empiéter sur leurs compétences administratives, ceux-ci trouvent naturellement avantage à cette collaboration teintée d'une vocation antijuive, bénéficiant indirectement de l'infrastructure administrative et policière qui leur fait tant défaut.

Le 29 mars 1941, le Commissariat général aux questions juives (CGQJ), véritable ministère aux affaires juives de Vichy, est créé. A sa tête, Xavier Vallat peaufine un nouveau statut des juifs, plus strict, qui est adopté le 2 juin 1941. Un recensement des juifs français et étrangers est mis en place. Chacun doit s'y soumettre sous peine d'internement. Selon des estimations, de 300 000 à 330 000 juifs vivent alors en France, répartis par moitié dans *chacune des deux zones, dont envi*ron 50 % de juifs étrangers.

L'« ARYANISATION » DES BIENS

Un mois plus tard, le gouvernement autorise – non sans tiraillements internes – l'« aryanisation » des biens juifs afin d'« *éliminer toute influence juive dans l'économie nationale* ». Au printemps 1944, 42 227 entreprises juives auront ainsi été placées sous administration provisoire.

Les rafles et les arrestations seront menées par la police française en zone occupée. Suscitées par la section antijuive de la Gestapo, dirigée à Paris par un jeune officier Allemand de vingt-sept ans, Theodor Dannecker, les premières ont lieu le 14 mai 1941 dans l'agglomération parisienne : 3 747 juifs étrangers, polonais, tchèques, autrichiens, sont internés dans les deux camps du Loiret sous administration française : Beaune-la-Rolande et Pithiviers. La deuxième opération intervient en août et touche 4 232 juifs, dont un millier de Français.

Le camp de Drancy, également sous administration française, est créé. Puis, le 12 décembre, 700 juifs français sont arrêtés, essentiellement des notables parisiens, par la police allemande et internés à Compiègne, tandis que l'occupant fusille au Mont-Valérien et impose aux juifs une amende collective de 1 milliard de francs.

Pendant ce temps, en zone non occupée, aux côtés de Tsiganes et d'internés politiques, on compte jusqu'à 40 000 juifs internés dans les camps français (et 15 000 en Afrique du Nord), dont plusieurs milliers meurent de faim et de froid au Vernet (Ariège), à Gurs (Basse-Pyrénées) ou Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).



COLL. MICHEL BERGÈS

Le camp de Mérignac, près de Bordeaux, point de départ des convois de déportation.

L'année 1942 marque un tournant. Pierre Laval est de retour au gouvernement. René Bousquet est nommé secrétaire général de la police, son délégué à Paris est Jean Leguay. En zone occupée, les ordonnances allemandes interdisent aux juifs l'entrée dans les cafés, les théâtres, les cinémas, les piscines, les musées, les terrains de camping, les jardins publics, etc. Le port de l'étoile jaune devient obligatoire. Mais Vichy répugne à étendre la mesure en zone libre. Il optera, en décembre, pour l'apposition de la mention « juif » – tout aussi menaçante – sur les cartes d'identité et d'alimentation.

A l'étape législative succède une action policière continue, les rafles, l'internement et la déportation. Avec l'installation à Paris, en juin, d'une nouvelle direction de la police allemande et des SS, commandée par le général Karl Oberg, les exigences allemandes se durcissent. Le premier convoi de juifs déportés a lieu le 27 mars 1942 : 1 112 personnes, pour moitié des juifs français internés dans le camp de Compiègne, pour moitié des juifs apatrides parqués à Drancy, en représailles à l'assassinat de soldats allemands.

Des négociations policières franco-allemandes s'engagent alors, cette fois sur la déportation massive de familles juives. Berlin fixe l'objectif de 40 000 personnes : 10 000 juifs apatrides doivent être arrêtés en zone libre et livrés par Vichy ; 30 000 juifs doivent être trouvés en zone occupée. La Gestapo insiste pour que 40 % soit de nationalité française. Début juillet, après tergiversations sur le sort des juifs français, un accord est finalement conclu entre Oberg et Bousquet, entériné par Pétain et Laval, le 3 juillet.

La police française procéderait aux arrestations à la condition que les juifs français soient épargnés. « *Le président Laval a proposé que, lors de l'évacuation de familles juives de la zone non occupée*, précise alors Dannecker à Eichmann dans une note, *les enfants de moins de seize ans soient emmenés eux aussi. Quant aux enfants juifs qui resteraient en zone occupée, la question ne l'intéresse pas* »...

LA RAFLE DU VEL' D'HIV'

A partir de la rafle du Vel' d'Hiv' (16-17 juillet) – qui mobilise 9 000 policiers et gendarmes parisiens – et pendant trois mois, trois convois d'environ 1 000 juifs chacun partent chaque semaine, essentiellement de Drancy, vers les camps d'extermination. L'administration française en assure la composition. Début août, 3 500 juifs internés en zone libre sont transférés à Drancy. Fin août 6 500, moins que les chiffres prévus.

Les Allemands sont déçus. Bousquet a donné ordre aux préfets de « *briser toutes les résistances* ». Les conditions d'exemption à la déportation sont modifiées quasiquotidiennement pour parvenir aux quotas. On assure que les déportés sont envoyés « *aux travaux forcés* » en Allemagne. Mais l'émotion de l'opinion publique, qui a assisté aux scènes déchirantes des déportations, nourrit les premières protestations, que relayent l'épiscopat – qui n'avait pas bronché contre le statut des juifs – et le pasteur protestant Boegner. « *Nous ne pouvons étouffer le cri de notre conscience* », écrivent les évêques, le 22 juillet. Cependant, fin 1942, 43 000 juifs sont déjà déportés.

Le 10 décembre 1942, alors que les Allemands ont envahi la zone libre depuis un mois, Hitler donne ordre de déporter tous les juifs et autres ennemis de l'Allemagne : communistes, gaullistes et autres. Tandis que la Côte d'Azur bénéficie de la protection des Italiens, opposés à l'application de mesures antisémites, de nouveaux convois sont organisés en février 1943.

Mais les SS ont conscience que la défaite de Stalingrad accentue les réticences de Vichy. En août, Oberg estime qu'« *on ne peut plus compter sur la police française* ». Pour élargir le « vivier » des juifs à déporter, les Allemands tentent d'obtenir de Laval la révocation des naturalisations de juifs obtenues à partir de 1927. Laval dit « non », pour la première fois. En représailles, les Allemands *décident d'inclure systématique*ment des juifs français dans les déportations. Celles-ci sont ininterrompues de juin 1943 à juillet 1944. A Paris, un commando d'une dizaine d'hommes dirigés par Aloïs Brunner, l'un des plus redoutables agents d'Eichmann, est appelé en renfort sur les affaires juives. Il agira, aidé par la Gestapo, la Feldgendarmerie et diverses forces françaises sous autorité allemande. La police française est désormais exclue de la composition des trains vers l'Est, mais intervient parfois, malgré les réserves de Vichy, dans des opérations menées contre les juifs français. Comme à Bordeaux en janvier 1944.

Au printemps 1944, les SS mènent pratiquement seuls les déportations. Mais ils bénéficient encore du renfort de la milice de Joseph Darnand – promu secrétaire général au maintien de l'ordre après la révocation de Bousquet. Sur la Côte d'Azur, Brunner livre une chasse aux juifs sans merci. A Izieu (Ain), Klaus Barbie fait rafler 44 enfants en avril et en *région parisienne Aloïs Brunner* liquide les foyers de l'Union générale des israélites de France (UGIF). Sous ses ordres, le dernier grand convoi part de Drancy le 31 juillet 1944, emportant en son sein plus de trois cents enfants.

Alors vint la réalité, l'horreur des camps et de l'extermination. Puis le temps de l'oubli. Jusqu'à ces travaux d'historiens, qui rappelèrent qu'au prétexte de préserver sa souveraineté l'Etat français, utilisant ses propres lois, avait prêté sa police et son administration à la barbarie nazie. Scellant le déshonneur, faisant des juifs les victimes désignées d'une indépendance chimérique.

Jean-Michel Dumay

Convois pour la mort

Près de 76 000 Juifs ont été déportés, entre 1942 et 1944, de France vers les centres d'extermination situés sur l'ancien territoire de la Pologne. Environ 2 500, soit moins de 3 %, ont survécu. 74 convois d'environ mille personnes chacun ont été organisés dont plus de la moitié dans la seule année 1942. Partant essentiellement de Drancy, la quasi-totalité était dirigée sur Auschwitz (Haute-Silésie). Près d'un tiers des victimes étaient des citoyens français, les autres des réfugiés apatrides et étrangers. A leur arrivée, la plupart d'entre eux ont été immédiatement envoyés dans les chambres à gaz.

Avec les 3 000 morts survenues, avant déportation, dans les divers camps d'internement français, notamment pendant l'hiver 1941-1942, et le millier d'exécutions de juifs, le bilan de la « solution finale » en France atteint 80 000 victimes (un quart de la population juive à l'époque). Au moins 85 % d'entre elles ont été arrêtées par la police française.

Les camps d'internement entre 1940 et 1944

ZONE RATTACHÉE AU COMMANDEMENT ALLEMAND DE BRUXELLES
BELGIQUE
ALLEMAGNE
LIMITES DES RÉGIONS MILITAIRES DE LA WEHRMACHT
ZONE ANNEXÉE
LIGNE DE DÉMARCATION
SUISSE
ITALIE
CAMPS D'INTERNEMENT
ZONE ITALIENNE
Mérignac
Bordeaux
A
B
C
Corse (de nov. 42 à sept. 43)

Des lois signées Pétain

Des dizaines de textes de loi et d'arrêtés contre les juifs ont été adoptés par le régime de Vichy. Nous publions ci-dessous trois courts extraits.

● **Définition.** « Est regardé comme juif, pour application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint est lui-même juif. L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs : chef de l'Etat, membre de gouvernement, Conseil d'Etat, conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur, Cour de cassation, etc. *(loi du 3 octobre 1940).*

● **Internement.** « Les ressortissants étrangers de race juive pourront, à dater de la promulgation de la présente loi, être internés dans des camps *spéciaux par décision du préfet du* département de leur résidence » *(loi du 4 octobre 1940).*

● **Spoliation.** « En vue d'éliminer toute influence juive dans l'économie nationale, le Commissariat général aux questions juives peut nommer un administrateur provisoire à toute entreprise industrielle, commerciale, immobilière ou artisanale, tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, tout bien meuble, valeur mobilière ou droit mobilier quelconque, lorsque ceux à qui ils appartiennent, ou qui les dirigent, ou certains d'entre eux sont juifs » *(loi du 21 juillet 1941).*

La lente construction juridique du « crime contre l'humanité »

1964 : loi sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité ; 1985 : définition par la Cour de cassation

CURIEUSEMENT, la qualification juridique du crime contre l'humanité n'a pas été utilisée par les cours de justice française après la guerre. En fait, ce n'est qu'à la fin de l'année 1964 que cette notion est réapparue. Le gouvernement de la République fédérale allemande venait d'annoncer que tous les crimes de guerre seraient prescrits le 8 mai 1965, soit vingt ans après la fin des hostilités. L'émotion, y compris en Allemagne, fut considérable.

Du coup, le Parlement français votait à l'unanimité, le 26 décembre 1964, une loi constatant l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité. Malgré ce texte, la notion d'imprescriptibilité n'est pas devenue immédiatement une évidence. Les premières plaintes dirigées contre Paul Touvier, en 1973, *donneront lieu à un* interminable débat juridique. Ce n'est qu'en 1976 que la Cour de cassation établira définitivement que la loi de 1964 ne crée pas une situation nouvelle mais « *constate* » une imprescriptibilité « *par nature* » qui existait avant la loi. Et ce n'est qu'en 1985, soit dix ans plus tard, à propos de Klaus Barbie, que la Cour de cassation se décida à définir le crime contre l'humanité.

Le texte tient en une seule longue phrase : « *Le crime imprescriptible contre l'humanité est constitué (...) par des actes inhumains et des persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition.* »

Cet arrêt, rendu le 20 décembre 1985, est historique à plus d'un titre. Ainsi, la dernière partie de la phrase est capitale dans la mesure où la chambre d'accusation de Lyon avait estimé qu'il y avait lieu de faire une distinction entre les *victimes. Quand il s'agissait de* « *juifs innocents* », c'était un crime contre l'humanité, mais si les victimes étaient des « *combattants de l'ombre* », c'était un crime de guerre qui pouvait bénéficier de la prescription.

NUANCE CHOQUANTE

L'arrêt de cassation a supprimé cette nuance choquante et, en votant enfin une loi spécifique réprimant le crime contre l'humanité, le 23 juillet 1992, les parlementaires ont eu le même souci que la Cour en classant parmi les victimes « *ceux qui combattent le système idéologique au nom duquel sont perpétrés les crimes contre l'humanité* ».

Si la loi de 1992 a donné une définition claire du crime contre l'humanité, ce texte, inclus dans le nouveau code pénal, n'est entré en vigueur que le 1er mars 1994 et n'était donc pas applicable aux procédures en cours. C'est donc la définition de la Cour de cassation de 1985 qui sera la clé de voûte de toutes les poursuites engagées pour crime contre l'humanité. Pourtant, il fallut la compléter pour pouvoir juger Paul Touvier et Maurice Papon. Contrairement à *Klaus Barbie, officier allemand*, ces deux hommes étaient français et l'application, à leur égard, du texte de Nuremberg, pouvait présenter une difficulté.

Aussi, le 27 novembre 1992, la Cour reprenant les termes de l'article 6 du statut du tribunal de Nuremberg apportait la précision que « *les auteurs ou complices* » des crimes contre l'humanité ne pouvaient être punis « *que s'ils ont agi pour le compte d'un pays européen de l'Axe* ». C'est l'apparition de la notion de « *complicité de crime contre l'humanité* » qui semblait bien convenir à Paul Touvier puisqu'il prenait ses ordres auprès de la Gestapo, « *organisation déclarée criminelle comme appartenant à un pays ayant pratiqué une politique d'hégémonie idéologique* ».

Pour Maurice Papon, la complicité semblait plus délicate et la défense a lutté avec acharnement pour démontrer que ce fonctionnaire dépendait d'abord du gouvernement de Vichy et qu'il n'avait jamais adhéré à une politique d'hégémonie idéologique.

Cependant, le 23 janvier 1997, la chambre criminelle de la Cour de cassation, ignorant le gouvernement de Vichy, répondait que le statut du tribunal militaire international « *n'exige pas que le complice de crimes contre l'humanité ait adhéré à la politique d'hégémonie idéologique des auteurs principaux, ni qu'il ait appartenu à une des organisations déclarées criminelles par le tribunal de Nuremberg* ».

La définition, certes critiquée par d'éminents juristes, était complète. Elle appartient désormais à l'Histoire car, si de nouvelles poursuites devaient être engagées, elles se feraient sur la base des critères dégagés par le nouveau code pénal qui ne se limitent pas aux crimes commis lors de la deuxième guerre mondiale.

Maurice Peyrot

Généalogie d'un concept

L'une des premières traces de la notion de crime contre l'humanité figure dans la déclaration publiée le 18 mai 1915 par la France, la Grande-Bretagne et la Russie, après le massacre des Arméniens, qui dénoncent « *les nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation* ».

Il faut ensuite attendre 1941. Dans un document des 27 octobre 1941 et 27 avril 1942, les gouvernements anglais, américain et soviétique font du châtiment des criminels de guerre « *l'un des buts majeurs* » de leur entrée en guerre contre l'Allemagne. Le 30 octobre 1943, les ministres des affaires étrangères des Trois Grands, réunis à Moscou, déclarent : « *Les puissances alliées poursuivront les criminels de guerre jusque dans les régions les plus éloignées de la terre et les remettront aux accusateurs pour que justice soit faite.* » En 1944, un juriste américain, Raphael Lemkin, invente le mot *genocide* (du grec *genos* : race, genre), qui gagna un accent avec sa traduction immédiate en français.

هكذا من الإهمل

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Section :

Bordeaux, le 12 janvier 1944

Monsieur Dubarry.

La discrimination entre juifs et aryens étant faite et ayant donné satisfaction — et les cas douteux étant, je pense, en voie de règlement —, il faut aborder maintenant les interventions "à titre personnel".

Je vous dis qu'il faut essayer de libérer ou, à défaut, de laisser à Mérignac les juifs intéressants ; titulaires Légion d'honneur à titre militaire, croix de guerre, mutilés, femmes de prisonniers (par exemple Madame Bibal) etc.

Faites ces interventions au nom personnel de M. Sabatier, P.R. et tâchez de me rendre compte des résultats dès que possible pour me permettre de faire appel, le cas échéant, auprès de M. [illegible].

A cette fin, vous me communiquerez la liste de ces cas intéressants —

[signature]

9h45.

Questions Juives — COMPTE RENDU de MISSION

à Monsieur le PREFET REGIONAL,

sous le couvert de Monsieur le SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le convoi de 443 juifs, qui avait quitté Bordeaux le 26 Août, est arrivé à la Gare du Bourget où il a été pris en charge par la Gendarmerie et la Police de la Région Parisienne.

Un seul incident a marqué le voyage: la tentative de suicide ou d'évasion d'une juive étrangère qui s'est jetée du train à 30 Kms environ de la gare des Aubrais.

Les recherches effectuées aussitôt sur une distance de 5 kms 800 se sont révélées infructueuses. Mais à l'arrivée en gare du Bourget, j'ai appris que l'intéressée avait été trouvée gravement blessée à la tête, et avait été hospitalisée.

Dès l'arrivée du convoi, je me suis mis en rapport avec le Commandant du Camp de Drancy, qui m'a fourni les renseignements suivants:

1°- Il doit être fourni à l'Autorité Allemande 3 trains de 1.000 Juifs chaque semaine;

2°- Le triage est effectué au camp de Drancy par des juifs, sous la direction du Commandant du Camp. Les Autorités allemandes ne participent pas à ce triage et se bornent à exiger l'effectif ci-dessus indiqué.

3°- Jusqu'à ce jour, les juifs français, ainsi que les conjoints d'aryens, sont exemptés de la mesure, à conditions, toutefois, que leur arrivée n'ait pas lieu la veille d'un départ, auquel cas le triage ne peut être fait et certains français sont incorporés au convoi.

J'ai remis au Commandant du Camp la liste officielle des juifs transférés, liste sur laquelle étaient signalés la nationalité des intéressés et les cas spéciaux.

1°- d'établir des listes spéciales de français et d'étrangers;

2°- d'assurer l'arrivée du convoi à Drancy, les jours de départ (lundi, mercredi, vendredi) des convois de déportation, et non la veille de ces départs, car l'Administration du Camp disposerait alors d'une journée entière pour effectuer le triage..

Il y a lieu d'adresser incessamment au Directeur du Camp une liste séparée des Juifs français qui ont été transférés et de demander confirmation de ce que les intéressés sont bien demeurés à Drancy.

Le Chef de Service,

[signature]

Maurice Papon demande dans une note manuscrite, le 12 janvier 1944, de dresser « la liste des juifs intéressants ». Il s'agit des « titulaires de la Légion d'honneur à titre militaire, croix de guerre, mutilés, femmes de prisonniers, etc. » (document à gauche).
Fin août 1942. Les services du secrétaire général de la préfecture rendent compte du transfert d'un convoi de 443 juifs le 26 août et d'une visite au camp de Drancy : « Il doit être fourni à l'autorité allemande trois trains de 1 000 juifs chaque semaine » (document à droite).



La consécration ministérielle

Suite de la page 4

LES années passent. On le nomme à Paris, on l'envoie au Maroc, on le retrouve à nouveau au cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur. Le soutien de la SFIO lui est toujours acquis.

C'est en 1956 qu'il retrouve le chemin de l'Algérie, cette terre à péchés. Promu inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la région de l'Est algérien, à Constantine, son rôle de proconsul consiste à réduire par la force une guerre sans nom.

Cette fois, la terreur se répand dans les campagnes. Les attentats contre les Européens se multiplient. Les autorités françaises se fixent un programme : la « pacification ». Maurice Papon pacifie sans état d'âme. Seuls comptent pour lui les « soldats ». « *Quelles que soient les pudeurs d'expression, c'était la guerre* », écrira Maurice Papon. Le bilan le dit assez : plus de cent mille personnes déplacées, des milliers de rebelles tués, des centaines de victimes à la suite d'attentats et de massacres.

Paris n'est pas indemne. Les Algériens du FLN s'efforcent de quadriller la population immigrée. Des attentats visent les gardiens de la paix. Le 13 mars 1958, des policiers protestent dans la rue et pénètrent dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Une odeur de sédition souffle sur la capitale.

Le préfet de police est limogé le lendemain. Maurice Bourgès-Maunoury, ministre de l'intérieur, se souvient alors de son ancien directeur de cabinet à Bordeaux et propose son nom. Le chef du gouvernement, Félix Gaillard, acquiesce. Maurice Papon dispose de vingt-quatre heures pour se saisir de son sceptre parisien. Il devient indispensable, providentiel. Devant le conseil national de la SFIO, Alain Savary le fait applaudir.

On l'imagine uniquement hanté par la sécurité de la capitale. Erreur. Préoccupé de son avenir, il s'empresse de faire officiellement valider son passé de « résistant ». Sa position aplanit bien des obstacles. Il décroche le 3 juillet 1958 ce qu'il n'avait pas pu arracher jusque-là : une carte de combattant volontaire de la Résistance.

Parallèlement, il assiste en direct au suicide du régime des partis. Sa lucidité lui évite les faux pas. Lorsque Etienne Pfimlin tente de composer un nouveau gouvernement, en mai 1958, et lui propose le portefeuille ministériel de l'Algérie, il se récuse, devinant déjà que si la IVe République a beaucoup fait pour lui, la Ve fera encore mieux.

En juillet, le général de Gaulle le convoque et le confirme à son poste avec un seul mot d'ordre : « *Tenir Paris.* » Il a trouvé son homme. Alors que la ligne de front algérienne traverse aussi la région parisienne et que le FLN lève l'impôt révolutionnaire dans les banlieues, les attentats se multiplient. En trois ans, plus de soixante policiers sont tués. Impassible, déterminé à éradiquer cette violence, Maurice Papon impose à l'automne 1961 un couvre-feu aux « Français musulmans d'Algérie », de 20 heures 30 à 5 heures 30.

Le FLN réagit en organisant le 17 octobre une manifestation « familiale », invitant les femmes et les enfants à se joindre à ses militants. La préfecture de police, alertée tardivement des préparatifs du FLN, monte en vingt-quatre heures une opération d'étouffement. Des paniers à salade seront disposés à proximité des bouches de métro où doivent surgir les manifestants. Des centres d'internement provisoire sont prévus pour parquer les personnes interpellées.

Le 17 octobre au soir, Maurice Papon inspecte son dispositif puis rejoint la salle de commandement de la préfecture. Il attend vingt mille manifestants. Sa police, en quelques heures, arrête onze mille sept cent trente Algériens. Débordés par le nombre, la préfecture réquisitionne des bus de la RATP...

La nuit est tombée. Plusieurs cortèges de quelques centaines d'hommes tentent de converger vers le centre de Paris. Sur le pont de Neuilly, des coups de feu claquent, deux Algériens s'effondrent. D'innombrables blessés tentent de fuir ou de se réfugier dans des cours d'immeubles.

A la préfecture, entouré de ses adjoints, Maurice Papon ne cille pas. L'un d'eux l'avise que des policiers se livrent à des brutalités sur les interpellés parqués les mains sur la tête dans la cour d'honneur. Il y va. « *De fait, je ressens comme une bouffée de chaleur l'excitation qui règne en ces lieux ordinairement voués aux rassemblements, aux cérémonies ou au recueillement*, témoigne-t-il. *Je ramène le calme promptement. J'invite les cadres à reprendre en main des hommes gagnés par la colère.* »

Pour le préfet, la nuit se termine sans drame : « *On a frisé la submersion. On a évité le désastre.* » Des journalistes ont pourtant assisté à des scènes terribles. Des militants des droits de l'homme reçoivent des témoignages inquiétants. Des rumeurs parlent de dizaines de cadavres repêchés dans la Seine. Au conseil municipal, Claude Bourdet, compagnon de la Libération, demande des explications : « *Est-il vrai que, dans la cour d'isolement de la Cité, une cinquantaine de manifestants, arrêtés apparemment dans les alentours du boulevard Saint-Michel, sont morts ? Et que sont devenus leurs corps ? C'est vrai ou ce n'est pas vrai ?* »

Maurice Papon balaie d'un mot ces inquiétudes. Des dizaines de corps d'Algériens sont pourtant découverts en région parisienne dans les jours qui suivent la nuit du 17 octobre. Il organise le silence, s'arrange pour obtenir l'ouverture d'une information judiciaire à chaque fois que l'on retrouve un cadavre afin de bloquer la création d'une commission d'enquête. Durant trois décennies, un voile recouvrira l'horreur en attendant les historiens...

Le général de Gaulle le convoque et le confirme à son poste de préfet de police avec un seul mot d'ordre : « Tenir Paris »

Préfet de police, Maurice Papon règne. D'autres fronts s'ouvrent. L'OAS, qui lutte par le terrorisme pour que l'Algérie reste française, engage une campagne d'attentats en France. Le 7 février 1962, une explosion défigure et aveugle la petite Delphine Renard, âgée de quatre ans. L'émotion est considérable. Le lendemain, un cortège défile dans l'est parisien à l'appel de la CGT, de la CFTC et du PCF.

Le drame couve. Les manifestants crient « *OAS assassins !* » Nerveuse, la police charge. Au niveau de la sation de métro Charonne, la foule cherche à fuir, prisonnière de son nombre et de la violence des coups de matraque. Plusieurs dizaines de personnes cherchent leur salut en descendant un escalier qui conduit à des toilettes désaffectées dans le métro. Les grilles métalliques sont fermées. Les premiers arrivés au bas de l'escalier sont écrasés, étouffés par les derniers.

Neuf personnes, dont huit militants cégétistes, ont trouvé la mort. Maurice Papon parle d'une « *malheureuse bousculade* ». Au conseil des ministres, le général de Gaulle fait taire ceux qui demandent la tête de son préfet : « *La manifestation était interdite. La préfecture de police a reçu mission et avait le devoir de s'y opposer. Elle a fait ce qu'elle devait faire.* »

Maurice Papon semble indestructible. Durant neuf ans, il officie. L'enlèvement en plein Paris et l'assassinat du leader de l'opposition marocaine Mehdi Ben Barka, en octobre 1965, finira pourtant par sceller son départ. L'implication de deux policiers dans l'affaire, sans compter des agents des services spéciaux, pourrit durablement le climat de la préfecture de police. A regret, de Gaulle l'invite au terme d'un délai de décence à quitter son poste début 1967.

Il songe à lui confier une mission diplomatique et le propulse finalement PDG de Sud-Aviation. C'est là que ce caméléon de haut vol prépare une énième métamorphose : son entrée en politique. La « chienlit » des événements de mai 68 le laisse amer. Il ne peut s'empêcher de s'imaginer encore aux commandes. *Avec lui, pas une barricade ne se serait* dressée dans Paris. Il vitupère contre le laxisme de son successeur, Maurice Grimaud, se moque des « *intellectuels fatigués* ». Plus tard, il prendra la plume. « *Est-ce le retour de l'Occupation ?*, ose-t-il demander. *Le jeune anarchiste allemand Cohn-Bendit règle librement l'émeute* (...) »

Cette « Occupation-là », comme l'autre, lui sert en tout cas de tremplin. Sa carrière rebondit. Il se fait élire député du Cher en juin 1968. Il a cinquante-huit ans et tout l'avenir devant lui. Ses compagnons de l'UDR le nomment trésorier national de leur mouvement, car il sait aussi bien compter que commander. On le retrouve au poste de président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, puis à celui de rapporteur général de la même commission, à la demande du président Georges Pompidou.

Devant lui défilent les ministres, transformés en écoliers rendant des comptes. Du haut de sa position, il entend les explications des ministres des finances et du budget. C'est une amorce de pouvoir. Il attend son heure. Il sait attendre.

La consécration arrive en mai 1978. Le président Valéry Giscard d'Estaing demande à Raymond Barre de former son nouveau gouvernement. Les deux hommes se mettent d'accord pour confier à Maurice Papon le portefeuille du budget. Ont-ils pris soin de se pencher sur son curriculum vitae ? Font-ils aveuglément confiance à ses brevets de résistant et à ce gaullisme dans lequel il a su habilement se draper ? L'un et l'autre, pour l'instant, réservent leur réponse.

Maurice Papon fait figure d'intouchable. Il tranche de tout avec autorité, dans toute sa gloire. Lorsque *Le Canard enchaîné* se permet de lui reprocher de faire bénéficier ses deux gendres d'importantes remises fiscales, il répond par le mépris : « *Vos questions n'appellent aucune sorte de réponse.* » Est-ce bien sûr ? Un an plus tard, l'hebdomadaire satirique essuie un sévère contrôle fiscal...

A quoi tient une carrière ? En ce début 1981, Claude Angeli, rédacteur en chef du *Canard enchaîné*, reçoit un mot de Michel Slitinsky, journaliste à ses heures. Cela fait des années qu'ils se connaissent. Michel Slitinsky adresse de temps en temps au *Canard* des informations sur Bordeaux et l'Occupation. Mais cette fois, sa lettre retient particulièrement l'attention de Claude Angeli. Il est question de Maurice Papon, de rafles, de déportations...

Perplexe, le journaliste consulte le *Whos's who.* Il constate que Maurice Papon était bien à Bordeaux durant cette période. « *J'ai besoin de preuves* », répond-il par retour de courrier. Des preuves ? Cela fait plusieurs décennies que Michel Slitinsky accumule une énorme documentation. Son père a été arrêté par la police française à Bordeaux, le 20 octobre 1942. Déporté, il n'est jamais revenu. Lui-même a réussi à échapper à une rafle en s'enfuyant par les toits.

Avec l'aide d'un jeune chercheur en histoire, Michel Bergès, il établit un dossier avec des documents originaux. « *Il faut que tu viennes* », écrit-il à Claude Angeli. Dans la semaine, Nicolas Brimo, journaliste au *Canard enchaîné*, arrive, vérifie, recoupe. La signature de Maurice Papon, secrétaire général de la préfecture, figure bien au bas des documents.

En mai 1981, entre les deux tours de l'élection présidentielle, *Le Canard enchaîné* révèle cette information alors inouïe : Maurice Papon, ministre *de la République, gaulliste et giscardien, a été dans* une autre vie collaborateur et responsable du service des questions juives de la Gironde. L'intéressé s'indigne d'une « *manœuvre électorale de dernière minute* ». Gaston Cusin, Jacques Soustelle et Maurice Bourgès-Maunoury évoquent dans un communiqué de « *scandaleuses attaques* ».

Les documents publiés chaque semaine par *Le Canard enchaîné* seraient-ils des faux ? L'hypothèse fait long feu : un expert authentifie la signature du ministre. Sont-ils mal interprétés ? Maurice Papon le clame et obtient la création d'un jury d'honneur composé de résistants. Le 15 décembre 1981, la sentence tombe, balancée à l'extrême. Les juges, présidés par Daniel Mayer, reconnaissent à Maurice Papon sa qualité de résistant. Mais ils soulignent dans un même souffle que l'ancien secrétaire général « *a dû concourir à des actes apparemment contraires à la conception que le jury se fait de l'honneur* » et qu'il aurait dû démissionner en juillet 1942. Fonctionnaire, collaborateur, résistant, tel est le portrait contrasté qui émerge. Maurice Papon fait mine de s'en satisfaire.

Serge Klarsfeld, avocat et historien, lui demande alors de démissionner de tous ses postes et d'exprimer publiquement ses regrets. A cette condition, fort de cette victoire, il ne déposera pas plainte. L'ancien ministre reste muet. Il ne voit pas à qui il demanderait pardon... « *J'ai accompli mon devoir au péril de ma liberté et de ma vie* », répète-t-il. En décembre 1981, Me Gérard Boulanger dépose les premières plaintes contre lui. Me Klarsfeld dépose les siennes en mai 1982.

L'affaire commence. Maurice Papon est inculpé seulement en janvier 1983 de crimes contre l'humanité. Il contre-attaque immédiatement en faisant poursuivre les parties civiles pour dénonciations calomnieuses. L'instruction avance avec une lenteur sidérante et, le 11 février, la Cour de cassation l'annule dans sa quasi-totalité pour vice de procédure...

Tout est à reprendre. La justice hésite, tergiverse. Le président François Mitterrand, qui répugne à voir examiner ces dossiers, demande à ce que l'on freine la procédure. Mais tout au long des années 90, la voix des avocats des parties civiles est la plus forte. Elle couvrira celle de Maurice Papon qui, pour la première fois, perd son sang-froid et se compare au capitaine Dreyfus avant de vitupérer contre Me Klarsfeld, qu'il accuse « *d'être salarié d'une organisation américaine constituée par des juifs allemands naturalisés américains* ».

L'instruction finit par déboucher après treize années d'attente (1983-1995). S'appuyant sur un dossier serré, nourri de milliers de documents d'archives, les juges de la chambre d'accusation renvoient le 18 septembre 1996 l'ancien secrétaire général devant la cour d'assises de la Gironde. Leur arrêt est cinglant. Les conseillers tiennent pour nuls ses titres de résistant. Ils tiennent pour assuré que Maurice Papon, « *dès les premières opérations menées contre les juifs, a acquis la conviction que leur arrestation, leur séquestration et leur déportation vers l'Est les conduisaient inéluctablement à la mort.* »

C'est déjà une condamnation. Cette fois, Maurice Papon est seul.

Laurent Greilsamer

هكذا من الأصل

ÉPURATION

Le souvenir amer d'une répression parfois défaillante

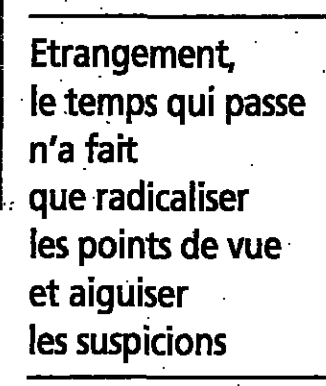
Loin des surestimations d'hier ou des sous-évaluations d'aujourd'hui, l'épuration a touché, au moins symboliquement, le pays dans ses « profondeurs »

L'ÉPURATION, *qui se prolonge* jusqu'en 1953, a laissé dans la mémoire collective le goût amer des occasions manquées ou, pis, de l'injustice. Certains dénoncèrent, à l'époque, son caractère implacable. Des journaux allemands ou américains du temps, ainsi que des voix en France, allèrent jusqu'à parler d'un *« bain de sang »*, avançant le chiffre fantastique de cent mille victimes ! D'autres, notamment dans les rangs communistes, ne cessèrent, au contraire, de fustiger l'indulgence des tribunaux et l'insuffisante rigueur des verdicts. Etrangement, le temps qui passe n'a fait que radicaliser les points de vue, et aiguiser les suspicions.

L'émergence, à partir des années 70, d'une autre mémoire – celle du génocide des juifs – a sensibilisé, après coup, l'opinion au grief de crime contre l'humanité qui, au sortir de la seconde guerre mondiale, venait tout juste de faire son apparition dans le droit international. Certes, la persécution des juifs n'a pas été cette grande absente de l'épuration qu'on en fait parfois – ce qu'a montré l'historien Henry Rousso. Il n'en reste pas moins que l'attention portée à la Shoah, ses bourreaux et ses complices, y demeure marginale.

Bien des protagonistes français du génocide tirent ainsi leur épingle du jeu sans grand dommage. René Bousquet, pourtant responsable de la participation de la police française aux rafles de juifs, à commencer par celle du Vel'd'Hiv', les 16 et 17 juillet 942, n'est condamné, en 1949, qu'à cinq années de dégradation nationale (peine dont il est immédiatement relevé). Le premier commissaire général au questions juives, Xavier Vallat, qui continue à clamer son antisémitisme devant la Haute Cour, *voit quant à lui ses dix ans* de détention assorties de circonstances atténuantes.

Voilà assurément de quoi entretenir l'impression de ratage qui prévaut souvent. La justice n'aurait frappé que des « lampistes », préposés à payer pour les autres, ou des « vedettes » (Robert Brasillach, Charles Maurras), dont le châtiment aurait servi à masquer la continuité des élites entre Vichy et le nouveau régime. Ou encore, à dissimuler le peu d'empressement des nouvelles autorités à mener une épuration dans l'économie (*hormis quelques arrestations* spectaculaires comme celle de Louis Renault)...



Etrangement, le temps qui passe n'a fait que radicaliser les points de vue et aiguiser les suspicions

Même le travail des historiens n'a pas dissipé les polémiques lancinantes, que ravivera immanquablement le procès de Maurice Papon. Un simple regard aux chiffres permet pourtant quelques certitudes sur ce sujet : l'épuration, si elle fut parfois défaillante, si elle fut loin d'être aussi brutale que l'ont prétendu ses adversaires, a bien l'ampleur d'un phénomène de société, atteignant, au moins *symboliquement, le pays dans ses* « profondeurs ». La tonte des femmes, étrange résurgence au cœur du XXe siècle d'une pratique ancestrale appliquée aux épouses adultères – mêlée, en l'occurrence, de préjugés hygiénistes – en est un signe. Quoique difficile à mesurer dans son étendue, le phénomène paraît en tout cas massif.

Le bilan chiffré de l'épuration, en revanche, semble se stabiliser autour de huit à neuf mille exécutions dites « extra-judiciaires » – c'est-à-dire contemporaines des combats ou de la Libération proprement dite, ou en tout cas, survenues avant l'établissement des juridictions spéciales, ou avant que la situation soit totalement sous le contrôle du nouveau pouvoir. Le bilan de l'épuration judiciaire est, lui, de mille cinq cents à mille six cents sentences de mort exécutées. En 1946, près de trente mille personnes étaient encore détenues pour faits de collaboration ; 311 263 dossiers furent ouverts par les cours de justice (124 613 individus furent jugés et 76,5 % condamnés). Pour Jean-Pierre Rioux, la proportion de Français traduits devant la justice est de l'ordre d'un pour quatre cents. Le bilan, certes, reste encore à affiner. Mais il suffit à montrer que l'épuration a été bien plus qu'un simple rideau de fumée.

Dans la fonction publique – secteur éminemment concerné par le procès de Maurice Papon –, on constate, là encore, que la justice passe avec l'épuration sur les neuf *cent quarante* mille fonctionnaires que compte la France à la fin de la guerre. Pour François Rouquet, de l'université Rennes I, le chiffre global des sanctions – toutes administrations confondues mais compte non tenu des exclusions judiciaires ni des sentences rendues par les tribunaux militaires – tourne autour de vingt-deux mille à vingt-huit mille. Les exactions commises par la police sous Vichy placent nettement en tête le ministère de l'intérieur, tandis que la SNCF (499 700 employés) figure en queue de liste (moins de dix sanctions pour mille, pour dix à quinze pour mille dans les PTT, et environ dix-sept pour mille pour l'éducation nationale).

Le décalage est donc net entre les surestimations d'hier ou les sous-évaluations d'aujourd'hui, et les dimensions réelles de l'événement, telles que les historiens les restituent. Ce décalage tient-il seulement au peu de cas qui fut fait de la persécution raciale au sortir de la guerre ? Le cadre légal ambigu que la France libre fut contrainte de fournir à la répression a peut-être aussi joué son *rôle. Le CFLN* (Comité français de la libération nationale) devenu, après le 3 juin 1944, Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) se trouve en effet confronté, à la veille du débarquement, à un problème dont la complexité exprime sans doute les contradictions d'une Libération qui va se doubler d'une quasi-guerre civile.

Le régime né de la Résistance est soucieux du rétablissement des valeurs républicaines et du règne du droit. Mais le châtiment des collaborateurs passe nécessaire*ment par l'institution de lois rétro*actives. Même frappé de nullité par le général de Gaulle, on a en effet bien conscience, à Alger, qu'aux yeux de l'écrasante majorité des Français, Vichy a constitué pendant quatre années un régime légal. Or, il est par ailleurs impensable qu'un argument de type juridique aboutisse à épargner les serviteurs zélés d'un régime qui n'a pas hésité, lui, à pratiquer l'épuration sur une grande échelle.

Rappelons, à titre d'exemple, que dans un secteur comme celui du cinéma – il rassemble, à cette époque, quelque soixante mille personnes –, les sanctions de la Libération toucheront dix fois moins d'individus que les exclusions antisémites produites par les lois de Vichy. A titre d'exemple également, pour un département comme le Lot-et-Garonne, le bilan de l'Occupation s'élève à lui seul à deux cent trente-sept fusillés, six cent quarante-trois déportés dont trois cent vingt-trois ne reviennent pas des camps. La simple ouverture d'un dossier à la Libération témoignera, ne fût-ce que symboliquement (183 512 étant classés sans suite), d'une rupture d'ordre politique. Pour le GPRF, l'enjeu de l'épuration est également un enjeu de pouvoir aussi bien que de légitimation. L'exécution en Algérie de Pierre Pucheu, le 20 mars 1944, ancien ministre de l'intérieur de Vichy, en constitue le premier pas.

L'enjeu de l'épuration est également un enjeu de pouvoir aussi bien que de légitimation

Encore fallait-il s'assurer que ladite épuration ne se fasse pas au détriment de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat républicain que le GPRF entendait aussi restaurer. Les commissaires de la République se voient donc munis par le gouvernement d'instructions où se croisent encouragement répressif et conseils de modération. Ainsi, à propos de l'épuration administrative, une note du GPRF observe que *« se limiter au remplacement des préfets de Vichy, sans procéder à une épuration des fonctionnaires départementaux et régionaux indignes, serait contraire aux vœux du peuple français et nuisible à l'heureuse conduite de vos services... il est bien d'avoir à montrer son intransigeance mais dans la mesure où elle ne nuit pas au fonctionnement des services »*.

Le fondement légal de l'épuration ne pouvait que se ressentir de ce foyer d'exigences contradictoires. Dans le but de respecter, en droit sinon en fait, le principe juridique *Nullum crimen sine lege, nulla poena sine lege* (« sans loi préalable il n'y a ni crime ni peine applicable »), on invoquera pour condamner les collaborateurs l'article 75 du code pénal de 1939, sanctionnant l'*« intelligence avec l'ennemi en vue de favoriser ses objectifs »*.

La politique antijuive, lorsqu'elle apparaît dans les procédures, ne sera incriminée que sur la base de l'article 83 (*« acte nuisible à la défense nationale »* – le même article qui a servi d'outil de répression contre les communistes en 1939-1940, après la signature du pacte germano-soviétique). Pour l'historien américain Peter Novick, le GPRF précisait bien que ne seraient pas sanctionnés ceux qui, sans participer à une activité antinationale, avaient rempli leurs obligations professionnelles, exécuté des ordres sans avoir pris d'initiatives personnelles ni les avoir outrepassés. Par l'ordonnance du 26 août 1944, enfin, on créait un nouvel état délictueux : l'indignité nationale punie de la dégradation. Elle s'appliquait notamment à ceux qui s'étaient rendus coupables *« d'avoir publié des articles, des brochures ou livres, ou fait des conférences en faveur de l'ennemi, de la collaboration avec l'ennemi, du racisme ou des doctrines totalitaires »*.

L'épuration légale est confiée aux trois mille magistrats du pays (dont un sur dix ont été au préalable épurés). Ils sont secondés par des jurys issus de la Résistance. D'abord confiée à des cours martiales sommaires, puis aux tribunaux militaires, l'abondance des dossiers entraîne la création de juridictions nouvelles et provisoires : les cours de justice (qui siègent jusqu'en 1951) et les chambres civiques (supprimées en 1949, chargées de juger de la seule indignité nationale). La Haute Cour, créée le *18 novembre 1944, juge* le haut personnel de la collaboration. Elle prononcera cent huit peines, dix-huit peines de mort (dont celle de Philippe Pétain). Trois de ces peines seront exécutées (Laval, Darnand, de Brinon).

Marginalité de la persécution des juifs, bases juridiques ambiguës, friction entre une conception révolutionnaire de la Libération et le souci de la paix civile qui, conjugué aux premiers effets de la guerre froide, finit par inciter les tribunaux à la clémence, en attendant d'inspirer les lois d'amnistie *du début des années 50* : l'épuration fut une réalité sensible, qui a laissé des traces durables, douloureuses encore cinquante ans après. Mémoire blessée d'une victoire de 1944 qui rappelait aussi les « étranges défaites » qui l'avaient précédée.

Nicolas Weill

AFP

Septembre 1944 à Bordeaux, au balcon de la préfecture : le regard de Maurice Papon sur le général de Gaulle.

De l'ordre de 10 000 exécutions

● **Le bilan.** Le chiffre de 100 000 victimes a été lancé dès novembre 1944 par le ministre de l'intérieur Adrien Tixier. En 1959, l'historien Robert Aron parle encore, dans son *Histoire de la libération de la France* (Fayard), de 30 000 à 40 000 exécutions sommaires, en mélangeant des victimes des Allemands ou de leurs auxiliaires au chiffre des exécutions résultant de l'épuration.

● **L'épuration sauvage.** Deux enquêtes préfectorales ont ramené, à partir de 1948 et en 1952, les chiffres à 10 000 exécutions sommaires – chiffres affinés, depuis, par une enquête menée à partir de 1950 par le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale (8 100 personnes tuées hors de toutes instances légales).

● **L'épuration légale.** On s'est fixé longtemps sur les 767 exécutions faisant suite à des condamnations prononcées par les cours de justice, sans prendre en compte celles prononcées par des tribunaux militaires. Ces dernières portent l'épuration judiciaire à un total de près de 1 500 sentences exécutées.

● **Le sort des préfets.** L'épuration dans le corps préfectoral conduit à la révocation de soixante de ses membres. Six demeurent en place. Reboulean à Montpellier et Dutruch, à Mende, sont fusillés. François Pierre-Alype, préfet à Bordeaux jusqu'en mai 1942, et son chef de cabinet, Olivier Reige – condamnés à mort pour avoir désigné des otages à fusiller le 24 octobre 1941 –, verront leur sentence de mort de 1945 commuée en travaux forcés à perpétuité.

Livres et articles

● *L'Epuration dans l'administration française. Agents de l'Etat et collaboration ordinaire*, François Rouquet, CNRS Editions, 1993.

● *L'Epuration française, 1944-1949*, Peter Novick, Balland, 1985. Disponible en « Points Histoire ».

● *L'Epuration, 1943-1953*, Herbert Lottman, Fayard, 1986. Disponible au Livre de poche « Références ».

● « Une justice impossible », article de Henry Rousso dans les *Annales*, mai-juin 1993 (Armand Colin). Les procès des gendarmes du camp de Drancy ou ceux des inspecteurs de la Section d'enquête et de contrôle (SEC), spécialisée dans la traque des Juifs, sont notamment évoqués.

● « L'épuration en France, une histoire inachevée », article de Henry Rousso dans la revue *Vingtième Siècle*, n° 33, janvier-mars 1992.

La collaboration et les œillères gaullistes

Entre ignorance et connivence, le gaullisme au pouvoir a toléré sous ses ordres des hommes à la conscience chargée

LE 8 janvier 1972 étaient *célébrées* à Annonay, puis à Pailharès, en Ardèche, les obsèques de Xavier Vallat, commissaire général aux questions juives de février 1941 à avril 1942, ministre plénipotentiaire de 1942 à 1944. A ces obsèques étaient présents les deux sénateurs de l'Ardèche, tous deux « indépendants » – l'un giscardien, Pierre Jourdan, l'autre pas, Paul Ribeyre –, ainsi que l'un des trois députés du département, Henri Torre, à l'époque membre de l'UDR, le parti gaulliste.

Certes, Xavier Vallat avait été député *de l'Ardèche avant guerre*. C'est en cette qualité qu'il s'était ému, à la tribune de l'Assemblée nationale, le 6 juin 1936, lors du débat d'investiture du gouvernement Léon Blum, de voir *« ce vieux pays gallo-romain* (...) *gouverné par un juif »*. Moins de cinq ans plus tard, cet ancien combattant de 1914-1918 avait été chargé par Pétain d'appliquer les lois antijuives promulguées par le chef de l'« Etat français ». Cela ne lui avait valu que cinq ans de prison à la Libération. Cela ne devait pas le priver de recevoir, à sa mort, l'hommage de trois parlementaires de l'Ardèche sur cinq.

Le destin de Vallat est à l'opposé de celui de Maurice Papon. S'il a bénéficié de la clémence de la Haute Cour de justice, en décembre 1947, l'ancien « déjudaïseur » en chef de Vichy a connu en effet, après la guerre, le parcours morose des réprouvés de l'extrême droite, réfugiés dans les rédactions de publications marginales comme *Aspects de la France*, qu'il dirigea durant les années 60. Militant de *l'ultra-nationalisme prêché par* Charles Maurras, il était l'un de ces porte-drapeaux de l'antisémitisme qui, après avoir combattu la République avant la guerre, profitèrent de la victoire allemande pour parvenir au pouvoir et en furent à jamais écartés ensuite.

Papon n'était pas, lui, un activiste de l'extrême droite. C'était, comme René Bousquet, chef de la police de Vichy, un préfet radical. Comme Bousquet encore, né dans une famille de gauche, il s'est fait remarquer par son sens politique précoce et a fait ses classes, très tôt, dans les cabinets ministériels. Comme Bousquet, enfin, il sert Vichy et organise des déportations de juifs ; mais, à la différence de Bousquet, il échappe à la Haute Cour. Bousquet quitte l'administration. Papon y demeure et se distingue comme préfet de police. Il obtiendra finalement, sous l'étiquette gaulliste, en 1968, dans le Cher, le siège de député que l'autre aura manqué dix ans avant, sous l'étiquette radicale, dans la Marne.

LA GRANDE FAMILLE DE LA DROITE

Le cas Papon s'éclaire, cependant, lorsqu'on le rapproche de ses deux voisins dans l'histoire : d'un côté, le préfet efficace et sans états d'âme, technicien zélé de la police (Bousquet) ; de l'autre, l'antisémite agissant (Vallat). Jusqu'aux années 70, un ancien préfet de Vichy peut poursuivre une carrière confortable, et un ancien ministre de Pétain être salué, à sa mort, par la droite, même gaulliste. Les fonctionnaires sont réputés innocents des actes qu'ils ont accepté d'accomplir sous l'autorité d'un « gouvernement de fait » obéissant aux nazis. Quant aux anciens membres de ce gouvernement, plusieurs d'entre eux continuent à être reçus discrètement dans certains cercles de la grande famille de la droite, où ils sont considérés comme des vaincus, pas comme des coupables.

Les crimes que les uns et les autres ont commis ou fait commettre ne sont pas reconnus. La persécution des juifs fait partie des malheurs de la guerre, un peu comme les réquisitions, les restrictions alimentaires et le manque de charbon. S'il faut chercher des responsables, ce sont les Allemands et leur « poignée » de collaborateurs qui, presque tous, ont « payé ». Les autres, tous les autres, ont subi.

Le souci prioritaire du général de Gaulle, en 1944, avait été de remettre sur pied un Etat face à la double menace d'une administration provisoire anglo-américaine et de la prise du pouvoir par les communistes. Les fonctionnaires expérimentés furent utilisés même quand ils n'avaient aucun état de service dans la Résistance ; il suffisait qu'il ne se trouvât personne pour porter contre eux des accusations précises ou crédibles. Quinze ans plus tard, lorsque le même de Gaulle revint au pouvoir, la lutte contre les nationalistes algériens, puis contre les terroristes d'extrême droite, ne permettait pas d'être trop regardant sur le passé des compétences que l'on mobilisait.

Entre l'ignorance et la connivence, le gaullisme au pouvoir toléra sous ses ordres, voire parmi ses élus, à un rang subalterne, des hommes à la conscience chargée. Leurs semblables purent être utilisés de l'autre côté : Bousquet était reçu chez François Mitterrand. Il fallut du temps et de l'obstination pour extraire des mémoires et des documents la vérité refoulée de Vichy, et pour venir à bout de la conspiration du silence qui en protégeait les acteurs.

Patrick Jarreau

Pierre Nora, historien, directeur de la revue « Le Débat »

« Tout concourt aujourd'hui au souvenir obsédant de Vichy »

« En tant qu'historien de la mémoire, l'empreinte de Vichy ne vous paraît-elle pas suivre un destin singulier, dont témoigne une fois encore le procès de Maurice Papon ? Plus le temps passe, plus cette mémoire semble s'approfondir, peser d'un poids de plus en plus lourd dans la conscience collective. Comment l'expliquez-vous ?

– Etrange histoire, en effet, que cette blessure qui n'arrête pas de s'ulcérer au lieu de cicatriser. *On ne peut évidemment* pas l'expliquer par une cause unique : c'est une constellation de faits qui sont entrés en résonance depuis trente ans. Pour être plus précis, Vichy – je veux dire sa mémoire – me semble au croisement de deux grands phénomènes, apparemment indépendants, mais qui ont réagi l'un sur l'autre : la constitution d'une identité juive particulière, et la *constitution d'une identité pro*prement générationnelle dont mai 1968 a marqué le début.

» Deux phénomènes largement mondiaux, on l'oublie trop souvent, même si chacun a de fortes spécificités françaises. Les *deux phénomènes sont* d'ailleurs exactement contemporains : 1967-1968. Il est clair que c'est à ce moment-là que se sont mis en place les mécanismes qui n'ont plus cessé de générer ce lancinement *de mémoire.*

» Tout commence, à mon avis, avec la guerre de six jours, quand le fantasme vite dissipé, mais fulgurant, d'un second Holocauste a réveillé soudain la réalité du premier. La vague d'émotion pour Israël a enclenché un long mouvement de redécouverte par les juifs de *France d'un continent religieux,* culturel, historique, oblitéré par l'assimilation « à la française ». Le mouvement, quoique mondial, a été particulièrement fort en France : probablement parce que les juifs ont un rapport particulier à ce pays, dont les grands moments ont été aussi des dates-clés de leur propre destin. Ne l'oublions pas : la France a été le premier pays à les émanciper en 1791. Elle a été aussi le pays de l'affaire Dreyfus, *avec ses conséquences sur* la naissance du sionisme. A cause de cette imbrication, le scandale de l'exclusion vichyste n'en a été que plus violemment ressenti.

» Cet éveil de la conscience communautaire n'a d'ailleurs *rien de particulièrement français* ni de particulièrement juif. Il s'agit d'un mouvement général de réaffirmation identitaire de toutes les minorités en voie d'émancipation, les femmes, les ouvriers, les Corses, etc.

– Ne pensez-vous pas que le mouvement dont vous parlez a, lui aussi, des racines plus anciennes ?

– Il est probable que ce qui *avait préparé le terrain, dans le* cas des juifs de France, c'est le retour massif à partir de 1962 de ceux d'Algérie. L'arrivée des juifs d'Afrique du Nord, beaucoup plus proches des pratiques et de la tradition, a même contribué à donner son *véritable* sens de « communauté » à une collectivité sans identité communautaire, rompant ainsi avec les habitudes du judaïsme *consistorial, qui, lui, voulait* qu'on fût juif à la synagogue et en famille, mais pas dans la rue ni dans la vie publique. En outre, sur le plan de la mémoire et de *l'imaginaire, on peut* penser que les juifs d'Algérie ont réinvesti sur Vichy un ressentiment d'abandon qu'ils avaient, comme Français d'Algérie, de fort bonnes *raisons* d'éprouver envers la France. Improuvable, mais pas improbable.

– L'irruption de la question du génocide des juifs dans l'espace public n'a-t-elle pas joué son rôle dans la cristallisation de la mémoire de Vichy, en particulier à la suite du procès Eichmann, qui s'est ouvert en avril 1961 ?

– Il faut tenir compte, effectivement, de ce que la Shoah a pris une part de plus en plus centrale, et même fondatrice, dans la constitution d'une identité juive. Là encore, il s'agit d'un mouvement mondial *qui commence* dans les années 60. La Shoah devient le pilier d'un type nouveau de religion séculière. Trois mois avant la guerre de six jours a ainsi lieu à New York, à l'*initiative* de la revue *Judaism*, un important symposium où apparaissent le rabbin Fackenheim, George Steiner et surtout Elie Wiesel, qui y tient une place considérable. On s'interroge pour la première fois sur les "valeurs juives après l'Holocauste".

» Pourquoi à ce moment-là ? On comprend qu'il ait fallu un certain temps pour se poser la question du sens d'un événement aussi *monstrueux, après l'avoir subi. La* proximité et l'ampleur du choc favorisent deux types d'explication : une explication séculière, qui ancre le phénomène dans l'histoire et le temps humain ; une explication théologique, qui en fait, vaille que vaille, le *signe* tragique de l'élection. Les deux versions sont radicalement opposées, mais elles peuvent, bizarrement, cohabiter. La Shoah va travailler dans le sens d'une double demande d'éclaircissement historique et d'exigence morale. Elle a puissamment historisé le *judaïsme* en se sacralisant elle-même. Elle a mis l'accent sur sa dimension éthique, qui va de pair avec la généralisation contemporaine des droits de l'homme, idéologie post-soixante-huitarde qui se fait elle-même de plus en *plus puissante à partir* des années 70 et 80. Or l'idéologie des droits de l'homme est très importante pour comprendre l'actuelle fixation sur Vichy.

> Ce procès apparaît comme la conclusion logique de cette déclaration qui reconnaissait enfin les fautes commises par l'Etat dans la persécution des juifs

– Voulez-vous dire que Vichy apparaît alors comme le contre-modèle parfait de ce que vous appelez l'« idéologie des droits de l'homme » ? En d'autres termes, que le renforcement de la mémoire de l'Occupation est proportionnel à la sensibilisation aux questions éthiques ?

– Bien sûr. Droit et éthique sont conjoints dans la notion de droits de l'homme, dont Vichy a été la négation et dont le crime contre l'humanité est la contrepartie symétrique. Là encore, la tendance est universelle. De plus, de 1962 à *1965, a eu lieu un événement* majeur sans lequel on ne pourrait pas comprendre comment une mémoire purement juive – en l'occurrence celle de la Shoah – a eu un tel écho : je veux parler de Vatican II. En levant l'opprobre qui pesait sur les juifs, le concile a largement permis l'envol de la culpabilité chrétienne par rapport à la Shoah.

» D'autant plus que le moment *a correspondu, en France, à l'ef*fritement de la version gaullienne "unanimiste" de la Résistance, effritement symbolisé à partir de 1971 par le scandale qui a entouré le film *Le Chagrin et la Pitié* de Marcel Ophuls, la révélation de la responsabilité propre à Vichy ouverte par le livre de Robert Paxton, *La France de Vichy* (au Seuil, en 1973) et, enfin, l'affaire Touvier. Entre la montée de la culpabilité *chrétienne et l'épuisement* de la version unanimiste de la Résistance, la voie était ouverte à la mise en cause de la responsabilité directe ou indirecte de Vichy dans la "solution finale".

» La fin du marxisme-léninisme a évidemment joué un rôle dans cette configuration. Elle a ouvert la voie à une explication de l'Histoire qui fait sa part aux individus et à leurs responsabilités personnelles. La coïncidence est frappante entre la déroute intellectuelle du marxisme et l'explosion en cette fin des années 70 des affaires Darquier de Pellepoix, ancien commissaire aux affaires juives, René Bousquet, secrétaire général de la police de Laval, et Jean *Leguay, son délégué* en zone occupée.

» Il y a comme une sorte de fatalité conduisant à un questionnement de Vichy que la période précédente ne permettait pas. Et si l'on ne refait pas l'histoire du cheminement de la mémoire, il est impossible de comprendre pourquoi, plus de cinquante ans après les faits, on en est encore là !

– Vous appartenez à une génération – celle des *années* 50 – qui a mûri après la guerre, mais avant que la mémoire de Vichy n'occupe dans la conscience collective la place qui est aujourd'hui *la sienne.* Comment jugez-vous ce "silence" dont vous estimez qu'il a été rompu à la fin des années 60 ? N'avait-il pas ses avantages ?

– En fait, j'appartiens à une génération intermédiaire entre celle, *disons, d'Aron ou de Berl* et celle de Modiano et de Finkielkraut, autrement dit la génération de 68. Au-delà des avantages ou des inconvénients du silence, il faut ex*pliquer : cette période,* où l'on ne parlait tant ni de la Shoah – l'utilisation du mot est tardive, elle date du film de Claude Lanzmann en 1985 – ni de Vichy, était une période de mémoire combattante ou sidérée. Je me souviens que *mon père m'a mis sous les yeux* en 1945, à treize ans, les photos des camps qu'il tenait d'un journaliste communiste venu mourir à l'hôpital Rothschild : j'en ai été foudroyé. Mais de façon assez normale, *dans la poursuite* du contrat franco-judaïque classique, les juifs français considéraient eux-mêmes leurs souffrances ou leurs persécutions comme une contribution au sacrifice patriotique et national. Et il a fallu beaucoup de temps et de choses, à commencer par la création et la consolidation de l'Etat d'Israël, pour qu'un *homme comme moi se retrouve* le 6 mai 1967 au matin à l'ambassade d'Israël et le 12 à Tel Aviv.



© ZABO NORA

> Maurice Papon est un double substitut : de Bousquet et de Jean Leguay, qui sont morts

– Estimez-vous que cette mémoire puisse entraîner, parfois, *une déformation de la réalité* historique, telle que l'ont établie les historiens ?

– Oui. Cette conjonction de phénomènes est, par exemple, à *l'origine du sentiment qui* aujourd'hui prévaut dans l'opinion publique que l'épuration n'a pas été faite. Or l'épuration a bel et bien eu lieu. Elle a été très violente, mais au moment même où les historiens en révisent sans cesse les chiffres à la hausse, la conscience collective l'efface de plus en plus. Pourquoi cette réac*tion étrange ? Parce* que l'épuration concernant spécifiquement la persécution antisémite n'a pas eu lieu, le grief à la Libération n'étant pas isolément reconnu ni même ressenti comme tel par les juifs eux-mêmes. Au gommage général, tout le monde avait de bonnes raisons de participer, des communistes aux gaullistes. Et davantage encore les magistrats de l'épuration, avec leur dose d'antisémi*tisme ordinaire que n'avait pas* encore levée Vatican II.

» Cette perception est récente, avec tout ce qu'elle implique de relecture de l'histoire occidentale. *Prenez, en 1949, le procès de René* Bousquet, responsable de la rafle du Vel' d'Hiv'. Tous les éléments sont réunis pour une inculpation de crime contre l'humanité, et pourtant personne n'y pense. Le problème existe bien, mais il *existe rétrospectivement.* Il est vrai que la France est sortie de la deuxième guerre mondiale dans une situation ambiguë, moitié vainqueur moitié vaincue. La gestion de cette ambiguïté *n'a jamais* été facile.

» On peut même qualifier de désastreux le traitement de cette mémoire par les pouvoirs publics, et cela n'a pas peu compté dans les réactions de l'opinion. Revenons encore à 1967. Les propos de de Gaulle sur *« le peuple sûr de lui et dominateur »* ont ouvert la voie. On *assiste* en 1968 à la première et seule sortie de Raymond Aron sur la question juive (c'est alors que *paraît son De Gaulle, Israël et les juifs*), ainsi que la publication de *La Place de l'étoile* de Patrick Modiano, un roman typique de cette génération, à la fois soixante-huitarde et juive. Après de Gaulle, et la version à la fois historiquement erronée mais politiquement constructive et juste d'une unanimité du pays autour de la Résistance, voici Pompidou *et Touvier, puis Giscard d'*Estaing qui ne comprend rien au problème, observe Israël à la jumelle de la Jordanie, et se montre d'une froideur provocatrice lors *de l'attentat de la synagogue de la* rue Copernic, en 1980.

» Le pouvoir n'a pas pris conscience de la singularité du drame et de la mémoire qu'il portait. *L'arrivée de François Mitter*rand a paru calmer le jeu jusqu'à la révélation de son amitié avec Bousquet qui a, de nouveau, tout compromis. Et les dernières années *de la présidence de Mitter*rand ont favorisé une atmosphère tellement délétère que la purge chiraquienne du 16 juillet 1995 a été un véritable soulagement. Le procès *Papon apparaît comme la* conclusion logique de cette déclaration qui reconnaissait enfin les fautes commises par l'Etat dans la persécution des juifs. Le discours de Jacques Chirac en prenait peut-être à son aise avec la vérité historique, mais il aura eu le *mérite* de faire entrer un peu d'air.

– Pensez-vous qu'un *procès*, comme celui de Maurice Papon, est un bon moyen de *fixer la mé*moire de la Shoah, notamment pour les générations à venir ?

– On ne peut pas le savoir. Il est difficile de ne pas se demander quels effets pédagogiques on peut attendre d'un procès perdu d'avance par l'accusé. Sans compter les résul*tats catastrophiques qui, inverse*ment, seraient ceux d'un « ratage », comme ce fut le cas à la fin des années 80 pour le procès de Demjanjuk, l'un des bourreaux présumés du camp d'extermination de Treblinka. Ce sont des effets à très long terme. Le prochès Eichmann n'a pas produit en Israël les résultats que ses organisateurs en attendaient. Aujourd'hui, là-bas également, une génération nouvelle veut réviser le jugement de la précédente. En France aussi, il faudra du recul.

> Il règne actuellement une confusion des rôles entre historiens et magistrats, les premiers ayant un peu trop tendance à se faire juges, voire juges suprêmes

– Le procès Papon se distingue-t-il des récents procès pour crime contre l'humanité ?

– Il y a une spécificité du procès Papon. Certes, il est intenté à un homme pour ce qu'il a fait. Mais dans la mesure où Maurice Papon était un maillon assez subalterne de l'administration française, on juge aussi la responsabilité de l'administration vichyste dans l'Holocauste. On ne juge pas seulement un criminel en tant que criminel, comme ce fut le cas pour Barbie ou pour Touvier. Papon est un double substitut : de Bousquet et de Jean Leguay, qui sont morts.

» De plus, dès lors qu'il est question de la politique antijuive de Vichy, on a tendance à mêler, dans une perspective identique, deux aspects radicalement différents. On va juger Papon pour participation à l'extermination, laquelle est un sous-produit de la politique de collaboration d'Etat. Si effroyables qu'aient pu en être les conséquences, celle-ci est mise en œuvre par des personnalités qui, comme Bousquet, comme Laval, voire comme Papon lui-même, ne sont pas spécialement antisémites – en tout cas pas plus que le Français moyen de l'époque.

» L'autre dimension, la politique *motu proprio* de Vichy qui institue en 1940 et 1941 le statut des juifs, relève de tout autre chose *que de la collaboration.* Là, on est dans l'ordre du règlement de comptes entre Français. Un règlement de comptes dont la source est à chercher dans un mouvement antidémocratique puissant qui remonte aux an*nées 30, à l'affaire Dreyfus, à tout* le XIXe siècle et, en définitive, à la France contre-révolutionnaire. Maurras, à l'issue de son procès en 1945, n'a pas dit : *« C'est la revanche d'Auschwitz »* mais *« C'est la revanche de Dreyfus »*. Que la politique d'exclusion de Vichy ait préparé la politique d'extermination, on peut en discuter. Il n'en reste pas moins que seul un effet d'alignement rétrospectif fait que *l'on confond les deux types de po*litique. Il faut aussi noter que, de fait, seul le sort des juifs amène l'imputation de crime contre l'humanité. Cela conduit incontesta*blement à surdimensionner* la politique antijuive de Vichy. Or, si la politique antisémite est une dimension du régime de Vichy, ce n'est pas la seule et sans doute pas la principale.

» Dans le procès Papon, derrière la collaboration à l'extermination, c'est aussi la politique d'exclusion qui est visée. Le statut des juifs frappe davantage la vieille génération. La génération nouvelle, elle, est plus sensible à la politique d'extermination.

– Voulez-vous dire que Maurice *Papon n'est pas l'accusé* le plus représentatif ?

– A titre individuel, la figure de Maurice Papon a vraiment tout pour déplaire : sa personnalité politique cumule *ce qu'ont eu de* pire tous les régimes ; elle a de quoi alimenter l'antisocialisme, l'antivichysme, l'antigaullisme, l'antimitterrandisme. Sa morgue personnelle exclut toute espèce de compassion – une compassion à laquelle, c'est le moins qu'on puisse dire, il ne s'est lui-même jamais laissé aller. *Elle se* double de la cruauté qu'il a montrée plus tard en tant que préfet de police, en laissant jeter des Algériens dans la Seine lors des manifestations d'octobre 1961. Pa*pon, c'est aussi, plus tard,* le *mi*nistre du budget, c'est-à-dire « M. Impôts » ! Et puis, dans son mécanisme carriériste, il incarne tout ce que peuvent détester les jeunes générations : une sorte de nomenklatura technocratique. Cela dit, ce sera le dernier procès du genre faute de combattants. Est-ce qu'il va effectivement fermer une page du *« syndrome de Vichy »*, comme l'a baptisé son meilleur analyste, Henry Rousso ? C'est la question qu'on peut se poser.

– L'explication de la mémoire de Vichy que vous proposez est-elle appelée à durer, alors que les témoins de la période vieillissent et disparaissent ?

– Il est difficile de dire à l'heure actuelle *si,* un jour, il en ira de Vichy comme de la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, laquelle a bien fini par perdre de son acuité, ou si, au contraire, les traces *laissées* par Vichy demeureront profondes. Actuellement, en tout cas, l'obsession atteint avec le procès Papon une sorte de point d'orgue. Tout concourt aujourd'hui au souvenir obsédant de Vichy. Des écrivains, comme en cette rentrée *Marc Lambron* ou Lydie Salvayre, qui doivent avoir dans les quarante ans, en sont hantés jusqu'à l'hallucination. C'est vraiment la « génération Bousquet ». Le problème est que le jugement moral suppose un manichéisme complet *dans la fa*çon de voir la période.

– Quelle conduite l'historien doit-il adopter, dans la mesure où son rôle consiste à expliquer et à comprendre ?

– Il règne actuellement une confusion des rôles entre *histo*riens et magistrats, les premiers ayant un peu trop tendance à se faire juges, voire juges suprêmes. Bien sûr, que l'on convoque des historiens dans les prétoires est tout à fait légitime. Par ailleurs, je comprends *parfaitement que la* complexité de l'histoire contemporaine appelle des éclaircissements de l'opinion publique. Mais il y a une limite à l'expertise historienne. Nous devrions, je crois, nous, les professionnels, *nous interroger sur sa déontolo*gie.

» Il me semble que cette expertise abusive est née dans les colonnes mêmes du *Monde*, en 1979, à propos du négationnisme, contre lequel un certain nombre de mes plus respectables collègues, non-spécialistes de la période, avaient lancé une pétition visant à interdire, par principe, la remise en cause de cer*taines vérités acquises. Tout en* partageant leur point de vue sur le négationnisme, je ne m'étais pas, à l'époque, associé à cette démarche.

» *Il y a bien* un magistère historien. J'y crois. Mais à trop vouloir se faire, comme dit Chateaubriand, l'instrument de *« la vengeance des peuples »*, il y a risque de se faire procureur. C'est à éviter. Et de là le risque est encore plus grand, pour nous autres historiens, d'avoir l'air de "paparazzi du passé." »

Propos recueillis par Robert Solé et Nicolas Weill